





LE

POLONAIS,

JOURNAL

Des Intérêts de la Pologne.

DIRIGÉ

PAR UN MEMBRE DE LA DIÈTE POLONAISE.

La nationalité polonaise ne périra pas.

TOME TROISIÈME.



PARIS.

AU BUREAU DU JOURNAL,

RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 34.

1834.

TYPOGRAPHIE DE A. PINARD,
QUAI VOLTAIRE, N° 15.

POLITIQUE.

DE L'AVENIR DE LA RUSSIE

ET DE L'EUROPE.

L'ambition russe n'a point de bornes, les dangers dont elle menace l'Europe s'approchent et grandissent à vue d'œil : voilà ce que tout le monde répète ; les peuples le disent hautement, et les inquiétudes des cabinets eux-mêmes le proclament en dépit de leurs réticences et de leurs réserves habituelles. Cependant la conviction des peuples sur ce sujet semble plus profondément établie que celle des gouvernemens, à en juger du moins par la conduite politique de ces derniers. Mais, parmi ceux qui ne sont pas initiés aux secrets des cabinets, personne que nous sachions n'a encore suffisamment éclairci cette matière. En effet, pourquoi la Russie serait-elle plus ambitieuse qu'aucune autre puissance ? Pourquoi, après avoir acquis des avantages immenses, ne mettrait-elle pas des bornes à sa propre avidité ? Et, d'un autre côté, si les craintes des peuples et des gouvernemens sont fondées, pourquoi se borne-t-on à les manifester vaguement ? Pourquoi laisse-t-on faire à cette puissance tout ce qui lui convient ? Pourquoi ne voit-on en Europe aucun signe qui démontre qu'on a pris la résolution de l'arrêter dans sa marche envahissante, et qu'on s'occupe sérieusement des moyens de la réprimer ?

Pour éclaircir ces questions, nous chercherons à établir sur une connaissance plus approfondie de la Russie, les

raisons qui ne cessent d'en faire une ennemie irréconciliable du repos et de la civilisation de l'Europe ; et, après avoir essayé de découvrir les projets qu'elle médite contre tous les Etats de premier ordre, nous terminerons en indiquant les moyens qui leur restent pour se libérer de la funeste dépendance où elle les retient tous plus ou moins.

Il serait superflu de s'étendre sur les inconvéniens d'une politique qui vit au jour le jour, qui ne pense qu'à se délivrer tant bien que mal des embarras du moment, et sur les immenses avantages qu'une marche constante et systématique peut procurer à un Etat. Il nous suffira de faire observer qu'aucun exemple, aucune étude ne saurait montrer mieux que l'histoire de la Russie depuis près d'un siècle et demi ce que doit être un système politique, et les résultats qu'il peut donner.

En effet, depuis ce temps la Russie n'a eu qu'un seul principe moteur, qu'une règle de conduite, qu'une tendance continuelle : opprimer ses voisins sur tous les points de ses vastes frontières, les miner en semant la discorde et la corruption parmi eux, les dominer d'abord, les soumettre ensuite, et finir par les absorber. C'est ainsi qu'elle a procédé en Tartarie, en Suède, en Pologne, et que maintenant elle agit en Turquie et en Perse. Ses plans ont toujours été gigantesques, mais leur exécution lente. Qu'on se rappelle ce qu'elle était au 17e siècle, et l'on ne pourra s'empêcher de trouver merveilleuse sa grandeur actuelle, débordant dans toutes les directions, au sud, à l'orient, à l'occident et au nord, et faisant tomber sous ses coups ou dans ses trames secrètes des nations tantôt barbares, tantôt plus civilisées qu'elle. Elle a éprouvé des mécomptes et des revers ; mais elle n'a jamais abandonné ses plans : elle les reprend tôt ou tard, quelquefois après de longs intervalles qui ont pu faire croire qu'elle les avait oubliés : mais il n'en est rien ; elle y revient toujours et les suit avec un ordre, un tact, une patience et une persévérance extraordinaires, aussi profitables pour elle que dangereuses pour les autres.

Les czars qui régnèrent avant Pierre-le-Grand eurent déjà l'instinct de cette politique invariable. Les peuples sauvages de la Sibérie, les Tartares de Casan et d'une partie de la grande horde passèrent successivement sous leur joug. Pierre Ier fonda le système d'empiétemens sur la Suède, sur la Perse, sur la Turquie, et celui d'influence et de domination sur la Pologne, sur les Grecs et sur les Esclavons.

L'impulsion qu'il avait donnée continua d'agir après lui; son système s'exécuta avec plus de régularité, d'astuce et d'intensité sous Catherine II. La politique russe parut arrêtée par les folies de Paul et par le caractère bénévole et pacifique d'Alexandre, dont la philantropie et le libéralisme furent souvent sincères. Néanmoins, ce souverain, doux et humain par nature, finit par céder à la tendance irrésistible de son cabinet. Il étendit ses conquêtes au delà du Caucase, déposséda les princes chrétiens de Géorgie et d'Iméritie; il attaqua son beau-frère, le roi de Suède, de la manière la plus injuste, et dépouilla ce royaume de toute la Finlande; il fit la guerre aux Turcs sans motif et garda la Bessarabie; il sut enfin, au congrès de Vienne, se faire donner le Duché de Varsovie. Après tant de conquêtes, il voulut faire jouir ses sujets des bienfaits de la paix, mais en gardant ses armées sur le pied le plus formidable.

L'empereur Nicolas a signalé le commencement de son règne par des guerres et des conquêtes importantes. La Perse et la Turquie, réduites à l'impuissance, sont devenues ses tributaires. Après avoir anéanti, sans qu'aucun cabinet ait songé à l'empêcher, les efforts héroïques de la Pologne, il s'occupe depuis trois ans à dénationaliser ce malheureux pays par les moyens les plus énergiques et les plus barbares, et cela en face de l'Europe, malgré sa désapprobation la plus formelle, ses représentations réitérées et des traités solennels. Profitant des troubles de la Turquie, il fait occuper par ses troupes le Bosphore, et ne les retire

qu'après avoir conclu avec la Porte un traité qui augmente au centuple la force défensive de la Russie, et réduit au néant l'influence des autres puissances sur cette partie de l'Orient.

Qui croira qu'après une série d'actes de cette nature, le czar et son gouvernement deviendront tout à coup modérés, pacifiques, inoffensifs, sans rancune, sans vues ambitieuses? Qui croira que la Russie s'arrêtera subitement au milieu de ses conquêtes, elle, dont la marche progressive dure depuis plus d'un siècle et demi? Il est difficile de le supposer : une suite de faits trop frappans est là pour nous répondre, pour nous prouver, par une longue expérience, que l'esprit d'envahissement et de domination est inhérent à cet empire. Cependant, comme les événemens qui ne sont pas encore arrivés, restent toujours jusqu'à un certain point douteux, pour donner à ceux qui concernent l'avenir de la Russie un degré de probabilité équivalant à une certitude complète, nous nous appliquerons à considérer attentivement les circonstances intérieures, le genre d'existence, l'organisme social de ce pays, qui déterminent avec la force de la fatalité sa conduite politique.

En Russie, la nation est composée de la masse immense d'individus qui comptent au service de l'Etat. Tous les gentilshommes, tous les propriétaires, tous les négocians, tous les hommes qui ont quelque fortune ou quelque instruction, sont appelés à le servir. Le but de tout individu qui, par son industrie, arrive à un peu d'aisance, est d'entrer au service et d'obtenir un rang pour lui ou pour ses enfans. Un homme qui n'a aucun grade, et par conséquent aucun rang, est moins que rien, et l'on n'obtient de grade qu'en entrant au service. La masse des individus plus ou moins lettrés, plus ou moins aisés, la masse qui forme et représente le peuple pensant, n'est donc composée que des gens au service de l'Etat. Cette masse, ou la nation russe, n'a d'autres idées, ni d'autres conceptions que celles qu'elle acquiert dans cette unique carrière à

laquelle toutes les autres sont subordonnées. Tous les Russes, sans exception, s'imprègnent de certaines doctrines, de certains sentimens, de tendances uniformes et générales; ils vivent sous une espèce de discipline et d'influence militaire, ou plutôt soldatesque, dont aucun Russe n'est exempt, ni celui dont Pétersbourg et Moscou sont le seul Paradis sur la terre, ni le boïar élégant, qui dépense ses revenus à Paris ou à Londres. Car, il ne faut pas s'y tromper, la civilisation de l'Occident, si puissante, d'après le *Journal des Débats*, n'a pourtant produit jusqu'à présent sur les Russes que des effets très superficiels. Elle a bien adouci et blanchi leur épiderme, mais elle n'a pas pénétré plus avant, ni changé pour l'essentiel les motifs de leurs actions.

Quand quelqu'un quitte les emplois actifs, il est néanmoins regardé comme au service; il conserve son rang, et c'est par son rang seul qu'il jouit de quelque considération : son occupation principale est encore d'obtenir des grades pour ses enfans, ses parens, ses amis : le cercle de ses idées et de ses sentimens reste donc toujours le même, et dans ce cercle, qui est devenu celui de tout le pays, l'idée-mère, c'est *prendre* et *dominer*.

Voilà le but, le mobile, la passion, aussi bien des sommités que de la masse pensante de ce pays; aucun souverain ne peut résister à une impulsion qui, imprimée depuis tant d'années et parée du nom de patriotisme, s'est introduite, pour ainsi dire, dans la moelle, dans le sang, et a créé les mœurs et les habitudes de cette nation possédée, pour son malheur et celui de ses voisins, d'un orgueil et d'une avidité insatiables.

La corruption des grands et des petits, qui souvent a été funeste à la Russie lorsqu'il lui est arrivé de rencontrer une résistance vigoureuse, est en même temps une des raisons qui l'entraînent continuellement à une activité malfaisante et sans bornes. Pendant la paix, les Russes rêvent la guerre; ils rêvent aux gains qu'ils feront sur les fourni-

tuires des armées d'expédition, aux occasions qu'ils auront de pressurer les pays occupés, au rôle de dominateurs qu'ils y joueront chacun dans sa sphère, aux biens confisqués dont ils seront gratifiés. La tendance des employés grands et petits, de la noblesse, des propriétaires quels qu'ils soient, de l'armée, de la nation entière, pousse donc toujours le gouvernement vers de nouvelles expéditions et de nouvelles conquêtes.

Il ne faut pas connaître la Russie pour s'attendre à ce qu'elle consente jamais de bon gré à réduire son armée. L'avidité orgueilleuse du gouvernement, ses craintes à l'intérieur, ses projets à l'extérieur le lui défendent. D'ailleurs, dans ce vaste empire l'armée une fois réduite ne peut être augmentée promptement comme dans d'autres pays à population plus compacte, à circulation plus rapprochée et plus prompte, où l'administration ne forme pas un abîme d'abus et de corruption. Les difficultés qui accompagnent toute augmentation et organisation subite de l'armée en Russie, y ont fait essayer le système des colonies militaires, moyen puissant qui peut devenir dangereux pour ses maîtres, mais qui le sera auparavant bien plus pour ceux qu'ils voudront terrasser. Or, cette armée immense, qui ne saurait être diminuée, est, dans l'intérieur, mal payée, mal nourrie; elle désire sortir des frontières pour vivre mieux. Elle a besoin de célébrité, de croix, de grades. Il est dangereux de la laisser inactive dans de chétives garnisons : c'est là que fermentent les idées libérales; la guerre seule peut en étouffer le germe. La guerre donne aux jeunes gens une activité conforme aux vues du gouvernement, et à tous les grades une meilleure solde; elle procure des occasions de pillage, une existence moins fastidieuse et plus lucrative aux dépens d'autrui.

La force de l'armée et le genre de son organisation suffiraient donc pour précipiter la Russie dans des guerres continuelles.

D'autres pays désirent le repos pour le repos même qui

est l'objet final de leurs vœux ; mais la Russie ne se repose qu'afin de poursuivre ses desseins et reprendre les armes. La paix dans ses conseils n'est pas un but ; c'est un moyen pour se préparer à de nouvelles guerres.

D'autres nations se vouent donc franchement à la paix, parce qu'elles ont un besoin réel et continuel de tranquillité, et qu'elles savent en faire un bon usage. Les réformes intérieures, les progrès de la civilisation, l'amélioration des lois et des institutions sociales les absorbent à tel point, que souvent elles ne peuvent presque plus s'occuper des intérêts de leur politique extérieure.

En Russie, au contraire, aucune réforme utile n'est suivie ; les lois, les sciences morales et politiques, tout ce qui tient à l'ordre social, à la civilisation des masses, ne peut y être pour personne un but avoué d'occupation.

En fait de civilisation, la Russie s'approprie les excès du luxe et les travaux d'amélioration matérielle qui tendent à augmenter ses ressources militaires. Une paix prolongée ne peut donc satisfaire l'activité, la fièvre d'orgueil et d'avidité qui dévore ce pays, et doit y causer un malaise général. Or, comme il est dangereux de remédier à cet excès d'activité maladive en la dirigeant vers les progrès intérieurs de la civilisation, le gouvernement se trouve ramené nécessairement à reprendre l'exécution des grandes entreprises à l'extérieur, objet favori, traditionnel de la puissance russe, et toujours couronné de succès ; moyen infaillible, en toute occasion, de contenter et d'occuper la nation et l'armée. Aussi, toute l'énergie de la machine gouvernementale en Russie est exclusivement appliquée à deux objets : l'armée et la politique extérieure. Toute autre branche de l'administration languit et dépérit. Dans l'armée seule et dans la diplomatie, on remarque une croissance, hors de toute proportion, de talent, d'organisation, de force et d'activité infatigables.

Toutes les raisons que nous avons développées font que la Russie ne peut pas se dire : J'irai jusque là, et pas plus

loin. De même qu'un homme dominé par des habitudes vicieuses, par une passion irrésistible, elle ne peut s'arrêter ; il faut qu'elle marche dans la même voie ; elle n'abandonnera aucun de ses plans ; elle en créera même de nouveaux, et elle avancera toujours, d'un côté ou d'un autre, à pas comptés, avec la ruse, la circonspection et la force de volonté qui lui sont propres, selon que l'occasion s'en présentera et sitôt qu'elle apercevra quelque part une chance quelconque de succès.

Le souverain le plus juste, le moins ambitieux, le plus bénévole sur le trône de Russie, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, ne pourrait résister long-temps à la puissance, à l'entraînement de ces causes. Le despotisme même n'a pas de force pour les rendre nulles, parce qu'elles forment son principal appui. Mais quand le hasard place à la tête de cette nation un souverain dur, irritable, inaccessible à tout sentiment qui puisse balancer son orgueil et son ambition ; lorsque ce souverain se livre personnellement aux passions qui dominent tout son peuple, et qu'il se proclame le représentant de l'idéal russe ; alors, n'en doutons pas, le mouvement d'ascension et d'extension devient plus habilement combiné et plus impétueux ; alors, il acquiert une puissance de calcul, d'unité et d'audace qui lui assure des résultats décisifs. C'est ce qui est arrivé sous Catherine II ; c'est à quoi l'on doit s'attendre sous le règne actuel.

Si l'Europe n'avait pas subi les changemens amenés par la révolution française ; si l'ancien régime était debout dans les pays où il a été renversé, les dangers que nous signalons n'en existeraient pas moins, quoique avec d'autres caractères. Car la Russie, aujourd'hui le champion du despotisme et du droit divin, serait, dans cette supposition, ce qu'elle a été en Suède et en Pologne, l'adversaire du pouvoir royal et l'appui des principes anarchiques. Les cabinets de l'ancien régime l'ont bien senti. La politique de Louis XV, du duc de Choiseul, du comte de

Broglie, avait pour premier but de contrecarrer et d'arrêter la Russie. La même pensée présida long-temps aux combinaisons de Marie-Thérèse et de Kaunitz, à celle de Frédéric-Guillaume et de Hertzberg. Pitt voulut réduire la Russie ; il considéra la prise d'Oczakoff comme un événement de première importance, qui devait appeler aux armes l'Europe entière.

Nous disons ceci uniquement afin de montrer que la politique du passé s'est prononcée de la manière la plus explicite sur la question que nous traitons ; que les événemens ont constamment confirmé les prévisions des hommes d'État du siècle dernier ; qu'en un mot, cette question, pour le fond, est entièrement indépendante de la politique sociale qui, de notre temps, se mêle à toute chose.

Les bouleversemens qui suivirent la révolution française vinrent mettre en défaut et brouiller les relations et les combinaisons des États de l'Europe. La Russie seule n'abandonna point ses projets ; elle ne vit dans ces circonstances qu'un moyen d'arriver à ses fins, d'entreprendre de nouveaux empiétemens, sans perdre aucun de ceux qu'elle avait déjà consommés.

L'attention des autres puissances, long-temps absorbée par les mouvemens et les révolutions dont elles avaient eu à souffrir, et par la crainte qu'ils ne se renouvellassent, perdit de vue les dangers dont la politique russe ne cessait de les entourer. Cependant, depuis que les événemens de juillet ont changé tout-à-fait la face des affaires européennes, notre question a acquis un plus haut degré de clarté et de certitude.

L'Europe est évidemment divisée en deux camps : d'une part on veut la liberté, de l'autre le despotisme, avec leurs suites et leurs conséquences nécessaires. La lutte de ces deux principes prête une très grande force au système russe, lui fournit de puissans moyens, de nouveaux prétextes, et lui trace pour long-temps la marche qu'il doit suivre.

A toutes les raisons énumérées plus haut, qui engagent,

qui obligent la Russie à continuer la carrière qu'elle suit depuis tant d'années, se joignent les circonstances particulières à cette époque. Le gouvernement russe redoute l'approche des idées libérales et le contact de la civilisation; il faut à toute force qu'il les repousse au loin, ou qu'il les étouffe si elles avancent. Il ne peut rester sous la portée des batteries de la presse libre. L'empereur de Russie s'est déclaré le chef de la ligue absolutiste en Europe; il se dit le dernier appui du pouvoir légitime, le soutien, le protecteur des souverains. Ces titres lui procurent partout des partisans avoués ou cachés, et réveillent en sa faveur des penchans involontaires même dans les cours constitutionnelles. Nicolas est animé de l'aversion, de la haine la plus décidée contre les idées de liberté : leur porter des coups mortels est son idée fixe; être le restaurateur de l'absolutisme en Europe, c'est la gloire à laquelle il aspire avec passion. Il a pris pour modèle son fameux prédécesseur le czar *Iwan le cruel*, destructeur de la république de Novogrod, fondateur de l'autocratie russe. La guerre politique et la guerre d'opinion, les projets d'envahissement, de domination, et ceux qui visent à l'anéantissement du libéralisme, se confondent dans sa marche, se soutiennent, se couvrent et se justifient réciproquement.

Pour l'empereur Nicolas, le régime libéral ou le régime révolutionnaire, un trône constitutionnel ou une république anarchique, c'est la même chose. Il les hait également. Bien plus, le régime qui existe et qu'il est obligé de souffrir dans certaines parties de l'Europe, le régime constitutionnel, plus rapproché de la possibilité et de l'existence actuelle des monarchies absolues, lui semble infiniment plus dangereux et plus haïssable que les exagérations républicaines, dans lesquelles il voit un espoir de succès pour ses vues, un moyen de faire triompher le despotisme.

C'est ainsi que de nouveaux et puissans motifs de haine et de prudence s'entasssent, et finiront par précipiter la Russie avec une violence redoublée dans la voie qu'elle suit

depuis tant d'années. L'horoscope que nous avons tiré de son avenir est basé sur des combinaisons certaines. Nous avons montré aux nations sous quelle conjonction de causes diverses et irrésistibles cet empire est né, et qu'il porte en lui-même la nécessité de s'agrandir. Il a été écrit dans le livre du destin que la Russie poursuivra l'idée impie d'imposer sa domination à l'Asie et à l'Europe; que cette idée une fois conçue, la Russie ne l'abandonnera jamais, et qu'elle parviendra même à la réaliser, si ses machinations et ses efforts continuels ne rencontrent à temps un pouvoir sauveur qui sache les anéantir.

(*La suite à un prochain numéro.*)

UNION FORCÉE

DE LA POLOGNE AVEC LA RUSSIE

COMPARÉE A L'UNION DE L'ÉCOSSE AVEC L'ANGLETERRE.

Parmi les assertions plus ou moins étranges que l'auteur de l'ouvrage intitulé : *La Russie et la Pologne*, a osé avancer, il n'en est pas de plus fausse que celle qui assimile l'union de l'Écosse avec l'Angleterre, à l'union de la Pologne avec la Russie. Il faut, en vérité, supposer le lecteur dépourvu de connaissances historiques, et même de bon sens, pour tenter de lui faire accroire des erreurs telles, qu'elles nous font penser que l'auteur n'a pas écrit avec bonne foi. L'Angleterre et l'Écosse se sont réunies, non par un ukase, non par la violence, mais par la communauté de leurs intérêts, l'identité de leur langue, l'expression libre de la volonté de deux peuples réunis dans le même parlement. Pouvons-nous trouver une seule de ces condi-

tions dans le monstrueux amalgame des Russes et des Polonais? Comme tant d'autres peuples slaves, les Polonais et les Russes, dans les temps primitifs, ont pu avoir une même origine; mais les Russes, après leur fusion avec les Tartares et d'autres hordes barbares, ne peuvent prétendre aujourd'hui à la pureté du sang slave. Les Polonais ont toujours été libres, les Russes ne l'ont jamais été; les Polonais, depuis des siècles, appartenaient à la grande famille des nations européennes, avec lesquelles ils avaient des relations continuelles; les Russes ne sont connus en Europe que depuis Pierre I[er]; les rois de Pologne cherchaient des alliances dans les familles des plus illustres maisons souveraines; les czars de Russie, fidèles à leurs usages orientaux, épousaient les filles de leurs propres boïards. Nicolas est le premier qui ait épousé la fille d'un roi, dont les aïeux étaient vassaux de la couronne de Pologne. Les Polonais ont un code de lois, les Russes n'ont qu'une multitude d'ukases se contredisant les uns les autres; la religion catholique constitue la croyance des Polonais; le czar lui-même est le suprême pontife des Russes. Telle est, en général, la différence entre les Russes et les Polonais, dans leur religion, leur langue, leurs institutions, leurs mœurs. Voyons, maintenant, si la même différence existe entre les Anglais et les Écossais. Après une longue rivalité, ces deux peuples se réunirent sous le règne de Jacques I[er], roi d'Angleterre, et il est à remarquer qu'aujourd'hui même la dynastie régnante descend, par les femmes, de la famille des Stuarts. Plus tard, la réunion des deux parlemens fut, comme nous l'avons dit, spontanée et votée à la fois par les Écossais comme par les Anglais. L'église, la discipline du clergé, les tribunaux, les universités, toutes les institutions locales furent conservées, en Écosse, dans leur état primitif; on vit des Écossais à la tête du gouvernement anglais; on en vit commander les armées et les flottes anglaises; d'autres remplir les fonctions de ministres auprès des cours étrangères; en un mot, la fusion des deux peuples devint tout à fait complète, par

la jouissance la plus égale des mêmes libertés, des mêmes avantages nationaux. Ce fut là une union basée sur des principes de sagesse, de justice, de saine politique; c'est ainsi que se fit et se consolida l'union de la Pologne et de la Lithuanie.

Nous demanderons à présent à l'auteur de *la Russie et la Pologne*, si les Russes et les Polonais étaient vis-à-vis les uns des autres dans les mêmes rapports, et si, pour gagner l'affection des Polonais, la Russie a usé des mêmes moyens dont s'est servi l'Angleterre envers l'Écosse? Nous sommes toutes deux des nations libres, dit l'Angleterre à l'Écosse, nous n'aurons qu'une seule législation; vous ferez des lois pour l'Angleterre, tandis que, conjointement avec vous, nous en ferons pour l'Écosse; vous garderez, comme autrefois, vos institutions locales, vos usages, votre culte. Vous, Polonais, a dit la Russie, bien que vous ayez été pendant plus de mille ans une nation libre, indépendante et puissante, vous ne serez qu'une province russe: un Russe vous régira; des Russes seront vos ministres; moi seule je ferai vos lois; le palais de vos rois sera détruit; votre population, vos femmes, vos enfans seront enlevés du sol natal, et iront peupler les montagnes du Caucase et les déserts de la Sibérie; votre religion sera persécutée, ses ministres chassés; mes popes schismatiques prendront leur place; je détruirai vos universités, vos écoles, votre langue même; j'enlèverai et je transporterai dans mes déserts vos bibliothèques, vos musées, vos riches collections; vous serez à jamais aussi ignorans et aussi esclaves que les Russes; et je vous ordonne d'être reconnaissans, je vous ordonne de m'aimer, de voir dans chaque Baskir, dans chaque Kalmouk, un digne compatriote!...

Malgré l'asservissement de la presse, malgré les mesures les plus sévères de la Russie et de ses alliés, pour que les persécutions et les cruautés exercées en Pologne ne parviennent point à la connaissance de l'étranger, j'en appelle ici aux faits mêmes, aux ukases, si tout ce que j'ai avancé

n'est pas exact, et si, en parlant de ces horreurs, je ne les ai pas plutôt diminuées qu'exagérées.

A en croire notre adversaire, c'est l'anarchie seule de la Pologne qui a entraîné sa chute. S'il eût voulu consulter l'histoire avec moins d'impartialité, les documens officiels, les notes, les traités, lui eussent prouvé tout le contraire. Au reproche qu'il fait aux Polonais relativement à leur *liberum veto*, aux élections de leurs rois, à leurs désordres, nous répondrons : N'est-ce pas la Russie elle-même, qui, par des traités imposés à la Pologne, établissait, garantissait toutes ces lois absurdes, comme lois fondamentales de l'état; et lorsqu'en 1791 la diète, pour la première fois affranchie un moment de la Russie, abolit cette garantie, n'est-ce pas encore la Russie qui, en occupant la Pologne avec ses troupes, déclara qu'elle ne le faisait que pour le maintien du *liberum veto* et des immunités et des priviléges enlevés à la noblesse? La Russie n'a-t-elle pas toujours fomenté la discorde, en prenant pour prétexte tantôt la tolérance, tantôt la défense des priviléges de la noblesse, contre les prétendues agressions du pouvoir royal? Non, ce n'est pas l'anarchie, perfidement fomentée par la Russie, qui seule a été fatale à la Pologne; c'est surtout un complot ourdi depuis Pierre Ier; c'est la vanité de la Russie qui voulait être à la fois puissance asiatique et puissance européenne. Au moment où elle se déclarait protectrice des priviléges de la noblesse qu'elle poursuit aujourd'hui avec tant d'acharnement, elle enlevait du milieu du sénat des évêques, des sénateurs, et les déportait en Sibérie. Voilà les bienfaits de sa protection.

Notre adversaire est inépuisable dans ses reproches aux Polonais. Croirait-on qu'un Russe, ou qu'un partisan de la Russie, pays où l'esclavage le plus abject est la loi fondamentale, où l'on voit un serf, sa femme, ses enfans vendus comme des bêtes de somme; croirait-on, disons-nous, qu'un Russe serait capable de défendre la cause de la liberté, et reprocherait à la noblesse polonaise l'asservissement de

leurs paysans ? Cet asservissement, en dépit des efforts réitérés des seigneurs, est encore maintenu dans les provinces polonaises usurpées par la Russie ; mais dans la Pologne constituée en royaume par le traité de Vienne, le paysan est libre et peut disposer à son gré de sa personne. Le pays étant pauvre en numéraire, le cultivateur paie en travail ce qu'ailleurs il paie en argent. L'auteur n'a pas réfléchi à la portée de ses paroles, et au danger qu'il eût couru s'il eût prêché la même doctrine en Russie : le knout et l'exil en Sibérie auraient été sa récompense. Mais il s'est proposé de calomnier les Polonais dans l'opinion de l'Europe, et il s'est cru tout permis pour atteindre son but.

La Pologne, si on l'avait laissée à elle-même, aurait corrigé les défauts de sa constitution, et serait aujourd'hui un état libre, indépendant et puissant ; mais il fallait empêcher qu'elle ne le devînt, et son partage fut résolu. Depuis l'accomplissement de cette œuvre inique, l'Europe n'a jamais pu jouir d'une tranquillité complète ; oui, c'est le partage de la Pologne qui a rendu indissoluble l'union des trois puissances formant aujourd'hui la Sainte-Alliance. C'est par un crime inoui que ce partage a été consommé ; des vues étroites, ambitieuses et despotiques s'opposent à ce qu'on rende à la Pologne son rang parmi les nations. Dans les dernières conférences de München - Grätz, les trois souverains se sont solennellement engagés non seulement à s'opposer à toute mesure tendant à la renaissance du royaume de Pologne, mais encore à extirper toute espèce de nationalité, de souvenirs, de vestiges qui pourraient rappeler aux Polonais qu'ils appartenaient jadis à une nation indépendante. On est donc convenu d'anéantir la langue, de briser les lois, d'étouffer l'instruction ; en un mot, de changer les Polonais en Russes ou en Allemands. Et l'Europe, paralysée par la politique aveugle des gouvernemens, semble voir avec indifférence le trépas d'une nation entière, dont l'existence est si intimement liée à ses intérêts !

L'auteur de *la Russie et la Pologne*, infatigable dans ses reproches, accuse encore les Polonais d'ingratitude envers le Czar. Si déchirer, si détruire un ancien royaume, en faire une province de l'Asie, peut s'appeler un bienfait, nous l'avouons, les Polonais sont des ingrats. Cet auteur appelle la dernière révolution une *rebellion insensée ;* s'il avait habité le royaume de Pologne pendant les seize années du règne du grand-duc Constantin et de son digne mentor Novozilzoff, il s'étonnerait que les Polonais aient pu endurer, pendant un si long espace de temps, tout ce que le joug le plus odieux, et les caprices d'un insensé peuvent accumuler d'injustices, d'insultes et de souffrances, sur un peuple brave et généreux. Il est impossible d'indiquer une seule nation de l'Europe, la Russie elle-même, qui ait eu à souffrir les indignités dont les malheureux Polonais ont été accablés. De longs emprisonnemens sans aucun jugement, des peines infamantes, l'armée tourmentée sans cesse, l'état civil méprisé et avili, tout un sénat emprisonné pendant un an pour avoir porté une sentence juste mais contraire au désir du souverain, voilà ce que les Polonais ont souffert !

L'acharnement de la Russie contre la malheureuse Pologne soulève toutes les ames nobles et généreuses ; la destruction totale de cet antique royaume, ses habitans dispersés, en proie à toutes sortes de persécutions, ne suffisent pas pour assouvir sa haine implacable ; il faut encore qu'elle monte sur sa tombe sanglante, et qu'elle insulte à ses cendres par les calomnies les plus odieuses !

Encore une fois, que l'auteur de *la Russie et la Pologne* ne blesse ni la raison ni le sens commun en disant que la Pologne peut être unie à la Russie comme l'Écosse l'est à l'Angleterre : c'est prétendre que l'oppression, l'esclavage, les maux les plus cruels peuvent attacher un peuple à un autre tout autant que les bienfaits !

J. U.

DE

L'ESPRIT RELIGIEUX EN POLOGNE.

La terre classique du malheur a eu de longues, de douloureuses années d'épreuves; elle a vu souvent son soleil s'obscurcir, son horizon se charger d'orages, et la foudre éclater et ravager ses entrailles. Du milieu de ces tourmentes, de ces mugissemens de la tempête qui annonçaient l'ange destructeur, un chant doux et mélancolique, un hymne d'amour, de foi et de regret s'est élevé sans cesse vers le ciel. Triste et sainte, cette voix était la voix des pères et des guerriers qui bénissaient leurs enfans, et leur adressaient l'adieu solennel au moment de remonter à Dieu, d'aller se reposer dans son sein, après les fatigues d'une lutte longue et pénible mais glorieuse; après avoir nourri le sol de leur sang, après l'avoir blanchi de leurs os sacrés. Vaste champ de mort, immense sépulcre, la Pologne a consacré son infortune par un sentiment religieux et profond: plus le danger devenait imminent, plus le désastre était affreux, et plus ce sentiment acquérait d'intensité et de force: sa piété et sa foi croissaient avec ses infortunes; la foi et la piété étaient le refuge du peuple et des grands opprimés, persécutés; ils recouraient à Dieu, ils retrempaient leurs ames aux sources éternelles, au foyer de la souffrance et de la prière; prière sublime que celle qui s'élève du milieu des pleurs; souffrance céleste que celle qui est offerte à Dieu comme un holocauste!

Mais la Pologne, chrétienne depuis le dixième siècle, et tolérante aussitôt que chrétienne, ne s'est jamais souillée du sang de ses frères pour cause d'opinions religieuses; et si parfois des tentatives fanatiques ont semblé vouloir outrer le zèle, le bon sens de la nation comprimait ces exi-

gences et imposait silence aux clameurs. Une société religieuse, célèbre par l'habileté, le talent de ses membres, s'établit en Pologne, sous le règne d'Etienne Bathory, roi comme il en eût fallu beaucoup à la Pologne, et auquel l'histoire n'a d'autres reproches à faire que celui d'avoir introduit les jésuites. C'est à l'influence de cet ordre que nous devons attribuer les seuls actes d'intolérance qui déparent nos fastes, comme l'expulsion des Sociniens, les rigueurs qui frappèrent les Réformés; encore faut-il ajouter que la politique était pour beaucoup dans ces mesures, surtout dans celles relatives aux protestans. La vieille, l'éternelle ennemie des Polonais, la Russie, voyant les avantages qu'elle retirerait de ces divisions, intervint, et bientôt sa protection accordée aux dissidens, donna à une discussion théologique le caractère d'un combat national, d'une guerre civile. Cela est si vrai, que, dès que la Pologne put agir par elle-même, elle montra une tolérance si parfaite, qu'on ne fit bientôt aucune distinction entre un catholique et un chrétien d'une autre communion. Ce fait prouve bien que si, pendant le temps de l'influence de la Russie, on ne traitait pas favorablement les dissidens, si on lançait contre eux des décrets et des lois d'exception, c'était bien plus une lutte des Polonais contre les Russes et leurs protégés, qu'une guerre d'opinions religieuses.

Mais quelle qu'ait été à cet égard la part des siècles que la Pologne a traversés, quelle que soit l'influence qu'ait exercé sur elle l'exemple des nations de l'Europe, soit en bien, soit en mal, toujours est-il que les Polonais n'ont point changé, qu'ils sont restés *eux* pendant tout le cours de leur histoire; et cette individualité nationale, nous la trouvons fortement empreinte de deux caractères saillans: ils ne furent *jamais fanatiques*, ils ne furent *jamais indifférens*. La St.-Barthélemy, les Dragonnades, l'inquisition avec ses autos-da-fé, les guerres de religion ensanglantèrent long-temps l'Europe, et couvrirent de honte et d'opprobre les premiers peuples du continent. La St.-Barthélemy fut

tellement réprouvée en Pologne, que, sans le grand talent de l'évêque Montucla, elle aurait rendu impossible l'élection de Henri d'Anjou au trône de Pologne. Jamais un tribunal d'inquisition ne fut et n'aurait pu y être établi. Enfin jamais les Polonais n'ont imposé leur croyance par le sabre.

Une de ces mêmes nations européennes a subi plus tard de grandes et longues révolutions, d'abord morales, puis matérielles; il en est résulté pour les autres une apathie, une indifférence en matière de religion, telles, que si elles pouvaient durer, elles menaceraient le monde d'une subversion totale. Eh bien, cette indifférence ne s'est jamais manifestée en Pologne. Qu'un certain nombre d'individus, voyageant à l'étranger, aient rapporté dans leur patrie les ouvrages et les principes du matérialisme, du scepticisme voltairien; qu'une partie de la haute société ait été infectée du soi-disant philosophisme, il n'en est pas moins vrai et incontestable que la masse de la nation a toujours été éminemment chrétienne et catholique; elle n'a jamais déserté ou renversé ses églises, brisé les images des saints, tué ses prêtres, renié son Dieu; le culte des autels et celui de la patrie n'ont jamais été séparés. Ce caractère éminemment distinctif de la nation a réagi sur le clergé. Ce corps qui, dans d'autres pays, pour conserver intact le dépôt de la foi, s'opposa au développement de l'esprit et au progrès des lumières, ne songea jamais, en Pologne, à enchaîner l'essor de la nation, et on le vit toujours zélé pour maintenir les libertés civiques et l'indépendance de la patrie. Est-il besoin de citer, à l'appui de cette vérité historique, les glorieux noms des Krasinski, Sołtyk, des deux Załuski, de Woronicz, Wolicki, Skórkowski, et ceux non moins célèbres des Loga, des Jasinski, Romanowski, Sierocinski, et de tant d'autres prêtres et moines qui ont tout sacrifié à la patrie?

Si la religion, cette nourrice des peuples, a inspiré en Pologne tant de grandes actions; si c'est elle qui a tracé dans notre histoire les pages les plus belles et les plus glo-

rieuses, quel Polonais oserait porter sur elle une main parricide ? Certes, ce ne peuvent être que des ennemis du pays, des malveillans, ou bien des hommes aveuglés par leurs passions, qui pourraient tenter de blâmer ou d'affaiblir l'esprit religieux en Pologne, en le qualifiant de superstitieux.

Enlevez aux Polonais, si vous le pouvez, cet esprit de religion, et vous verrez bientôt l'égoïsme prendre le dessus et régner, tandis que cette belle et noble exaltation patriotique qui embrase tous les cœurs, s'évanouira. La lutte, la vie nationale cesseront, et la soumission à la Russie, la fusion des vaincus avec les conquérans s'accomplira.

Le gouvernement russe le sait bien. Aussi cherche-t-il tous les moyens possibles de comprimer, d'étouffer, d'anéantir en Pologne tout ce qui tient au catholicisme. Il marche à ce but avec une constance, une opiniâtreté sataniques. D'une part, pour étourdir les consciences timorées, il circonvient le chef de l'Eglise romaine, le domine, lui extorque des bulles conformes à ses intérêts ; d'un autre, il isole les fidèles, les sépare de leurs pasteurs, ferme leurs temples, enlève ou avilit leurs prêtres, et par des faveurs et des promesses il s'efforce de les attirer à un culte dont il est le pape et le législateur suprême.

Mais il est un terme à tout pouvoir arbitraire, ainsi qu'à toute infortune : la religion chrétienne a survécu à Dioclétien, et même elle n'est sortie de ses persécutions que plus puissante et plus radieuse. Voyons dans cette image du passé un rayon d'espérance pour l'avenir. Les Polonais ne fléchiront point, ils n'abjureront ni leurs autels, ni leur patrie ; ils resteront ce qu'ils ont été, tels que nous les avons toujours vus, tels qu'ils se sont montrés au monde dans leur dernière guerre d'indépendance. Ces masses courant aux armes, ces vieux soldats blanchis sous le mousquet, ces jeunes conscrits échangeant le soc contre la faux, mêlés, confondus en épaisses phalanges, nous les avons vus tomber

à genoux avant le signal du combat, invoquer Dieu, adresser des prières à la Sainte-Vierge, patrone de la Pologne, et entonner le vieux cantique d'Albert. Si nous avions découvert leurs poitrines sillonnées par le plomb et l'acier, nous y aurions aperçu un scapulaire, une image de Marie, un crucifix, symboles de leur religion réduite à sa plus simple, à sa plus naïve expression. Ces signes, qui ailleurs portent au fanatisme ou inspirent le ridicule, reposent religieusement, et cachés aux yeux, sur le sein des hommes les plus courageux! Voulez-vous assister à un spectacle non moins imposant? portez vos regards sur les pères de la patrie, sur les dépositaires des volontés nationales; vous les verrez commencer leurs graves fonctions par invoquer Dieu, et se rendre de l'église à la salle des délibérations. Ces drapeaux que le guerrier polonais défend au prix de son sang et de sa vie, ils ont été bénis par l'Eglise, et portent le double caractère d'oriflamme de la foi et d'étendard de la liberté. Aujourd'hui même, quand, loin de leurs foyers, l'individualité nationale, simple et primitive des réfugiés devrait s'effacer et recevoir l'impression de la civilisation matérialiste qui les entoure, ils sont encore religieux, ils célèbrent par des messes et des prières publiques, les anniversaires de leur lutte glorieuse, et se réunissent aux pieds des saints autels pour pleurer la mort de leurs frères égorgés, et pour confondre leurs prières avec les chants funèbres de l'Eglise.

Oui, les Polonais resteront ce qu'ils ont été: *jamais fanatiques*, *jamais indifférens*. Ce double caractère de la nation ne disparaîtra jamais; il grandira par la persécution, il sera indélébile. Sous ce point de vue, le malheur peut avoir été nécessaire: il pourra devenir salutaire. Puisons dans cette idée une douce et sainte consolation, et acceptons notre infortune présente comme une épreuve qui nous purifiera, comme une source d'espérances, comme un gage de bonheur à venir.

LITTÉRATURE.

ESQUISSE HISTORIQUE

DES SCIENCES ET DES LETTRES EN POLOGNE.

On peut diviser l'histoire des lettres en Pologne, en cinq époques principales.

La première, depuis l'introduction du christianisme jusqu'à l'avénement au trône de Casimir-le-Grand, de 964 à 1333, peut être regardée comme la première lueur annonçant le jour qui va poindre. — *La seconde*, de 1333 à 1506, ou de Casimir-le-Grand à Sigismond Ier. C'est l'aube matinale des lumières en Pologne. — *La troisième*, de 1506 à 1622, c'est-à-dire du règne de Sigismond Ier jusqu'à l'époque où les jésuites, sous Sigismond III, parvinrent à s'emparer des rênes de l'éducation nationale, est considérée comme l'âge d'or, le plein midi de la littérature polonaise. — *La quatrième*, de 1622 à 1760, époque de la domination exclusive des jésuites, jusqu'à la réforme universitaire de Stanislas Konarski, est le siècle de la décadence et du déclin général des lumières. — *La cinquième*, enfin, de 1760 jusqu'à nos jours, époque de renaissance littéraire en Pologne, nous apparaît comme la belle aurore d'un nouveau jour, orageux, mais brillant.

PREMIÈRE ÉPOQUE (964-1333).

Comme chez tous les peuples du nord, nous voyons, chez les Polonais, la civilisation ne commencer réellement qu'avec l'introduction du christianisme. Avant Miécislas, qui embrassa la foi chrétienne en 964, nous ignorons si l'écriture même était connue en Pologne. Le clergé étant alors

partout le dépositaire exclusif des lumières, Miécislas et ses successeurs firent venir des religieux de l'occident, et introduisirent entre autres l'ordre des bénédictins, dès l'année 1008, à Sieciechow et à Łysa-Góra. Cet ordre se signala bientôt par des services éminens rendus à la culture matérielle et intellectuelle du pays. Mais on n'écrivait alors qu'en latin ; le clergé, composé en majeure partie d'étrangers, ne cherchait nullement à se perfectionner dans l'idiome national. Ce n'est qu'en 1285, à la diète de Łenczyca, qu'on parvint à décréter que les dignités ecclésiastiques ne seraient plus conférées qu'à des indigènes, et qu'on ne placerait plus à la tête des écoles des professeurs qui ignoreraient la langue polonaise.

Vers le XIVe siècle, beaucoup de Polonais faisaient leurs études aux académies de Padoue, de Bologne, de Paris et de Prague, dans lesquelles on comptait, parmi les professeurs et mêmes les recteurs les plus illustres, des Polonais, tels que Nicolas de Cracovie, Jean Grot de Słupce, Przecław, de la maison Grzymała, et plusieurs autres. Comme chroniqueurs et historiens nationaux, nous voyons apparaître successivement Martinus Gallus, Mathieu Cholewa, Vincent Kadłubek, Martin Strzembski, dont les ouvrages, quoique écrits en latin, et remplis de détails fabuleux, sont les premières sources de l'histoire de Pologne, et ne manquent pas de prix. Le premier chant religieux, *Boga Rodzica* (Mère de Dieu), composé en bohème par saint Adalbert, vers la fin du Xe siècle, passa bientôt dans la langue polonaise, et devint l'hymne populaire qu'on chantait la veille d'une bataille. Ce ne sont pas sans doute des titres éclatans des lumières en Pologne jusqu'au XIVe siècle ; c'étaient, comme nous l'avons dit, les premières lueurs d'un jour qui allait poindre.

SECONDE ÉPOQUE (1333-1506).

Cette époque commence au règne de Casimir-le-Grand, surnommé Roi des paysans, parce qu'il protégeait de préfé-

rence les classes laborieuses. C'est lui qui fonda l'université de Cracovie, à l'instar de celle de Paris. Son règne est illustré aussi par le premier recueil ou code de lois nationales, connu sous le titre de Statut de Wislica. Une partie de ces lois, très remarquables pour leur siècle, est écrite en langue polonaise, qui présente déjà les caractères d'une langue formée. Sous le règne de la belle Hedvige, petite fille de Casimir, et femme de Ladislas Jagellon, qui réunit la puissante Lithuanie à la Pologne, non seulement l'université de Cracovie prit les développemens les plus rapides, mais on vit surgir le premier monument imposant de la langue polonaise, par la traduction de la Bible, destinée pour cette reine. Le roi Casimir, fils de Jagellon, contribua à répandre les moyens d'instruction dans le pays ; il confia l'éducation de ses fils à l'historien Jean Długosz, dont les ouvrages, écrits en latin, sont le principal ornement de la littérature de cette époque.

Grégoire de Sanok, vers le milieu du XV[e] siècle, fut un philosophe et un naturaliste qui se distingua par l'originalité de ses vues scientifiques. Mathieu de Cracovie, né en 1345, et élevé en Pologne, parvint successivement au rectorat de l'université de Prague et de celle de Paris. Son ouvrage « *Ars moriendi* » imprimé à Harlem en 1440, appartient au petit nombre des premiers livres sortis de l'imprimerie, dont l'invention était encore toute récente. Beaucoup d'érudits soutiennent que le fameux Faust est le même personnage que le nécromancien polonais Twardowski, qui, persécuté à cause de son savoir réputé surnaturel, se serait réfugié en Allemagne, et y aurait pris le nom de Faust ou Fust. Le mot allemand *fest* correspond au mot polonais *twardy*. Twardowski se serait associé à Guttemberg pour établir les premières imprimeries à Mayence et à Strasbourg. Quoi qu'il en soit, on compte des noms polonais parmi ceux des premiers imprimeurs : Adam de Pologne était imprimeur à Naples en 1478 ; vers la fin du XV[e] siècle, Skrzetuski dirigeait une imprimerie à Vienne ; Ladislas

et Stanislas, frères polonais, en établirent une à Séville. Jean Haller fut le premier imprimeur à Cracovie, vers l'année 1485; mais le premier livre qui fut imprimé en langue polonaise n'a paru qu'en 1506, lorsqu'Albert de Laski, chancelier de Pologne, publia, par ordre du roi Alexandre, le code de lois connu sous le nom de *Statut de Laski*. Dans le cours de l'époque dont nous parlons, en 1473, naquit Kopernik, qu'il suffit de citer à la gloire de cette Pologne où il vit le jour, où il fit ses études, et où il passa toute sa vie, honoré et chéri de ses compatriotes.

TROISIÈME ÉPOQUE (1506-1622).

Depuis l'avénement au trône de Sigismond Ier jusqu'aux vingt premières années du XVIIe siècle, la Pologne eut son époque culminante de prospérité politique et d'illustrations littéraires.

Des souverains comme les deux Sigismond et Etienne Bathory, des hommes d'état comme Tomicki, Tarnowski, Zamoyski, protégeaient aussi puissamment les sciences, les lettres et les arts, qu'ils soutenaient avec succès la dignité et la prépondérance nationales. Sous la plume des Réy, des Kochanowski, Budny, Bielski, Górnicki, Birkowski, Szymonowicz, la langue polonaise acquit toute l'énergie, la précision et la grace dont elle est susceptible. Une foule d'écrivains d'un très grand mérite, ambitionnant une popularité européenne, écrivaient en latin. Il nous est impossible de donner dans ce rapide coup-d'œil une idée complète des éminentes qualités qui distinguent plusieurs auteurs de cette époque, dont nous n'avons pu que citer les noms, et dont les ouvrages sont devenus classiques; mais nous y reviendrons dans nos prochains articles. Au XVIe siècle, il n'y eut presque pas de ville en Pologne qui n'eût son imprimerie, et si la majeure partie des littérateurs d'alors s'occupait de matières religieuses, c'est qu'à l'époque de la réforme, ces questions avaient tout l'attrait que la politique a de nos jours; c'était alors la vie, le progrès, l'avenir de la société. Deux nou-

velles accadémies furent fondées à Wilna et à Zamość, par le roi Étienne Bathory et le chancelier Zamoyski. Enfin, nous nous bornerons à affirmer que cette époque, appelée l'âge d'or de la littérature polonaise, est digne de ce beau nom, non seulement lorsqu'on étudie les chefs-d'œuvre qu'elle a produits, mais encore d'après les témoignages unanimes d'admiration que l'on trouve dans les écrits de tous les savans du XVIe siècle, sur la situation des lumières et des arts dans la Pologne à cette époque.

QUATRIÈME ÉPOQUE (1622-1760).

Ce n'est qu'avec douleur qu'on peut parler de l'époque de décadence qui commença pour la Pologne sous le règne de Sigismond III. Le fanatisme catholique de ce roi donna naissance à des dissensions, à des intrigues intérieures, qui d'un côté absorbaient les esprits, aigrissaient les caractères, et de l'autre affaiblissaient le poids politique du royaume. Bientôt la persécution des dissidens en matière de religion, fomentée par l'influence toute puissante des jésuites, diminua le nombre des colléges et des imprimeries, éloigna de leur patrie une foule de citoyens éclairés et utiles, et favorisa le succès des armes des Suédois et des Moscovites, qui ne cherchaient qu'à s'agrandir. Au sein de la discorde et de la désorganisation, qui allaient croissant, on vit briller encore, sous Ladislas IV, et l'éclat des armées et le talent littéraire d'un Skarga et d'un Sarbiewski; quelques faibles lueurs de sagesse et de génie surgirent encore sous plusieurs des princes successeurs de Ladislas; néanmoins la Pologne fut alors en proie à des guerres malheureuses; le corps trop privilégié de la noblesse fomentait l'anarchie; les villes et les bourgs dépérissaient; l'éducation nationale se borna à l'étude d'un mauvais latin; on se livra avec rage aux disputes théologiques; en un mot, tout tombait; la désorganisation, la décadence étaient générales, tout entraînait la nation à sa ruine, et la plaçait dans une position malheureuse, dont ses avides voisins savaient bien

profiter. Des thèses scolastiques et de ridicules panégyriques, étaient les seules productions littéraires de l'époque. Les deux Auguste de Saxe faisaient sommeiller la Pologne au milieu d'actes de dévotion et d'orgies, et la langue nationale elle-même, gâtée par un mélange bizarre de latin, se corrompait et se dénaturait. Enfin Stanislas Konarski, à qui, plus tard, le roi Poniatowski accorda une médaille avec la belle inscription « *Sapere auso,* » commença à réformer l'éducation, et se mit à combattre les préjugés et les vices de cette époque. L'aurore du nouveau jour qui allait renaître, apparut.

CINQUIÈME ÉPOQUE (1760-1834).

Cette période de l'histoire de Pologne présente le rare spectacle des malheurs et de la ruine politique d'une nation, au moment même où elle se régénérait spontanément. Les efforts de l'immortel Konarski, du roi Lesczyński, surnommé *le Philosophe bienfaisant*, de Stanislas-Auguste, souverain faible, mais protecteur zélé des sciences et des lettres, poussèrent la Pologne dans la carrière d'une grande civilisation progressive. La maison des princes Czartoryski se distingua aussi par la part qu'elle prit à la régénération politique et littéraire du pays. Bientôt la Pologne posséda des écoles florissantes et des savans illustres. En 1773, elle donna la première l'exemple à l'Europe de la création d'une magistrature suprême spéciale pour diriger l'instruction publique, à laquelle furent affectés les biens si considérables de l'ordre des jésuites, qui fut aboli. Les noms de Konarski, Bohomolec, André et Joseph Załuski, Naruszewicz, Krasicki, Trembecki, Albertrandi, Karpinski, Zabłocki, Kopczyński, Poczobut, Wyrwicz, Czacki, Ignace et Stanislas Potocki, Kołontay, Staszyc, Woronicz, Niemcewicz, appartiennent à l'époque du règne de Stanislas-Auguste, et brillent dans les annales de l'histoire littéraire de la Pologne. Les trois démembremens de ce malheureux pays, faisant peser l'oppression étrangère sur toute

sa nationalité, suspendirent aussi un moment la marche de ses progrès intellectuels : mais bientôt, dans les provinces échues à la Prusse, Varsovie, et la Société des Amis des Sciences, qu'on y fonda en 1800; dans les Galicies autrichiennes, Puławy, résidence des Czartoryski, convertie en un immense musée national; dans les provinces russes, les institutions scientifiques de Wilna et de Krzemieniec, devinrent des foyers où se conservèrent les mœurs, l'esprit, le caractère national de la Pologne asservie, et le goût des lettres et des sciences.

Napoléon ressuscita une partie de la Pologne et ranima les espérances de ses enfans. Malgré les maux d'une guerre continuelle, le duché de Varsovie, doté d'institutions et de lois puisées en France, donna l'exemple des plus beaux sacrifices patriotiques et des plus rapides progrès dans l'instruction que dirigeait alors Stanislas Potocki.

L'empereur Alexandre, devenu maître de la plus grande partie de l'ancienne Pologne, voulut en faire une sorte d'empire-modèle pour ses vastes États; depuis 1815, les sciences et les lettres prirent sans cesse un nouvel essor. Parmi une foule de noms célèbres, les Sniadecki et Lelewel à Wilna, Felinski à Krzemieniec, Niemcewicz, Brodzinski à Varsovie, jouissaient d'une popularité bien méritée, lorsqu'un retour vers l'obscurantisme changea la direction du gouvernement russe, et le rendit éminemment persécuteur de tout ce que la Pologne présentait d'éclairé, de généreux et de national. C'est à cette époque, 1822, qu'apparaît sur l'horizon littéraire Adam Mickiewicz, le génie le plus original de la littérature polonaise actuelle. La France connaît déjà, par des traductions, une partie des chefs-d'œuvre de ce poète; la Pologne l'idolâtre, et voit en lui le chef sublime et patriotique d'une nouvelle école, contemporaine de ses derniers malheurs. La révolution de 1830, quoique suivie d'une immense catastrophe, est elle-même un grand poème en action : la postérité y verra une Iliade. En dépit de leur

position actuelle, les Polonais n'ont jamais compté plus d'écrivains capables, plus d'hommes instruits et patriotes : l'exil des uns, l'oppression qui étouffe la voix des autres, finiront un jour, et nous espérons que la Pologne reverra encore et très prochainement une ère nouvelle, un second âge d'or de sa littérature, en même temps qu'une glorieuse renaissance politique.

LA SWITEZIANKA (1).

BALLADE DE MICKIEWICZ.

Quel est ce garçon jeune et beau? et, près de lui, quelle est cette vierge? Sur le bord des eaux livides de la Switeź, ils errent éclairés par la lune. Elle lui donne des framboises de sa corbeille, et il présente à la jeune fille des fleurs pour en tresser des guirlandes. Oh! c'est bien l'amant de la jeune fille.... et c'est bien son amante, à lui.

Chaque nuit, à la même heure, ils se réunissent sous ce mélèse. Le jeune homme est un chasseur des forêts voisines.... Et qui est la jeune fille?.... Je l'ignore. — D'où sort-elle? Nul n'a pu suivre ses traces. — Où se cache-t-elle? Personne ne le découvrira. Comme une fleur des eaux on la voit surgir, comme un feu follet elle s'éclipse.

« Dis-moi, ma jolie, ma tendre fillette, pourquoi ce mystère? Quelle route as-tu suivie pour venir près de moi? Où est ta maison? où sont tes parens? L'année s'avance, la feuille jaunit; voici venir la saison des pluies. Dois-je toujours t'attendre sur les bords sombres du lac? — Dois-tu toujours, comme la craintive chevrette dans les bois, comme le spectre au milieu des ténèbres, poursuivre ta course vagabonde? De-

(1) Nom des nymphes qui, d'après une croyance populaire, habitent les eaux de la Switeź.

meure plutôt avec celui qui t'aime, demeure, ô ma chérie, avec moi. — Ma chaumière est près d'ici, au milieu de ces épais coudriers. Tu y trouveras en abondance des fruits, du miel et du gibier. »

« — Arrête, arrête, répond-elle, jeune téméraire! je n'ai pas oublié ce que mon vieux père me disait souvent : L'homme a des paroles ravissantes sur les lèvres, et il couve dans son cœur des projets perfides. — Je crains plus ta perfidie que je n'ai de foi dans ton amour. Je pourrai céder à tes prières; mais me seras-tu fidèle ? »

Le jeune homme tombe à genoux, jure par les puissances infernales et par la lumière sainte de la lune. Mais, observera-t-il son serment?

« Observe-le, chasseur, observe-le; car, malheur au parjure, pour la vie malheur! et malheur à son ame damnée! »

Elle dit, s'élance, pose sa guirlande sur son front, salue de loin le chasseur, et fend légèrement les ondes.

En vain le chasseur se précipite sur ses pas... il ne peut l'atteindre. Elle disparaît comme l'haleine des vents..... Il est seul.

Il est seul! Il recule.... la terre cède sous ses pas; le silence l'environne; il n'entend que le bruissement des roseaux qu'il froisse dans sa course. Il promène ses pas errans, il lance ses regards errans. Le vent souffle à travers les bois, le lac s'enfle et s'agite.

Soudain l'abîme s'entr'ouvre : ô prodige! du sein des plaines argentées de la Switeź, apparaît une beauté virginale. Sa figure a la pâleur de la rose rafraîchie par les larmes du matin; comme un nuage léger, un léger vêtement dessine ses formes célestes.

« Jeune homme, beau jeune homme, dit la vierge d'une tendre voix, pourquoi errer à cette heure sur les bords de la Switeź? Tu regrettes la cruelle, la volage qui t'attire dans la forêt pour t'abandonner, pour te plonger dans les tourmens, pour rire de toi. — Viens.... je te consolerai. Laisse-moi chasser tes soupirs et tes chagrins; viens à moi, oh! viens à moi; nous agiterons ensemble ces ondes de cristal. Veux-tu, comme une légère hirondelle, effleurer seulement la surface de

l'onde, ou, vif et frétillant comme un poisson, veux-tu faire jaillir l'eau avec moi tout le jour? Veux-tu, la nuit, sous une tente de cristal, reposer sur les lys moelleux des eaux, et t'endormir au milieu de visions célestes? »

Soudain brille un sein de cygne. Le chasseur fixe sur la terre des yeux modestes... la vierge s'approche d'un bond léger, et: « Viens à moi, s'écrie-t-elle, viens à moi! »

Elle livre au gré du vent ses pieds ailés, se pavane comme l'arc-en-ciel en décrivant un grand cercle, fend les ondes, et fait jaillir les gouttes argentées.

Le chasseur s'élance et s'arrête.... Il voudrait se précipiter vers elle, et n'ose pas. Soudain une vague bleue lui caresse légèrement la plante des pieds; elle le caresse, le séduit, le transporte comme la vierge pudique qui presse en secret la main de son amant.

Le chasseur oublie sa belle, foule aux pieds ses sermens, et se précipite en aveugle dans l'abîme, séduit par de nouveaux appas.

Il court et regarde, il regarde et court: le voilà déjà loin du rivage, folâtrant au milieu du lac. — Il presse dans sa main une main de neige; il plonge les yeux dans un visage céleste; il poursuit de ses lèvres des lèvres de rose, et tournoie au dessus de la terre.

Soudain, au souffle du vent, tombe le nuage qui voilait la vierge. Le chasseur reconnaît la jeune fille.... c'est la jeune fille de la forêt.

« Où sont tes sermens? où sont mes conseils? s'écrie-t-elle. Malheur au parjure! pour la vie malheur! et malheur à son ame damnée!

« Ce n'est pas à toi qu'il appartient de folâtrer sur ces gouffres argentés; la terre engloutira ton corps, et le sable éteindra le feu de tes yeux. Au pied de ce mélèse, ton ame attendra dix siècles; les flammes éternelles la dévoreront, sans qu'on puisse les calmer. »

A ces mots, le chasseur promène ses pas errans, ses yeux sont hagards; le vent souffle à travers la forêt, l'onde s'enfle et s'agite.

Elle s'enfle, s'agite et s'entr'ouvre, et la jeune fille et le jeune homme sont engloutis dans le gouffre béant.

Depuis, chaque jour, l'onde s'agite, écume; depuis, on voit, à la lueur de la lune, errer deux ombres légères. C'est le jeune homme et la jeune fille.

Elle folâtre sur le lac argenté, il gémit sous ce mélèse. Quel est ce jeune garçon? C'était un chasseur de la forêt voisine. Et quelle est cette jeune fille?... Je l'ignore.

VARIÉTÉS.

UN MOT SUR LA QUESTION D'ORIENT.

Nous vivons dans un temps où les questions mûrissent vite. Le monde est emporté vers des destinées nouvelles avec une effrayante rapidité. Au commencement de cette année, un noble poète, au sein de la Chambre des Députés, faisait entendre quelques paroles de prévoyance sur les éventualités qui pouvaient naître de la situation actuelle de l'Orient.

Et voilà que déjà ces paroles de prévoyance acquièrent une autorité qui semble être la menace d'un événement sur le point d'éclater.

Les deux principes dont la lutte devient plus terrible aux époques de transformation humanitaire, ces deux principes tendent toujours à une trêve après un long combat, et la trêve ne peut s'établir qu'en fixant à l'un et à l'autre le champ dans lequel ils doivent circonscrire leur action. Maintenant que le moment serait venu d'arriver à cette suspension d'armes, à cette *trêve de Dieu,* si nécessaire aux deux antagonistes pour prendre de nouvelles forces, il se rencontre un obstacle qui n'avait pas été prévu. L'obstacle consiste en ce que la Russie, qui à elle seule se charge de représenter le principe absolu, n'a pas de limites territoriales dans lesquelles on puisse parquer son action.

C'est ce qui rend la question de l'Orient si compliquée; c'est ce qui empêche l'humanité de respirer pour se préparer à une lutte nouvelle; c'est ce qui empêche toute sécurité dans le travail graduel de la civilisation.

Combien de temps encore l'Europe sera-t-elle obligée de tenir d'une main la truelle, et de l'autre l'épée?

Les seuls alliés réels que puisse avoir la Russie en Europe sont les puissances qui furent ses complices dans le partage de la Pologne, et tôt ou tard elles doivent vouloir s'affranchir du fardeau de cette triste solidarité qui a été si féconde en malheurs de tous genres.

En effet, la Prusse est protestante, c'est-à-dire, a une religion qui reconnaît le libre examen, ce qui constitue une antipathie fondamentale avec le principe même du gouvernement russe.

Et pour l'Autriche toute catholique, elle doit bien sentir que les envahissemens non réprimés de la Russie ne tarderaient pas de lui faire courir les mêmes dangers que lui fit courir la Turquie au temps de sa puissance. Alors la Pologne n'aurait plus à lui envoyer un Jean Sobieski pour la délivrer.

On ne saurait trop insister sur ce point. La Russie, tout asiatique, ne pouvait supporter les institutions européennes fondées en Pologne par le traité de 1815. Le soulèvement de la Pologne était donc un fait toujours à la veille de se produire, un fait inéluctable, dès le moment où Varsovie fut livrée à l'impuissante loyauté d'Alexandre. Ainsi, après le crime d'avoir souffert le partage de la Pologne, la plus grande faute qui ait été commise fut celle d'avoir consenti à ce que la liberté d'un peuple européen fût garantie par un despote asiatique.

Voici ce que j'écrivais dans la REVUE EUROPÉENNE, à propos des *Paroles d'un Croyant :*

« Le livre de M. de la Mennais n'est point un livre isolé, sans précurseur, tombé inopinément au milieu de nous. Celui des *Pélerins polonais* du poète Adam Mickiewicz, tra-

duit par M. de Montalembert, l'avait précédé. Il faut bien remarquer le fait, parce qu'à mon avis il est considérable. Pour un très grand nombre de personnes, pour l'instinct même des populations, le sort de la Pologne a été comme une sinistre menace du sort qui pourrait être réservé à l'Europe tout entière. Et, au sein de multitudes passionnées, si amèrement sympathiques à de tels désastres, des cœurs généreux se sont émus d'abord d'une pitié profonde, ensuite ont été saisis d'une épouvante immense. Oui, j'en ai l'intime conviction, l'abolition aussi complète, aussi implacable de la nationalité polonaise, la dispersion sur toute la surface du globe de tant de guerriers indomptables et pourtant domptés, mais domptés seulement par d'effroyables catastrophes; les maux sans nombre et sans nom qui continuent de peser sur l'ancien boulevard de la chrétienté; oui, j'en suis convaincu, le récit et l'aspect de tant de maux, de tant de ruines, de si irrémédiables misères, ont été pour beaucoup dans nos perturbations intérieures. On s'est demandé avec angoisse comment pourrait s'accomplir cette transformation sociale, qui occupe péniblement et nos corps et nos esprits, comment elle pourrait s'opérer en présence d'un pouvoir absolu qui n'entend à aucune transaction, qui donne aux forces aveugles et fatales de l'Asie l'appui des forces intelligentes et libres de l'Europe, qui va toujours envahissant comme s'il ne pouvait jamais être réprimé, qui n'a point de limite naturelle et assignable, qui se réfugie au besoin dans les retraites inaccessibles du Nord, ou même dans l'incendie de ses capitales. On s'est dit : voilà que la barrière est brisée; nos grandes gardes avancées ont péri; il n'y a plus qu'un tombeau, un vaste et lamentable tombeau entre la barbarie et la civilisation. Alors l'expression de douleur profonde pour ces malheurs immérités de notre sœur glorieuse, la Pologne, est devenue l'expression générale d'une terreur incroyable sur nos propres destinées. Alors toutes les libertés en puissance ou en expansion se sont alar-

mées, et la première de toutes, la liberté religieuse, a jeté un cri de détresse. Alors enfin les peuples sont entrés dans une sorte de méfiance fébrile à l'égard de leurs gouvernemens, et ont voulu essayer de se sauver eux-mêmes. »

Il me semble que ces considérations, à peine ébauchées, pourraient donner lieu à d'immenses développemens.

L'homme qui porta quelques années le poids de l'Europe, s'il l'eût voulu, aurait reconstruit la digue contre laquelle s'était brisée la barbarie représentée par les Turcs, et contre laquelle, aujourd'hui, devrait se briser une seconde fois la barbarie représentée par l'empire russe.

L'Europe en est venue à payer de ses inquiétudes ses torts d'une si prodigieuse ingratitude à l'égard d'un peuple qui la sauva.

Maintenant que la terrible éventualité de la chute de l'empire ottoman s'offre à toutes les imaginations, comment espérer quelque repos jusqu'à l'accomplissement du décret providentiel qui sera, selon ce que nous ferons, un décret de clémence ou un décret de rigueur?

Lorsque les Turcs cesseront d'être *campés en Europe*, qui ouvrira et fermera, à son gré, les portes des deux anciens mondes?

Que la Russie établisse ses forteresses là où sont encore les tentes turques, il est facile de prévoir que, dans un avenir assez prochain, l'empire russe, sans lien réel, sans cohésion, sans force assimilatrice, sans unité, se dissoudrait inévitablement pour former deux ou peut-être même trois royaumes; mais avant cet événement, qui serait une catastrophe pour lui et une délivrance pour nous, par quelles calamités n'aurions-nous pas à passer?

Quoi qu'il en soit, il est grand temps de pourvoir à sa sûreté, à son indépendance.

Aujourd'hui, nous pouvons encore faire notre destinée, le pourrons-nous demain?

BALLANCHE.

CONSCRIPTION EN POLOGNE.

Pour pendant à l'article du recrutement russe dans les provinces polonaises, qui a été inséré dans un des derniers numéros du *Polonais*, nous allons donner quelques détails sur l'ancienne conscription dans le ci-devant royaume de Pologne. Quoique ce tableau soit moins sombre et moins horrible que celui que nous avons déjà présenté, il est néanmoins tellement repoussant et si contraire au mode de recrutement reçu dans les pays civilisés, que nous croyons de quelque intérêt de le placer sous les yeux de nos lecteurs.

La loi fondamentale du pays avait égalisé toutes les classes de la société, et elles se virent obligées de consacrer leurs forces et leur vie au service et à la défense de l'Etat; mais la patrie n'en avait nul besoin tant que devait peser sur elle le joug étranger; aussi l'on servait sans enthousiasme, à contre-cœur; on cherchait à se soustraire à cette corvée, à parer le coup qu'elle voulait porter en donnant un remplaçant, et l'on n'allait s'ensevelir dans les écuries de la cavalerie ou dans les casernes des fantassins, que pour tuer le temps qui pèse souvent à la jeunesse, ou pour se faire une carrière qui était loin d'être brillante, puisque dans les premières quinze années du gouvernement russe en Pologne, un seul militaire de la nouvelle organisation fut parvenu au grade de capitaine.

Malgré toutes les persécutions, une discipline plus que cruelle, souvent atroce, et des lois barbares que subissaient les soldats, on voyait une multitude de jeunes gens, désœuvrés pour la plupart, encombrer tous les rangs de la hiérarchie militaire. Six, sept et quelquefois dix ans suffisaient à peine pour passer du grade de sous-officier à celui d'officier; c'est ainsi que le plus bel âge, la plus belle par-

tie de la vie, s'écoulait entre une étrille et un service de nuit, entre les prouesses de la taverne et la débauche; car il était sévèrement défendu aux soldats et aux sous-officiers de paraître dans la bonne compagnie, d'aller au spectacle, aux bals, aux divertissemens publics. Des réglemens de discipline défendaient aux jeunes militaires de fréquenter les officiers, qui généralement prenaient avec eux un ton impérieux et hautain. Tel était le sort du jeune homme qui entrait au service militaire. Bien élevé et issu d'une bonne famille, il tombait dans ce gouffre, au milieu de tous les vices, et s'il avait assez de force d'ame et d'honnêteté pour échapper à la dépravation, à la décomposition de son être moral, il s'oxidait, il se rouillait peu à peu au contact d'hommes grossiers, aux mœurs impures, et recevait insensiblement les impressions vicieuses dans cette nouvelle sphère où il était lancé.

Le gros de l'armée se composait des recrues renouvelées en partie tous les ans. La loi prescrivait dix années de service, après lesquelles le soldat pouvait rester dans le corps, et alors il était décoré d'un chevron et avait la permission de se marier.

La loi de conscription nous arriva en 1807 avec les Français. Autrefois, sous nos rois électifs, la cavalerie n'était formée que de nobles; l'infanterie se composait des légions étrangères et des levées faites dans les domaines royaux et les terres du clergé : les biens des particuliers en étaient seuls exempts. La constitution de 1792 avait su répandre l'enthousiasme dans tous les rangs de la nation polonaise; toutes les classes furent appelées à coopérer à la régénération de la patrie. Depuis 1815, la loi de conscription fut plusieurs fois changée, rechangée et bouleversée comme toutes les autres lois qu'imposait à la Pologne un maître nouveau et étranger. Chaque commune fut obligée de tenir un registre de sa population; tous les jeunes gens, de vingt à trente ans, furent soumis à la conscription.

Pour choisir les hommes les plus beaux, les plus forts et les plus propres à porter les armes, voici comment on s'y prenait. Chaque palatinat était divisé en districts, chaque district avait un ancien militaire réformé dont le grade ne dépassait pas celui de capitaine. Il faisait une tournée dans le district, suivi d'un chirurgien et d'un délégué des propriétaires fonciers, qui se trouvait presque toujours en défaut, tant la charge était incommode et onéreuse pour celui qui devait la remplir.

L'officier visiteur choisissait pour ses étapes les maisons les plus riches et les mieux pourvues de ce qui rend la vie agréable. Il y établissait son état-major, et embrassait de son quartier-général un grand nombre de villages dont les propriétaires ne pouvaient satisfaire à ses exigences exorbitantes. On faisait accourir des environs toute la population mâle de vingt à trente ans, et à l'appel nominal chaque individu se présentait nu, tremblant; on l'approchait de la mesure, puis le chirurgien visitait son corps, sa poitrine, ses membres, lui regardait la bouche, soufflait dans les oreilles, et, après un long examen, énonçait son opinion. On passait ainsi en revue toute cette foule qui attendait des jours entiers avant de pouvoir se présenter à l'œil scrutateur des arbitres subalternes de ses destinées. Deux mois après, cette opération se renouvelait au chef-lieu du district devant les autorités supérieures qui statuaient en dernière instance sur la destination de chaque individu. Les recrues choisies par les autorités militaires étaient amenées, sous escorte, à Varsovie, pour subir la dernière épreuve et passer par les mains habiles du grand-duc Constantin. Rien de si comique que de voir le grand-duc courant dans les rangs des recrues entassées dans les salles du Palais-de-Saxe qui se trouvait trop petit pour une si grande foule. Ils étaient là pêle-mêle, pouvant à peine respirer et se remuer dans une atmosphère corrompue. Le grand-duc s'élançait au milieu d'eux avec une figure radieuse, suivi de ses aides-de-camp, des généraux et des officiers de son état-major;

là aussi se réunissaient les officiers de tous les régimens polonais qui venaient chercher des recrues. Le grand-duc lui-même désignait les régimens, et alors l'adjudant saisissait son homme par les oreilles ou par le collet, ne pouvant le prendre par les cheveux qui étaient rasés. C'était un tumultueux brouhaha dont ne peuvent guère se faire une idée ceux qui n'ont jamais assisté à cette scène dégoûtante. Le grand-duc paraissait pourtant y prendre le plus vif plaisir. Parfois, son front soucieux se déridait à la vue de tant de nouvelles victimes, et un sourire infernal courait sur ses lèvres.

C'était vraiment un spectacle amusant de voir des officiers supérieurs vieux et cassés, à gros ventre, à perruques flottantes, courir essoufflés, obéissant au seul geste du grand-duc. Ensuite venait le tour des jeunes gens nobles qui présentaient des remplaçans ; c'est alors que le grand-duc accablait ces jeunes gens de toute sorte d'outrages. Éminemment despote, il haïssait la noblesse polonaise, car il pressentait qu'elle sera toujours la première cause de la décadence du pouvoir russe en Pologne.

La loi tolérait l'acceptation des remplaçans ; mais le grand-duc se mettait au dessus de la loi et agissait selon son bon plaisir. Il arrivait quelquefois qu'il refusait les remplaçans de ceux qu'il voulait forcer à endosser l'uniforme.

Le pays se ressentait cruellement de la perte de tant de bras propres au travail, et de tant d'hommes enlevés dans l'âge le plus propre à se marier, et qui ne jouissaient de ce droit qu'après dix ans de service. Ce service si long et si pénible isolait l'armée du reste de la population. Et si l'on ajoute que la mortalité dans cette armée de 30,000 hommes s'éleva à 29,000 dans l'espace de 14 ans, on ne pourra assez déplorer les pertes que le système militaire du grand-duc fit éprouver en pleine paix au royaume de Pologne.

CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Nous venons de recevoir plusieurs lettres des frontières de Pologne, remplies d'intéressans détails que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs.

25 mai 1834.

« ... François Potocki, président de la Commission du palatinat (Wojewódzka), cet homme tant méprisé en Pologne, a *forcé* les habitans à une *souscription volontaire* très considérable, afin de fêter l'arrivée de Paszkiewicz à Varsovie. Aussitôt après son retour, ce *bienfaiteur de la Pologne* a répandu des graces et des faveurs : les palatins Czarnecki et Grabowski, le castellan Alexandre Walewski, ont reçu des décorations et des pensions de 20,000 à 25,000 florins; et l'heureuse nation de se réjouir par l'organe de ces dignes citoyens! Il y a eu des bals, des spectacles, des réjouissances publiques; tout cela aux frais de la nation. En outre, l'arrivée de notre bienfaiteur a été célébrée par une représentation théâtrale chez Ożarowski, où l'on a joué *l'Impromptu de campagne*, et une autre pièce de circonstance, dans laquelle furent chantés des couplets en l'honneur de Paszkiewicz. Voici un de ces couplets, que je vous donne textuellement :

Chantons, fêtons celui que tout le monde aime,
Fêtons son retour dans nos cantons.
Moi qui suis père et mère,
Dans ce double caractère,
De mes deux sexes
Je veux vous plaire.

« Pour comprendre ceci, il faut savoir que ces fadaises étaient chantées par un nommé Dzierzbicki, connu à Varsovie sous le nom de *demoiselle*, et qui, à cette occasion, se travestit en femme, la gorge et les bras nus. C'est

un être si bafoué, et les paroles sont si stupides, que cette fête a eu l'air d'une mauvaise plaisanterie.

« ... Vous savez sans doute que, par l'entremise d'un de ses agens nommé Maniecki, la Russie a tenté de fomenter dernièrement à Cracovie une sorte de complot et d'émeute, afin d'avoir un prétexte pour détruire ce dernier débris de l'indépendance polonaise.

« ... Il nous parvient quelquefois de ces écrits publiés à Paris sous le titre de : *Nowa Polska* (Nouvelle Pologne); il est évident que ce sont des têtes chaudes et des partisans de la Russie qui contribuent à la rédaction de ces libelles. »

La lettre suivante vient d'être adressée, de Pologne, à un des réfugiés polonais résidant à Paris.

« Je voudrais bien vous donner quelques nouvelles de la Lithuanie, mais l'histoire de cette belle province de notre pays peut se décrire en trois mots : *la prison, les chaînes et la potence.* Les malheureux habitans sont en proie à une anxiété continuelle ; car, sous le régime d'aujourd'hui, il n'y a rien de respecté ni de sacré ; on ne respecte ni l'âge, ni le sexe, ni le rang : la jeune fille est déportée en Sibérie, à côté d'un criminel, et attachée à une barre de fer ! De petites filles, dans une pension, furent battues de verges, pour avoir chanté l'air national du 3 mai !.. Je n'ai pas la force de continuer ce triste récit, car ma main se refuse à tracer un si horrible tableau; le jour viendra où la main de la Providence tracera avec des caractères sanglans un tableau plus complet de ces cruautés dans l'ame de leur auteur....

« Je n'ai point de bonnes nouvelles à vous donner de la Galicie; des mouvemens imprudens dans le cercle *Czortkowski* amenèrent de nouvelles persécutions sur des réfugiés paisibles, qui y trouvèrent un asile; des citoyens honorables furent compromis; d'autres, plus réfléchis et moins audacieux, qui, prévoyant la malheureuse issue, refusèrent d'y participer, et quittèrent leurs résidences, fu-

rent proclamés traîtres par quelques têtes chaudes. Est-ce un moyen de regagner la patrie et de mériter la sympathie des autres nations? Veuillez donner de la publicité à ces tristes détails, et tâchez d'arrêter de malheureuses victimes, qui pourront, en d'autres circonstances, mieux employer leur courage et leur dévouement; que ce feu sacré ne s'allume pas avant le temps. Le but est noble et honorable, mais quel moyens d'y parvenir? Veulent-ils que cette jeune partie de la nation polonaise, pleine de vie et de patriotisme, périsse sur l'échafaud? Oh! pourquoi n'ont-ils point plutôt tous péri sur le champ de la gloire?...

« *P. S.* J'apprends à l'instant que M. Słotwinski, éditeur d'un ouvrage périodique, *Czasopismo naukowe*, de la bibliothèque des Ossolinski, vient d'être jeté dans une prison réservée pour les criminels, pour avoir gardé chez lui un écrit libéral qu'on lui attribue. »

Nous croyons être agréables à nos lecteurs, et surtout aux Polonais, en leur fournissant les extraits suivans des lettres écrites par des officiers polonais de Bougie et d'Alger; on y trouvera des détails sur la situation de leurs compatriotes en Afrique.

« La légion étrangère à Alger est mise sur le pied des régimens français : la même base d'organisation militaire, les mêmes lois et récompenses, les mêmes avantages accordés aux longues années de service. La solde est d'un sou au dessus de celle des autres soldats français; en outre, on donne tous les jours un demi-litre de vin, du pain, du riz, du sel et de la viande. Quant au climat, on en fait en France un tableau exagéré; il est tout naturel qu'on doit avoir un régime et des alimens analogues au pays où l'on se trouve. Ceux qui sont habitués à de fortes libations sont plus que les autres exposés aux fièvres; quelques uns ont succombé; mais la mortalité n'a pas été grande, et le nombre des malades diminue à un tel point, qu'en 1832, l'état sanitaire

des soldats à Alger a été plus satisfaisant que celui des soldats en France. Aujourd'hui, on compte à peine deux malades par compagnie de cent hommes. Notre garnison est en ce moment à Bougie. Dans la dernière expédition, il n'y a eu personne de tué ou de blessé. Trois officiers polonais, quatre sous-officiers et un soldat, ont été présentés aux récompenses militaires.

« Trente-neuf Polonais, arrivés de Marseille, sont débarqués à Oran; madame Sieminska, épouse du capitaine de ce nom, se trouve parmi eux. Presque tous sont officiers. Quelques uns d'entre eux témoignèrent le désir d'entrer dans le bataillon polonais; mais la plupart sont fort mécontens de se trouver à Oran. Cependant leur position est encore moins triste que celle de beaucoup de nos compatriotes qui sont dans les dépôts et sous la surveillance de la police. Ici, tous jouissent de la liberté, et se trouvent sous la protection bienveillante du général Desmichels; sa femme, née polonaise, a le plus grand soin de ses compatriotes, et contribue beaucoup à alléger leur infortune. Chaque Polonais, en arrivant à Oran, a reçu un logement et un terrain pour la culture d'un petit jardin. Outre la solde de 45 francs, ils reçoivent une ration d'officier; en y ajoutant dix francs, on fait face pendant un mois au déjeuner et au dîner. Les officiers sont placés dans la légion étrangère, et doivent rester à Oran jusqu'à ce que leur nomination ait été approuvée par le roi. Le bataillon polonais n'a pu encore être formé à cause du petit nombre de Polonais. Le détachement qui occupe Bougie a environ trente hommes, dont la moitié seulement se compose de Polonais; le reste est un mélange de toutes les nations. Le ministre de la guerre a donné ordre d'organiser les bataillons polonais, italiens et allemands, sans mêler les étrangers de nations différentes. Il y a un an, lorsqu'il n'y avait en Afrique qu'une compagnie de Polonais, le ministre de la guerre n'autorisa que deux de nos officiers, Baucz et Borchacki, à rester à Alger; les autres furent renvoyés en France. Plus tard, on ajouta aux Polonais des soldats et des officiers

pris des bataillons allemands; ce qui fut l'occasion de plus d'une querelle. Ceux de nos officiers qui se trouvent aujourd'hui dans le bataillon polonais, ont une conduite exemplaire, et connaissent très bien le service. Dans les dernières expéditions, nos compagnies se sont très bien montrées: on doit ce résultat aux sous-officiers, qui pour la plupart sont Polonais.

« ..... L'état sanitaire en Afrique est satisfaisant. A Oran, il n'y a que quinze soldats malades sur mille; à Bougie, dans le bataillon du 59e, il n'y a que six malades sur sept cents; tandis qu'en France, dans les meilleures garnisons, on compte trente malades sur mille. A Alger, à cause de la proximité de la plaine de Metidja, et à Bone à cause des marais, la mortalité était plus grande. Les habitans de Bougie sont des montagnards pleins de bravoure et presque inaccessibles à nos mœurs et à nos usages. Aux environs d'Oran, le peuple est brave et civilisé; il conserve le caractère ancien des Maures. Je n'oublierai jamais les momens que j'ai passés au milieu d'eux; c'est alors que je me suis convaincu que les Européens les plus civilisés ont encore beaucoup à apprendre de ce peuple. Ses usages et ses mœurs ont quelque analogie avec les usages anciens des nations de l'Europe : les plus riches se mettent dans les premiers rangs au combat; ceux qui ont moins de fortune et ceux qui sont au service des premiers les suivent à une certaine distance, leur chargent les armes, et n'entrent dans la lutte que dans le cas où leurs chefs sont blessés ou faits prisonniers. Les nègres sont chargés du transport des munitions, et se trouvent à deux ou trois lieues du champ de bataille.

La saison la moins favorable pour se rendre à Alger commence au mois de novembre et finit au mois de février. Le bateau à vapeur met quarante-huit heures pour aller de Toulon à Alger; les bâtimens ordinaires mettent cinq à six jours de Toulon à Oran et à Bougie. »

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE PROSCRITE.

Allocation de subsides aux réfugiés en Angleterre. — Un événement inattendu vient de donner quelque consolation aux malheureux réfugiés qui, après avoir enduré d'horribles traitemens en Prusse et forcés de s'embarquer pour l'Amérique, ont touché, comme par miracle, le sol de l'Angleterre. Le parlement leur a voté des subsides. Eclatant triomphe de la force de l'opinion publique qui, tant de fois, déjà s'est énergiquement déclarée en faveur de la Pologne, soit au sein de la représentation nationale, soit dans les grandes réunions publiques consacrées aux affaires de ce pays, soit dans les adresses et les pétitions présentées au Roi et au parlement, soit enfin dans ces nombreuses sociétés d'Amis de la Pologne qui veillent avec un si beau dévouement à ses intérêts, au sort de ses enfans dispersés! L'Angleterre semble aujourd'hui vouloir en quelque sorte expier, par ses nobles démonstrations envers les débris d'une malheureuse nation, l'abandon dans lequel elle la laissa au moment de sa glorieuse lutte. Alors, une parole énergique de son cabinet, appuyée par celui de la France, aurait répandu la terreur dans les rangs moscovites et sauvé la Pologne. Mais, hélas! l'occasion est perdue, et ce qui alors demandait de faibles efforts exigerait aujourd'hui de grands sacrifices; conséquence inévitable d'une politique absorbée par des affaires domestiques, qui fut loin d'être à la hauteur des circonstances. C'est un sujet bien vaste à traiter, que les suites désastreuses que peut avoir pour l'Europe la chute de la Pologne, et les immenses avantages qu'elle aurait retirés de sa régénération. Contentons-nous pour le moment d'exprimer le sentiment de notre plus vive gratitude à ces hommes honorables qui ont surtout contribué à sauver tant de braves livrés à la misère. Honneur à vous surtout, lord Dudley Stuart, vous qui par votre zèle infatigable avez exercé une si grande influence dans l'allocation de ces subsides; votre nom sera

béni parmi les Polonais et leur reconnaissance vous est à jamais acquise!

La position des réfugiés en Angleterre était des plus critiques; trop nombreux pour pouvoir exister, à l'aide des souscriptions particulières, sans aucune connaissance de la langue, privés de tous moyens pour pourvoir à leur subsistance, ils ne voyaient devant eux que le plus affreux dénûment et la mort. C'est alors qu'ils reçurent la lettre suivante que leur adressa le Conseil de la société des Amis de la Pologne à Londres.

Sussex Chambers, 24 mai 1834.

Messieurs,

Je suis chargé par le Conseil de vous informer que c'est avec le plus profond regret qu'il se voit obligé de vous faire connaître la diminution des fonds obtenus du public pour venir à votre secours.

Sentant vivement votre position affligeante et votre dénûment, le Conseil pense qu'il est de son devoir de vous informer que la balance entre ses mains ne lui permettra pas de faire, mardi prochain, le paiement accoutumé. Un compte vous sera soumis; il présentera la somme qui reste à votre disposition. Le Conseil vous recommande d'en faire l'usage le plus conforme à vos intérêts.

Le Conseil se doit à lui-même de vous faire observer que le but de l'association n'a jamais été de s'occuper de secours pécuniaires; mais votre position critique l'a engagé à faire un appel au public; appel qui, nous le disons à regret, a été vain et inutile pour assurer un secours permanent.

Le Conseil est forcé de se rendre à la pénible évidence que, pour le moment, rien de plus ne peut être fait pour vous; mais vous pouvez être assurés que ses membres ne se rallentiront pas dans leurs efforts; qu'ils ne négligeront aucun moyen de vous procurer quelques secours; qu'ils conservent toujours le plus vif intérêt pour votre bien-être, et sont toujours animés du désir le plus sincère d'adoucir la déplorable position dans laquelle vous vous trouvez.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, etc.,

K.-F.-H. Mackenzie, *Secrétaire honoraire.*

Cette lettre dévoilait aux Réfugiés leur triste position ; ils se voyaient en proie à toutes les angoisses de la misère quand, dans la séance du 3 juin, lord Dudley-Stuart a présenté au parlement une motion afin d'engager le gouvernement anglais à accorder des secours aux réfugiés polonais en Angleterre, qui se trouvent dans une grande détresse. Le noble lord, après avoir succinctement rappelé les événemens qui se passèrent en Pologne en 1830 et 31, et avoir tracé le tableau de cruautés exercées dans ce malheureux pays, s'est exprimé en ces termes : « J'espère que la chambre ne fermera pas l'oreille aux prières de braves qui ont tout sacrifié pour la liberté, tout, excepté l'honneur. Vous savez, Messieurs, que les débris de l'armée polonaise, parvenus à se soustraire au carnage dont tant de milliers de leurs compatriotes furent les victimes, sont venus chercher un asile en Angleterre, pleins de confiance dans sa généreuse hospitalité. En songeant à ce que l'Angleterre avait fait dans des temps antérieurs pour les réfugiés des autres nations, les malheureux Polonais ne pouvaient pas s'imaginer que la chambre des communes leur refuserait son assistance, à eux qui, plus que toute autre nation, avaient droit à sa généreuse sympathie. La Chambre des communes a voté depuis le commencement de ce siècle jusqu'à la somme de trois millions de livres sterling pour les réfugiés étrangers, sans distinction; et ces secours n'ont point discontinué jusqu'aujourd'hui. Pendant la session actuelle, vous avez alloué des fonds pour de nobles proscrits qui se trouvaient dans la même situation que ceux dont je plaide la cause. Les réfugiés français avaient-ils plus de droits, plus de titres que les Polonais à notre bienveillance, à notre sympathie? L'Angleterre s'est montrée généreuse en faveur des émigrés de toutes les nations; ne serait-il pas honteux maintenant de la voir fermer sa bourse pour les Polonais, qui, plus que tout autre peuple, ont droit à son estime, à sa reconnaissance, et dont l'héroïque conduite fait l'admiration de l'Europe! Vous avez entendu des voix éloquentes prouver en diverses occasions qu'il importe que la Pologne soit une nation indépendante. Laisserons-nous périr de faim sur nos rivages inhospitaliers des hommes courageux qui, pour avoir voulu reconquérir leur ancienne indépendance, n'ont plus de patrie aujourd'hui? L'Angleterre est le seul pays où les réfugiés polonais n'ont

obtenu aucun secours. Le gouvernement autrichien, lui-même, leur a accordé quelques fonds; mais la France surtout a agi envers les Polonais avec une rare générosité: la Chambre des députés a voté pour eux trois millions de francs (ce qui équivaut à 140,000 livres sterl. environ). Je ne vous demande pas de lutter de générosité avec la France; car la somme que je réclame est bien insignifiante, comparée à celle qu'a donnée la France; j'espère que le gouvernement ne combattra pas ma motion sous prétexte que ce serait offenser la Russie que de secourir les réfugiés polonais. Nos ministres, je le sais, ont le cœur trop haut placé pour être guidés par ce motif. Mais puisque le gouvernement a consenti que 500,000 livres sterl. fussent accordées à la Russie, il ne s'opposera pas à ce qu'on vienne au secours des infortunés Polonais. »

Ensuite l'orateur a fait le plus touchant tableau de la détresse des Polonais qui sont en Angleterre et a lu une lettre qui lui a été adressée par le prince Czartoryski, le 28 mai, dans laquelle il est dit que ses compatriotes, exposés au plus affreux dénuement en Angleterre, n'avaient plus qu'une unique espérance, le succès de la motion, et que le refus serait d'autant plus cruel qu'il serait moins mérité.

« Je le répète, a repris l'orateur, je ne demande pas de grands sacrifices au pays; d'ailleurs je ne m'oppose nullement à ce que les secours soient accordés uniquement aux Polonais qui en auront réellement besoin, et que leurs compatriotes, qui pourraient plus tard se présenter, ne soient point admis dans la répartition de ces secours. Je prie donc la Chambre, a dit l'orateur en terminant, de nommer une commission chargée de présenter une adresse au Roi, pour supplier Sa Majesté de déterminer la somme qui sera distribuée aux malheureux Polonais qui sont en Angleterre, et en même temps, pour assurer Sa Majesté que la Chambre sera heureuse de se conformer à ses volontés. »

M. Buckingham a appuyé la motion de lord Dudley-Stuart.

Lord Althorp, chancelier de l'échiquier, a pris la parole et a dit qu'il voyait de grands inconvéniens à allouer des fonds aux réfugiés polonais, parce que ce serait engager d'autres Polonais à venir en Angleterre; aussi, il avait vu avec satisfaction que lord Dudley-Stuart demandait que les fonds ne fussent répartis qu'entre les Polonais qui se trou-

vaient actuellement en Angleterre. Je n'ignore pas, dit le ministre, que les réfugiés sont dans une grande détresse; aussi le gouvernement s'est décidé à ne point combattre la motion de mon noble ami; mais il veut que les fonds accordés soient uniquement répartis entre les réfugiés polonais qui se trouvent maintenant en Angleterre. »

Après ces paroles du ministre, qui ont été suivies de vifs applaudissemens, M. Cutlar Fergusson et M. Hume ont pris successivement la parole, et après avoir approuvé les restrictions imposées par lord Althorp, ils ont exprimé toute leur gratitude au gouvernement d'avoir accueilli une motion tendant à secourir les réfugiés polonais qui méritaient à un si haut degré l'estime et la sympathie nationales.

La commission chargée de présenter une adresse au Roi a été immédiatement nommée.

Dans la séance du 9 juin, lord Dudley-Stuart est revenu sur sa motion relative aux réfugiés polonais. Après les observations, dit-il, que j'ai soumises à la Chambre, je suis dispensé de l'occuper plus long-temps de détails inutiles. On sait qu'il y a dans ce pays un nombre considérable d'exilés polonais dans un grand dénuement; il est du devoir du gouvernement de les secourir. Comme la chambre a bien voulu déjà prendre la motion en considération, il ne s'agit plus que de préciser la quotité de l'allocation. Le nombre des Polonais réfugiés ici est de 460; un grand nombre d'entre eux étaient officiers dans l'armée; ce sont des hommes distingués et de bonne famille. Je pense que tout le monde trouvera très modérée la motion que je vais faire : je demanderai à la commission, la somme de 10,000 l. sterl. D'autres pays ont voté des sommes beaucoup plus fortes.

Après la citation textuelle de la motion de lord Dudley-Stuart, M. Thomas Attwood a pris la parole pour dire que l'allocation lui paraissait trop faible, et il a demandé que le chiffre fût porté à 16,000 liv. sterl.

Lord Althorp a considéré comme exagérée la motion du représentant de Birmingham (M. Attwood). L'allocation que la Chambre doit voter est celle qui est nécessaire pour faire vivre ces étrangers. Je prie encore mon noble ami (lord Dudley Stuart) de considérer qu'il ne doit compter sur la somme que pour douze mois. Si ces exilés quittaient l'Angleterre avant ce temps, le montant de la somme ne

serait plus exigé : 10,000 livres sterling suffiront pour leur assurer des moyens d'existence; j'espère que l'on s'efforcera de trouver à ces malheureux exilés de l'emploi pour que la Chambre soit bientôt dégrevée de cette charge pécuniaire.

Sir Cknatchbull a exprimé l'espoir que le vote du secours ne serait pas annuel. Lord Althorp a répondu que l'allocation actuelle n'avait d'autre but que de secourir dans leur détresse les Polonais actuellement en Angleterre, et puis il a donné quelques explications sur le mode de répartition qui serait adopté pour ces secours.

Après quelques mots de M. Beaumont qui a annoncé qu'il était en relation avec une société dont le but est de trouver de l'emploi pour les exilés polonais, la Chambre a voté l'allocation de 10,000 liv. sterl. à répartir entre les réfugiés polonais.

Voici la lettre que le général Dwernicki a adressée à lord Dudley-Stuart, en témoignage de la gratitude de ses compatriotes :

Mylord,

Je me fais un devoir sacré de vous exprimer les sentimens de la plus vive reconnaissance qu'éprouve l'émigration polonaise, pour les efforts soutenus que vous avez faits, afin de couvrir de votre protection et de celle de vos illustres collègues, les malheureux débris de la Pologne.

Vous concevrez facilement la joie que nous a causée le succès obtenu dans vos Chambres en faveur de nos compatriotes débarqués à Portsmouth, et d'autres qui, ayant évité le malheur d'être transportés hors d'Europe, vont jouir désormais des subsides que la Grande-Bretagne leur a accordés. C'est à vous que nous devons ce résultat; et croyez que, malgré toutes les difficultés et contrariétés qui semblaient s'opposer à obtenir ce bienfait, je ne doutais pas du vote généreux. Non, Mylord, je n'en pouvais jamais douter, car votre protection leur est acquise; car c'est assurés de votre appui qu'ils se sont présentés devant les représentans d'un peuple libre, comme les défenseurs de la plus belle cause, et comme victimes de leur dévouement à la patrie.

Sauvez-les pour la patrie, sauvez-les de l'Amérique, telle fut la conclusion de la lettre que j'eus l'honneur de vous adresser, en date du 2 mars. Vous avez daigné accueillir avec bienveillance mes prières réitérées, et nos compatriotes, grâce à votre sollicitude, grâce à vos efforts infatigables, ne seront pas per-

dus pour la patrie, et attendront sur le sol anglais le moment favorable pour délivrer notre terre natale du joug barbare de nos oppresseurs. Comme homme de bien, vous trouverez la récompense dans le bien même qui vient de vous, et votre cœur généreux jouira des fruits de votre œuvre, lorsque vos protégés auront quitté ce pays hospitalier, pour voler aux combats contre les ennemis communs de la Pologne et de l'humanité. A l'abri désormais des vicissitudes dont les menaçait leur position précaire, honorés de vos bontés et de votre puissant appui, ils s'empresseront de se conformer en tout aux mesures que vous jugerez convenables d'adopter à leur égard.

Agréez, etc.

DWERNICKI, général.

— Les Polonais débarqués à Portsmouth sont encore dans cette ville; l'un d'eux, M. Swidzinski, raconte ainsi les affreux traitemens qu'ils ont subis du gouvernement prussien :

Portsmouth, 24 mai 1834.

« A notre entrée en Prusse, nous restâmes en quarantaine pendant six jours à Brodnica (Strasbourg); ensuite on nous dirigea sur les werder, nous donnant pour cantonnemens les villages voisins d'Elbing. Le 20 décembre 1831, nos officiers nous abandonnèrent, et les autorités prussiennes nous pressaient pour que nous rentrassions dans le pays. Ne voulant pas nous rendre à ces sommations, plusieurs d'entre nous furent tués ou blessés par les hussards prussiens à Elbing; le reste fut enfermé dans un manége, où nous fûmes exposés pendant vingt-quatre heures à toute la rigueur du froid. Le 5 décembre, on renouvela les sommations à Dirschau; mais elles ne parvinrent pas à nous fléchir. On nous enferma dans une vaste brasserie, où, durant sept jours, nous fûmes exposés à la rigueur du froid. Le 28 janvier 1832, les Prussiens firent une sommation à nos compatriotes cantonnés à Fischau. Après une réponse négative, l'infanterie prussienne fit feu, et en tua neuf sur la place; douze autres furent grièvement blessés; quelques uns moururent à l'hôpital; les survivans furent enfermés dans la cour du château de Marienbourg, exposés à toute l'intensité du froid. Le 4 janvier, un décret prussien condamna à la prison criminelle de la forteresse de Graudentz, les trois sous-officiers Joseph Kotarski à deux ans, Léopold Gutowski à neuf mois, et Jean Swidzinski à six mois. Ce

dernier se trouve à Portsmouth. Quant à J. Kotarski, il restera en prison jusqu'à l'expiration de sa peine.

« Le 22 juin 1832, le général prussien Shmidt, résidant à Garnsee, expédia son aide-de-camp Hize, pour exécuter ses ordres. Ce dernier, placé à la tête de l'infanterie et de la cavalerie, supérieures en nombre à notre détachement sans armes, chargea avec rage nos compatriotes ; ils furent contraints en partie de rentrer en Pologne; ils ne pouvaient résister à une pareille force ; quelques uns échappèrent par miracle, et les nobles débris (249 hommes) furent passés en revue par le général Shmidt lui-même. Il déclara qu'en conséquence de la décision royale, ils allaient travailler aux fortifications de Graudentz. Accablés par tant de cruautés, nous prîmes la résolution que nous inspira le désespoir : nous nous refusâmes à un travail si rude. Pendant trois jours, nous fûmes en proie à la faim; sans secours, la bêche et la brouette à la main, nous travaillâmes deux années comme prisonniers, au nombre de 249. Durant ce temps, cinq moururent, trois se sauvèrent, neuf malades restèrent dans les hôpitaux, quatorze restèrent à Dantzick, et dix autres s'embarquèrent sur le vaisseau le Wrow-Elisabeth. En travaillant aux fortifications, nous fûmes souvent condamnés à des peines afflictives : lorsque nos forces épuisées n'étaient plus capables de terminer, dans un temps donné, notre ouvrage, on nous ôtait nos vêtemens, et on nous enfermait dans des chambres dégarnies de meubles, dont le plancher était hérissé de bois coupés en triangles placés l'un à côté de l'autre ; les sommités de ces triangles, en bois très dur, étaient tellement tranchantes, qu'on ne pouvait trouver aucune position supportable : on ne pouvait être debout ni couché sans éprouver des douleurs cuisantes. Pendant ce temps, nous fûmes secourus par des mains invisibles ; les sommes suivantes nous furent envoyées : 1° 50 florins de Pologne (30 francs); 2° 28 écus de Prusse (110 francs); 3° 78 écus (310 francs). Notre reconnaissance sera éternelle pour ces bienfaiteurs inconnus.

« Enfin nous vîmes arriver nos autres frères de malheur; c'étaient les débris des insurgés de Lithuanie, de Samogitie et de la Russie-Blanche, qui faisaient partie du corps de Chłapowski. Ils échappèrent aux coups de fusil et de bâton; à l'époque de leur rentrée forcée en Samogitie, on les réunit à Dantzick, et on les fit travailler aux fortifications de

Forwasser ; mais, malades et exténués de fatigue, on leur administra de nouvelles corrections, et, comme inutiles, on les embarqua pour l'Amérique. »

Jean Swidzinski, *sous-officier au 6e de lanciers.*

— La mort du général Lafayette a rempli de deuil tous les cœurs des Polonais. Ils se sont réunis dans plusieurs villes, entre autres à Blois, Caen, Bourges, Périgueux, pour rendre leur dernier hommage à ce noble défenseur des droits de la Pologne. Les membres de la diète polonaise présens à Paris ont délégué plusieurs d'entre eux pour témoigner au fils du défunt la part qu'ils prennent à ses justes regrets. Le palatin Ostrowski, désirant conserver pour les gardes nationaux de Varsovie un souvenir de l'illustre général, a adressé à M. Georges Lafayette la lettre suivante :

Monsieur,

Les gardes nationaux polonais, présens à Paris, se sont réunis à l'appel de leur douleur commune, afin de délibérer sur la manière la plus digne de rendre, dès aujourd'hui, leur hommage à l'impérissable mémoire de votre père, à celle de leur meilleur ami, de leur illustre camarade, du premier grenadier de la garde civique de Varsovie. Hélas ! en ces jours d'épreuve et de résignation, les gardes nationaux polonais se trouvent dans l'impuissance de manifester hautement les sentimens d'amour et de reconnaissance qui les ont constamment animés envers lui, et qui les animeront dans l'avenir le plus reculé, pour le grand citoyen dont ils déplorent la perte. Avant qu'il leur soit permis d'élever un monument à celui qui fut le premier fondateur de cette noble institution, fille aînée de la liberté, qui proclame que tout bon citoyen doit être en même temps soldat né de la patrie, nous croyons que la meilleure manière d'honorer l'homme des deux mondes est de nous pénétrer de plus en plus de l'esprit des sages leçons que, pendant le cours d'une vie si longue et si belle, Lafayette n'a cessé de donner aux citoyens-soldats ses enfans. Et comme tout ce qui peut nous le rappeler devient une nouvelle, une précieuse excitation *au bien* et *au beau*, dont votre père, de glorieuse mémoire, fut toujours le modèle, cette conviction intime, de même que votre bienveillance connue pour les Polonais, nous enhardissent à vous demander le don inestimable des épaulettes que le général Lafayette, en qualité de notre premier grenadier, a portées dans ces occasions solennelles où la

fraternité entre Français et Polonais, déjà consacrée par le temps, recevait encore de nouveaux témoignages.

Pleins d'espoir que vous voudrez bien, Monsieur, agréer notre demande, nous vous prions de recevoir l'expression de cette amitié tendre et héréditaire que nous vouons au respectable fils de notre illustre ami et protecteur.

Paris, le 28 mai 1834.

Antoine OSTROWSKI,
Sénateur palatin, général commandant la garde nationale de Varsovie, au nom des gardes nationaux polonais.

Voici la réponse de M. Georges Lafayette :

Paris, 1er juin 1834.

Général,

Au moment où la garde nationale de Varsovie combattait pour son indépendance, le nom de mon père fut placé par elle à sa droite comme celui d'un guide fidèle.

Aujourd'hui, pour honorer la mémoire du premier grenadier de leur choix, les représentans de cette garde civique veulent rentrer en possession de ses épaulettes si honorables, qu'il portait avec orgueil le jour où il fut chargé par eux de fraterniser en leur nom avec la garde nationale de France.

Quelque précieux que soit pour nous, fils et petit-fils du général Lafayette, l'héritage dont le sacrifice nous est demandé, nous le ferons sans regret, espérant que vos amis et vous, général, verrez dans l'abandon d'un si noble souvenir la preuve de la respectueuse gratitude que nous inspire l'expression de vos sentimens pour notre père vénéré.

Nous vous remercions de ne nous avoir demandé rien de plus, et nous contemplerons souvent avec admiration et reconnaissance ce casque polonais, qu'on vit toujours sur le chemin de l'indépendance et de la gloire, et qui fut posé par vous sur la tête de notre père, comme une récompense de son dévouement à la liberté du monde entier.

Permettez-moi, général, de vous prier d'être auprès de vos camarades de la garde nationale de Varsovie l'interprète des sentimens dont un ancien soldat français, fier d'avoir souvent combattu sous le même drapeau que les légions polonaises, leur offre le respectueux hommage.

G.-W. LAFAYETTE.

M. le prince Czartoryski a reçu la lettre suivante de la part de M. Georges Lafayette, en réponse à celle qu'il lui avait adressée quelques jours après la mort de son illustre père :

Paris, 2 juin 1834.

Monsieur,

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, au moment où je venais d'éprouver le plus grand des malheurs.

La sympathie des nobles et courageux proscrits qui représentent la nation polonaise est un honneur que la famille du général Lafayette ne saurait trop apprécier. Elle adoucit l'amertume de mes regrets ; elle serait une puissante consolation pour nous, si notre douleur n'était pas destinée à vivre aussi long-temps que nous.

Votre cause était chère à celui que nous pleurons, et c'est près de lui que nous avons appris à admirer ce généreux dévouement à la patrie, cet amour passionné de la liberté, ce courage désintéressé, qui forment le brillant apanage du caractère polonais.

Nous n'oublierons jamais, Monsieur, qu'un respectueux attachement à la Pologne et à ses valeureux enfans est inséparable de notre vénération pour la mémoire de mon père.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

GEORGE-W. LAFAYETTE.

— L'émigration polonaise vient de perdre un de ses membres les plus honorables dans la personne de Louis Zambrzycki, nonce à la diète de Pologne, enlevé à la fleur de son âge, le 24 juin. Cette perte sera vivement sentie par ses amis et ses compatriotes; la patrie a perdu en lui un de ses fils les plus dévoués, sa famille un de ses membres les plus chéris. Zambrzycki appartient au nombre de ces braves, qui les premiers levèrent en Lithuanie le drapeau de l'indépendance ; avec son zèle et son courage, il rendit de grands services à la cause nationale ; il contribua puissamment à organiser l'insurrection. Paix à tes cendres, digne compatriote! que ton ame noble jouisse de la récompense qu'elle a si bien méritée par ses belles actions ! — Les obsèques de Zambrzycki ont eu lieu le 26 juin ; presque tous les Polonais présens à Paris y ont assisté. Le palatin Ostrowski, M. Alexandre Jełowicki et plusieurs autres orateurs ont prononcé des discours sur sa tombe.

Un des poètes distingués de la Pologne nous adresse les

vers suivans en l'honneur de Zambrzycki. Les Polonais trouveront la traduction suivie du texte original.

O mon cher Zambrzycki, bien loin de la patrie,
La mort ferme tes yeux, dors en paix : car enfin,
Si la France a tes os, la Pologne chérie
A ton sang qui coula mille fois dans son sein.
Les guerriers entendront un jour ce sang qui crie :
« A son corps rendez-moi, guerriers ; je suis son bien ;
« Qu'en ses veines je rentre, il reprendra la vie,
« La beauté de la fleur, la vigueur du matin.
« Il aura l'âme ardente, il aura l'œil de flamme,
« Qu'il avait dans tes rangs, brave Radziszewski,
« Ou quand il me versait aux champs de Kowgany. »
Heureux celui qui meurt et qu'un tel sang réclame,
Heureux qui, s'endormant dans un pays lointain,
Entend la mort disant : héros jusqu'à la fin.

Paris, ce 28 juin 1834.

J. M.

Zambrzycki nasz! daleko od oyczystéy niwy
Smierć ci zwarła powieki, ale śpisz szczęśliwy,
Choć taka przestrzeń dzieli od polski twe zwłoki,
Zostały na iéy polach twoiéy krwi potoki.
Pocznie kiedyś krew szukać, i pytać rycerze :
« Gdie ten młodzian móy piękny! do niego należę.
« To nic że on tak blady wnet mu wstąpię w żyły
« Znów będzie iak kwiat świéży, iak poranek miły.
« Taki mu wrócę zapał, taki ogień w oku
« Jak gdy w Radziszewskiego stąpał czworoboku.
« Lub gdym pod Kowganami z ran iego tryskała. »
Szęsny tam, kogo będzie taka krew szukała.
Komu iuż dziś śpiącemu wśród obcych zagonu,
Anioł śmierci zaświadczył : *Dotrwał aż do zgonu.*

Paryż. 28. Czerwcà 1834 roku.

A. G.

POLOGNE SOUMISE.

On a supposé qu'avec le temps qui use tout, même la haine et le désir de vengeance, la Pologne, vaincue et domptée, ne serait plus un sujet intéressant à traiter ; qu'il en serait d'elle comme de ces champs de sépulture, où les malheureux seuls, frappés dans leurs plus douces affections, vont planter ou cueillir des fleurs funéraires, sans qu'aucun intérêt général puisse y attirer la foule; mais on a supposé à tort; on a oublié qu'il est parfois des haines implacables, des vengeances que

rien n'assouvit et n'apaise ; des passions qui s'agitent après l'exil, après la disparition et la mort même des victimes. Cette cruelle activité, qui s'acharne impitoyablement sur ce qui ne peut plus résister, réveille les plus apathiques cosmopolites, ceux qui s'étaient déjà arrangés du présent, ceux qui auraient franchement voulu oublier le passé ; elle les réveille et reporte leur attention sur cette malheureuse Pologne, séjour de deuil et de misère, cette Pologne morte à tous les sentimens généreux, à tout ce qui donne du prix à la vie. Telles sont les idées qui nous sont suggérées toutes les fois qu'il nous arrive des nouvelles de ce pays. Elles n'offrent toutes à nos yeux que de nouvelles rigueurs, que de nouvelles persécutions. Le monde a vu, et l'histoire n'oubliera pas les noms des princes, des grands hommes qui se sont chargés de la glorieuse mission de défenseurs, de protecteurs des nations souffrantes. Il voit aujourd'hui avec surprise et horreur un souverain se revêtir volontairement du rôle de persécuteur, de bourreau et d'exterminateur d'un peuple vaillant et vertueux; il le voit remplir ce rôle comme avec une infernale volupté, avec ce zèle froid, cruel et persévérant qui caractérise si bien l'esprit du mal exerçant sur le genre humain sa fatale influence. N'avons-nous pas vu ce souverain? qu'est-il besoin de le nommer? Ne l'avons-nous pas vu dès son avènement au trône, ou plutôt dès le lendemain de son faux serment, détruire une à une toutes les libertés, les franchises de la nation polonaise, et s'efforcer de lui ravir même l'espérance? N'est-ce pas à lui que la malheureuse Pologne doit d'avoir vu l'autorité bizarre et illicite du grand-duc Constantin, de proconsulaire devenir dictatoriale? N'est-ce pas lui qui s'empressa d'enlever aux Polonais toute illusion sur la réalisation des promesses d'Alexandre relatives à un agrandissement du royaume? Ne s'empressa-t-il point au contraire de déclarer hautement que jamais il ne réunirait les anciennes provinces au petit royaume de 1815? Forcé de célébrer son couronnement à Varsovie, au lieu d'en faire une cérémonie nationale et auguste, ne l'a-t-il point dépouillée de tout ce qui pouvait la rendre agréable à la nation, en la réduisant à une triste parade, où l'on ne vit qu'un diadême étranger, un grand-duc revêtu d'un uniforme moscovite, un quasi-roi constitutionnel entouré de baïonnettes russes et d'un peuple silencieux? N'est-ce pas lui qui, après avoir juré de maintenir la Charte, l'a immédiatement violée, en suspendant le cours de la justice, en foulant aux pieds l'indépendance des juges, en arrachant les Polonais à leurs tribunaux naturels pour les traduire devant des cours et des magistrats russes? Lorsque l'excès des souffrances eut lassé la patience de la Pologne, lorsqu'après

avoir vainement demandé le redressement de ses griefs, elle courut enfin aux armes pour revendiquer ses droits, au lieu de blâmer le grand-duc d'avoir causé cette animadversion générale, au lieu de regagner par la clémence et la justice ce que son frère avait perdu par sa tyrannie et sa lâcheté, ce fut lui qui se décida froidement à faire plutôt égorger cent mille hommes que de céder à de justes réclamations, et par cette obstination cruelle, il exposa son empire à un ébranlement qui aurait pu causer sa perte, si, de son côté, l'Europe n'avait pas été condamnée à un système d'inertie que tôt ou tard elle déplorera. Injuste avant le combat, cruel après la victoire, dès la prise de Varsovie, il ne sut plus mettre de bornes à sa fureur; il proscrivit tout ce qu'il y a eu d'élevé et de généreux en Pologne; il exila toute la masse des officiers de l'armée nationale, la força de chercher asile et appui à l'étranger, et, peu après, il détruisit dans le royaume les restes des franchises nationales, abolit la Charte et lui fit subir, par ordonnance, une réforme aussi bizarre que mesquine; il abolit l'armée, détruisit les écoles et les académies, et dépouilla le pays de ses richesses, en faisant transporter dans sa capitale les bibliothèques, les musées, et les collections d'arts et de sciences.

Ce n'est pas tout: il fit traîner en Sibérie tous ceux d. s braves qui, se fiant à sa magnanimité, étaient rentrés dans leurs foyers; il força les soldats polonais à s'enrôler dans les rangs si odieux de l'armée russe; il enleva des milliers d'enfans polonais pour les élever en Russie et leur faire oublier leur pays, leur langue, leur religion. Il anéantit dans les anciennes provinces les restes de la nationalité; il abolit les lois polonaises pour leur substituer le régime des ukases; il fit marcher dans les déserts de l'Asie toute une population de braves et généreux défenseurs de la patrie; il y fit violemment transporter cinq mille familles de gentilshommes; il chassa les prêtres catholiques de leurs églises et les donna à ceux de son culte; il abolit toutes les écoles supérieures de ces provinces, s'empara des biens que leur avaient légués des particuliers, et les donna à une pseudo-académie qu'il érigea à Kiow. Il fit enlever les femmes et les enfans de ceux qu'il avait, depuis 10 ans, incorporés dans ses armées, pour les transporter en Asie. Après avoir ainsi ravagé la Pologne entière et torturé ses habitans, il ne borna point là ses persécutions et étendit son influence jusque sur les pays voisins; il força la Prusse et l'Autriche à refouler en Russie les soldats qui, au dénouement de la guerre, avaient préféré s'expatrier plutôt que de se soumettre, et obligea plus tard ces deux puissances à déporter en Amérique le reste de ces infortunés; il força toute l'Allemagne, l'Italie et la Suisse à ne pas

souffrir de Polonais sur leur territoire ; et n'ayant pu obtenir les mêmes résultats en France et en Angleterre, n'ayant pu priver d'appui et d'asile les six mille derniers réfugiés que ces deux nations ont recueillis sur leur sol hospitalier, il s'efforce dans les feuilles stipendiées à les couvrir de toutes sortes d'opprobres, d'outrages et de calomnies ; et non content de tenir entre les mains leur patrimoine, il veut encore, comme l'a bien dit le *Journal des Débats*, « les frapper de mort publiquement, civilement et commercialement, dans le reste du monde, comme en Pologne (1). »

Tant et de si cruelles persécutions finiront par tourner contre l'oppresseur. Le ciel se lassera de tolérer cette masse d'outrages portés à la justice, au droit, à l'humanité. Le jour terrible de la rémunération, dût-il tarder au delà de notre attente, ce jour luira, et la Pologne sera vengée. En attendant le jugement de Dieu, celui des hommes se forme ; chaque jour voit l'opinion grandir et se consolider. Chaque jour le tyran voit ses amis se désaffectionner, séparer leur cause de la sienne et l'abandonner ; déjà l'avant-garde de l'alliance de tous les peuples, celle des quatre états constitutionnels est ralliée, organisée et prête à marcher au premier signal. Nous la verrons bientôt se renforcer de nouveaux états et de nouveaux peuples ; nous verrons ce faisceau sacré grossir sans cesse, et tout présage que la coalition absolu-

(1) Voici l'ordonnance qui vient de paraître à Varsovie, et que le journal officiel de cette ville, en date du 9 juin, n° 161, confirme le plus complétement.

« La commission de l'Intérieur, etc.

« Le comte Jelski, ancien président de la banque de Pologne, « qui avait pris une part active à l'insurrection, qui ensuite s'était « rendu à l'étranger comme émissaire des rebelles, et qui enfin, « après le rétablissement de l'ordre légal, n'a pas profité de l'amnistie générale, et n'est pas rentré dans le pays, vient d'ouvrir à « Paris une maison de commerce, sous son nom et compagnie ; il s'efforce d'entrer en relation avec des maisons de commerce et des « particuliers du royaume de Pologne. Vu que de telles liaisons « ont lieu dans un but hostile au gouvernement légal, la commission « de l'Intérieur prévient, d'ordre supérieur, toutes les maisons de « commerce, les banquiers, les négocians et toutes les personnes, « sans exception, qui s'occupent de commerce, ainsi que les habitans du pays, à ne point entrer en relation directe ni indirecte, « et sous aucun prétexte, avec la banque Jelski et compagnie, de « ne point fournir ni accepter des lettres de change de ladite maison, au risque non seulement d'encourir la perte de leurs capitaux, mais encore de s'exposer à une sévère responsabilité.

« *Varsovie*, *ce* 6 *juin* 1834.

« *Signé* le directeur général GOLOWIN. »

tiste n'a que deux chances à subir : ou de se dissoudre avant la lutte, ou d'être rompu par la défaite.

BULLETIN LITTERAIRE.

TARLO,

ROMAN POLONAIS DU COMTE DE SKARBEK, TRADUIT PAR M. CHARLES FORSTER, ET PUBLIÉ PAR MADAME MÉLANIE WALDOR (1).

Tarlo, fils du palatin de Smolensk, vivait paisiblement au sein de sa famille, et attendait impatiemment le jour où il pourrait être uni à Hélène, nièce de sa mère, lorsque survinrent les discordes civiles qui ont été si fatales à la Pologne. Deux compétiteurs se présentaient pour occuper le trône, Auguste de Saxe et Stanislas Leszcynski. La nation était partagée entre ces deux prétendans; Stanislas avait de plus pour lui Charles XII, roi de Suède, vainqueur de tous ses ennemis. Le palatin de Smolensk était pour Auguste, et voulait empêcher que son fils, partisan de Stanislas, n'assistât à l'élection de Varsovie, où celui-ci devait être proclamé. Cependant Tarlo parvint à s'échapper de la prison où le palatin l'avait fait enfermer, assista à la diète et proclama le premier le roi Stanislas. Les partisans de Saxe se réunirent de leur côté, et élurent Auguste. La guerre civile commence; Tarlo, maudit et déshérité par son père, sert ardemment la cause qu'il a embrassée, et rend de grands services au nouveau roi, qui, par le secours de Charles XII, triomphe et reste seul maître. Mais Tarlo a perdu Hélène pendant qu'il sert Stanislas; le palatin fait enfermer sa nièce dans un couvent, d'où elle s'échappe au moyen d'un incendie qui dévore la ville assiégée par l'une des deux armées. Mais elle ne peut se réunir à Tarlo, qu'elle voit même tomber, percé de coups, au moment où elle le retrouve. Le croyant mort, elle entre dans un couvent, dont elle est nommée abbesse. Tarlo n'était point mort, et tombe au pouvoir de l'ennemi, au moment où il allait revoir son amante et obtenir le pardon de son père. Relâché enfin, il erre, presque nu, exténué, et n'ayant qu'une mandoline pour se procurer un peu de nourriture. Cependant il retourne auprès du roi, lui sauve la vie, et le roi lui confie la garde de sa famille. Il revoit Hélène en se déguisant en ouvrier maçon; elle l'aime toujours; mais elle a fait des vœux, elle est perdue pour lui. Tarlo espère encore : le roi envoie demander des dispenses au pape; mais, avant qu'elles n'arrivent, la guerre recommence. Charles XII, vaincu, se refugie en Turquie, où Tarlo arrive bientôt auprès de lui, envoyé par Stanislas qui veut abdiquer. Charles s'y oppose; il se bat contre les Tartares; mais, trahi et vaincu, il est fait prisonnier. Stanislas arrive lui-même à Bender, d'où il veut repartir bientôt, résolu à tenter un dernier coup de main pour rentrer en Pologne, où l'appellent les vœux de son peuple. Tarlo, pour seconder l'entreprise, doit traverser le Dniester avec quelques troupes, pendant la nuit, pour échapper aux regards des Turcs. Au moment où il se met en marche, le roi lui remet la bulle du pape qui annule

(1) Moutardier, libraire-éditeur, rue du Pont-de-Lodi, n° 8.

les vœux d'Hélène; il pourra la posséder. Il part joyeux, il s'élance dans le fleuve. Mais les Turcs ont découvert son dessein; des troupes couvrent la rive, et tout porte à croire que Tarlo est tué.

Telle est l'analyse de ce roman polonais, dont la traduction vient de paraître. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée qu'a eue M. Ch. Forster de nous donner la collection des meilleurs romans polonais. Tarlo est un livre remarquable; l'intrigue est bien menée, l'intérêt va toujours croissant, et le style ne manque pas de cette souplesse, de cette harmonie qui seules font le succès d'un livre. Il y a dans ce roman des scènes délicieuses; nous ne citerons que celle des insurgés et du barde. Nous eussions souhaité que le caractère du père fût plus fortement tracé, et qu'Hélène eût joué un rôle plus important. Nous serions porté à croire que ce roman n'est point terminé, et que l'intention de l'auteur était de lui donner une suite. Tel qu'il est, il se range parmi nos meilleures productions en ce genre.

NOUVELLES DIVERSES.

— M. Cutlar Fergusson, membre du parlement britannique, et un des amis les plus zélés de la cause polonaise, vient d'être élevé à la dignité de procureur-général de l'Ecosse.

— Le général Dembinski, qui a quitté le service d'Egypte, vient de rentrer en France.

— Le gouvernement belge a pris la résolution de ne donner de permis de séjour pour Bruxelles, qu'aux réfugiés polonais qui auraient des moyens de subsistance.

— Un ordre sévère, publié en Galicie, enjoint aux habitans de remettre incessamment entre les mains des autorités locales, les armes que peuvent leur avoir laissées les débris de l'armée polonaise, en traversant leur territoire.

— La forteresse de Modlin a été achevée le 26 mai; un pope russe l'a baptisée, et lui a donné le nom de St-Georges.

— Des lettres récemment arrivées d'Amérique, nous annoncent qu'il est question dans le sénat des États-Unis, d'accorder aux 235 Polonais qui s'y trouvent, une certaine étendue de terrain dans le territoire des Illinois ou de Michigan. Les réfugiés habiteraient et défricheraient ce terrain, qui leur serait partagé en portions égales. Cette pensée fait honneur au caractère américain, et sans doute elle aura son exécution. La question des secours pécuniaires est abandonnée à la discrétion du sénat. Ces réfugiés vont, dit-on, former un corps de chasseurs destinés à combattre les Indiens.

— Le conseil administratif, en Pologne, a prorogé, pour 1834 et 35, la permission accordée aux juifs de fabriquer et débiter l'eau-de-vie et les autres boissons. C'est une nouvelle récompense que la Russie leur accorde pour les services qu'ils lui ont rendus pendant la révolution polonaise de 1831.

moins tous ces efforts furent inutiles; la Pologne venait d'être morcelée.

Les jésuites, conservés par Catherine dans les provinces qu'elle avait arrachées à la Pologne lors de son premier partage, continuèrent à regarder l'Université de Wilna comme leur apanage, et parvinrent, à force d'intrigues, à obtenir de l'empereur Paul que cette Université fût restituée à leur ordre.

L'année 1802 ouvrit une brillante carrière à l'étude des sciences en Pologne. Les bonnes dispositions que manifesta Alexandre à son avénement au trône, leur promettaient un puissant protecteur. Le prince Adam Czartoryski, l'un de ses ministres, qui possédait la confiance de l'empereur, usa de tout son pouvoir pour donner une grande impulsion aux sciences et aux lettres en Pologne, et dans ses nobles efforts il fut aidé par le savant Czacki. Aussi, quand les autres parties de la Pologne sommeillaient sous le régime allemand, la Lithuanie faisait tous les jours de grands progrès dans son émancipation intellectuelle. Par les soins du prince Czartoryski, un nouveau réglement pour l'Université de Wilna fut publié à Saint-Pétersbourg. Par ce réglement, on confiait à l'Université la direction de toutes les écoles qui se trouvaient dans les provinces polonaises enlevées par la Russie, c'est-à-dire une étendue de 9,000 milles carrés peuplés de onze millions d'habitans. L'Université reçut, en outre, une double destination : elle devait servir d'école centrale pour l'enseignement des plus hautes sciences, et exercer aussi la magistrature suprême dans l'instruction publique. Les hommes qui furent choisis pour ce poste éminent répondirent parfaitement à l'attente générale. Dans les trois gouvernemens du midi, en Volhynie, en Ukraine et en Podolie, où, en 1803, Czacki n'avait trouvé que deux écoles, il en laissa cent vingt-sept en 1813, sans compter le riche lycée de Krzemieniec (1).

(1) Ce lycée, aujourd'hui dépouillé de ses richesses par Nicolas, a été transporté à Kiow.

Cependant, le prince Czartoryski, *curateur* de l'Université de Wilna, travaillait sans relâche à consolider l'œuvre si dignement commencée, avec l'assistance de deux hommes illustres, Kołontay d'abord, et ensuite Jean Sniadecki. Il attirait de l'étranger en Lithuanie des professeurs habiles, et faisait voyager des jeunes gens pour qu'ils se perfectionnassent dans leurs études; il encourageait par tous les moyens possibles tout ce qui pouvait donner plus d'éclat à la civilisation et aux lumières dans la Pologne. Le curateur de l'Université de Wilna fut très bien secondé par son recteur, Jean Sniadecki, homme intègre, excellent patriote, qui présida pendant neuf ans aux travaux de l'Université. Le noble dévouement et le patriotisme de Sniadecki eurent du retentissement dans le cœur de la jeunesse polonaise, qui, avec ses nouvelles connaissances, s'imprégnait aussi de ces principes d'ordre et de liberté qui seuls font le bonheur de la société.

Dans les premières années du dix-neuvième siècle, deux foyers de sciences et de civilisation, éloignés l'un de l'autre, répandaient des flots de lumières; l'un était en France, l'autre en Allemagne. La France dominait par la science sur la matière; l'Allemagne par l'intelligence; la civilisation française et la civilisation allemande présentaient un caractère tout différent. Le matérialisme français, tout en faisant renoncer l'homme à la recherche des vérités premières et absolues, présentait les plus brillans résultats dans ses investigations scientifiques appuyées sur l'expérience. L'Allemagne, peut-être trop spiritualiste, suivait la France, mais ne l'égalait pas dans tout ce qui était du domaine des calculs et de leur application; Jean Sniadecki ne balança point entre les deux voies des progrès du siècle; son esprit, éminemment pratique, donna la prépondérance au système français, et les sciences exactes furent préférées aux études philosophiques.

Sous le gouvernement russe, la jeunesse polonaise voyait

sa vie politique enfermée dans un cercle très étroit. Toutes les fonctions administratives, avilies par la vénalité des employés et la servilité de la hiérarchie russe, inspiraient un dégoût général. Quiconque avait un peu de fortune, aimait mieux s'isoler à la campagne ou remplir des fonctions gratuites et électives.

Les jeunes gens, qui ne se destinaient ni à l'état ecclésiastique ni à celui de médecin ou d'avocat, se rendaient néanmoins à l'Université, sans nul autre but que l'amour des sciences. L'Université jouissait de grands priviléges; ses professeurs étaient largement rétribués, ils avaient jusqu'à 20,000 florins par an; ils avaient des grades civils qui correspondaient aux grades des officiers supérieurs de l'armée russe.

Affranchis de toute influence de l'autorité locale, ils vivaient dans une certaine indépendance qui rehaussait encore leur magistrature. Un élève, inscrit dans le livre de l'Université, jouissait du privilége de ses lois; la police ne pouvait l'arrêter, ou si elle le faisait, elle était forcée de le renvoyer sur-le-champ au recteur, qui convoquait un conseil composé de professeurs, lequel jugeait le délit et infligeait la peine; c'était d'ordinaire un emprisonnement, ou, dans le cas d'un grave délit, l'expulsion de l'Université. Les plus hauts fonctionnaires de l'état respectaient cette magistrature; il arrivait même parfois que le chef de la police faisait amende honorable au recteur pour avoir méconnu les prérogatives du corps savant qu'il présidait. Cet état de choses donnait à tous les élèves un sentiment de dignité, et fortifiait l'esprit de liberté, inné dans leur cœur.

En 1816, Sniadecki cessa d'être recteur au grand regret de tout le monde; il avait rendu au pays des services éminens, non seulement par la grande impulsion qu'il avait donnée à la culture des sciences, mais encore par le perfectionnement de la langue et de la littérature nationales.

Par ses soins, Wilna occupa la première place sous le rapport de la pureté et de l'élégance avec laquelle on écri-

vait en polonais. La nomenclature chimique, zoologique, physiologique, minéralogique et d'architecture, est un beau monument de linguistique dû aux soins de l'infatigable Sniadecki, qui, lui-même écrivain du premier ordre, avait su enseigner aux autres l'art d'écrire. Cette langue scientifique, qui égale pour le moins la langue française, et qui lui est même supérieure en ce qu'elle évite les plagiats grecs ou romains, sera pour la Pologne un monument impérissable.

L'Université de Wilna n'eut pas seulement une grande influence sous le rapport de la langue et des sciences, mais encore, en répandant le goût de l'étude et de l'instruction, elle a puissamment agi sur l'état social et la morale; plusieurs jeunes gens, guidés par un esprit de criticisme et d'utilité immédiate, fondèrent à Wilna une société sous le nom de *Szubrawce*.

L'écrit périodique qui paraissait sous son patronage, et qui était une satire ingénieuse des préjugés et des erreurs de la société ainsi que des abus du gouvernement, dévoila si bien les vices du temps, qu'il corrigea les mœurs et servit souvent de bride à la licence du pouvoir.

Cette impulsion morale donnée par Sniadecki à la partie éclairée des habitans de la Lithuanie, et cette supériorité des sciences physiques et mathématiques, qui remontent à l'année 1803, se prolongèrent jusqu'en 1820, où elles commencèrent à s'affaiblir. C'est alors que s'organisèrent en Pologne de nombreuses sociétés patriotiques, qui devaient exercer une si grande influence sur son avenir.

Parmi le petit nombre d'esprits supérieurs qui trouvaient que, dans l'enseignement de l'Université, il y avait encore un vide à remplir, sous le rapport d'un patriotisme éclairé, se trouvait Thomas Zan, fils d'un gentilhomme du district de Nowogrodek. Quoiqu'il fût très versé dans les sciences naturelles et les mathématiques, il suivait encore les cours de l'Université, se préparant à exercer sur l'esprit de la jeunesse polonaise cette influence qui a tant

contribué à développer son patriotisme. Un des plus anciens élèves, il avait vu deux ou trois fois se renouveler les étudians de l'Université, et les connaissait presque tous personnellement. Des milliers de jeunes gens de la Lithuanie, de la Samogitie, de la Podolie, de la Volhynie et de l'Ukraine, s'inscrivaient tous les ans, comme élèves, sur les registres de l'Université. L'idée de retirer de ces jeunes gens de grands avantages pour la Pologne s'empara de l'esprit profond de Zan, et le maîtrisa tellement, qu'il résolut de la mettre à exécution; ce qu'il fit avec le plus grand succès. D'un caractère doux, de mœurs simples, d'un esprit supérieur, il sut se faire généralement aimer, et se mit à la tête des sociétés formées parmi les élèves, qui avaient pour but une tendance morale et scientifique, un patriotisme pur et désintéressé. De 1818 à 1820, il se forma à Wilna diverses sociétés sous le nom de *Rayonnans*, de *Philarèthes* et de *Philomates;* leurs œuvres aussi belles que la jeunesse, aussi élevées que l'amour de la patrie, seront à jamais le plus beau fleuron des dernières années de l'histoire de la Pologne asservie, histoire si féconde en revers et en grands événemens. Il se fit alors de grands changemens, non seulement dans les mœurs privées, mais dans les relations des élèves de l'Université de Wilna.

La facilité dans le commerce de la vie et la sociabilité sont des qualités innées dans le Polonais : ces belles qualités unissant une jeunesse ardente dans un cercle amical, l'entraînaient souvent à des passe-temps oiseux et répréhensibles; mais un instinct plus pur imposa à leurs cœurs de nouveaux liens. Comme si l'esprit de la patrie égorgée, après avoir expié les erreurs de ses ancêtres, fût sorti subitement de son sépulcre, et, s'arrêtant au dessus de la capitale des Jagellons, il eût jeté un regard puissant sur ces jeunes hommes, ils parurent presque tous changés; ils devinrent graves, calmes et tristes, comme s'ils pressentaient qu'ils devaient être les guerriers et les martyrs de la patrie. En se rencontrant, les élèves, inconnus les uns aux autres,

se serraient la main en preuve de confraternité, et si, par hasard, à de certains signes, ils se reconnaissaient comme *Rayonnans*, ils étaient déjà amis, déjà ils appartenaient l'un à l'autre. A la promenade, aux modestes banquets, dans les salles de lecture, partout leurs liens se resserraient, et ils avaient pour devise *confraternité* et *patrie*. Quand un élève rencontrait de graves difficultés en se préparant à un examen, il recevait la visite inattendue d'un condisciple, souvent inconnu, qui se chargeait sans aucune rétribution de lui donner des leçons comme répétiteur. Si un élève se trouvait en butte à l'indigence, dès qu'un *Rayonnant* le savait, il recevait aussitôt un moyen d'existence honnête. Une main invisible soutenait les riches avec la science des pauvres, et les pauvres avec la fortune des riches. Les chansons de théâtre furent remplacées par des airs patriotiques, et les heures de récréation remplies par la lecture d'ouvrages sérieux et utiles qui alimentaient leur patriotisme. La réforme était grande, subite et radicale.

C'est à cette époque que survint un changement important dans la direction donnée à l'enseignement. Les deux chaires de philosophie et d'histoire, vacantes depuis long-temps, furent occupées par deux professeurs d'un grand mérite, Joseph Gołuchowski et Joachim Lelewel. La jeunesse polonaise les reçut avec le plus grand enthousiasme, qui se manifesta même dans les autres classes de la société, qu'on vit accourir en foule à leurs savantes leçons.

Gołuchowski charmait son auditoire par la facilité de son élocution, la clarté de son cours, et la force avec laquelle il exprimait ses idées profondes. A une érudition peu commune dans l'histoire, Lelewel joignait le talent d'un grand critique : c'est lui qui, par ses recherches scientifiques, débrouilla l'histoire de la Pologne que défiguraient d'innombrables erreurs. Il se fit un nom dans le monde littéraire par ses laborieuses recherches dans les anciennes chroni-

ques, les manuscrits en lambeaux. Cet habile historien possède deux qualités bien rares dans les hommes studieux: une imagination poétique à côté d'une grande persévérance dans le travail consacré à des objets arides. Son style est original; à force d'être précis, il manque souvent de clarté, mais sa parole est facile et pleine d'éloquence.

Dès ce moment, la révolution s'opéra en faveur de l'esprit au détriment de la matière, révolution qui a exercé une grande puissance sur l'instruction d'une population de onze millions d'habitans. L'enseignement de l'histoire était trop lié à la politique pour qu'elle pût en être isolée; l'influence de la philosophie faisait grandir l'intelligence, et rentrer l'homme en lui-même.

Une nation qui doit s'élever pour reconquérir son indépendance peut-elle être étrangère à la politique et à la philosophie? Une nation opprimée, envahie, n'est-elle point sans cesse penchée vers un état de conspiration et d'insurrection capable d'inspirer le plus grand enthousiasme, les plus sublimes idées? C'est alors qu'un des *Rayonnans*, élève de Lelewel, ami intime de Zan, s'illustra par un des plus beaux talens poétiques; ses poèmes de Grażyna et des Dziady ont montré toute la hauteur de son mérite. Tout ce qui parlait à l'imagination, tout ce qui prêtait à la poésie, prenait dans les productions de ce poète un caractère patriotique. C'est ainsi que la littérature, en Pologne, commença à conspirer comme les hommes. Nous pourrons peut-être expliquer par là pourquoi il parut précisément à cette époque, dans la littérature polonaise, un homme tel que Mickiewicz, qui avait autant de politique dans sa poésie, que Lelewel avait de la poésie dans sa politique. Tout esprit supérieur est une énigme pour lui-même. La Providence, qui gouverne les destinées de l'humanité, et qui choisit des hommes pour ses instrumens, en a envoyé à la Pologne au moment qui précéda l'insurrection nationale. Tel était l'état de l'instruction dans les anciennes provinces polonaises; telle était

l'impulsion donnée par la célèbre Université de Wilna, jusqu'à l'année 1822.

Ici commence une ère nouvelle pour l'Université, ère d'atroces persécutions, de sang et de larmes, du triomphe de la vérité au prix du martyre.

Après les congrès de Vienne et de Vérone, l'empereur Alexandre n'hésita pas à jeter son masque de philantropie, à la grande joie des serviteurs avides et cruels du despotisme ; et l'on vit les hauts fonctionnaires de la Russie épier le moment favorable pour saisir leur proie. La Pologne semblait être le lieu des antiques gémonies, où les vautours allaient chercher leur pâture. On dressa l'acte d'accusation des sociétés patriotiques, et les premiers coups devaient atteindre l'Université de Wilna, comme à la tête du mouvement national. Depuis long-temps le rusé et cruel Nowosilzof, l'ennemi juré de la Pologne, regardait avec un œil envieux le prince Czartoryski, et considérait Wilna comme victime. Le moment favorable pour lui était venu. Il savait bien où il devait frapper, où était la vie, le cœur de la nation à laquelle il a juré une haine éternelle, et dont la perte servait si bien ses intérêts. Il jeta donc son regard mortel sur la jeune génération, et commença ainsi son œuvre de destruction. Qui ne sait quel fut le commencement des enquêtes politiques à Wilna? Un élève du gymnase, âgé à peine de dix ans, Michel Plater, eut le malheur d'écrire : Vive la constitution du 3 mai! Emprisonné pendant plusieurs mois, il est allé expier son patriotisme au Caucase, dans un régiment russe. Tel fut le commencement des persécutions inouïes qui tombèrent sur la jeunesse polonaise. La plume se refuse de donner des détails inscrits dans l'histoire de la Pologne avec des larmes et du sang. Les mesures cruelles du gouvernement interrompirent momentanément le cours de la marche nationale ; cependant elle existe encore aujourd'hui. Cette page de notre histoire n'est pas encore achevée, et son caractère est toujours le même : les prisons, les tortures et la Sibérie!....

La sévérité des enquêtes, la brutalité des interrogatoires croissant chaque jour, Zan prévoyant le danger qui menaçait ses compagnons, prit noblement sur lui toute la responsabilité, mais il ne parvint point à les sauver. On enleva les *Philarèthes* pour les déporter au fond de la Sibérie, où les attendait un exil plus affreux que la mort. La jeune génération d'alors, couronnée du laurier des martyrs, disparut, léguant à ceux qui viendraient après elle les murs déserts de l'Université et le feu sacré de la nationalité qu'elle avait su si bien maintenir.

Les hommes du despotisme s'efforçaient d'enlever à la jeune Pologne son précieux héritage; les priviléges de l'Université furent déchirés, et le tabernacle des sciences souillé par la présence d'une vile police, d'une nuée d'espions. Un régime militaire russe fut introduit parmi les élèves; on leur fit porter un uniforme, en les soumettant à la plus rigoureuse surveillance; elle allait jusqu'au point de leur défendre les spectacles, les bals, les promenades hors la ville. Pour comble de ridicule et d'arbitraire, un ordre du recteur prescrivait aux élèves d'inscrire dans un tableau tout ce qu'ils se proposaient de faire pendant toute l'année, et la moindre déviation était sévèrement réprimée. L'insolence des hommes auxquels on confiait la surveillance des élèves allait jusqu'au point de leur faire subir des peines corporelles. La nouvelle police de l'Université se composait de surveillans nommés *bédels*, d'inspecteurs et de l'inspecteur général. Toute cette cohue d'agens se recrutait parmi les hommes les plus méprisables. Et c'est à de telles gens que l'on confiait l'éducation de la jeunesse polonaise, que l'on s'efforçait de corrompre et d'abrutir: Les places occupées par Gołuchowski et Lelewel furent livrées à des commis de bureaux de Saint-Pétersbourg. L'œuvre de la servitude systématique ne se borna pas à la transformation des hommes et de leurs idées; on alla jusqu'à tendre une main sacrilége pour démolir des monumens riches de souvenirs nationaux, consacrés par des siècles; rien ne fut épargné;

les autels même ne furent pas préservés. Nowosilzof et sa digne suite, où se faisait remarquer le cruel recteur Pélikan, si détesté en Pologne, ne se contentaient pas des bonnes grâces de leur czar, des dignités, des décorations qu'il leur jetait, il leur fallait encore de l'or; aussi ils allèrent bientôt puiser dans les coffres de l'Université (1). Dans l'administration russe, l'art de bien voler consiste dans le prétexte ingénieux qu'on donne à la dépense, et dans le simulacre de nombreuses formalités. Sous prétexte de couvrir sa responsabilité et d'agir avec bonne foi, on feint de soumettre les comptes à un contrôle sévère, après s'être entouré d'habiles complices; c'est ainsi que l'ordre et la régularité règnent toujours dans les archives. Les occasions de dépenses ne manquèrent pas : on commença à agrandir inutilement les dépendances de l'Université; des constructions anciennes, quoiqu'en très bon état, furent remplacées par de nouveaux bâtimens qui ne tardèrent pas à faire place à d'autres. Après toutes ces démolitions et reconstructions, vint le tour de l'antique église de Saint-Jean qui domine les murs de l'Université; cette belle église inspirait dans les cœurs des Lithuaniens outre la vénération religieuse d'autres sentimens qui leur étaient bien chers. Ici, dans des souterrains, reposaient les dépouilles des plus illustres familles du pays, là était l'enceinte réservée à la prière des élèves du gymnase et de l'Université. Le souvenir d'une jeunesse passée dans une vie studieuse, remplie d'efforts patriotiques, avait donc plus d'un lien qui l'unissait à ce temple vénéré.

Tout à coup les portes du temple se fermèrent, et une foule d'ouvriers y fut introduite. Sur l'ordre des persécuteurs de la génération vivante on enleva des tombeaux la génération morte. Les ornemens en argent des bières se transformèrent en service de table du recteur Pélikan; les

(1) L'Université de Wilna était la plus riche de la Pologne; le recteur avait des sommes immenses à sa disposition.

souterrains de l'église furent changés en caves pour ses vins; dépouillée de ses anciennes parures, l'église devint subitement déserte et nue. Sous un régime aussi despotique, tout, depuis l'homme jusqu'à la pierre, doit avoir l'aspect morne de la servitude.

On croira peut-être que l'esprit national et le patriotisme abandonnèrent cette jeunesse gémissante sous le poids de la tyrannie, lorsqu'on lui ferma les portes de l'enceinte destinée à la culture des sciences; il n'en fut rien: l'espionnage ni les tortures ne purent arrêter le mouvement avant-coureur de la grande insurrection nationale.

Dès que la nouvelle de la révolution du 29 novembre fut arrivée en Lithuanie, les nombreux élèves de l'Université commencèrent à se préparer à une lutte qu'ils croyaient inévitable. La police, informée de tout ce qui se passait, les désarma bientôt. Les prisons se remplirent de nouveau, et d'horribles châtimens atteignirent les plus dévoués à la cause de la patrie. Un malheureux concours de circonstances avait empêché Wilna de se soulever en même temps que le reste de la Pologne; aussi fut-elle exposée à la douleur de se voir tous les jours traversée par des régimens russes qui traînaient des malheureux Polonais enlevés sur les champs de bataille ou dans leurs demeures, et qu'ils livraient aux autorités russes gouvernant encore la ville. Il n'y avait pas de jour où l'on n'apprît la mort de quelques martyrs fusillés ou égorgés dans les prisons. Des proclamations insolentes, affichées dans les rues, faisaient connaître aux habitans le plus ou moins de succès qu'obtenaient les armées russes. De temps en temps on apprenait les véritables nouvelles envoyées par les émissaires de l'armée polonaise. Qui ne se rappelle cette poignée de sauvages Kabardins qui, après avoir égorgé tous les malheureux habitans d'Oszmiana, rentrèrent à Wilna en poussant des cris barbares pour exprimer leur triomphe et leur joie satanique! Aux marchés on voyait entre les mains des juifs des vases sacrés enlevés à des églises, et des ornemens de

femmes massacrées. La plus grande terreur régnait dans la ville : on n'entendait que les mots d'exécution et de mort. Le peuple remplissait les temples et se prosternait devant l'image miraculeuse de Marie à Ostrabrama. Un sourd gémissement se répandait dans les rues. C'était un spectacle terrible pour les élèves de l'Université, qui n'attendaient pour éclater que le premier mot d'ordre. Voyant enfin qu'ils ne pouvaient aussitôt qu'ils l'auraient désiré faire à la patrie l'offrande de leur vie, ils se déterminèrent à quitter subitement la ville, décidés à périr. Cette sortie de ces jeunes Spartiates-Polonais qui, au nombre de quelques cents seulement, se frayèrent un chemin à travers les grandes masses de l'ennemi, leurs longues marches dans les bois, leurs combats et leurs souffrances, peuvent être inscrits bien glorieusement à la dernière page des annales de l'Université.

Où sont à présent ces enfans pleurés par leurs parens, ces jeunes héros? Les plus heureux reposent sur la terre de leurs aïeux; les autres sont dispersés dans toutes les parties du monde. Des rangs de l'armée nationale où ils sont entrés fiers du titre de simple soldat, beaucoup d'entre eux ont été précipités dans les cachots moscovites, ou écroués dans les forteresses prussiennes pour traîner la brouette. Les uns sont en Sibérie, d'autres à Alger, en Égypte, en Amérique. Leurs tristes pensées se rencontrent sans doute auprès du même foyer, dans le lieu où ils ont passé leur jeunesse, dans les murs de l'Université de Wilna, comme les pensées des enfans d'Israël se reportaient toutes sur les débris de Jérusalem. Car, en effet, ces murs de Wilna ne sont-ils pas la Jérusalem lithuanienne? Le Czar y exerce son pouvoir sans frein, sans humanité, sans justice; il a dépouillé les autels, banni l'antique religion du pays, et il se gorge impunément des richesses d'une civilisation avancée. Il a enrichi sa Babylone où l'on se prosterne devant Baal; mais Dieu a dit aux fidèles : Ayez confiance en moi, je vous retirerai de la servitude, et je rebâtirai le temple. C'est à lui

que s'adressent aujourd'hui les cris d'une nation martyre, les prières de ses enfans abandonnés par le monde. C'est lui qui est leur soutien et leur espérance (1)!

POLITIQUE.

LA POLOGNE

CONSIDÉRÉE COMME POINT D'ATTAQUE DES ÉCRIVAINS RUSSES.

Faut-il encore discuter pour savoir pourquoi il y a trois ans le sang coulait entre la Vistule, le Niémen et le Bug d'un côté, le Dniéper et la Dźwina de l'autre, alors que toutes les parties de l'ancienne Pologne avaient secoué leur joug? Faut-il demander quel but se propose Nicolas en exterminant des générations entières, en renversant les autels, en détruisant les institutions et la langue, et s'efforçant d'anéantir jusqu'au nom d'une nation? Cependant, ce procès entre la Pologne et la Russie, si évident, si clair, a soulevé une foule de questions, a fait intriguer les cabinets et a éveillé l'attention des publicistes. Que d'ouvrages, de brochures, d'articles de journaux n'a pas produit la presse depuis la levée de boucliers en 1830!

De tous les cabinets, celui de Prusse se trouvait dans la position la plus délicate et même la plus intéressée. Il est hors de doute que ce cabinet a joué son rôle avec beaucoup d'astuce et d'adresse. Il s'est servi de tous les moyens contre la nationalité polonaise, et des plumes salariées ont eu la mission d'égarer l'opinion publique.

(1) Nous avons puisé une grande partie des matériaux de cet article dans un ouvrage polonais très remarquable publié par M. Mochnacki sur l'histoire de la dernière révolution polonaise, et dont une partie est encore sous presse.

Pendant que la Pologne était livrée à une lutte meurtrière, et réveillait en sa faveur dans tous les pays une vive sympathie énergiquement manifestée par la presse et les cris d'enthousiasme du peuple français, qui trouvaient un écho puissant en Allemagne, que faisaient les publicistes prussiens? S'armant d'un calme cosmopolisme, avec un flegme vraiment national, et dans leurs idées mesquines, ils défiguraient et rappetissaient l'histoire de Pologne.

Un célèbre utopiste, revêtu en Prusse de hautes dignités et comblé des faveurs de la Russie, usa de toute la puissance de sa doctrine et de l'influence de son nom pour prouver au monde, et particulièrement à l'Allemagne, que la cause polonaise est injuste et anticivilisatrice. Un autre dignitaire, faible et crédule, voulut résoudre la question par des voies conciliatrices qu'il croyait avantageuses à toutes les parties intéressées. Loin du champ de bataille, où d'un moment à l'autre la victoire pouvait donner à la question une solution bien plus solennelle, il examinait systématiquement dans son cabinet la cause polonaise, et avec sa précision d'Allemand, il divisait son travail en catégories, sections, chapitres et paragraphes, sous le rapport moral, physique, géographique et politique. Voici les graves conclusions auxquelles s'arrêta cet écrivain :

1°. La Pologne ne peut jamais exister comme État indépendant.

2°. L'union de la Pologne avec la Russie est incompatible avec les intérêts de cette dernière puissance.

3°. Pour le bien même de la Russie et de l'humanité, il faudrait incorporer la Pologne à la Prusse.

L'auteur était tellement pénétré de ce qu'il avançait, qu'il n'a point hésité à dédier son ouvrage à M. Kankrin, ministre des finances en Russie.

Après la chute de la Pologne, les publicistes prussiens ont gardé quelque temps le silence. Aujourd'hui, ils se sont réveillés, et s'efforcent d'interpréter de la manière la plus avantageuse les actes de la tyrannie moscovite. Une

défense systématique a été convenue et entreprise par la voie de feuilles russes et germano-russes. Un reste de pudeur aurait-il engagé l'autocrate à se justifier au tribunal de l'opinion publique? Mais, non; il y attache trop peu d'importance. Il faut donc chercher quel autre motif a pu le guider dans cette démarche. C'est le besoin d'étouffer la vérité qui, malgré les obstacles qu'il lui oppose, se propage dans l'esprit des étrangers, et même de ses propres sujets. Nicolas a donc créé un nouvel apostolat, et déjà nous avons vu son catéchisme, tandis que les autres ouvrages, publiés à Saint-Pétersbourg et à Berlin, nous font connaître facilement quel est le *credo* de cette propagande absolutiste.

Il importe, avant tout, au czar d'avoir une Russie à la place de la Pologne dont l'existence est incompatible avec la politique hautaine de son cabinet; et, comme il est presque impossible d'arracher à une nation son avenir, tant qu'elle conserve le souvenir du passé, les écrivains russes et prusso-russes se jettent avec fureur sur l'histoire de la Pologne, et dans cette œuvre inique, ils procèdent avec la même tactique. Nous ne descendrons point à examiner dans tous leurs détails toutes ces productions monstrueuses de plumes vendues, où chaque ligne porte le cachet de la mauvaise foi, où les faits sont dénaturés à l'aide du sophisme, où l'on flagorne bassement l'oppression, où l'on raille insolemment le vaincu. Nous nous bornerons d'abord à signaler la tendance générale de ces écrits, et le système suivi par cette classe d'historiographes et de publicistes.

Dans leur opinion, l'ancienne Pologne, ou la Pologne proprement dite, dépasse à peine les limites qui lui furent tracées par le congrès de Vienne, en 1815. Ils ne disent pas un mot de tout ce que la Prusse et l'Autriche ont enlevé à la Pologne, soit dans les anciens temps, soit dans les derniers partages. La Lithuanie, les Terres-Russiennes, en un mot tous les pays au delà du Dniéper et de la Dźwina,

ayant fait depuis près de cinq cents ans partie intégrante de la Pologne, tous ces pays qui, récemment, en prenant les armes ont solennellement déclaré qui sont leurs compatriotes, qui leurs envahisseurs, n'ont aucun droit à se constituer Pologne, et sont évidemment moscovites. La Pologne, selon ces écrivains, ne mérite pas le titre de boulevard de l'Europe. C'est (le croira-t-on ?) un foyer d'anarchie, le repaire de barbares, des meurtriers de la civilisation byzantine, qui allait briller au Nord, la source de tous les malheurs de toutes les Russies, du slavisme, et même de l'Europe.

Ce sont les Polonais qui sont coupables d'avoir laissé les Tartares subjuguer les descendans de Ruryk, petits despotes sans cesse en discorde les uns avec les autres. Les Polonais sont des imposteurs qui usurpent la gloire d'avoir sauvé l'Europe et la chrétienté de l'invasion musulmane. Enfin, les Polonais ont mis une digue à la plus belle œuvre du Nord, quand, après l'affaiblissement des Tartares, Ivan voulut créer dans le slavisme une monarchie puissante et affermie sur de bonnes lois et sur l'unité du pouvoir ; c'est-à-dire, quand il voulut exécuter ce que les czars de la branche des Gottorp exécutent aujourd'hui avec plus de bonheur. Eh ! que pouvait-on espérer de mieux des Polonais, de ces éternels jacobins, qui dépouillaient chaque jour le trône de ses prérogatives, et voulaient que leurs rois fussent des fonctionnaires, et non leurs maîtres? Eux-mêmes faisaient des lois ; eux-mêmes déclaraient la guerre, faisaient des traités, etc., etc. Cet acte d'accusation va encore plus loin : selon ces écrivains, on trouve dans l'histoire une foule de faits qui prouvent clairement que ces mêmes anarchistes jacobins sont à la fois les plus grands aristocrates. Tantôt en se parant du prétexte d'économie politique, tantôt en prenant le ton de la philantropie, ces *amis de la Pologne* se font les défenseurs des paysans opprimés par la noblesse. Ils énumèrent les nombreux défauts des institutions et des lois qui régissaient la nation

polonaise, évitant avec soin tout ce qui pourrait se dire en leur faveur; et ils arrivent enfin à ce résultat : qu'une telle nation, qui choisissait elle-même ses rois, et leur imposait ses volontés; qui n'avait ni industrie, ni commerce, qui n'a point donné la première, au quinzième siècle, à l'Europe, l'exemple de l'émancipation des paysans; une telle nation, inutile, remuante, anti-libérale, devait forcément tomber. Les souverains des états voisins avaient donc le droit, et c'était peut-être même leur devoir, de se charger de sa tutelle. Mais nos philantropes ont bien senti que ce terrain est trop glissant pour eux; aussi passent-ils rapidement sur le règne de Catherine et du roi de Prusse *le philosophe*, et sur l'acte barbare du déchirement de la Pologne. De Pierre-le-Grand, ils sautent à Alexandre, à ce *Titus du Nord, pacificateur de l'Europe, restaurateur magnanime de la Pologne!* Le lecteur, arrivé à cette époque, trouve ce pays jouissant du plus parfait bonheur sous un régime constitutionnel, au sein de l'abondance, sillonné de belles routes, de grands canaux, couvert de riches manufactures, de villes opulentes, avec une armée bien disciplinée. Mais il cherchera vainement le grand-duc Constantin, la police secrète, l'espionnage, les *kibitka* russes enlevant de paisibles citoyens, la prison des Carmes à Varsovie, etc., etc.; l'impartialité russe a soin de cacher ces hideux tableaux, et si, par la force des choses, elle est obligée de soulever une partie du voile, ce n'est que pour accuser les Polonais d'ingratitude, de leur folle nationalité. Les Polonais, vous diront-ils, se sont révoltés, dans leur cruel aveuglement, contre leur bienfaiteur, contre leur souverain légitime, non pas par patriotisme, sentiment qui leur est étranger, mais par égoïsme, dans le but d'opprimer, par l'aristocratie et la noblesse, les malheureux paysans.

Tels sont ces flots de mensonges et de calomnies, lancés contre une histoire sans tache, contre la plus sublime, la plus désintéressée des révolutions. Il faut que la Russie soit bien effrayée de la force morale des peuples, du progrès

que font les idées, puisqu'elle est déjà venue à cette extrémité !

On ne peut voir qu'avec regret le soin extrême que l'on met à l'exécution d'ouvrages aussi perfides. Le talent de leurs auteurs ne parviendra jamais à faire du jour la nuit, à enlever à une nation des droits basés sur l'équité et la justice, à la dépouiller d'une gloire justement acquise ! Pour donner plus de force et d'éclat à leurs argumens, à côté de cette Pologne qu'ils défigurent, ils montrent l'image resplendissante de la Russie, et déploient toutes les ressources de leur art pour fasciner le lecteur.

D'après ce brillant parallèle, la Russie n'est pas ce malheureux débris du slavisme qui, livré à lui-même pendant dix siècles, et écrasé toujours par l'arbitraire et l'obscurantisme, ne peut inspirer qu'une pitié bien méritée; ni ce fragment de la Russie au delà du Dniéper et la Dźwina, qui fut condamné à rester entre les mains des descendans barbares de Ruryk, et à tomber ensuite sous la domination des Tartares; ni même cette principauté de Moscou, qui, par la force de son despotisme en absorbant une foule de générations étrangères, de Finois, de Tartares et d'autres peuples, donna naissance au géant qui, depuis Pierre-le-Grand, grandit monstrueusement sans aucune forme civilisatrice et sociale. D'après les écrivains de la chancellerie russe, la Russie apparaît tout d'un coup comme un empire homogène, compacte, civilisé. Si cet empire, ou plutôt quelques peuples soumis sur la terre des slaves par les armes de Vladimir et de Jaroslas, se dispersent et subissent le joug de nouveaux tyrans en discorde, il faut accuser la fatalité, le malheur du moment. Si l'émancipation des villes commerciales, l'envahissement des Mogols et la séparation de la Russie méridionale dans le XIII[e] siècle forment une barrière qui ne put être jamais entièrement levée, c'est encore un événement passager, la conséquence inévitable du voisinage de la Pologne. Les *dignes* historiens voient dans les Ivan, ces cruels oppresseurs des villes libres de Nowogrod,

Pskow, etc., des hommes qui ont restauré la monarchie des Ruryk. Le terme de trois siècles et la puissance des alliances fondées en dehors des droits de conquêtes, sont pour eux sans valeur : ils ferment même les yeux sur l'organisation intérieure du pouvoir naissant de la Moscovie.

Dans ces peuples asservis il n'y a point de classes, de vie politique ; à peine si parmi les prisonniers apparaît la phisionomie hideuse d'un *boïar* menaçant, qui attente à la vie et au pouvoir de son Czar. Cette uniformité, cet esprit d'esclavage sert bien les intérêts de ces avocats du despotisme, qui donnent à l'inertie complète d'un peuple asservi, à son impuissance, le nom de la plus belle harmonie entre le gouvernement et la nation, de *forme sociale la plus parfaite*, et considèrent cet état passif comme le véritable modèle d'ordre, de dévouement, et d'un patriotisme bien entendu.

En effet, si on voulait suivre avec une foi aveugle ces historiographes de la Sainte Alliance, on serait forcé de venir à ces conclusions : Qu'un principe despotique du gouvernement est un des plus grands bienfaits pour l'humanité, et le seul capable de sauver la société de l'anarchie toujours croissante ; que l'Europe doit applaudir à l'anéantissement de la Pologne, de ce foyer perpétuel d'insurrection, qui de tout temps a empêché la Russie de représenter le *véritable ordre légal*, mission qu'elle était appelée à remplir.

Des livres qui amènent le lecteur à de telles conclusions, ne peuvent être considérés comme dangereux ; le seul sentiment qu'ils peuvent inspirer, c'est la pitié. Sans doute on pourrait se dispenser de répondre ; mais nous sommes bien aises d'entrer dans la lice avec des écrivains étrangers à la Russie, qui font un parallèle mensonger entre deux histoires qui nous touchent de si près. La cause polonaise est depuis long-temps jugée : elle est au dessus de toute attaque, de toute calomnie ; elle n'a pas besoin de notre défense. Et si, dans la seconde partie de notre article, nous examinons

les productions des ennemis de la Pologne, ce sera plutôt pour rétablir les faits historiques dans leur véritable jour, que pour défendre la plus sainte des causes.

(La suite au prochain numéro.)

L'ÉMIGRATION POLONAISE

ET

L'INVALIDE RUSSE (Journal de St-Pétersbourg).

L'émigration polonaise, quelqu'impuissante qu'elle soit, préoccupe sans cesse le gouvernement russe. Infatigable dans ses attaques et dans ses calomnies, il dirige d'absurdes inculpations contre les réfugiés dans des feuilles rédigées sous son influence. C'est ainsi que les journaux russes ont dit que l'émigration polonaise n'était qu'un ramas de *vagabonds*, de *laquais*, un tas d'*aventuriers*, de *gens sans aveu!..*

En voyant sur la liste de l'émigration polonaise des noms historiques, et les plus honorables de la Pologne, les noms de ses plus illustres citoyens, hommes d'état, littérateurs, poètes et guerriers, l'opinion publique a dû faire prompte justice de cette précieuse révélation venue de Pétersbourg. Nous avons cru, toutefois, qu'il ne serait pas inutile de relever à cette occasion le ridicule et la mauvaise foi des pamphlétaires russes, qui s'attaquent de préférence à l'honneur de l'armée polonaise et de ses officiers.

Selon le journal l'*Invalide russe :* « La totalité des officiers de l'armée polonaise, s'élevant à peine à 2,500, le « nombre de ces officiers qui se trouvent en France ne peut « être porté tout au plus qu'à 300; le surplus des réfugiés « n'est donc qu'un tas d'aventuriers usurpant des grades et « des titres auxquels ils n'ont aucun droit. »

Personne n'ignore que l'émigration polonaise compte dans ses rangs, outre les officiers et les soldats, un grand

nombre d'individus appartenant à l'ordre civil, tels que sénateurs, nonces, membres du gouvernement et fonctionnaires publics. Sont-ce là des aventuriers dont parle la feuille russe? L'*Invalide* ignore-t-il que, chez les nations civilisées, tout grade militaire, depuis le soldat jusqu'au général, quelque différentes qu'en puissent être les prérogatives, n'en est pas moins, aux yeux de la patrie, également nécessaire et également honorable?

Au moment où la révolution éclata, l'armée du royaume de Pologne présentait un effectif d'environ 28,000 soldats et 2,500 officiers, chiffre sur lequel l'*Invalide russe* fonde tous ses calculs, et dont il déduit toutes ses conséquences. Or, qui ne sait que cette armée primitive de 30,000 hommes, forma, dans la guerre d'indépendance, le cadre d'une armée quatre fois plus nombreuse, où, en fait de soldats comme en fait d'officiers, on voyait presqu'à nombre égal les jeunes volontaires et les vieux vétérans se réunir autour du drapeau national? Aux yeux de la feuille russe, les nombreux officiers qui servirent dans les armées de Napoléon et qui ne voulurent point fléchir sous la tyrannie du grand-duc Constantin, les jeunes gens qui gagnèrent leurs grades sur les champs de bataille, et remplirent les places d'officiers qu'une guerre meurtrière décima, ne sont pas officiers.

Sans doute l'autocrate a pu ne pas reconnaître les nouvelles nominations; permis à lui de priver les ennemis qu'il a combattus de leurs places et de leurs traitemens; mais ce qui n'est point permis, c'est de vouloir dénaturer la position personnelle et honorable des adversaires dont l'Europe entière admira la modération et le courage.

Dans une autre circonstance, à l'époque des troubles à Lyon, les journaux vendus à Nicolas prétendirent qu'ils étaient l'œuvre de l'émigration polonaise. On poussa l'impudence jusqu'à dire que cent cinquante Polonais se montrèrent tout à coup à Lyon au moment de l'insurrection; qu'un officier, nommé Hasford, se mit à la tête du peuple;

que ce furent les Polonais qui prolongèrent la lutte jusqu'au sixième jour, etc. Il est superflu de dire que la nouvelle, ainsi que les détails que nous venons de rapporter, est de pure invention ; cependant les autorités françaises en parurent frappées, puisque l'ordre fut donné aux commissaires de police de sommer les réfugiés polonais à se présenter régulièrement tous les huit jours à leurs bureaux ; mais cette précaution ridicule ne fut pas de longue durée ; et, en révoquant cet ordre, le ministre se fonda en particulier sur la conduite honorable des réfugiés.

En rappelant ces faits, nous avons plutôt pour but de rétablir la vérité dans son jour, que de nous étendre sur l'odieux qui caractérise toute la conduite de l'autocrate envers la Pologne et ses citoyens exilés.

Que les Polonais ne se laissent point abattre par les persécutions incessantes qu'on dirige contre eux ! L'adversité dignement soutenue ne laisse après elle que de nobles cicatrices qui ne font qu'embellir le malheur. Persévérons donc dans la cause belle et glorieuse que nous avons embrassée. Que d'autres, poussés par la violence des passions, aient recours à des moyens coupables, secouent les torches de la discorde, se débattent dans une polémique intempestive et haineuse, se livrent enfin à l'esprit de parti, où l'on ne trouve profit pour personne et scandale pour tous ! Quant à nous, rassemblons toutes nos forces, toutes nos ressources pour servir notre patrie, même dans l'exil, avec ce calme, cette dignité qui siéent tant au malheur. Ce pays qui nous accorde une bienveillante hospitalité, nous offre en même temps les moyens d'acquérir des connaissances les plus précieuses ; notre position nous met à même d'en profiter. Souffrons, puisque telle est notre destinée, mais souffrons avec résignation et courage ! C'est là le moyen de nous conserver la sympathie des peuples, la bienveillance des gouvernemens, et de préparer un heureux avenir pour notre patrie. Que la postérité puisse dire de nous : « Ils transportèrent leurs dieux pénates sur

« une terre étrangère pour préserver leur culte sacré; ils « étudiaient dans l'exil tout ce qui pouvait servir au bien « futur de leur pays; ils restèrent fidèles à leur mission; par « leurs longues souffrances, ils préparèrent et hâtèrent le « jour de la renaissance de leur patrie; ils ont bien mérité « de l'humanité ! »

LITTÉRATURE.

A UNE MÈRE POLONAISE.

TRADUIT DE MICKIEWICZ (1).

O mère! si les yeux de ton fils bien aimé
Brillent de l'éclat du génie;
Si déjà sur son front, à ton regard charmé,
Paraît l'antique honneur de sa noble patrie;
Si de ses compagnons quittant l'essaim joyeux,
Il demande au vieillard ses chansons vénérées;
Ou si des temps passés, tous pleins de ses aïeux,
Il écoute, pensif, les annales sacrées;
O mère! de ton fils le loisir est perdu.
Qu'à de bien autres jeux il doit être assidu!
De Marie, à genoux, cours invoquer l'image,
La mère des douleurs t'armera de courage.
Vois le glaive sanglant qui déchire son sein,
D'un coup mortel aussi ton cœur doit être atteint;
Car, avant que la paix soit donnée à la terre,
Avant que les partis fassent trêve à leur guerre,
Dans un combat sans gloire à périr condamné,
Sans résurrection martyr abandonné,

(1) Cette traduction d'une des plus belles pièces du grand poëte polonais est due à la plume de M. Baze, l'un des avocats les plus distingués du midi de la France, qui s'est fait aussi un nom dans les lettres. (*Note du D.*)

C'est le sort de ton fils. Apprends-lui de bonne heure
A méditer au fond d'une sombre demeure.
Sur la claie étendant ses membres sans repos,
Respirant la vapeur des plus affreux cachots,
Aux reptiles hideux qu'il dispute leur couche;
Et que jamais un cri s'échappant de sa bouche,
De colère ou de joie un mouvement trop prompt
Ne livre de son cœur le mystère profond.
Qu'il soit impénétrable à tous comme un abîme;
Même de sa pensée on lui ferait un crime.
Que son discours soit lent, vague, à peine entendu,
Comme un accent plaintif que la tombe a rendu.
Que ses traits de son sort réfléchissent l'injure,
Et d'un serpent gelé qu'il ait l'humble figure.
Jésus, dans Nazareth, enfant prédestiné,
Portait déjà sa croix d'où le salut est né :
Du divin rédempteur ô bonté prévoyante!
O mère, écoute-moi, j'amuserais ton fils
Du tragique tableau de ses destins promis.
Donne à ses faibles mains une chaîne pesante,
Une vile brouette à son ardeur naissante.
Il doit voir sans pâlir la hache du bourreau,
Et sans rougir, la corde et son fatal anneau,
Instrumens préparés pour un prochain supplice;
Car ton fils n'ira pas, comme les anciens preux,
Sous l'habit des croisés, avec un ciel propice,
Dans Solime arborer le signe glorieux;
Ou de la liberté semant l'aire féconde,
Et du triple drapeau suivant les bataillons,
D'un sang versé pour elle abreuver les sillons.
Mais voici les travaux qu'attend de lui le monde,
Digne fin d'un vaincu rayé des nations :
D'un invisible espion le cartel le défie
Contre un juge parjure à défendre sa vie;
Le champ clos de sa lutte est un cachot muet,
Son puissant ennemi prononce son arrêt;
Puis l'infamant poteau, marquant ses funérailles,
Dira qu'il n'est pas mort sous le feu des batailles;

Pour monument funèbre il aura le gibet.
Et si tu veux savoir quelle sera sa gloire,
Et des siècles futurs ce qu'aura sa mémoire,
Quelques vains pleurs de femme, holocauste sans fruit,
Et de ses compagnons les longs discours de nuit.

AMNISTIE AUX POLONAIS.

Oh! qu'un roi qui pardonne est bien digne qu'on l'aime!
Qui donc par des bienfaits ne se laisse enchaîner ?
Devant un roi clément, comme devant Dieu même,
Quel front ne voudrait s'incliner?

Un tyran tremble au fond de ses sombres demeures.
Il tombe si jamais l'esclave est le plus fort.
Mais le père du peuple en paix coule ses heures :
L'amour ne donne point la mort.

Polonais, exilés sur des rives lointaines,
Aiglons que la tempête a chassés de leurs nids,
Regagnez la patrie, — elle n'a plus de chaînes :
L'exil et ses maux sont finis.

Elle a repris son rang. — Oh ! pleins de confiance,
Allez en paix : le Czar permet votre retour;
Et, bon jusqu'à la fin, pour prix de sa clémence,
Que lui faut-il? — Un peu d'amour!...

D'amour!.. au tigre!.. à lui!.. c'est plutôt votre vie,
Votre sang précieux, votre ame qu'il lui faut.
Allez... et vous aurez... les mines de l'Asie,
Et le Caucase ou l'échafaud!...

Croyez à son pardon; fiez-vous à sa grâce!
Au volcan qui dévore allez vous réchauffer!
Le Czar est le serpent. — Amis, s'il vous enlace,
Ce n'est que pour vous étouffer.

Oh! qu'un roi qui pardonne est bien digne qu'on l'aime!
Qui donc par des bienfaits ne se laisse enchaîner?
Devant un roi clément, comme devant Dieu même,
Quel front ne voudrait s'incliner?

Justin MAURICE.

VARIÉTÉS.

QUELQUES MOIS EN ÉGYPTE ET EN SYRIE AU SERVICE DE MÉHÉMET ALI.

EXTRAIT DES NOTES DU GÉNÉRAL DEMBINSKI (1).

Tout le monde se rappelle les conjectures auxquelles donna lieu la nouvelle de la guerre entre le vice-roi d'Egypte et la Porte. Les souvenirs récens de la révolution polonaise, le bruit des armemens considérables faits à Constantinople, donnaient à croire que l'agression du vice-roi était suscitée à la Porte par la Russie, dans le but de détourner et d'affaiblir de plus en plus les forces de la Turquie. Je crus un moment qu'il était de mon devoir d'aller offrir mes services au Grand-Seigneur, que je considérais toujours comme l'ennemi naturel de la Russie; mais l'intervention perfide de cette puissance changea l'état de la question; je me vis obligé de prévenir le sultan qu'il m'était impossible d'entrer à son service. Je tournai mes yeux vers l'Egypte, et les événemens prirent une marche si précipitée, que j'arrivai à Alexandrie après le traité signé entre les parties belligérantes.

La lettre par laquelle j'annonçais au vice-roi mon arrivée, le prévint tellement en ma faveur, qu'à la première audience il me confia l'organisation de son armée. J'avais

(1) L'auteur nous invite à dire que ces notes, rédigées en langue polonaise, ont été communiquées à la *Kronika Emigracyi Polskiéy*. (*Note du D.*)

dit à Méhémet-Ali que j'avais d'abord offert mes services au sultan, mais que, décidé à combattre la Russie partout où l'occasion se présenterait, j'accourais auprès de lui, qui était appelé à relever l'empire du Croissant.

Je ne m'étendrai pas ici sur ma première conversation avec Méhémet-Ali; je me contenterai de dire qu'il eut soin d'éviter tout ce qui touchait la cause polonaise, malgré tous mes efforts pour lui montrer l'intime liaison des intérêts de l'Egypte avec ceux de ma patrie contre la Russie, notre ennemi commun.

Méhémet, dont l'esprit supérieur exerce une puissante influence, comme une espèce de fascination sur tout ce qui l'entoure, et à laquelle même les personnes les plus indépendantes par leur position ne peuvent se soustraire; Méhémet, dis-je, m'exprimait sa vive sympathie pour les Européens, et m'assurait que personnellement je n'aurais rien à désirer en Egypte.

Quelques jours après, le vice-roi partit pour l'île de Candie, en laissant ses instructions à mon égard à son premier ministre Bogoz-Bey. Celui-ci me déclara que son maître désirait depuis long-temps avoir un général européen pour organisateur de son armée, et que cette place m'était offerte avec 40,000 fr. d'appointemens et d'autres avantages considérables. Je répondis que je consentais à accepter ces fonctions, mais que j'avais besoin d'un certain nombre d'officiers qui pussent m'aider dans mes travaux d'organisation militaire, et composer un état-major, qui était tout-à-fait à créer en Egypte. Bogoz-Bey me fit savoir que le vice-roi avait agréé ma demande, et il me donna en même temps des espérances consolantes; je ne lui cachai pas que, du moment où mes vues, comme Polonais, se trouveraient déçues, je ne resterais pas un jour de plus au service d'Egypte. Le ministre m'offrit de me garantir par écrit mes appointemens, ainsi que les conditions de mon engagement; mais je refusai, malgré tous les avis que je reçus à cet égard. Il m'importait de connaître Ibra-

him-Pacha, le chef actuel de l'armée active, qui venait de se couvrir de gloire, de sonder ses vues personnelles, et de m'informer de l'état des troupes que je devais organiser. On me fournit un vaisseau, et je partis pour la Caramanie.

Après une navigation de douze jours, j'abordai à Kazanli, et bientôt je me vis à Adana, où se trouvait alors le quartier-général d'Ibrahim. Le prince me reçut très favorablement : trois jours après, à la suite de quelques entretiens, il me proposa de faire venir quatre cents officiers polonais, qu'il placerait dans son armée sur le pied des officiers du pays. Il ajouta que ce n'était qu'un commencement, qu'il ne voulait pas avoir beaucoup d'officiers supérieurs, mais qu'il pourrait en placer un par régiment ; que, du reste, l'avancement dans son armée n'ayant lieu que d'après le degré d'instruction militaire et l'examen, des gens capables y étaient sûrs de faire leur chemin. Ces propositions me remplirent d'une joie facile à concevoir. Que pouvais-je, en effet, trouver de plus avantageux pour la cause de ma malheureuse patrie, si ce n'est l'union intime d'officiers polonais instruits avec d'intrépides troupes arabes et turques, mues par le même besoin de concourir à l'indépendance de leur patrie envahie ou menacée par l'odieuse politique de la Russie? Pour ne pas nuire à la réussite de ce projet par trop de précipitation, je représentai à Ibrahim les difficultés qui pouvaient provenir de la différence des mœurs et de la religion de ses soldats et de leurs futurs officiers; mais Ibrahim m'assura n'avoir aucune crainte là-dessus et qu'il serait facile de concilier le bien du service avec les exigences de l'islamisme. Il ne me restait donc qu'à lui garantir que je mettrais le plus grand soin dans le choix des officiers destinés à son service, et qu'ils se soumettraient pleinement aux lois du pays, sans jamais réclamer la protection des consuls étrangers, circonstance qui me valut déjà beaucoup de cordialité dans la réception. Ibrahim adressa le projet en question à l'ap-

probation du vice-roi, son père, en m'assurant qu'il ne doutait pas du plein succès de sa demande. Quelques jours après, nous nous mîmes en marche pour le Taurus. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici une circonstance qui prouve la délicatesse des procédés d'Ibrahim envers moi, et qui me laissera, pendant toute ma vie, un souvenir de reconnaissance pour lui et d'estime pour les habitans de l'Orient. En quittant le camp que nous occupions près de la forteresse d'Urum-Kale sur l'Euphrate, j'oubliai dans mon bivouac ma montre, à laquelle se trouvait attaché un cachet bien précieux pour moi, et qui ne m'avait jamais quitté. Nous étions à six heures de marche d'Urum-Kale, quand je m'aperçus de la perte que je venais de faire. Ibrahim, qui savait quel prix j'attachais à cet objet, s'arrêta sous prétexte de se reposer, et donna secrètement le cheval qu'il montait à un de ses officiers, qui nous rejoignit à Alep huit jours plus tard, et me rapporta la montre. L'endroit où je l'avais laissée est situé dans une des contrées les plus sauvages de l'Asie, et qui, depuis les Croisades, n'a peut-être pas été foulé par le pied d'un Européen.

La nouvelle de l'arrivée prochaine d'un consul russe à Alexandrie me fit mal augurer du succès de la demande relative aux quatre cents officiers polonais, et je ne le cachai pas à Ibrahim. Le résultat fâcheux ne se fit pas attendre. Un des hommes de confiance du vice-roi arriva chargé d'une mission particulière auprès d'Ibrahim, qui m'annonça bientôt le refus qu'avait fait son père d'admettre les Polonais dans les rangs de son armée : restait la ressource d'en voir un petit nombre employés comme instructeurs ; mais Ibrahim me fit observer qu'en cette qualité mes compatriotes n'auraient plus droit à aucun avancement, ni à la solde proportionnée à des grades supérieurs. Je me rappelai alors les reproches que m'avaient faits à Alexandrie les Européens de n'avoir pas voulu accepter aucun engagement par écrit pour ce qui concernait mes appointemens,

et je sentis que ce que la délicatesse m'avait fait refuser, je devais l'exiger pour mes compatriotes. Je demandai donc sur quel pied seraient traités les instructeurs que je ferais venir, et on me proposa une paie qui me parut insuffisante, surtout pour les officiers subalternes. En vain faisais-je sentir l'inconvénient de cette mesure, aussi bien que le besoin de suppléer au moins à l'encouragement que donne le droit d'avancer en grade, par l'espoir d'une augmentation fixe de solde, pour prix d'un travail utile et prolongé ; en vain je tâchai de faire ressortir tous les avantages qui résulteraient de la présence d'officiers polonais dans les rangs de l'armée placée au voisinage d'une puissance aussi dangereuse que la Russie, dont les forces dans ces contrées se composeraient nécessairement en partie de soldats polonais ; en vain fis-je même remarquer à Ibrahim que ce qui lui avait valu des succès ne tenait, pour ainsi dire, qu'à sa personne, et qu'à sa mort son armée et les États qu'il avait fondés seraient loin d'offrir une résistance durable ; le prince ne me donna que des réponses évasives, accompagnées de l'exclamation fatalistique des Orientaux : *Allah-Kerim* (Dieu est grand) !

A côté de plusieurs qualités qui caractérisent un grand guerrier, on voit qu'Ibrahim n'a secoué encore qu'une partie des préjugés qui dominent sa nation. La campagne de la Morée lui a fait apprécier l'avantage des troupes régulières. Tout ce qui favorise l'uniformité extérieure dans une armée lui plaît beaucoup; mais il croit avoir une armée régulière, lorsqu'il n'a que des régimens passablement dressés.

L'organisation systématique des troupes, la formation d'un état-major, qui lieraient entre elles les différentes armes dont une armée se compose, qui dirigeraient ses marches, son service de santé, sa discipline, qui pourvoiraient à son entretien, qui lui donneraient en un mot l'unité nécessaire, paraissaient à Ibrahim superflues ou du moins de peu d'importance. C'est par cette raison qu'il se refusa à faire venir des officiers du génie et d'état-major instruits,

et qu'il préféra s'en tenir à de simples instructeurs d'armes spéciales. Dans cet état de choses, je prévoyais mille difficultés pour faire partager mes vues à Ibrahim surtout ne pouvant l'entretenir qu'à l'aide d'un interprète.

Arrivé au Caire, j'appris qu'une décision définitive, contraire à l'admission des réfugiés polonais en Égypte, venait d'être prise; j'écrivis sur-le-champ au premier ministre que n'étant venu dans ce pays que pour servir les intérêts de la cause polonaise, il ne me restait qu'à demander ma démission, et que je sollicitais un dernier entretien pour le prier d'offrir mes adieux au vice-roi. Je fus reçu au palais par le ministre qui, après m'avoir conduit dans une salle attenante à celle où le vice-roi donnait ses audiences, se montra affable et prévenant envers moi, sans pourtant dire un mot sur l'affaire qui m'amenait; aussi je fus obligé de lui répéter que, ne pouvant être utile à ma patrie tout en servant le vice-roi, but qui m'avait amené en Égypte, je ne croyais pas devoir, pour le moment, séparer mon sort de celui de mes compatriotes, fussent-ils les plus malheureux; que je le priais de présenter au vice-roi ma démission et de lui témoigner en même temps ma vive reconnaissance pour l'accueil qu'il avait daigné me faire. Le ministre, ému, ou du moins paraissant l'être, s'efforça de me faire renoncer à mon projet, et me proposa soit d'attendre l'arrivée d'Ibrahim en Egypte, soit de conférer encore en présence d'un consul qu'il me désigna, soit enfin de me présenter en audience particulière au vice-roi. Je refusai ces différentes propositions par les motifs suivans : Je savais qu'Ibrahim ne rentrerait pas de long-temps en Egypte; mes fonds se trouvant près d'être épuisés, je ne pouvais rester qu'en acceptant une solde que je n'avais plus occasion de gagner honorablement par un service actif. D'ailleurs, il m'était difficile d'oublier le changement subit dans la conduite d'Ibrahim à mon égard. Pour ce qui concerne la conférence avec le consul désigné par le ministre, je n'en augurais rien de favorable, puisque deux jours auparavant le même consul

m'avait refusé, sous prétexte de sa position diplomatique, de m'introduire auprès du vice-roi dans un moment décisif pour l'entrée des officiers polonais au service d'Égypte. Je sacrifiais donc mes avantages personnels de peur de porter atteinte à l'honneur national en séparant mon sort de celui de mes compatriotes.

Le vice-roi me manda le lendemain qu'il avait accepté ma démission et donné l'ordre que mes arrérages me fussent immédiatement payés. Je refusai encore cette offre, faisant observer que je n'avais rien fait pour le mériter, et que sensible aux bontés du vice-roi à mon égard, je le priais de m'accorder une audience pour lui témoigner ma gratitude. Le vice-roi m'accueillit avec beaucoup de bienveillance et me dit de ne pas lui en vouloir pour la mesure prise à l'égard de mes compatriotes, alléguant que d'autres gouvernemens avaient déjà agi ainsi envers les Polonais. Quant à ma solde, Méhémet-Ali me fit remarquer que les usages du pays ne lui permettaient pas de me laisser partir ainsi, et que, si loin de ma patrie, je pouvais me trouver dans le besoin. Je lui répondis que, soldat, je savais supporter les privations, et je me contentai de recommander à sa générosité les Polonais qui étaient venus en Égypte offrir leur service; ce qui me fut promis. Le lendemain j'envoyai au ministre la liste des officiers polonais et je le suppliai de ne plus insister à l'égard de ma solde; ma lettre se terminait ainsi : « Si Son Altesse, en prenant des mesures pour empê-
« cher l'arrivée *supposée* (1) de mes compatriotes, a cru de-
« voir imiter quelques puissances de l'Europe, qu'elle me
« permette aussi de suivre dans ses États la ligne de con-
« duite que j'ai tenue en France, où, quoique prêt à com-
« battre pour les intérêts de ce pays, en tant qu'ils paraî-
« traient liés à ceux de ma patrie, je n'ai jamais voulu ac-
« cepter les secours que le gouvernement français accordait
« à mes compatriotes réfugiés. »

(1) Le bruit courait que 400 Polonais devaient arriver à Alexandrie.

TABLEAU COMPARÉ

DE LA CRIMINALITÉ

EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET EN AUTRICHE.

En traitant cette matière qui paraît être au premier coup d'œil étrangère à la Pologne, nous avons l'occasion, avant d'examiner les autres parties de ce pays, sous le rapport de sa statistique criminelle, de nous occuper de la Galicie.

Une opinion qui régna pendant long-temps, faisait croire que la statistique donne des résultats erronés et neutres en ce qui concerne la criminalité. On prétendait que la variété des délits rendait difficile si non impossible leur juste appréciation. Nous sommes loin de partager cette opinion; car si jusqu'à présent les tableaux de statistique dressés d'après les actes judiciaires ont manqué de précision et n'ont pas été exempts d'erreurs, ç'a été uniquement par suite d'une trop grande précipitation dans les recherches. La statistique, basée sur des faits positifs, peut jeter une grande lumière sur la criminalité; et du moment que des hommes consciencieux et éclairés se sont consacrés à des travaux de cette nature, les résultats obtenus ont prouvé un ordre invariable dans les délits sous le rapport de l'âge, du sexe et du temps.

Il y a à peine quelques années que le système, aujourd'hui si répandu, fut adopté : aux documens officiellement publiés, on joignit une analyse détaillée et précise des actes judiciaires. Il était bien difficile, il y a dix ans, de dire quelque chose de positif à ce sujet, et même de venir à des conclusions vraisemblables; aujourd'hui, grace à l'ordre et à l'uniformité introduits dans les travaux de ce genre, les faits s'observent sans confusion et avec facilité. La France fut la

première à apprécier les grands avantages que pouvaient procurer les découvertes statistiques. Ce n'est que dans l'année 1826 que le garde des sceaux fit un rapport sur l'administration de la justice criminelle. L'Angleterre suivit l'exemple de la France, et l'impulsion fut ainsi donnée à tous les pays civilisés, dont la plus grande partie a suivi la même méthode; de sorte qu'aujourd'hui les travaux de statistique forment une collection de documens très précieux pour l'histoire morale de l'homme. En méditant là-dessus, les législateurs et les publicistes trouveront facilement les causes qui minent la société, et les moyens d'y remédier.

Dans le tableau statistique que nous donnons, nous nous imposons la tâche d'en tirer des conclusions qui puissent rectifier quelques opinions qui nous paraissent erronées dans leur appréciation des causes de la moralité des différentes populations.

En France, en 1831, 7,606 individus furent accusés de différens crimes, parmi lesquels 2,046 contre les personnes, 5,560 contre les propriétés. Donc, sur 4,281, se trouvait un prévenu. 108 furent condamnés à la peine de mort, 2,052 aux travaux forcés, et 1,938 aux punitions correctionnelles; en tout 4,098.

En Autriche, sans compter la Hongrie et le royaume Lombardo-Vénitien, c'est-à-dire, dans une population de 15 millions, le nombre de crimes comparé à la population, fut, en 1828, dans les proportions suivantes. Le nombre des prévenus étant de 16,994, il se trouvait en Galicie un prévenu sur 1,530 habitans; dans la Basse-Autriche, sur 1,420, en Moravie et en Silésie, sur 1,389; en Bohème, sur 1,079; dans le Tyrol et le Voralberg, sur 928; en Autriche et dans le Salzburg, sur 433; en Dalmatie, sur 125. Parmi ces prévenus, 7,161 ont été reconnus coupables : en Bohème, un sur 1,993; en Dalmatie, sur 1,325; en Galicie, sur 2,636; dans la Basse-Autriche, sur 2,654; en Moravie et en Silésie, sur 2,414; en Autriche et dans le Salzburg, sur 1,286; dans le Tyrol et le Voralberg, sur 2,106.

En Angleterre, le nombre des prévenus, én 1831, s'élève à 19,674, dont 12,175 ont été reconnus coupables : 57 pour des délits contre les personnes, et 12,118 pour des délits contre la propriété. Condamnés à mort, 1,601. Ainsi, le nombre des condamnés, en France, pendant une année, sur une population de 32 millions, s'élève à 4,098 ; en Autriche, sur 15 millions, à 7,161 ; en Angleterre, sur 22 millions, à 12,175. Un sur 1,850.

La même proportion fut observée pendant quelques années suivantes, et chaque année le nombre des crimes contre les personnes diminuait, quand au contraire il augmentait contre les propriétés, et même dans une proportion effrayante.

Les crimes contre les personnes sont sans doute très pernicieux pour la société ; mais il faut convenir qu'ils prouvent moins de corruption que les crimes contre la propriété. Les premiers sont souvent la suite d'un emportement momentané, d'une passion violente. Que de fois ne proviennent-ils pas d'un sentiment d'honneur mal entendu et de préjugés qui règnent encore dans nos mœurs ? Mais les crimes contre la propriété, faits toujours avec préméditation, prouvent une grande corruption. Un escroc, un faussaire, qui, sous un masque d'une apparence honnête, ruinent des familles entières, sont plus coupables qu'un homme qui, dans un moment de violence, se précipite sur son adversaire.

Quelle est donc la cause de cet accroissement de crimes contre la propriété ? Quelle est la cause qui fait que dans un pays on commet plus de délits que dans un autre ? il est généralement reconnu que l'absence de civilisation est la cause principale de tous les délits, et que les lumières propagent la vertu. Quelque grande que soit l'autorité des hommes qui soutiennent cette opinion, elle nous semble erronée en jugeant d'après les faits. Car, dans ce cas, d'après le tableau que nous avons donné, la France devrait être la plus civilisée ; après elle irait la Galicie ; l'Angle-

terre serait le dernier des trois États que nous avons examinés, outre la Dalmatie, le Tyrol et le Salzburg.

Quelque avantageuse que soit cette opinion pour la Galicie, que les lumières sont plus avancées dans ce pays qu'en Angleterre, et même dans plusieurs provinces autrichiennes, comme dans l'Autriche proprement dite, la Silésie et la Bohême, où le nombre de délits est plus considérable, si nous devons juger de la civilisation d'après le nombre des écoles, la Galicie se trouve dans le dernier rang comparativement à ces provinces. Ainsi la proportion des lumières est dans un sens inverse de la moralité du peuple.

D'autres sont d'avis que la démoralisation de la société est la suite d'une cause plus générale et tout-à-fait matérielle; ils la font consister dans une élévation trop grande de l'impôt, et surtout dans sa mauvaise répartition. Cependant, les faits donnent encore un démenti à ce raisonnement; car les habitans de la Galicie devraient être plus à leur aise que le peuple en Angleterre et même en Autriche, en Silésie et en Bohême, ce qui n'est point exact. Nous sommes loin de nier que la civilisation et l'aisance ont une grande influence sur la moralité; mais il y a d'autres causes qu'il faut considérer en examinant les tableaux de statistique. Ainsi la France doit sans contredit à sa bonne législation le petit nombre de prévenus qu'elle a, et l'Angleterre doit chercher dans ses lois la cause des nombreux délits qui s'y commettent, et sous ce rapport, la législation autrichienne l'emporte encore sur celle de l'Angleterre. La manière de vivre des habitans contribue aussi à leur plus ou moins de moralité. Les pays agricoles se trouvent à cet égard plus avantageusement placés que les pays manufacturiers; la France et la Galicie le prouvent. Si les hommes considérés isolément ont plus les uns que les autres de dispositions naturelles pour les crimes, pourquoi n'en serait-il pas de même des nations? Disons donc que la population de cette partie de la Pologne, qui est soumise à l'Autriche, se distingue le plus par sa

moralité dans la statistique criminelle des États autrichiens, non parce qu'elle est la plus opulente et la plus civilisée, mais parce qu'elle est agricole, et naturellement meilleure que les autres provinces. Elle se distinguerait encore plus si le gouvernement était moins antipathique à sa nationalité, et s'il voulait la degréver des charges onéreuses qu'il lui impose.

CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Varsovie, 20 mai 1834.

Si je voulais vous détailler au long tout ce qui se passe ici, je ne finirais pas. La tendance du gouvernement est toujours la même; le but est la destruction de tout vestige de la nationalité polonaise; les moyens dont on se sert pour y parvenir, consistent à découvrir chaque jour de nouveaux coupables, afin d'avoir de nouveaux prétextes pour sévir et persécuter. Nous croyons sans cesse avoir atteint le plus haut degré du mal, et cependant chaque jour le mal augmente. Aussi n'est-il pas surprenant que les récits de ces atrocités soient taxés d'exagération par les étrangers; car comment y croirait-on, si nous-mêmes, pendant les quinze ans du régime du grand-duc Constantin, nous n'avions pas l'idée de semblables persécutions! On ne peut les comprendre en Angleterre, pas plus qu'on ne comprend la constitution anglaise et la civilisation dans le Caucase.

« *Skoro i srogo* » (vite et sévèrement) a dit l'empereur, en passant par Varsovie, au général Sulima, président de la haute cour criminelle. Ce général a été bientôt après remplacé par le général Pankratieff, et nommé gouverneur d'Irkutsk, capitale de la Sibérie orientale. On dit que le général Sulima a encouru cette disgrâce pour avoir

ajouté aux deux mots de l'empereur, un troisième, *i sprawiedlivie* (et avec justice).

Le tribunal de la haute cour criminelle se compose de neuf membres. Le général Pankratieff président, Okunieff, Paniutyn, Czarnecki et Kwiatkowski, passent pour être les plus sévères dans leurs sentences; les quatre suivans qui composent la minorité, Szaniawski, Mamonoff, Dannenberg et Falenski, proposent souvent l'acquittement ou des peines légères. Le secrétaire-général du tribunal est M. Starynkiewicz, homme de beaucoup d'esprit, jadis persécuté comme libéral et carbonaro, plus tard connu par sa haine pour les Polonais, et attaché à la chancellerie de M. Nowosilzoff. On cite les paroles suivantes qu'il a adressées aux juges : « Vous voulez donc faire une boucherie qui fera horreur et pitié à l'Europe. » Et comme on soutenait devant lui que les membres du gouvernement national avaient *usurpé* le pouvoir. « Ils l'ont ramassé, reprit-il, et l'on doit les en remercier. »

Pendant le procès intenté à M. Niemoiowski, lorsque les juges, partagés dans leurs opinions, chancelaient entre un décret de mort et un emprisonnement, Czarnecki prit la parole et s'expliqua en ces termes : « J'avoue que dans ce « moment je suis partagé entre des sentimens tout-à-fait « opposés les uns aux autres; la reconnaissance me lie à « M. Niemoiowski, comme à celui qui m'a sauvé la vie. Quel- « ques mois après l'explosion du 29 novembre, Zaliwski « m'a forcé de quitter la campagne et m'a conduit à Var- « sovie, où je me suis adressé à la protection du gouverne- « ment national. Pendant l'absence du prince Czartoryski, « M. Niemoiowski a reçu ma lettre, et dans la crainte de « me faire attendre, il n'a pas même consulté ses collè- « gues, et a donné l'ordre de ma délivrance, assumant sur « lui toute la responsabilité. M. Niemoiowski a reproché « sévèrement à Zaliwski sa conduite à mon égard, et l'a « menacé d'être fusillé s'il refusait de se rendre sur-le- « champ au lieu de sa destination. Rendu à ma famille,

« j'ai évité une mort ignominieuse : je dois donc à M. Nie-
« moiowski la vie, l'honneur, et la faculté de pouvoir
« une seconde fois offrir mes services à l'Empereur. Au-
« jourd'hui, possédant la confiance de Sa Majesté, j'aspire
« à me rendre digne d'elle, et quoique j'aie à lutter contre
« la reconnaissance, je sais que le caractère d'un juge doit
« s'élever au dessus des sentimens du cœur, et que l'homme
« doit céder au magistrat. C'est pour ces motifs que *je*
« *vote pour la mort.* »

Le conseiller d'État Szaniawski a répondu de la manière suivante : « Le discours de M. le palatin me rappelle un événement semblable, qui remonte à l'époque des anciens malheurs de la Pologne. M. Gurowski était alors grand-maréchal de Lithuanie; les habitans de cette province demandaient à la diète une répartition plus égale de l'impôt nommé *podymne*, qui ne pesait pas sur la grande Pologne. Voici comment parla M. Gurowski à cette occasion : « Je suis
« grand-maréchal de Lithuanie, mais je suis aussi citoyen
« de la Grande-Pologne où se trouvent toutes mes terres;
« partagé entre des sentimens divers, il m'est difficile de
« prendre une décision; mais le magistrat doit céder de-
« vant la dignité du citoyen, je vote donc contre l'amende-
« ment, et que l'impôt reste à la charge de la Lithuanie. »
Alors une voix des galeries fit entendre ces mots : *voilà un fat.* Pankratieff, à qui la langue polonaise est presque inconnue, s'adressa à M. Szaniawski et lui dit : « Il me semble que vous dites des injures au palatin? » A quoi Szaniawski répondit : « Votre Excellence est dans l'erreur; je cite un fait, je parle d'un *vilain*, du maréchal Gurowski qui, pendant la grande diète de Pologne, de 1789 à 1792, fut pensionné par la Russie. — Et vous osez l'appeler *vilain* pour avoir été pensionné par la grande Catherine? » reprit Pankratieff avec un air sévère. « Oui, sans doute, parce qu'il prenait cet argent dans de mauvaises intentions : c'était pour *ruiner* la Russie. — « Ah! c'est différent, » dit Pankratieff satisfait.

En anéantissant les dernières traces de la nationalité polonaise, la Russie veut s'assurer la possession de ce pays, afin de procéder à d'autres conquêtes. L'Europe a laissé échapper l'occasion de mettre des bornes à ses envahissemens; maintenant pourra-t-elle résister à ses forces et à sa politique astucieuse? J'entends ici répéter tous les jours : « La Russie est dans toute la vigueur de la « jeunesse, dans toute la force de sa croissance; en vain « voudrait-on l'arrêter; géant dès son berceau, qui peut « l'empêcher de devenir maîtresse du monde? » Et l'inertie de l'Europe encourage encore ses espérances !.... Des gens fort éclairés prétendent ici que l'inaction de l'Europe peut seule maintenant nous sauver, et que la grande puissance de la Russie amènera sa chute; mais, à mon avis, il n'en sera pas ainsi, car les révolutions intérieures de la Russie ne seront dès long-temps nationales; bien des Russes, qui, pendant notre révolution, semblaient pencher pour un régime libéral, retombent par degrés sous le prestige de certains avantages qui dérivent de l'état actuel des choses en Russie. Des personnes, dont l'opinion doit avoir à vos yeux plus de poids que la mienne, me chargent de vous dire que, pour le moment, une guerre nous serait préjudiciable; qu'il faut laisser le feu couver quelque temps; se tenir prêts et savoir profiter de l'événement favorable; que l'esprit est excellent en Pologne, surtout dans les campagnes, où propriétaires et paysans sont admirables. La démagogie est si peu en faveur, que les gens qui se sont fait remarquer par leur jacobinisme pendant la guerre de l'insurrection, courraient de grands risques, s'ils reparaissaient en Pologne. Les persécutions auxquelles nous sommes en proie disposent encore mieux les esprits à suivre les gens sages, éclairés et dévoués au bonheur futur de leur patrie.....

Notre clergé se conduit toujours avec beaucoup de dignité et de patriotisme : aussi il est en butte à toute sorte de persécutions. Lorsque le chanoine Paszkowicz fut nommé

à l'évêché de Cracovie, occupé par le digne Skórkowski, le consistoire refusa de le reconnaître; on s'adressa donc à la cour de Rome, qui sanctionna la nouvelle nomination. Voici en abrégé la bulle que le pape publia dans cette occasion : Des circonstances majeures ont forcé Sa Sainteté à nommer administrateur provisoire du diocèse de Cracovie le prélat Paszkowicz. Sa Sainteté, en le nommant administrateur temporaire, lui enjoint de ne pas séparer la partie du diocèse qui appartient à la ville de Cracovie de celle qui est enclavée dans le royaume de Pologne. Sa Sainteté regarde l'affaire comme non terminée, et se réserve d'en prendre, en temps opportun, une connaissance plus approfondie; ordonne respect et déférence à l'égard de l'évêque. Plus loin, revenant encore à l'état provisoire de la destination du prélat Paszkowicz, Sa Sainteté dit que si, plus tard, à la réquisition de l'évêque et des autorités ecclésiastiques, le prélat Paszkowicz refusait de quitter son nouveau poste, il encourrait les censures apostoliques dans toute leur rigueur.

On voit là toute la condescendance du pape pour l'empereur; cependant nous refusons encore de croire, quoiqu'on ne cesse de nous le répéter, que l'empereur et le pape sont dans la meilleure intelligence, et que celui-ci sait et approuve tout ce qui se passe chez nous.

... On fait journellement des visites domiciliaires; quelquefois elles sont d'une rigueur extrême, comme il est arrivé à Seidel et Żelazowski, tous les deux colonels de la garde nationale en 1831. Leur maison fut envahie, leurs magasins bouleversés, etc.

Żelazowski en fut quitte pour une semaine de détention. Peu de temps après, comme il refusait d'aller à un bal donné par les autorités russes : « Vous refusez, « lui dit-on; vos dames ne veulent pas y venir; vous ne « savez donc pas qu'il faut faire tout ce que l'empereur « ordonne; qu'il faut se jeter à l'eau, se noyer même, si « c'est son plaisir. » Son portrait, où il était représenté

en uniforme, lui fut enlevé, et quand il vint le réclamer : « C'est votre portrait, lui dit-on, oui ; mais c'est un sou« venir, et les souvenirs sont défendus : vous devriez être « pendu, mais non à la muraille..... » Seidel, moins heureux, a été conduit et enfermé avec cent autres personnes, dans la citadelle, le lendemain de son inauguration. Le bal du 4 mai, donné en l'honneur de la majorité du prince impérial, et auquel la plupart des dames de la ville ont refusé d'assister, a été en partie l'occasion de ces nouvelles rigueurs ; c'est là le commencement d'une vengeance subalterne : une triste expérience nous fait redouter une vengeance plus terrible venant de plus haut. On dit que la police a découvert chez M. Seidel des billets de personnes auxquelles il prêtait de l'argent pour faciliter leur évasion, et une liste d'officiers auxquels il distribuait des secours provenant des sommes placées entre ses mains. On lui fait un crime d'avoir préservé ces malheureux de la dernière misère, et par-là de la nécessité d'entrer au service russe. Le bruit peut être faux, mais il dénote l'intention du gouvernement de le trouver coupable. Vous savez que M. Seidel a été un des premiers à conseiller la reddition de Varsovie ; il en a porté lui-même les clefs au maréchal Paszkiewicz. Cette conduite fut cause que son riche magasin a été abandonné du public et comme mis en interdit.

Paszkiewicz vient de recevoir une lettre de M. G....... demandant à rentrer dans le pays. Le maréchal, touché par le début de cette lettre et par les éloges qu'elle contenait pour lui, en fit faire la lecture à haute voix devant plusieurs personnes ; mais bientôt les éloges exagérés qui élevaient Paszkiewicz à l'immortalité, lui décernaient le titre de *Sauveur de la Pologne*, et l'engageaient même à se faire *roi*, jetèrent Paszkiewicz dans la plus grande fureur : « Le décret de Zawisza sera ma seule ré« ponse, s'écria-t-il; s'il arrive, il sera pendu dans les vingt« quatre heures. » Il paraît que la puissance du maréchal a excité quelque défiance dans l'esprit de l'Empereur lui-

même. Paszkiewicz l'a compris; aussi s'effraie-t-il parfois des flagorneries dont on l'encense journellement.

C'est avec bien de surprise que nous avons appris par la Gazette d'Hambourg, que le gouvernement était sur les traces d'une conspiration qui devait éclater le 4 mai. C'est encore un de ces moyens dont se sert le pouvoir pour motiver ses rigueurs et les arrestations récentes qui ont atteint une foule de personnes rentrées sur la foi des amnisties impériales. On me charge de vous prévenir que l'émigration polonaise fourmille d'agens russes qui ne négligent rien pour recueillir des renseignemens parmi les réfugiés polonais sur le compte de leurs compatriotes restés ou rentrés dans le pays. Tous ces renseignemens sont enregistrés avec soin comme des dépositions régulières, et servent ici à aggraver la position des prévenus. Nous craignons Paris plus que la police de Varsovie. C'est de là surtout qu'on nous espionne.

Nous avons aussi les plus fortes raisons de croire que la Russie a de nombreux agens parmi les prétendus régénérateurs du genre humain, et qu'elle n'épargne ni argent, ni crimes, tant pour fomenter des troubles à l'aide de misérables qui prennent le masque de réfugiés, que pour détruire au besoin toute trace de ces perfidies. Elle s'efforce aujourd'hui de contenir tout mouvement en Allemagne autant qu'elle en souhaite en France; aussi encourage-t-elle dans ce pays tous les excès de la démagogie, et surtout parmi les émigrés.

Les maux produits par les tentatives de nos braves et malheureux guérillas, sont incalculables; on les accuse à tort, car sur dix d'entr'eux on pouvait au moins compter trois faux frères qui excitaient leur courage et les poussaient en avant.

Les dernières diétines de Grodno, qui ont eu lieu pour l'élection de certains fonctionnaires de la province, ont été orageuses; leurs réclamations étaient simples et modérées, leur attitude remplie de fermeté et de noblesse. Les

abus de pouvoir du général Mouravieff, gouverneur militaire, ont donné lieu à des plaintes que ces diétines triennales ont le droit de faire, et qui sont adressées à l'empereur. Les habitans ont demandé que le décret qui exclut la langue du pays dans les affaires administratives et judiciaires, fût suspendu au moins pendant quelques années, afin de pouvoir se familiariser avec l'idiome russe. En outre, ils ont fait un appel à la vieille loi de la Russie, appelée *gramota*, qui interdit à jamais l'application des peines corporelles aux gentilshommes comme moyen de hâter les enquêtes; ceci a été fait à l'unanimité, à l'exception de cinq voix qui ont crié à *la rébellion*. A cette occasion le gouverneur général de la Lithuanie, prince Dolgorouki, accourut de Wilna, et trouvant les diétines fermées par l'ordre de Mouravieff, et les habitans dans une grande exaspération, il fit rouvrir les séances, et promit de remettre lui-même les pétitions à l'empereur, empêchant ainsi qu'elles ne lui fussent adressées directement. On réclama vainement; les quatre semaines, durée ordinaire des diétines, s'écoulèrent, et alors Dolgorouki déclara qu'après mûre réflexion il lui était impossible de présenter ces pétitions à l'empereur. Trois ans devront donc s'écouler avant que le gouvernement de Grodno puisse exprimer ses plaintes par voie officielle.

Les pensions sont soumises à un régime barbare; tout récemment la police, informée que des vers patriotiques circulaient parmi les élèves, une perquisition rigoureuse fit découvrir quelques copies cachées dans les matelas, en suite de quoi plusieurs jeunes gens de 16 à 18 ans furent envoyés comme soldats dans des régimens éloignés, et les plus jeunes battus de verges en public. Parmi les premiers on cite le jeune Jawornicki, parmi les seconds les fils de deux nonces de la diète, MM. Szlaski et Czarnocki. On peut juger du nombre des Polonais déportés en Russie par les annonces, publiées journellement dans les gazettes, des fournitures de chaînes et d'autres objets nécessaires aux

nement de Zakroczym, le Procureur range les députés Szaniecki et Swirski qui, *nommés ministres*, dit-il, *quoique nous n'ayons pas de preuves qu'ils aient signé comme tels, doivent être réputés coupables en raison de leur fanatisme politique connu* (page 152). Je crois en avoir dit assez sur la nature de l'œuvre d'un Poklenkowski, digne instrument de son Czar. Que l'Europe se rappelle à la lecture de ce peu de lignes, quel système gouverne la malheureuse Pologne! quel orgueil et quelle inflexible ténacité dominent dans les conseils de ceux qui l'oppriment!...

On nous communique la lettre suivante, écrite de Bougie par un officier polonais.

Bougie, 6 juillet 1834.

Nous espérons nous embarquer dans quelques jours pour Oran, où nos quatre compagnies seront augmentées de nos compatriotes arrivés de Harwich; c'est alors que pourra s'effectuer la formation définitive du bataillon polonais. On nous écrit d'Oran que le général Desmichels est très satisfait de la conduite des Polonais qui résident dans cette ville. Vous savez probablement que le bataillon espagnol a été renvoyé en Espagne, dès que ce retour a été possible. Quatre capitaines français, qui se trouvaient dans ce bataillon, ont reçu provisoirement le commandement de quatre compagnies formées de Polonais arrivés de Harwich. Mais de nouvelles instructions du ministre de la guerre prescrivent que, dans le bataillon polonais, tous les officiers, outre les officiers comptables, soient Polonais. Nous attendons prochainement l'arrivée du comte Alexandre Walewski, qui est nommé capitaine dans notre bataillon. Le lieutenant Borchacki, blessé le 23 avril, a été présenté comme digne de récompense.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE PROSCRITE.

LA NOUVELLE CHAMBRE

ET LA CAUSE POLONAISE.

Lorsqu'une violation de droit est manifeste, les nations ont entre elles deux manières de procéder : elles font suivre leurs réclamations d'une déclaration de guerre ; ou bien, si elles ne trouvent pas le moment opportun pour recourir aux armes, elles font des protestations, des réserves, que plus tard elles se mettent à même de faire valoir. Dans ce dernier cas, il importe de ne point laisser périmer les questions ; et il est telle circonstance, tel acte officiel, où le silence produirait inévitablement cet effet.

La violation du traité de Vienne, en ce qui touche la Pologne, a été relevée avec force par la dernière Chambre française dans toutes les adresses, depuis que cette violation a été consommée d'une manière plus palpable et plus criante. Eh bien ! ces protestations unanimes et réitérées, soutenues des manifestations du Parlement d'Angleterre, qu'ont-elles produit ? Rien, que des réponses hautaines et un redoublement de persécutions et de vengeances contre ce malheureux pays, redoublement dont la Pologne ne s'est jamais plainte, car elle a trouvé dans la colère même de ses oppresseurs et la crainte que lui causaient ces simples paroles prononcées à Londres et à Paris, une espèce de compensation aux maux qui l'accablent et qu'elle accepte comme la conséquence inévitable de l'état de lutte où elle se trouve. Il serait affreux, et même dégradant, de reconnaître aujourd'hui que ces rigueurs nouvelles ont été la réponse de la Russie, et que, par cette réponse, elle ait imposé silence aux défenseurs de la Pologne. Les députés de la France pourraient-ils se dispenser de demander compte au gouvernement des réclamations qu'ils ont exprimées à ce sujet, et que le gouvernement lui-même, ainsi qu'il l'a déclaré, avait fait précéder de protestations adressées à la Russie ? Ils n'ignorent pas que le

gouvernement est loin de pouvoir produire aucune réponse satisfaisante de la part de cette puissance, et qu'au contraire, l'intervention des assemblées législatives a été traitée à Pétersbourg de la manière la moins courtoise. Et quelle autre preuve plus forte du cas qui en a été fait par le cabinet russe, que l'impudence avec laquelle il adresse en ce moment même à la France des réclamations pécuniaires qu'il appuie sur les traités de 1815 et la possession du royaume de Pologne, possession qui ne fut concédée à l'empereur de Russie que sous des conditions expresses qu'il a toutes indignement violées?

Les représentans de la France, passant pour la première fois sous silence la question de la Pologne après et en présence de pareils actes, que feraient-ils, sinon de ratifier l'état actuel de la Pologne, état qui, non seulement viole toutes les garanties des traités, mais qui est encore atroce, inhumain, insultant à la dignité du gouvernement et aux sentimens généreux des Français? Ils compromettraient en outre les anciens députés, et ceux qui sont réélus s'exposeraient eux-mêmes au reproche mérité d'avoir agi avec une impardonnable légèreté. Serait-on réduit à leur demander quelle avait été leur pensée, lorsque naguère encore ils exprimaient leur protestation en paroles énergiques; et si c'était là une démonstration vide de sens, et dépourvue de toute vue d'avenir? Cette supposition est inadmissible; comment, en présence du système d'extermination irrévocablement mis en œuvre par le cabinet russe à l'égard de la Pologne (car, après de telles atrocités, il ne peut être question de la violation des traités), la France agirait sans système, sans prévoyance, et sans s'inquiéter même des conséquences immédiates de ses démarches? Elle protesterait; mais ce ne serait que pour la forme : elle réveillerait toute la fureur et toutes les vengeances du czar; mais ce serait sans intention aucune de donner suite à ces réclamations. En ce cas, il faudrait donc penser que ces actes, qui ont retenti en Europe et ont honoré les assemblées d'où ils sont partis, n'étaient que de simples aveux d'une commisération impuissante et inopportune, cruelle, et même insultante au malheur. Non, sans doute, et nous le répétons avec confiance, cette supposition est inadmissible.

Une condition d'un autre ordre tend à nous rassurer encore:

la puissance croissante de la Russie, ses empiétemens journaliers, son arrogance et sa barbarie d'une part, et de l'autre les intrigues qu'elle ourdit dans presque tous les pays, en un mot, tout ce que la Russie déploie de persévérance et d'habileté pour décourager ses ennemis, voilà ce qui nous rassure contre l'engourdissement et l'inertie des puissances de l'Occident, sans cesse rappelées au soin de leur propre sécurité par quelque nouvelle conquête ou quelque trame récemment dévoilée.

Aussi, un résultat frappant se manifeste avec une étonnante unanimité chez tous les peuples du monde civilisé ; c'est la haine de la Russie, sentiment qui réunit partout les opinions les plus contraires et les partis les plus opposés. Cette haine universelle, cette défiance qui poursuivent à l'étranger les individus de cette nation, est le commencement du châtiment que le ciel prépare à tant de crimes.

Toutefois, nous ne parlons ici que des peuples et non des gouvernemens, dont les dispositions sont encore beaucoup trop incertaines à l'égard de cette puissance qui, tôt ou tard, sera mise au ban de l'Europe. Nous n'en sommes pas à épier les mouvemens des flottes combinées qui croisent devant les Dardanelles. Qui ne sait en effet la portée de ces vaines démonstrations ? La Russie, mieux que toute autre puissance, comprend que les gouvernemens de France et d'Angleterre sont obligés, pour satisfaire aux exigences parlementaires, de recourir à ces manifestations passagères et parfaitement insignifiantes dans leur importance politique. On le sait à St-Pétersbourg, et loin de s'inquiéter de ces évolutions dans les parages de Constantinople, la Russie calcule d'avance le moment où la lassitude et la satiété succéderont à ces bravades qu'elle se garde de contrarier ; sûre qu'elle est de redevenir toujours seule arbitre des destinées de l'Orient, par la contiguité de son territoire autant que par l'habileté de sa diplomatie et le talent avec lequel, au milieu de l'apathie de l'Europe, elle a su prouver à Mahmoud qu'elle seule peut le protéger, parce qu'elle seule peut l'anéantir au moindre signe d'hésitation.

Aussi, ne faut-il pas être bien clairvoyant pour s'apercevoir que les cabinets de l'Europe occidentale sont résignés d'avance à laisser la Russie dominer, sans partage, à Constantinople,

jusqu'au jour où des circonstances favorables lui permettront de s'y établir définitivement. En effet, préoccupés sans cesse de questions intérieures, obligés par la nécessité à ne suivre au dehors qu'un système négatif, ces cabinets ne peuvent manquer d'arriver trop tard, et d'être prévenus sur tous les points de l'Orient par la Russie toujours prête, toujours attentive à la poursuite de ses anciens et invariables projets.

Mais si, sous l'influence de cette politique négative et provisoire, l'Orient est une scène ruineuse et désavantageuse pour la France et l'Angleterre, aussi long-temps que cette politique ne sortira point de ses erremens actuels, il est un point du territoire occupé par la Russie qu'il est plus facile d'atteindre, et où surtout elle est beaucoup plus vulnérable qu'elle ne l'est dans les ports et les chantiers de la mer Noire, c'est la Pologne ; la Pologne qui tressaille comme un seul homme au seul bruit de son nom prononcé dans les enceintes parlementaires de Londres ou de Paris ; qui garantit à la France et à l'Angleterre 20 millions d'alliés toujours prêts, au cœur même de la Russie, sur toute sa frontière européenne, n'attendant qu'un signal pour se lever contre elle ; la Pologne, dont la coopération, c'est-à-dire l'insurrection en masse, est la condition inséparable de toute entreprise contre la Russie.

En effet, ce théâtre est incontestablement *le seul* où la Russie puisse être combattue avec des chances probables de résultats décisifs. Ainsi, indépendamment des considérations du droit des gens et d'humanité, la Pologne a droit à l'attention de l'Europe, parce qu'elle peut dans l'avenir encore, comme elle l'a fait durant des siècles, arrêter le flot envahissant de la barbarie. Elle mérite donc attention, encouragement ; et elle en a besoin pour traverser, sans être abattue, les épreuves terribles auxquelles son sort la condamne.

Pour soutenir son courage et son esprit indomptable, il ne faut pas, comme à l'Orient, des flottes, des trésors ; il ne lui faut que quelques mots qui prouvent qu'elle n'est point oubliée ; quelques mots qui lui disent d'attendre en silence, et de ne point désespérer ; qui redisent ce qui a déjà été dit et proclamé, et dont la répétition périodique témoigne qu'ils sont l'expression d'une résolution profonde, d'un système arrêté ;

quelques mots, qui, lorsqu'ils pénètreront en Pologne, malgré la nuit profonde dont ses bourreaux s'efforcent de l'entourer, et malgré la réserve inséparable du langage parlementaire, seront comme un rayon du ciel qui éclaire le voyageur égaré; quelques uns de ces mots qui, chaque fois qu'ils sont prononcés, ébranlent le trône russe jusque dans ses fondemens, et retentissent autour de lui comme une voix sinistre, présage de châtimens et de désastres, et dont la portée et la grande influence sont révélées par la colère même qu'ils provoquent à Pétersbourg, tandis que l'on y regarde avec indifférence les flottes et les démonstrations dont l'Orient est l'objet; quelques mots enfin, dont le refus serait pour la Russie un triomphe, pour la Pologne un sujet de larmes et de douleurs, et pour la Chambre, aux yeux de la France et de l'Europe, un signe ineffaçable de réprobation.

LE PRINCE LUBECKI ET L'AMNISTIE.

L'arrivée à Paris d'un haut fonctionnaire de la Russie a été diversement interprétée par les organes de l'opinion publique, relativement à la mission dont il est chargé. Les uns y voient la première démarche du gouvernement russe, pour se concilier quelques personnages marquans de l'émigration polonaise, et sonder l'esprit de cette émigration; les autres donnent au prince la mission d'obtenir de la France le paiement des dépenses faites pour son armée, pendant qu'elle a séjourné en Pologne, et qu'elle l'a traversée en 1812. Il est digne d'attention que le *Mercure de Souabe*, peu avant l'arrivée du prince Lubecki, annonçait qu'il était question de former en Pologne une armée nationale de six mille hommes, mais que cette formation dépendait du succès des négociations financières entamées avec la France. La Russie se contenterait, dit cette feuille, de l'assurance que les sommes réclamées seront payées à certaines échéances, et cet engagement servirait de garantie suffisante pour un emprunt, auquel les Polonais contribueraient avec d'autant plus d'empressement qu'il aurait pour but un objet vraiment national. Qui ne voit dans ces quelques lignes le véritable caractère de la politique russe, la perfidie; il faut vraiment être bien aveuglé pour croire que l'Europe ajoutera foi à la nouvelle de l'organisation d'une armée polonaise par la Russie, alors qu'elle s'acharne avec la plus grande fureur sur les restes sanglans de la Pologne; mais peu importe la vérité et la bonne foi aux organes de la Russie; ils n'aspirent le plus souvent qu'à

produire une impression momentanée qui peut servir les intérêts de ce pays. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons voir sans étonnement l'arrivée à Paris du prince Lubecki, qui, par un sentiment de convenance, n'aurait pas dû braver la présence de ses compatriotes, en venant dans la ville où ils sont le plus nombreux. Il est peu probable que le but principal de la mission du prince Lubecki soit la liquidation de la dette de France dans un moment aussi peu opportun, où le gouvernement français paraît être décidé à ne rien payer à la Russie; mais quelle que soit la mission confiée au prince, elle ne peut avoir rien de commun avec les réfugiés : sa conduite pendant la révolution polonaise a élevé une barrière infranchissable entre lui et ses compatriotes ; le prince a divorcé avec la Pologne au moment de sa résurrection; il lui a refusé l'appui de son talent: la Pologne le repousse comme son indigne fils.

Il nous reste à présent à examiner quelles sont les probabilités d'une nouvelle amnistie. Si nous devons croire à une rumeur qui se propage de plus en plus, il est question à Saint-Pétersbourg de donner *une nouvelle preuve* à l'Europe de la *magnanimité* de l'empereur, et de désarmer ainsi l'opinion publique, qui en sympathisant avec les malheurs de la Pologne, s'est ostensiblement refroidie vis à vis de la Russie. L'émigration polonaise, cette représentation vivante de la révolution du 29 novembre, ce débris de la Pologne surnageant après le déluge qui l'a submergée, paraît avoir fixé depuis quelque temps l'attention du cabinet de Saint-Pétersbourg. « Les passions se calment avec le temps, dit le parti modéré de la Russie; l'émigration est en proie à la misère, à toutes les angoisses d'une vie nomade, d'une société brisée; un mot de l'empereur, et elle ne résistera point au bonheur de rentrer au sein de sa famille, dans la jouissance de sa fortune dont l'a dépossédée un élan insensé. Les folles espérances des Polonais dans leur pays entretenues par l'émigration polonaise s'évanouiront, et les derniers vestiges de l'insurrection de 1830 seront détruits. » Si ces dispositions sont aussi celles de l'empereur, ce qui est encore fort douteux dans un homme aussi tenace et aussi vindicatif, on ne peut voir sans surprise la sévérité de la haute cour criminelle installée pour juger les Polonais qui ont pris une part active au soulèvement national, à moins de croire que le gouvernement russe ne veuille rendre l'acte d'amnistie encore plus éclatant.

Avant d'ajouter quelques réflexions sur le rôle que doit jouer l'émigration, si jamais ces bruits d'amnistie devaient se réaliser, nous emprunterons à la *Gazette d'Augsbourg* le passage

suivant qui nous semble curieux par la manière dont il traite la question de l'amnistie et de la mission du prince Lubecki. Nous y joignons un extrait du *Correspondant de Hambourg* qui lui a répondu :

« Le but secret de la mission du prince Lubecki, dit *la Gazette*, est d'entrer en relation avec les principaux personnages de l'émigration polonaise, dont on désire vivement le retour à Saint-Pétersbourg ; car le séjour d'un aussi grand nombre de personnes de distinction et riches est contraire aux intérêts de la Russie. Le prince Lubecki doit renouveler ses liaisons avec ses anciens amis, parmi lesquels se trouve principalement le prince Czartoryski ; mais les efforts de l'envoyé seraient inutiles si les bruits d'une amnistie générale ne se confirmaient pas. Quelques uns des réfugiés se fondant sur ces bruits, ont résolu de ne point rejeter les conditions qui pourraient leur être proposées dans ce but. D'autres ont cru plus convenable de s'opposer à ce que l'*effervescence nationale* puisse l'emporter sur *le sens commun*, surtout lorsqu'ils ignorent les garanties que présente le gouvernement à leur sûreté personnelle? »

Le Correspondant de Hambourg, après avoir reproduit le même passage de *la Gazette*, fait les observations suivantes : « Une mission de ce genre aurait été confiée bien secrètement au prince Lubecki, et ne pourrait être connue si tôt par *la Gazette d'Augsbourg*. D'ailleurs nous sommes convaincus que le grand mouvement imprimé cette fois à l'émigration polonaise est inutile, et sans justes motifs ; elle pense trop tôt à son retour dans le pays, ou au rejet de l'amnistie ; car le gouvernement russe n'entrera en négociation avec les réfugiés ni par le prince Lubecki, ni par nulle autre personne. Une double amnistie n'a prouvé que trop bien la magnanimité de l'empereur. La conduite de l'émigration vis-à-vis de l'Allemagne et des autres états qui lui ont donné un asile, mérite-t-elle encore une nouvelle amnistie? Cette question peut être facilement résolue par les réfugiés eux-mêmes, et par tous ceux qui jugent les choses avec impartialité. »

Jusqu'ici, le publiciste moscovite paraît repousser le bruit d'amnistie, mais il change subitement de ton et fait adroitement entrevoir qu'il y a un certain degré de probabilité dans ces projets. « Il se trouve en effet, dit le publiciste russe, beaucoup de gens d'honneur et de conscience parmi les réfugiés polonais, qui regrettent vivement le passé, et qui rougissent des erreurs de leurs compatriotes ; il y a un grand nombre de personnes qui désirent offrir à leur patrie le service de leurs paroles et de leurs actions, convaincues qu'elles lui seront bien plus utiles

par ce moyen que par toutes les intrigues qui ne sont récompensées que par des calomnies. Ces personnes doivent se repentir d'avoir sacrifié le bonheur de familles entières à un *entraînement insensé*. Nous pouvons donc raisonnablement douter qu'il n'y ait plus d'espérance pour cette espèce de réfugiés, et qu'un jour leurs vœux ne soient couronnés de succès; c'est parce que nous connaissons la bonté et la magnanimité de l'empereur que nous parlons ainsi; mais nous ajouterons qu'il n'appartient pas aux réfugiés de demander des garanties, et que ce sont eux au contraire qui doivent en donner, pour convaincre l'Empereur de la droiture de leurs pensées; car ce ne seront point eux qui accorderont des bienfaits, mais qui les recevront!.. »

Nous livrons à nos lecteurs ces deux extraits sans commentaire, l'opinion publique saura en faire justice. On dirait que la *Gazette d'Augsbourg* a inventé exprès tout ce qu'elle dit sur l'émigration polonaise pour donner au *Correspondant de Hambourg* l'occasion de répondre.

Après les paroles de l'organe russe qui est toujours si bien informé de la marche de la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg, on serait tenté de croire qu'il est en effet question d'une espèce d'amnistie pour les Polonais. Mais cette amnistie, dans aucun cas, ne pourrait être générale, et ne s'appliquerait qu'à un nombre limité de personnes. Nous avons lieu de supposer que les cabinets de Vienne et de Berlin ont surtout contribué à faire sentir à l'empereur l'utilité d'une amnistie accordée aux réfugiés polonais, amnistie qu'ils considèrent comme une compensation de toutes les violations flagrantes faites au traité de Vienne au désavantage de la Pologne.

Maintenant, quelque éloignée que puisse être la réalisation du projet d'amnistie, la ligne de conduite de l'émigration polonaise est bien tracée par son dévoûment héroïque à sa cause nationale. *Tout ou rien*, telle est la devise du réfugié polonais; il n'a qu'une patrie, qu'un honneur, qu'un sentiment de patriotisme; il n'a rien à offrir à la Russie; et certes ce n'est pas lui qui ira mendier auprès de l'exterminateur de sa nationalité le pardon d'avoir payé la dette la plus sacrée à son pays, auquel il doit tout, jusqu'à sa vie. L'existence de l'émigration polonaise est nécessaire à la cause de la Pologne; c'est le reproche le plus sensible qu'elle puisse faire à ceux qui l'ont reniée aux jours mauvais; ce sont les cadres d'une grande armée qui à la première occasion ira répandre la consternation dans les rangs moscovites. Oui! l'infortune grandira la persévérance et le courage des Polonais; la palme de leur martyre n'ira point se

flétrir entre les mains d'un cosaque. Mais, avant tout, il faut que la meilleure intelligence règne entre tous les membres de ce corps, pour la destruction duquel on emploiera probablement tous les moyens de séduction. Et même si l'intérêt de la cause polonaise faisait embrasser à l'émigration le parti humiliant de l'amnistie, quelle confiance pourrait-elle inspirer? Ne serait-elle pas entre les mains de l'autocrate comme ces masques de l'antiquité qui riaient d'un côté et pleuraient de l'autre?

LE GOUVERNEMENT ANGLAIS ET LA SOCIÉTÉ POLONAISE.

Nos prévisions se sont accomplies; l'impulsion donnée aux sociétés polonaises en Angleterre a porté fruit : ce que nous sollicitons depuis si long-temps en France vient de s'accomplir de l'autre côté du détroit; le gouvernement est entré en relations directes avec la Société des amis de la Pologne à Londres, et a accordé des subsides à tous les Polonais arrivés, avant le 9 juin, en Angleterre. C'est ainsi qu'a été prolongé le terme fixé d'abord jusqu'au 3. Un nombre assez considérable de Polonais vient d'arriver encore en Angleterre; il faut espérer qu'ils recevront aussi des secours. Le 23 juin, le gouvernement a demandé à la Société des amis de la Pologne à Londres, si elle était disposée à entreprendre la répartition entre les Polonais des 10,000 livres sterling alloués par la chambre des communes aux réfugiés polonais. Voici l'instruction que le gouvernement a communiquée à cette occasion à la Société.

1° Les réfugiés polonais arrivés en Angleterre, avant le 9 juin 1834, ont seuls droit à ces subsides.

2° Le paiement doit se faire mensuellement à terme échu.

3° En cas de mort ou de tout autre motif qui priverait des Polonais de leurs subsides, ces subsides seront employés, avec l'autorisation de la commission du trésor, à fournir aux Polonais qui le désireront les moyens de quitter l'Angleterre; mais s'ils rentrent dans le royaume, ils n'auront plus aucun droit aux secours.

4° Tout Polonais qui désire quitter l'Angleterre a le droit de recevoir avant son départ le reste des subsides de l'année.

5° La Société des amis de la Pologne cherchera à aider les Polonais à se procurer des moyens d'existence, puisque les secours qui leur sont accordés ne seront pas continués l'année prochaine.

6° La Société dressera la liste des Polonais qui, d'après les articles précédens, sont autorisés à recevoir des secours, et enverra cette liste à la commission du trésor, avec la dénomination du grade, et la somme à laquelle ce grade leur donne droit.

Cette liste est susceptible de changemens d'après les réclamations de la Société.

7° La commission du trésor, après avoir reçu cette liste, donnera l'ordre de payer à la personne chargée par la Société les sommes dues pour chaque terme.

8° La Société présentera, chaque mois, à la commission du trésor, la liste des réfugiés qui ont obtenu des secours, avec un reçu signé de leur main. Au cas où les réfugiés seront dispersés dans différens endroits de l'Angleterre, la liste et les reçus seront envoyés, de chacun de ces endroits, par une personne autorisée par la Société.

9° La Société fera tous ses efforts pour empêcher que des individus non autorisés participent aux subsides alloués.

La Société a répondu au gouvernement par un mémoire qu'elle lui a adressé le 27 juin, dans lequel elle lui a exprimé qu'elle acceptait avec reconnaissance la mission qui lui est confiée, et qu'elle s'en trouve très honorée. Qu'elle croit généralement justes les observations et les conditions présentées le 24 juin par la commission du trésor, et qu'elle s'y conformera; mais qu'elle prend cependant la liberté de présenter à la commission les observations suivantes :

Quant au n° 1, on a exclu les Polonais arrivant en Angleterre après le 9 juin, pour ne point encourager de nouveaux réfugiés à venir dans le royaume. Cependant, depuis cette époque, environ cinquante réfugiés polonais, qui ignoraient entièrement l'adoption du bill des subsides, forcés de quitter la Suisse et l'Autriche, sont venus dans ce pays. La Société pense qu'on doit également leur accorder des secours.

Quant au n° 4, la Société désirerait que si un réfugié polonais se décide à quitter l'Angleterre, il fût pourvu à ses frais de route, par une lettre de change sur un banquier résidant dans la ville où il se propose d'aller, en lui payant le reste de ses subsides de l'année. En outre, la Société prie que les paiemens se fassent avant terme et non à terme échu, et que le 1er paiement soit fait pour deux mois. La Société s'efforcera de procurer aux réfugiés les moyens de gagner leur vie et de se faire ainsi une existence indépendante. Pleine de zèle pour leur bien-être, elle remplira consciencieusement la mission qui lui est confiée, et s'il arrive quelque circonstance extraordinaire, elle ne manquera pas d'en faire part aux lords Commissaires du trésor.

Au nom de la Société, le secrétaire honoraire,

Signé K. H. Mackenzie.

La générosité du gouvernement anglais à l'égard des réfugiés polonais, la confiance qu'il a placée dans une société qui s'occupe, sans relâche, à servir la cause polonaise, est un des plus beaux résultats de la vive sympathie que cette cause a inspirée en Angleterre. Cette manifestation, quoique tardive, a cependant beaucoup de prix, et peut être considérée comme le prélude d'une politique moins chancelante vis-à-vis de la Russie. Et, en effet, que d'intérêts nationaux puissans ne s'y rattachent pas? La Russie n'est-elle pas prête à établir, dans l'Orient, sa puissance sur les débris d'un empire qu'elle a sapé jusque dans ses fondemens, et exposer ainsi l'Angleterre à des conséquences aussi désastreuses pour son commerce que préjudiciables à sa politique? La Russie ne mine-t-elle pas dans ce moment la Perse pour accomplir un de ses rêves les plus hardis? Insatiable dans ses envahissemens, elle voudrait régner sur le monde. C'est par une répression vigoureuse de ses empiétemens, une démonstration énergique, que les puissances unies par leur nouvelle alliance parviendront à l'arrêter dans sa marche.

Les soins dont sont l'objet les réfugiés polonais en Angleterre éveilleront sans doute, dans leurs cœurs, un sentiment profond de reconnaissance, qu'ils ne pourront mieux prouver que par une conduite sage, et une harmonie parfaite entre eux. Nous sommes bien aises d'apprendre que plusieurs Polonais sont appelés par la Société à l'aider dans la formation d'une liste complète des réfugiés, et que le gouvernement a consenti à payer deux mois d'avance. Ce paiement ne pouvant être fait, à cause de plusieurs formalités, sans un nouveau délai, M. Beaumont, président de la Société, a avancé, le 12 juillet, 500 livres sterling, et lord Dudley Stuart a payé la somme nécessaire pour les Polonais résidant à Portsmouth.

Treize Polonais récemment arrivés en Angleterre viennent d'adresser une pétition au roi des Français, afin de pouvoir être admis en France à la jouissance des subsides. Une Société d'enseignement mutuel a été nouvellement formée par les réfugiés. La Société, dans un avis qu'elle leur a adressé, les engage à former entr'eux une commission qui sera chargée d'exprimer leurs vœux et leurs désirs.

La position des Polonais en Angleterre a été, jusqu'à présent, une des plus déplorables, ils manquaient des objets de première nécessité. Il faut, à cette occasion, rendre justice aux quakers, et nommément à Mme Opie. Ils ont beaucoup contribué à soulager la détresse des réfugiés. Plusieurs autres dames ont suivi cet exemple, et entr'autres, miss Martineau, l'auteur d'un

ouvrage si recommandable sur l'économie politique. On s'attend à un concert, au bénéfice des Polonais, auquel doit prendre part un Russe, mais un Russe civilisé, qui sympathise aux malheurs de la Pologne!

Voici comment est fixée la répartition des fonds alloués aux réfugiés. Les officiers supérieurs auront 15 schelings par semaine; les officiers subalternes 10 schelings; les soldats pendant leur séjour à Londres 7 schelings; cette solde leur sera diminuée d'environ deux schelings, s'ils résident à Portsmouth, où le gouvernement, sur la demande de la Société, leur a accordé un bâtiment spacieux où ils seront commodément logés.

M. le comte Ostrowski a écrit, au nom des membres de la diète polonaise, à lord Dudley Stuart, la lettre suivante, pour lui témoigner la reconnaissance que son noble dévouement a inspirée aux Polonais.

Paris, le 27 juin 1834.

Milord,

Vous avez excité l'admiration et la reconnaissance d'une nation qui, aux prises avec un sort cruel, semble destinée à éprouver à la fois les effets de la haine la plus destructive, et recevoir les preuves des sentimens les plus consolans et les plus honorables pour l'humanité. Cet état de choses dure depuis quatre années, et durera aussi long-temps qu'il y aura des cœurs généreux pour abhorrer les spoliations, et, autant qu'il est en eux, réparer l'injustice.

Si d'une part on s'applaudit d'un coupable succès, de l'autre on contemple avec espoir la sainte persévérance des amis de la Pologne, et l'on y puiserait la conviction (si les Polonais ne la retrouvaient dans leur propre cœur) *que le concours des hommes vertueux de tous les pays contribuera à assurer le triomphe de la bonne cause*. Vous, Milord, qui venez de faire entendre dans le parlement d'Angleterre une parole si noble et si puissante en faveur de ceux de nos frères qui sont allés demander l'hospitalité à votre patrie; vous qui comprenez nos vœux et tâchez d'alléger notre infortune, vous avez contracté une alliance indélébile avec notre nation, car elle vous associera à jamais, dans ses affections et son estime, aux plus dévoués de ses défenseurs; de même qu'elle inscrira dans ses plus chers souvenirs, l'imposante unanimité des sentimens auxquels vous avez fait, Milord, un si heureux appel.

Agréez, etc.

Antoine OSTROWSKI,

Sénateur palatin, général commandant la garde nationale de Varsovie, au nom de ses collègues de la diète Polonaise.

Voici la réponse de lord Dudley Stuart :

Londres, 5 juillet 1834.

Monsieur le Comte,

Pénétré d'une haute considération pour la nation polonaise, et d'une vive sympathie pour ceux de ses enfans qui, ayant tout sacrifié en défendant les droits de leur patrie, sont venus chercher un asile en Angleterre, je n'ai cessé de faire des efforts pour soulager leur infortune. Le plaisir de penser que j'ai un peu contribué à décider le parlement anglais à leur accorder des subsides, à donner un témoignage public de sa bienveillance pour la cause polonaise, est un plein dédommagement de toutes les peines que je me suis données pour cet objet; mais vous n'avez pas voulu, M. le Comte, vous et vos collègues à la diète de Pologne, que ce fût là ma seule récompense; vous avez bien voulu m'honorer d'une autre à laquelle j'attache un bien haut prix, celle d'une lettre au nom des membres de la Diète, écrite de votre main, et conçue dans les termes les plus flatteurs, pour exprimer votre reconnaissance pour mes efforts en faveur de l'émigration. Cette lettre, M. le Comte, est pour moi un document bien précieux. Je la conserverai toujours avec soin, je la ferai lire à mon fils quand il sera en âge de l'apprécier, et je lui ferai remarquer en la lisant, qu'avec les plus faibles moyens, dans une bonne cause, il ne faut que de la persévérance, et on est sûr de réussir. C'est ainsi que j'ai obtenu le succès, sujet de votre précieuse lettre. Le bienfait rendu aux émigrés polonais par l'acceptation de la proposition que j'ai eu l'honneur de faire à Chambre des communes ne pouvait être refusé sans déshonneur pour l'Angleterre. Puisse le ciel amener l'occasion où ma nation pourra rendre à la vôtre des services bien plus importans! Puisse-t-elle ne pas négliger une autre fois une pareille occasion! Mais, en employant son immense puissance en faveur de la plus belle des causes, puisse-t-elle acquérir un titre éternel à la reconnaissance des Polonais, en même temps qu'elle consultera son propre intérêt, qui doit nécessairement être favorisé par l'extension des principes libéraux, et surtout par la délivrance de tous les peuples de l'Europe du joug de la domination étrangère.

J'ai l'honneur d'être, etc. DUDLEY STUART.

POLOGNE SOUMISE.

Diète du duché de Posen. — Les Polonais restés dans la patrie ne combattent pas avec moins d'ardeur et de persévérance que les réfugiés, pour la défense de leurs droits et de leur

nationalité. Dans les états provinciaux du duché de Posen, il a été présenté, cette année, plusieurs pétitions d'une haute importance. L'une de ces pétitions demande au roi de Prusse une Charte constitutionnelle et des garanties de nationalité; une autre présentée par M. Dzieduszycki, demande la révocation des ordonnances contre les citoyens de Posen, qui ont été poussés par un devoir héroïque à prendre une part active dans la guerre de 1831. Ces ordonnances ont une force rétroactive. Elles furent publiées après le départ d'un grand nombre de citoyens pour l'armée.

M. Kossecki, nonce d'Odolanow, l'auteur de la première pétition, vieillard sexagénaire, a adressé ces paroles patriotiques aux États assemblés : « Illustres États! Lors de la dernière diète j'avais proposé de baser, sur le traité de Vienne, notre pétition qui demandait la conservation de notre nationalité. Je pressentais que les attaques contre cet héritage chéri, ne finiraient que par la perte totale de toutes nos espérances. Mes craintes se sont réalisées. Nos douleurs n'ont reçu aucun soulagement. Les fonctionnaires de Sa Majesté ont abjuré jusqu'au moindre sentiment de pudeur; ils veulent éteindre la dernière étincelle de notre nationalité. Vos cœurs se soulèveraient au récit de toutes les violences commises dans le grand-duché de Posen ; chacun en garde une douloureuse mémoire; qu'il me soit permis de citer les plus récentes. Déjà la langue polonaise ne sert dans les actes publics que comme une simple traduction sans valeur. Déjà l'aigle blanc est effacé de nos écussons. Le président du grand-duché a pris le titre de *président de province*, et les derniers fonctionnaires publics, nés dans le grand-duché, ont été remplacés par des étrangers. Accablés comme nous le sommes, nos devoirs deviennent plus saints, plus impérieux. Qui ne voudrait se sacrifier pour des milliers d'enfans que des mères éplorées baignent de leurs larmes, en pensant qu'ils n'hériteront pas d'une nationalité qui avait été le bien de leurs pères? Les diètes précédentes ont fait leur devoir; la diète actuelle doit exécuter leur dernière volonté. Qu'il me soit permis de rappeler les paroles prononcées à la dernière diète : « La nationalité est perdue, tout est perdu ; il ne faut pas balancer! Et ces mots d'un député de Samotuły : « Gardons-nous des demi-mesures! »

L'honorable député a proposé ensuite de présenter au roi sa pétition qu'il résume ainsi : « Que Votre Majesté soit juste envers le grand-duché de Posen! qu'elle nous donne une constitution qui, en garantissant notre nationalité, soit en rapport avec l'esprit du siècle et nos besoins. La justice qui porte toujours

avec elle sa récompense, comblera l'abîme que les fonctionnaires de Votre Majesté ont ouvert entre son trône et nous. »

Sublime patriotisme! noble dévoûment! Puisse la voix du vénérable Kossecki être entendue par ceux qui, non contens de s'être emparés d'une province à laquelle ils n'ont aucun droit légitime, s'efforcent encore, au mépris, de l'humanité de lui ravir sa nationalité!

NOUVELLES DIVERSES.

— Le voyage du prince royal de Prusse a nécessairement un but politique. La Russie s'agite beaucoup; elle veut regagner le terrain perdu et primer sur tout ce qui ne se rallie pas à l'union anglo-française.

— La grande affaire du moment est l'espèce d'incertitude qui existe dans la politique de la cour de Vienne. Metternich ne peut plus faire absolument sa volonté; le parti qui lui est opposé, secondé par la Russie, croit qu'il sera forcé de céder quelque chose s'il veut se soutenir. La crainte de la guerre est aussi grande à la cour de Vienne que le sentiment contraire en Russie et parmi la noblesse prussienne.

— Le gouvernement russe fait en Pologne quelques efforts pour rendre la vie au commerce. Il relève les anciennes manufactures, et songe à en établir de nouvelles. On en a établi deux de drap à Tomaszow et à Opatowek.

— Le gouvernement russe, dit *le Mercure de Souabe*, n'a guère l'intention de favoriser le rétablissement de la nationalité polonaise. Beaucoup de Polonais même *ne le désirent pas*. Une grande partie de la population aisée tient aux biens de la terre, dont la jouissance et l'accroissement peuvent être considérés comme *indépendans* de la nationalité dont il s'agit. Peut-on pousser plus loin l'absurde et l'impudence!

— On dit que le gouvernement russe a frappé, mais en vain, à la porte de tous les capitalistes européens pour conclure un emprunt de 5 ou 6 millions de livres sterling. Il paraît que les capitalistes présument que le gouvernement russe a besoin de cet argent pour quelque opération militaire.

— L'empereur vient de décider, dit le journal officiel de Varsovie, qu'il serait permis aux prisonniers polonais en Russie de s'y marier; mais que leurs enfans seront élevés dans la religion grecque.

— Le curateur de la nouvelle université de Kiow annonce que son ouverture est fixée au 15 juillet de l'année courante. Les Polonais des huit gouvernemens: de Volhynie, Podolie, Ukraine, Wilna, Grodno, Minsk, Witepsk, Mohilew, et de la province

Nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer sur les paroles du célèbre La Mennais, dans sa brochure : *De l'Absolutisme et de la Liberté.* On y verra que l'absolutisme n'a pas de degrés d'abrutissement, et que celui qui glace les cœurs des Italiens, est au niveau de celui qui accable la malheureuse Pologne.

« Aux doctrines de la liberté comparons maintenant les doctrines de l'absolutisme. Nous puiserons celles-ci dans des documens d'une incontestable authenticité : ce sont des catéchismes publiés par l'ordre exprès de l'empereur de Russie et de l'empereur d'Autriche. Sa Majesté apostolique enseigne dans le sien, aux petits enfans, que les personnes, ainsi que les biens de ses sujets, lui appartiennent, qu'elle en est le maître absolu, et peut en disposer comme il lui semble bon. Cette doctrine, si elle trouve croyance, a au moins l'avantage de simplifier singulièrement l'administration. L'empereur a-t-il besoin d'argent ou de soldats? il dit à l'un : Donne-moi ta bourse; à l'autre : Donne-moi tes fils. Tout est à lui, tout sans exception; c'est là son évangile, la bonne nouvelle qu'il veut qu'on annonce à ses peuples au nom de Jésus-Christ. Et de peur apparemment que par mégarde ou mauvais vouloir, quelqu'imprudent n'altère la pureté de ces maximes dans la chaire chrétienne, en certains lieux, à Milan, par exemple, des prêtres seront contraints de soumettre leurs sermons, avant de les prononcer, aux lumières supérieures de la police. Il faut que les esprits soient bien corrompus, et les cœurs aussi, pour que les Italiens, particulièrement, ne bénissent pas un pareil régime ! Lorsque les peuples sont si ingrats envers les souverains, qu'attendre, sinon les vengeances du ciel, et la fin de ce monde coupable?

« On vient de voir que l'empereur d'Autriche a une assez haute idée de lui-même et de ses droits. Ce n'est rien cependant près du czar Nicolas. Chef d'une religion étrangère au catholicisme, il a cru néanmoins, tant le zèle de la vérité le dévore, devoir s'occuper de l'instruction reli-

gieuse de ses sujets catholiques (1), et dans un catéchisme imprimé à Wilna, et enseigné officiellement dans toutes les églises et toutes les écoles, il leur apprend comment ils doivent *adorer* l'autocrate; il leur explique, avec onction, le *culte* qu'ils sont en conscience obligés de lui rendre. N'est-il pas en effet, pour eux, non seulement l'image, mais encore une incarnation réelle de la Divinité? A genoux, donc! sa volonté est le souverain ordre; son commandement, la loi! Biens, vie, l'on doit tout prodiguer, tout sacrifier au premier signe du Tartare-Dieu; on doit le chérir du fond du cœur, lui obéir, quoi qu'il ordonne, et jamais ne se permettre une plainte, même secrète, à l'exemple de Jésus-Christ, *qui se soumit, sans murmurer, au jugement de mort prononcé contre lui par l'autorité légitime!!!* La plume tombe des mains... il était réservé à cet homme de reculer les bornes du blasphème.

« L'homme ne renonce jamais à ce qui lui est une fois apparu comme juste; il le voudrait qu'il ne le pourrait pas: sa nature s'y oppose, et c'est là cette force morale à qui la victoire reste toujours dans ses luttes contre les forces matérielles. »

Aussi, dans ces graves momens où le malheur présente, même aux despotes, la vérité sans fard, les autocrates russes, eux-mêmes, avouent qu'ils ne croient pouvoir jamais compter sur ceux de leurs sujets qui ne leur appartiennent que par le droit de la force et de la fraude. Ainsi, en 1812, lorsqu'il ne tenait qu'à Napoléon d'organiser et de constituer la Courlande et les provinces polonaises que son épée avait libérées, Alexandre, appelant aux armes la Russie entière, savait bien à quoi cette Russie se réduisait vérita-

(1) Le saint-père est bien récompensé de la malédiction lancée contre les catholiques polonais qui n'ont pas voulu partager sa croyance dans l'infaillibilité de Nicolas. Qu'il lise dans la *Gazette de France*, du 21 décembre, les détails effrayans des profanations du culte romain... Il apprendra que pour ceux qui ont perdu leur patrie, les tombeaux mêmes ne sont point un asile.

le Dniéper répondra par un écho redoutable et puissant. A moins donc que les pressentimens de tous les hommes qui pensent ne se trouvent en défaut, nous n'aurons pas long-temps à attendre pour que notre tombe devienne notre berceau. Alors, du milieu des ruines de l'état actuel des choses, apparaîtront dans les pays habités par les races slaves des peuples anciens, et chacun d'eux reprendra le rang indiqué par le cachet de sa nationalité.

Les publicistes russo-prussiens se sont bien gardés de présenter cette situation sous le point de vue que nous venons d'indiquer. Nous allons remplir cette tâche. Aucun Etat politique ne peut être le résultat d'une théorie abstraite; il faut des siècles entiers pour décider l'existence des Etats, et une nation ne peut avoir une existence assurée sans que son état ne soit en rapport avec son caractère individuel, son organisation, et, pour ainsi dire, son éducation primitive. L'influence matérielle de ces conditions forme une individualité si prononcée, qu'il est très difficile et même impossible de la réformer. L'avenir d'une nation est déterminé par ses traditions, ses habitudes, ses principes innés.

Si nous voulons, d'après cette opinion, examiner l'histoire des peuples slaves qui ont subi tant de destinées diverses, et qui présentent aujourd'hui des physionomies si variées, il nous faudra reculer au moins de dix siècles dans nos recherches. Déjà la civilisation ancienne avait commencé à diviser les populations slaves, et bientôt on put remarquer dans elles l'influence diverse du bouleversement des idées religieuses, des institutions et du caractère des deux parties de l'empire romain déchu; mais ce n'est que vers la fin du neuvième siècle, que séparés en petites tribus, les peuples slaves, dont les mœurs étaient toutes patriarcales, occupant une grande étendue de terrain, se groupèrent et formèrent un corps compacte. Les empiétemens successifs des Allemands unirent dans des liens plus étroits, les Léchites et les Polonais (Polany) de la Vistule; et les invasions des Nor-

mands et des Varègues appelèrent à une commune défense les habitans de Nowogrod et les autres peuples slaves établis au nord-est, sur les bords de la mer Baltique.

Les races Léchites plus agricoles, déposant leurs instrumens de labour, coururent aux armes pour repousser l'ennemi. Les villes industrielles et commerçantes du Nord cédèrent à la force, et entrèrent en négociations. Ici commence l'ère guerrière pour tous ces peuples. Dès lors les Polonais qui se rangeaient sous les bannières, dans l'intérêt commun, avaient des chefs et des rois sortis de leur sein. Les Slaves du Nord se soumirent aux étrangers envahisseurs qui leur apportèrent le nom de Russiens et l'amour des conquêtes.

L'état de fédération de la Pologne se consolidait au milieu de luttes défensives, tandis que la souveraineté russe fut le résultat de l'agression et du brigandage. Les Russes et les Polonais suivaient donc une direction diamétralement opposée : ceux-là s'étendaient par leur propre force ; ceux-ci se concentraient par suite de la force étrangère. Cette considération est importante en ce qu'elle explique les destinées futures de ces deux puissances.

Comme les anciens historiens russes se sont toujours plus à envisager l'appel fait à Ruryk le Varègue, comme un acte volontaire, et qu'ils ont bâti sur cette base la monarchie des Wladimir et des Jaroslas, qui, selon eux, devait être le légitime héritage des czars de la maison de Romanoff et de la ligne de Gotorp, nous allons donner sur ce sujet quelques détails puisés aux chroniques les plus dignes de foi.

Ruryk, chassé, revint ensuite avec ses hommes de guerre ; mais son règne ne fut pas de longue durée, et les bords du lac Ilmen et Nowogrod furent les limites de son territoire. Les barques des Varègues envahisseurs ne stationnaient pas long-temps sur le rivage, quoiqu'ils fussent appelés par les peuples de ces contrées. Ces hordes d'aventuriers n'attendaient pas les ordres de leurs chefs pour se débander et courir au pillage. Deux chefs de bande, Askold et Dir,

ayant aperçu Kiow en descendant le Dniéper, en prirent possession, et commencèrent à y régner.

A la mort de Ruryk, Oleg, son cousin et tuteur de l'orphelin Igor, abandonnant ses barques au courant du Dniéper, s'empara de Smolensk et s'avança jusqu'à Kiow. Là il eut une entrevue avec Askold et Dir, parvint à les faire assassiner, et s'installa à leur place avec son pupille. Ce droit de souveraineté, basé sur les conventions de Ruryk avec les habitans de Nowogrod, ne parut pas néanmoins obligatoire aux yeux des autres Slaves. Igor, parvenu à l'adolescence, attaqua les Drewliens établis sur la rive droite du Dniéper, au nord de la Wolhynie; mais il périt dans cette guerre. Olga, veuve d'Igor, ravagea les contrées des Drewliens jusqu'à ce qu'ils se fussent soumis aux Varègues. Le fils d'Olga et d'Igor continua et les pillages et les envahissemens de sa mère. Ses trois fils n'ayant pour héritage que des populations épuisées, et par là même soumises à leurs caprices, se firent la guerre et s'égorgèrent entre eux; l'aîné, Jaropelk, assassina Oleg son second frère, et le dernier, Wladimir, s'enfuit en Scandinavie, patrie de ses ancêtres. Il revint vers le sud, à la tête des Varègues, attaqua d'abord le prince Rohwolad de Polock, le tua ainsi que ses deux fils, prit sa fille pour concubine, et s'étant défait en dernier lieu de son frère, meurtrier de Jaropelk, il resta seul des conquérans : ce fut ce Wladimir que les historiens russes appellent le Grand et le Saint, et qu'ils aiment à nommer fondateur de l'empire.

Après la mort de Wladimir, ses nombreux fils se disputèrent encore les pays conquis par leur père; Jaroslas les vainquit l'un après l'autre et s'empara du pouvoir. Il régna comme ses ancêtres par la terreur et par le glaive. Ses frontières se trouvaient marquées là où s'arrêtaient ses troupes, et leur retraite rendait la liberté aux peuples envahis. Aussi l'empire s'écroula pour toujours à la mort de ce puissant monarque, qui eut lieu l'an 1054, un siècle et demi environ depuis l'apparition de Ruryk dans le Nord. Le souve-

nir de ces conquêtes s'est perpétué traditionnellement. Le nom de Russien fut dès lors connu; mais tout ce qui porte aujourd'hui ce nom qui fut adopté bien plus tard, présentait-il alors une unité quelconque? et peut-on attacher l'idée d'État à cette étendue de territoire, résultat des envahissemens et de l'oppression? S'il en était ainsi, la Pologne aurait eu les mêmes droits à ces provinces, car les Boleslas ont également été autocrates à Kiow.

Après Jaroslas le Russien, ou plutôt le Varègue, de même qu'après Boleslas le Polonais, cette unité, due seulement à l'énergie du caractère de ces princes et à la concentration du pouvoir, disparut immédiatement. Dès qu'il n'y eut plus de chefs capables de continuer les envahissemens, les princes Léchites partagèrent entre eux le pouvoir, et les princes russes le butin. Ces partages mirent au grand jour le caractère propre à chacune de ces monarchies, si toutefois l'on peut leur donner ce nom. Tout ce qui possédait un élément vital et organique résista aux changemens extérieurs de formes; mais tout ce qui était l'œuvre d'une force étrangère fut à jamais rompu. Deux cents ans après ces partages partiels, la Pologne parut, dans la première moitié du quatorzième siècle, unie, forte et indépendante, formant une grande nation. Le haut clergé et les puissans seigneurs exerçaient une influence dans le gouvernement : on discutait sur les affaires publiques, à la diète ou dans les assemblées de la noblesse, et les hommes d'armes appelés à la défense du pays virent aussi s'accroître leur considération et leur puissance.

C'est cependant là le commencement de l'anarchie, suivant les historiographes russo-prussiens !

L'empire de Jaroslas ne put jamais se relever; ses successeurs amoncelaient les butins et les impôts, et à la tête d'une milice, obéissant aveuglément à leur volonté, ils gouvernaient despotiquement et ne regardaient leurs peuples que comme des sources de revenus. Quelques uns de ces petits princes allaient par vengeance ou par passe-

temps, saccager et livrer aux flammes des villages entiers appartenant à des princes voisins : c'est donc là aussi que les écrivains russo-prussiens verront sans doute le commencement de l'ordre social qui fait leur admiration. Ils se taisent cependant là dessus ; ils veulent sans doute garder leurs observations pour le règne d'Ivan-le-Cruel.

La monarchie russe, sans cesse en proie à des guerres intestines, disparut enfin au milieu du douzième siècle. Kiow perdit sa suprématie ; Wladimir sur Klazma devint la capitale du Grand-Duché. Le peuple slave commençait ainsi à secouer le joug ; Nowogrod, Pskow et les autres villes du nord, entrèrent dans l'alliance des villes anséatiques ; toutes les provinces méridionales, situées sur la rive droite du Dniéper se détachèrent également, et subissant l'influence de la civilisation occidentale de l'Europe, se rapprochèrent de la Pologne.

Il ne resta donc sous la domination despotique des princes de Klazma qu'une petite portion de la Russie Slavonienne, agrandie par les colonies établies dans le nord au milieu des races étrangères. C'est là le berceau du Czarat de Moscou, c'est là aussi que les descendans des Ruryk et leurs malheureux sujets commencèrent à subir la redoutable domination des Tartares, qui dura deux siècles et demi.

La capitale du Grand-Duché fut bientôt transférée de Wladimir à Moscou ; les princes moscovites tentèrent plus d'une fois de s'emparer des villes du nord, de piller Nowogrod au profit des Tartares leurs maîtres ; mais leurs efforts eurent peu de succès ; car à cette époque de grands changemens s'opérèrent dans les autres parties de l'ancienne Russie. La Lithuanie accrut subitement sa puissance dans le quatorzième siècle ; elle réprima les Tartares, arrêta le pillage des villes du nord, étendit ses frontières au delà de Smolensk jusqu'aux portes de Moscou et non loin des bords de la mer Noire, et c'est dans la Russie méridionale que se rencontrèrent les armes polonaises et celles de la Lithuanie. Les droits de la Pologne à

la possession de cette contrée, non moins fondés que ceux de la Lithuanie, s'appuyaient sur des liens de famille qui unissaient les princes régnans et sur les liens des peuples eux-mêmes; mais bientôt Jagellon devint roi de Pologne, et personne n'osa désormais revendiquer ces provinces(1).

La partie des pays slaves, qui resta pendant trois siècles sous la domination des Varègues, et subit le joug des Tartares, s'affranchit alors; nous serions donc fondés à demander quelles sont les traces qu'a laissées sur elle la domination étrangère, et quelle analogie il peut exister entre le Grand-Duché Tartaro-Moscovite et cette prétendue monarchie russe de Jaroslas. Consultons le seizième siècle, c'est l'époque la plus intéressante à étudier pour ceux qui veulent mettre en parallèle la Pologne avec la Russie d'aujourd'hui.

Dès les temps les plus reculés, la Pologne des Léchites a conservé sa propre existence et sa nature; sa force organique développait sa vie nationale, toujours dans une même direction; et cette vie, se communiquant à l'extérieur, reculait les frontières du pays. La classe guerrière parvint à une complète égalité de droits avec les puissans seigneurs; elle partagea avec eux l'influence dans les affaires du pays et forma un corps indépendant, qui pouvait facilement se recruter par l'admission d'autres citoyens aux prérogatives dont elle jouissait. La Pologne était pour ainsi dire une république de noblesse gouvernée par des rois; mais l'esprit des institutions devait amener à la longue toutes les classes de citoyens à la jouissance de tous les droits. La Lithuanie et les Terres-Russiennes réunies à la Pologne, adoptèrent ses lois, et formèrent une unité forte et redoutable que vint encore resserrer l'union du rit grec et du rit latin.

L'influence qu'a exercée à cette époque le Grand-Duché

(1) Le développement chronologique et plus étendu de ces faits se trouve dans le onzième numéro de notre journal, dans l'article sur les Terres-Russiennes.

moscovite est bien loin de l'importance que lui donnent les écrivains russo-prussiens, et cependant ces mêmes écrivains prétendent faire remonter la puissance actuelle de la Russie jusqu'au temps de Ruryk.

Ivan III, son fils Wasil et son petit-fils Ivan-le-Cruel ont été les véritables fondateurs du nouvel empire russe. Ils asservirent les provinces qui obéissaient aux princes leurs parens; ils détruisirent les priviléges des villes du Nord, s'emparèrent de Pskow et de Nowogrod, firent la guerre aux Tartares, et étendirent leurs possessions par la conquête de la Livonie et de quelques portions de la Finlande. Ils adoptèrent pour armes de l'empire l'aigle à deux têtes, emprunté aux souverains bysantins, et commencèrent dès lors à prendre le titre de *Czar*. Cependant on ne les connaissait généralement que sous le titre de grands-ducs de Moscovie.

Le seul rapport qui existât entre l'ancienne et la nouvelle Russie, c'est l'absolutisme illimité des princes et le despotisme qui brisait toute trace de nationalité, caractères qui se retrouvent chez toutes deux.

Ivan III écrasa ses boyards, et fonda une institution militaire qui porta le nom de Strélitz. Cette espèce de garde prétorienne avait une grande puissance qu'elle devait uniquement à sa force matérielle. Les Strélitz jouèrent souvent un rôle terrible dans les intrigues du palais; mais ni chez eux, ni dans la masse de la nation, il n'existait d'élémens de vie politique. Le czarat de Moscovie ne fut point le développement organique de la nation, mais un échafaudage du trône des autocrates. Ivan-le-Cruel assassina l'aîné de ses fils, les boyards se défirent du cadet; la ligue de Ruryk s'éteignit, et tout l'édifice que soutenait une tête couronnée s'écroula avec fracas. Dès lors apparut une foule de prétendans : les Godunoff, les Szuiski, et tant d'autres, semblables aux victimes qu'on couronnait de fleurs au moment du sacrifice, périssaient dès qu'ils avaient posé le pied sur le trône. Ainsi tombèrent quatorze de ces

despotes, et le peuple, dans son ignorance et son incroyable apathie, se donnait à celui qui était le plus fort ou le plus audacieux.

Si la Pologne ne s'était point trouvée alors au plus fort de sa crise, si une fatale destinée ne l'avait point arrêtée dans la voie qu'elle aurait dû suivre, la couronne des czars moscovites offerte à l'un des fils de Sigismond III, aurait été acceptée, et la république des Jagellons aurait, par son existence politique et son action civilisatrice, réuni en un seul corps tous les Slaves du Nord et effacé les traces odieuses de la domination des Varègues et des Tartares. Mais la Pologne s'est trouvée, dans le dix-septième siècle, affaiblie par la dégénération des principes républicains qui l'avaient gouvernée jusqu'alors, et par l'atteinte portée à ses élémens organiques.

Déjà, au seizième siècle, lorsque la haute et la petite noblesse jouissaient en Pologne des mêmes droits, et que les classes inférieures ne pouvaient manquer d'être appelées à la participation de ces mêmes droits, un grand nombre de circonstances défavorables arrêta le mouvement. Les querelles religieuses, quoique moins vives que dans les autres pays de l'Europe, eurent néanmoins des conséquences funestes. Les guerres qui eurent lieu à cette époque contribuèrent aussi à faire perdre de vue l'intérêt national. La noblesse commit des fautes graves, et l'ordre des jésuites, qui commença à acquérir de la puissance et prit une grande part dans les affaires, détourna, par ses vues étroites en politique, Ladislas IV à accepter la couronne des czars.

Si maintenant nous jetons les yeux sur le gouvernement de la Pologne et du Grand-Duché de Moscou, nous voyons que dans ce dernier pays tout dépendait du trône; en Pologne le trône dépendait de la nation.

L'autocratie seule était en état de soutenir l'empire moscovite : en Pologne il n'y avait que les immenses sacrifices des citoyens qui pouvaient sauver la république en

danger. Les ébranlemens en Moscovie avaient tous le caractère de la révolte, et finissaient par une boucherie au château des princes. Les troubles domestiques de la Pologne avaient le caractère des révolutions, et se terminaient par des atteintes et des coups mortels portés à telle ou telle institution. Les czars moscovites foulaient aux pieds les cadavres de leurs prédécesseurs pour monter au trône : les rois de Pologne suppliaient la nation de leur permettre de déposer la couronne qu'ils ne se sentaient plus la force de porter.

La famille de Romanow en s'emparant du trône chancelant des Ivan, hérita aussi de son despotisme, et, quoique le caractère personnel des premiers princes de cette dynastie n'ait point rendu le joug plus pesant, ils n'ont rien fait, néanmoins, pour relever leurs sujets de leur nullité politique. La guerre était leur seule occupation, et ils parvinrent à étendre les bornes de leur empire.

La noblesse polonaise représentait à elle seule la vie politique de la république, et tant que la bravoure et le désintéressement, vertus de leurs aïeux, résistèrent à l'enivrement du pouvoir, on vit toujours sortir du sein de cette noblesse de grands citoyens, d'illustres guerriers et des rois qui portèrent plus d'une fois secours à la chrétienté.

Le despotisme en Moscovie et la liberté en Pologne ne pouvaient se trouver en face sans réagir l'une sur l'autre. Il fallait des conquêtes à la Moscovie ; il fallait à la Pologne le plus large développement de ses franchises nationales. Celle-ci voyait s'élever autour d'elle des puissances dont le trône était le point central du pouvoir ; elles possédaient des armées régulières de terre et de mer, et puisaient de la force et de la prépondérance dans l'industrie et le commerce. La Pologne seule suivait une marche diamétralement opposée. Le pouvoir, au lieu de se concentrer autour du trône, était disséminé ; le pays n'avait ni armée ni marine, et il était dépourvu de commerce. Il

fallait donc que la Pologne pût réunir tous les élémens de force nationale, pour faire face aux ennemis qui la pressaient de tous côtés, ou qu'elle succombât. Pierre Ier, qui parut bientôt en Russie, entraîna la balance du côté de cette puissance.

Il régna en autocrate sur des hommes de différentes races, sur un pays déjà sensiblement agrandi du côté du Dniéper et de la Duna, et dont les bornes s'avançaient dans les steppes du nord jusqu'à la mer Baltique; il les étendit encore jusqu'au golfe de Finlande et à la mer d'Azow.

Guidé par l'instinct des voyages, Pierre Ier visita les peuples civilisés de l'Europe, et conçut des projets de réformes pour son pays, réformes dont nul alors n'a pu ni prévoir ni apprécier les grands résultats. Le despote ne connaissant point de frein à sa capricieuse volonté, fit venir un grand nombre d'étrangers, enseigna l'exercice des métiers à ses sujets qu'il méprisait et qu'il regardait comme des instrumens, et dès lors commença son règne tyrannique et sanguinaire. Ne pouvant amollir le bloc populaire, informe et dur, il l'écrasa, détruisit les strélitz et tout ce qui pouvait rester de national et de traditionnel dans les institutions moscovites. Il nivela toutes les classes, introduisit une nouvelle hiérarchie purement militaire, et civilisa ainsi la nation, suivant les panégyristes. La même inspiration qui poussa Pierre-le-Grand à refondre une nation, lui souffla le désir de créer une nouvelle capitale sur un sol étranger, en présence des canons suédois. Pétersbourg apparut au peuple par la force magique d'un ukase. Le sort favorisa même ce grand homme sur le champ de bataille; il triompha de Charles XII, l'homme de guerre le plus distingué du siècle, et des Turcs, dont il faillit devenir le prisonnier aux rives du Prut. L'empire s'étendait au dehors et s'organisait au dedans. Le knout qui n'épargnait ni les sénateurs ni les généraux, était le régime intérieur du pays. C'est par le knout que se créaient des flottes, des armées; c'est par le knout qu'appa-

raissait une grammaire, une langue nouvelle, que se dessinait la forme des lettres inconnues de l'alphabet. La langue, les usages, les rites, tout s'improvisait comme par enchantement. Le czar se proclama empereur et chef de l'Église, et donna à la création de sa fantaisie le nom d'Empire de Russie.

Ces choses se sont passées au commencement du dix-huitième siècle, et la Pologne ne tarda pas à se ressentir du voisinage d'un colosse, qui dut nécessairement peser de tout son poids sur elle. Depuis Pierre jusqu'à Catherine et ses petits fils, le cabinet de Saint-Pétersbourg n'a jamais changé de politique pour arriver à l'accomplissement de ses ambitieux projets. L'amitié des czars fut toujours dangereuse, et l'envahissement suivit de près leur protection. La Pologne vit l'imminent danger qu'elle courait. L'orgueil national se réveilla, les illusions se dissipèrent, et le patriotisme invoqua hautement des réformes pour sauver la république. Mais en quoi consistaient ces réformes? Où se trouvait le mal ? Où chercher des ressources contre ses effets? On sentait l'impuissance de la Pologne, ou plutôt l'impuissance de la classe qui avait su conserver, dans son intégrité, le principe vital de la nation ; on sentait que le pouvoir royal était sans force, et la machine gouvernementale, soutenant un trône républicain, rencontrait des obstacles sans nombre. Il s'est trouvé des hommes éclairés, qui ont bien conçu le véritable état des choses. La noblesse n'a pas redouté la perte de ses priviléges, de même que la nation n'a pas reculé devant les plus grands sacrifices; les Polonais ne ménagèrent ni leur fortune, ni leur vie. La lutte des confédérés de Bar, et des faucheurs de Kosciuszko; l'histoire des diètes de cette époque, la constitution du 3 mai, sont là pour attester ces vérités.

Il serait déplacé ici d'entrer dans des détails sur l'à-propos et le choix des moyens dont on s'est servi pour tirer la nation de sa crise, de même que sur l'influence qu'ont

eue en Pologne les idées politiques apportées de l'Occident. Nous nous contenterons de dire que ces moyens étaient conformes à la nature organique du pays, et qu'ils auraient pu sauver la république, puisque Catherine eut recours à toute la puissance de l'or et du fer pour annuler leurs effets : elle fit entrer une armée en Pologne pour renverser ses nouvelles institutions, conclut un traité avec deux autres princes spoliateurs, et s'empressa de partager la Pologne avant qu'elle eût pu se relever de son impuissance.

Cette Pologne déchirée ne perdit point cependant son existence morale, et continua, sous le joug étranger, à développer son esprit national. La constitution du 3 mai, œuvre immortelle d'une nation qui ne jouissait déjà plus de son entière indépendance, en est une preuve éclatante. Dès lors on a vu dans toutes les occasions, les classes privilégiées s'efforcer d'émanciper les classes inférieures; dès lors, le laboureur et le gentilhomme n'ont jamais oublié qu'ils ont une patrie commune, et ils se sont sacrifiés pour lui rendre son indépendance. Nous demanderons donc aux écrivains stipendiés qui nient cette vérité, si les milliers de braves de Grochow et d'Ostrolenka, si ces milliers d'insurgés de la Lithuanie et des Terres-Russiennes se composaient de nobles ou de laboureurs? nous leur demanderons pourquoi le laboureur polonais ne tournait point sa faux contre le seigneur? pourquoi, sourd aux insinuations du Czar, il a refusé de se joindre aux paysans russes (bourłak) et aux juifs, pour piller les nobles? pourquoi il s'est toujours tenu à côté du seigneur et a combattu avec tant d'héroïsme pour secouer le joug de la Russie? Ces nombreux défenseurs de la patrie, ces héros de la liberté sont tombés victimes des fautes commises par leurs chefs, victimes de la trahison des puissances voisines. Et que voyons-nous aujourd'hui? Nous voyons une Russie agrandie qui n'est ni la Russie du onzième siècle, ni le Grand-Duché moscovite des Iwan; mais une agglomération monstrueuse de provinces gouver-

nées par le système de Pierre et des Romanow, et qui ne forme ni un Etat, ni une nation. Où trouver, en effet, les limites naturelles ou historiques de ce pays? quelle vie politique, quelles lois, quels principes sociaux pourraient donner à cette masse de conquêtes le nom d'empire? Est-il possible d'admettre que tout ce dont le cabinet de Saint-Pétersbourg, dans son infatigable et persévérante activité, s'empare, tantôt par artifice, tantôt à force ouverte, devient *Russe?* Qui oserait dire que Courlandais, Suédois, Tunguzes, Basquirs, Tartares, Kalmoucks, Samoïèdes, Valaques, Polonais, Lithuaniens, Russiens, et tant d'autres peuples, différens de langage, de mœurs, de religion et même de forme humaine, peuvent avoir une même patrie? Sans s'embarrasser de toutes ces difficultés, les historiographes russo-prussiens se contentent de dire que l'Écosse et l'Irlande forment des parties intégrantes de la Grande-Bretagne, et que la Lorraine et l'Alsace ont été aisément incorporées à la France!

Cette multitude de provinces qui obéissent à Nicolas ne peuvent se comparer à aucune société civilisée; on devrait l'appeler non pas *Russie*, mais *Czarat de Saint-Pétersbourg*, ou plutôt, par égard aux souvenirs historiques, *Czarat de Moscovie.*

Sous l'échafaudage de cette monstrueuse machine politique dont le despotisme est le ressort principal, gémit la Pologne, couverte des tombeaux de ses héros, baignée dans le sang de ses martyrs; mais on ne pourra lui ravir sa nationalité, ses droits imprescriptibles à l'indépendance, ses nobles souvenirs et ses grandes espérances.

L'empire de Jaroslas, fondé par le glaive, est tombé pour ne plus se relever; les invasions des Tartares sont passées; le colosse du Czarat sera-t-il éternel? A chaque moment une colonne écrasée, amenant la perte de son équilibre, ne peut-elle point l'anéantir? Une nation qui possède un principe organique, dont l'existence est imprimée dans les cœurs de vingt millions d'hommes, ne périt point. La

vie de l'antique Pologne, la vie de l'ancienne république des Jagellons, coule semblable au fleuve qui, forcé de se frayer un passage à travers des rochers, reste un moment caché sous leurs voûtes; mais ne tarde pas à reprendre son cours majestueux.

POLITIQUE
DU CABINET DE SAINT-PÉTERSBOURG,
RELATIVEMENT A L'ORIENT ET AU MIDI.

Les provinces polonaises, envahies par la Russie, lui donnent tant de facilités pour des projets d'invasion, et une attitude si menaçante vis-à-vis l'Autriche et la Prusse, qu'elles soumettent par là toute l'Allemagne à l'obéissance du czar, étendent son influence bien loin dans l'Occident de l'Europe, et sont pour ainsi dire le centre et le foyer de toute action de l'empire russe.

Supposons maintenant cet empire pris de la mer Baltique jusqu'en Tauride, mais sans la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie, l'Ukraine et les huit palatinats de la Vistule, une Russie telle, en un mot, que la Révolution du 29 novembre voulait, pour le bonheur de l'Europe et son propre salut, laisser à l'autocrate. Supposons, à côté d'une pareille Russie, une Pologne composée des provinces que nous venons de nommer, une Pologne bien organisée, forte et indépendante, alliée à l'Autriche et à la Prusse, ou au moins à l'un de ces deux états. Dans cette supposition, qui eût pu aisément se réaliser, et qui ne fut pas une chimère quelques jours avant la nuit du 29 novembre, Pétersbourg et Odessa auraient-ils été toujours en état de communiquer librement et sans aucune entrave? Et tous les peuples réunis par la seule force matérielle, tout ce que la puissance d'un autocrate a pu engloutir, serait-il resté un mo-

ment uni par des liens aussi contraires à la nature, et aurait-il courbé docilement la tête sous le joug? C'est uniquement la chute de la Pologne, événement à jamais déplorable, qui fait que l'habitant de Tobolsk et du Kamtschatka, que le Suédois, le Courlandais, le Moscovite, le Kirgiz, le Cosaque, le Tartare, le Circassien et le Baskir obéissent à un seul maître, depuis l'Irtysh jusqu'au Terek et le Kuban.

Il existe entre la Pologne et les provinces même les plus reculées de la Russie, des relations militaires, administratives et surtout commerciales, qui sont dignes d'être prises en considération à cause de leur position géographique. Le colosse s'est accoutumé à des agrandissemens successifs; ces agrandissemens l'incorporent à l'Europe, et le précieux héritage des Jagellons devenu sa conquête, sert à lier en un corps, monstrueux il est vrai, les provinces disséminées de l'empire. C'est l'héritage des Jagellons qui imprime plus de force aux mouvemens du géant, et lui permet d'agir en liberté du nord à l'est et du centre à l'ouest. C'est par la Pologne que la Russie pèse sur la Turquie et sur toutes ses conquêtes en Asie; c'est donc la Pologne qui est, pour ainsi dire, le cœur de ce colosse.

Les frontières méridionales de la Russie, ses ports sur la mer Noire, la mer d'Azow et la mer Caspienne, ses nombreuses colonies, ne présentent que le développement incomplet du système des conquêtes de la Russie dans ces contrées. Constantinople est le but véritable de cette extension de frontières qui déjà étreignent de tous côtés le sultan. Que personne ne s'abuse, et se garde bien de ne voir aucune suite dans les envahissemens de la Russie. *Putant enim qui mari potitur, eum rebus potiri.*

Le cabinet de Pétersbourg est bien pénétré de cette vérité. Il faut à la Russie, pour consolider son influence en Europe, influence acquise par ses conquêtes continentales, qu'elle devienne, dans cette seconde période de sa croissance, aussi puissante sur mer qu'elle l'est sur terre, et

pour cela la conquête de la Turquie lui est indispensable.

Déjà Pierre-le-Grand avait conçu cet ambitieux projet, mais il ne put rien faire sans la possession de la Pologne. Les grands états ont aussi leurs besoins indispensables; les grandes masses des peuples ne peuvent se passer de grandes masses d'eau, comme les hommes et les animaux ne peuvent se passer d'air. La Russie doit nécessairement atteindre son but ou cesser de tenir son rang parmi les puissances du premier ordre; il n'existe point pour elle de milieu possible. Des écrivains se sont demandé si on ne pourrait pas agir, à l'égard du sultan et de la Turquie, comme on le fit à l'égard de Stanislas-Auguste, roi de Pologne, de la Pologne même, et de la Géorgie. Cette question a paru tout-à-fait ridicule en Angleterre et en France, mais l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg, toujours croissante en Grèce, et celle qu'il exerce en Moldavie et en Valachie, à l'exclusion de toute autre puissance, prouve ce que doivent produire avec le temps ces ébranlemens successifs de la puissance ottomane, bloquée comme une forteresse affaiblie par un long siége.

En 1790, après la conquête de la Crimée, la rivière Kuban séparait la Russie de la Turquie; l'étroit passage qui unit la mer d'Azow à la mer Noire donne une haute importance à cette rivière, où vient finir la longue chaîne du Caucase, de sorte que la ligne de défense se concentre en un seul point. On n'entend plus aujourd'hui tonner dans ces contrées les canons des Turcs; les aigles moscovites remplacent le croissant, et la chaîne des montagnes qui lie cette nouvelle acquisition russe à la Géorgie, rend cette position imprenable. La Perse ne pourra porter aucun secours au sultan, même au plus fort du danger; elle ne se trouvera pas non plus en état de causer une diversion, dépouillée qu'elle est du Daghestan et du Shirwan, où des forces imposantes protégent toutes les conquêtes russes en Orient. Enfin, la Russie, bien appuyée à

VISITE DE L'EMPEREUR NICOLAS A VARSOVIE.

On a parlé beaucoup, dans les feuilles publiques, du dernier voyage de l'empereur Nicolas en Pologne. Les unes l'appelaient chevaleresque et lui voulaient attribuer la pacification du pays ; les autres le considéraient comme le signal de la fin de tous les malheurs qui pèsent sur ce pays, et faisaient déjà saluer le czar par les acclamations des habitans. Voyons à quoi se bornent les résultats de cette visite, annoncée si pompeusement.

L'empereur, arrivé à Varsovie le 29 novembre, ne s'est arrêté dans cette ville que quelques heures : on dirait que l'ombre de la Pologne, qu'il a assassinée, le poursuivait et qu'il n'osait point profaner, par sa présence, cette terre de larmes et de douleur, où reposent des milliers de braves. Le peu de temps que Nicolas est resté à Varsovie, il l'a employé à passer en revue les troupes de la garnison, à visiter la citadelle qu'on vient d'y construire ; et, après avoir reçu les autorités supérieures, il est parti le même jour pour Modlin, forteresse à laquelle il a donné le nom russe de *Novogeorgiewsk*. Son séjour dans cette place a été consacré principalement aux inspections. L'arrivée de l'empereur n'a été signalée par aucun acte de grâce, si ce n'est qu'on doit accorder aux habitans du faubourg de Praga une indemnité pour les maisons détruites pendant la guerre ; ce paiement sera fait, en grande partie, par la société d'assurance contre l'incendie. Nicolas, après avoir passé quelques jours en Pologne, a quitté ce pays. Ainsi, le but de sa visite, loin d'être favorable à la malheureuse Pologne, ne paraît être autre que de s'assurer en personne de la continuation du système d'asservissement, et de commencer à russifier la Pologne même dans les noms de ses anciennes villes.

NOUVELLES DIVERSES.

La Gazette de Prusse continue à encenser la Russie; et, au mépris de la vérité, elle fait de Varsovie une ville gaie et florissante.

— Un Turc, fait prisonnier à la bataille de Warna, vient de recevoir le baptême à Varsovie et le nom de Michel Warnenski.

— Le Mercure de Souabe trouve la Pologne dévouée à l'ordre de choses actuel, sur la foi de son correspondant. Quel homme digne de foi !. ...

— La question des créances polonaises a été envisagée politiquement presque par tous les organes de la presse indépendante, et nommément par le Constitutionnel, le National, le Bon Sens et l'Impartial, qui trouvaient que la véritable fin de non recevoir à opposer aux réclamations financières de la Russie est la destruction de la Pologne constitutionnelle.

— On a parlé de nouvelles arrestations de réfugiés polonais à Paris ; cette nouvelle ne nous paraît pas confirmée.

— Nous recevons avec plaisir les nouvelles que l'anniversaire de notre révolution du 29 novembre a été célébré, non seulement en plusieurs villes de France, mais aussi en Suisse et en Belgique. A Bruxelles, on a même fait frapper à cette occasion une médaille avec l'inscription : *Polonia, vixit, vivet,* la Pologne a vécu et vivra.

— Cracovie aura bientôt sa Banque : c'est un projet qui va être mis à exécution.

— Un certain nombre de réfugiés polonais ont protesté, par l'organe du général Dwernicki, contre l'incompatibilité de la Russie dans l'affaire des créances polonaises. Le général a adressé à ce sujet une lettre à MM. les députés.

— Les réfugiés polonais à Trieste viennent d'être encore une fois victimes de la brutalité du gouvernement autrichien; on assure même que des scènes sanglantes ont eu lieu. Nous attendons de plus amples détails. Un nouveau transport de réfugiés polonais en Amérique aura bientôt lieu de cette ville

—Le nombre des juifs, dans le duché de Posen, s'élève à 48,840, d'après le dernier recensement.

— Un chemin de fer va être établi entre Podgorze et Wieliczka.

— Un nouveau tarif de commerce, entre la Russie et le ci-devant royaume de Pologne, est publié.

— La *Gazette d'Hambourg* conseille à la Russie de pousser ses frontières vers le midi de l'Araxes, pour maintenir plus facilement l'ordre en Perse, compromis par la mort du dernier shah.

et de lutte intérieure, et la capitale doit être transférée dans le midi, si, comme la politique de Carskoe Selo ne permet pas d'en douter, l'on veut donner à la Russie un développement et une extension conformes à sa tendance et à ses vues. Les charmes d'un ciel du midi, d'un climat favorable à la mollesse et aux plaisirs, ne sont que des considérations secondaires pour la cour de Saint-Pétersbourg, où règnent le luxe et la magnificence. Des besoins d'état se présentent dans cette question à la Russie, et elle ne pourra les négliger plus long-temps impunément.

3° Pétersbourg a été fondé non seulement dans des vues commerciales, mais encore afin de consolider la puissance maritime sans laquelle le commerce d'un grand État ne peut jamais être assuré. C'est cette considération qui a pu uniquement décider Pierre-le-Grand à fixer sa capitale aux confins de l'Empire, dans une position si insalubre, au milieu de terres stériles, si éloignée des fleuves navigables et des canaux qui facilitent le commerce central du pays. Le succès n'a point couronné, jusqu'à présent, les vues de Pierre Ier. Les Russes n'ont point, il est vrai, de rivaux sur la mer Baltique, mais aussi cette mer n'est-elle navigable que pendant six mois de l'année, et ses rives sont resserrées par le continent. Les vaisseaux de guerre de la Russie, souvent inactifs les trois quarts de l'année, sont devenus un fardeau inutile pour le pays. Ils n'ont jamais le libre accès de l'Océan. Les matelots ne peuvent acquérir sur la Baltique de l'habileté et de l'expérience dans les manœuvres. Il faut cependant que la Russie ait une immense étendue d'eau à sa disposition pour qu'elle puisse affermir par ses forces navales ses conquêtes sur le continent. C'était là l'idée fondamentale du testament politique de Pierre-le-Grand.

Ce n'est donc point l'ambition ni un frivole caprice, mais de puissantes et politiques considérations qui forcent chacun des autocrates de la Russie à tenter d'accomplir sur la Méditerranée ce qui n'a pu être fait sur la Baltique.

Tout force donc les czars à porter leur attention exclusive du côté de la Méditerranée. Il existe certainement un certain degré de force dans la position géographique de Constantinople, puisque cette ville, malgré ses longs affaiblissemens et sa décrépitude, a survécu à la ruine de l'empire d'Orient. Constantinople une fois dans les mains du Czar, les provinces centrales et les plus fécondes de la Russie entreraient immédiatement en rapport avec tout l'Orient, et pourraient envoyer les produits de leurs manufactures aux riches foires de ce pays. Les communications avec tout l'Orient deviendraient on ne peut plus aisées; les établissemens mercantiles pourraient être bientôt fondés à Constantinople, Erzerum, Mussol, Bassora, Bagdad, Chiwa, Balek, Bochara et Samarcande. Les Anglais entretinrent un commerce actif et très avantageux avec Bochara et Samarcande jusque vers la moitié du siècle dernier. Mais la Russie a forcé la Compagnie Anglaise à abandonner Astrakhan. Après la prise de Constantinople, la Russie accaparerait donc à elle seule le commerce. Un grand nombre de marchands russes visitent tous les ans le golfe Kuliuk, situé sur les bords méridionaux de la mer Caspienne. C'est de là que les caravanes moscovites se dirigent vers Chiwa et à Bochara en traversant la Turcomanie.

M. Gamba, consul russe, a soutenu que la prépondérance du commerce anglais est nuisible à toute l'Europe, et qu'une branche notable du commerce asiatique reprendra son ancienne voie de communication qui est plus courte et plus avantageuse, dès que la compagnie anglaise sera dépouillée de son influence.

Qui ne comprend enfin que le port de Constantinople, devenu le port de la capitale du Czar, deviendrait en peu de temps la plus forte et la plus puissante des forteresses maritimes? Les forêts de l'Asie Mineure, dont les chênes sont préférés à ceux de l'Angleterre; le fer du Caucase, le chanvre de Synope et de Trébizonde, si estimé pour sa longueur et sa force, approvisionneraient en peu de temps

les manufactures et les vaisseaux des descendans de Pierre Ier. La main d'œuvre est bien moins chère sur les bords de la mer Noire que dans tout le reste de l'Europe. L'introduction des machines à vapeur, l'acquisition des matelots grecs et russes, doués par la nature d'une si grande intelligence, et des officiers distingués de l'Amérique du Nord, car les États-Unis salueraient avec empressement et la joie dans le cœur l'apparition, dans la vieille Europe, d'une nouvelle puissance maritime : telle est l'esquisse, incomplète encore, d'un avenir, peut-être très prochain, et auquel, après tout ce que la Russie a fait depuis cinquante ans, il est sans doute plus commode que prudent et sûr de ne pas ajouter foi.

Celui qui, avant Pierre-le-Grand, au temps d'Ivan Wasilewicz, eût prédit une Russie telle qu'elle est aujourd'hui, celui-là eût été incontestablement traité de fou, de visionnaire ; et cependant, il y a une bien plus grande distance entre la Moscovie de ces temps reculés et la Russie d'aujourd'hui, que de celle de la Russie actuelle à celle qui peut, qui doit exister nécessairement, à moins que cette puissance gigantesque ne succombe sous son propre poids.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg sent très bien que, pour son propre salut, il lui faut constamment étourdir les sujets du Czar par de nouvelles conquêtes ; aussi tout ce qui approche, tout ce qui entoure la Russie doit être nécessairement englouti par elle.

Que l'on donne à cette terrible avidité politique le nom d'instinct, qui est propre à tout colosse, à toute grande puissance, ou celui de régime convenable à des sauvages, il n'en est pas moins vrai que rien n'occupe plus vivement l'imagination de l'absolutisme du Nord, que ce beau ciel du Midi, que ce délicieux climat de l'Orient, que ces magnifiques souvenirs d'une gloire aujourd'hui perdue, et surtout la possession de la Méditerranée : « Cet em-« pire, dit Bonald, en parlant de la Russie, placé sur les con-« fins de l'Europe et de l'Asie, pèse à la fois sur toutes les

« deux; et depuis les Romains, aucune puissance n'a montré une plus grande force d'expansion. Il en est ainsi de « tout état où le gouvernement est éclairé et le peuple barbare, et qui réunit l'extrême habileté du moteur à l'extrême docilité de l'instrument. » C'est en effet une puissance composée de deux élémens uniques, c'est-à-dire la force matérielle, et ce qui imprime le mouvement à cette force. La Russie n'est point une nation; c'est, si l'on peut parler ainsi, une matière gouvernable : ce n'est pas non plus une société, mais un instrument. L'état de richesse immense ou de complète pauvreté pousse généralement aux entreprises les plus hasardeuses. Or, en classant la Russie dans la seconde catégorie, il ne peut se présenter rien de difficile pour les Czars du nord. Ils ont fait, jusqu'à présent, le métier de brigands des continens d'Europe et d'Asie; il faut maintenant que, pour ne pas perdre ce qu'ils ont acquis, l'un d'eux devienne tôt ou tard le forban des mers (1).

BEAUX-ARTS.

DE L'ART CHEZ LES SLAVES

JUSQU'À L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME.

Dès l'antiquité la plus reculée, les Slaves nous apparaissent non comme des tribus barbares et nomades, mais

(1) Cet article est emprunté au livre de M. Mocnacki, intitulé : *Histoire de la Révolution polonaise*, dont le premier volume vient de paraître et dont nous rendrons compte dans un de nos prochains numéros.

comme un peuple paisible, pasteur et agricole. Attaqués sans cesse par leurs voisins, ils se réfugiaient dans des contrées agrestes et inaccessibles, au milieu des forêts et des marais. C'est d'eux que parle au sixième siècle l'évêque goth Jornandés, en citant le passage suivant du douzième livre de Cassiodore, livre aujourd'hui perdu :

« La Dacie est protégée par des montagnes, au nord desquelles est un immense territoire qui s'étend depuis les sources de la Vistule jusqu'à la mer. Ce territoire est habité par la nombreuse race des Vinides. Quoique le nom de ces tribus varie selon les lieux, on les nomme généralement Slaves ou Andes. Ils vivent au milieu des bois et des marécages. » A cette époque d'une vie de simplicité primordiale et de luttes continuelles, il est difficile de trouver chez les Slaves quelques traces de beaux arts, car le culte même de *Peroun*, le maître du ciel et de la terre, se célébrait chez eux non dans de beaux édifices, mais consistait en quelques sacrifices faits sur de simples autels de pierres. Quelquefois les prêtres sacrificateurs, pour donner une imposante idée de leurs Dieux, élevaient un autel colossal, à l'aide de pierres amoncelées ; et cet autel, ressemblant à un rocher de forme régulière et bravant l'injure des siècles, paraissait avoir une origine surnaturelle. Procope, écrivant sous Justinien, vers l'an 562, parle ainsi des mêmes peuples : « Les Slaves et les Vinides habitent des cabanes chétives et solitaires. Ils combattent pour la plupart à pied, presque nus, armés seulement d'un petit bouclier et d'une lance. Ils parlent tous une même langue qui n'est qu'un dialecte grossier et barbare ; ils sont tous grands et forts, ils mènent une vie dure comme les Massagètes, et leur caractère n'est ni méchant ni perfide. » M. Worbs, dans son voyage aux montagnes de la Silésie, a vu des traces de pareils autels sur le sommet du mont Kynast, près de Warbrunn, célèbre par ses eaux thermales. C'est à cette époque qu'appartiennent aussi les nombreuses buttes tumulaires élevées par les Slaves à la mémoire de leurs bienfaiteurs et de leurs

chefs. Les monumens les plus connus en ce genre se trouvent près de Cracovie à Mogila (Clara tumba), à l'embouchure de la rivière Dlubnia. On voit aux mêmes lieux la butte appelée tombeau de Vanda, une autre sur la montagne Lasota, la butte de Cracus, près de Podgorze, et une autre consacrée à la mémoire du même chef, près du village de Krakuszowice, non loin de Bochnia en Gallicie. En Ukraine, sur les bords de la rivière Sluchnia, on trouve deux tombeaux fort remarquables, appelés Pérypiata et Perypiatycha. En Grande Pologne, près de Thorn et de Dobrzyn, on voit un grand nombre de tombeaux qu'on nomme zale, ce qui signifie regrets ou plaintes; ils sont communément entourés d'une enceinte de pierres et renferment quelquefois des urnes funéraires.

Dès que les migrations des peuples de l'Asie vers l'Europe vinrent à cesser, les Slaves se réunirent en bourgades et en villes qui, bientôt, grace aux mœurs douces et hospitalières de ce peuple, attirèrent de nombreux étrangers, et le commerce commença à fleurir. Sous Charlemagne, nous voyons des employés destinés spécialement à surveiller et faciliter ces relations mercantiles entre l'Allemagne et le pays des Slaves. Bientôt on vit chez ces derniers s'élever des édifices consacrés au culte des idoles, et quelques ornemens grossiers se firent remarquer sur les temples et les vases sacrés. La principale ville des Slaves était Vineta. Voici la description qu'en donne le chroniqueur Helmold : « A l'embouchure de l'Oder dans la Baltique, se trouvait la fameuse cité appelée Vineta qui était un des ports les plus renommés pour le commerce. On raconte des merveilles touchant cette ville, et on prétend qu'elle surpassait en richesse toutes les cités contemporaines de l'Europe. On y voyait des marchandises de divers pays ; on y vivait dans l'abondance de toutes choses. Le roi de Danemark, à la tête d'une grande flotte, détruisit cette ville vers l'an 1044, mais aujourd'hui encore, c'est-à-dire au douzième siècle, nous voyons les ruines de cette antique cité. » Rako-

wiecki ajoute que ces ruines envahies par la mer ont été récemment découvertes par les Hollandais en 1771, et offrent des débris qui attestent la grandeur et la puissance de la cité. — Kiow, au temps de Dittmar (de Merseboung), était une grande ville qui comptait huit marchés et quatre cents temples. Adam de Brême, en 1076, considère cette ville comme le joyau des peuples slaves et une seconde Byzance. Nowogrod, depuis les époques les plus reculées, est cité comme un immense entrepôt commercial chez les Slaves septentrionaux. Les marchandises y arrivaient de la Baltique et de la mer Noire, les Scandinaves venaient y acheter les riches produits de la Grèce. Sous les princes Varègues encore païens, Nowogrod possédait déjà de vastes territoires, entretenait des armées et faisait un commerce très étendu. On peut citer encore parmi les villes les plus importantes alors chez les Slaves : Arcone dans l'île de Rugen, Retra, Domin, Volgast, Stettin, Cracovie, Kalisch, Guiezno, Kruschwica et toutes ces villes possédaient des temples, à l'ornement desquels on employait les richesses et tout l'art qu'ils connaissaient alors. Il ne sera donc pas inutile de jeter un coup d'œil sur les objets du culte chez les Slaves, tels que nous les ont transmis les traditions les plus vraisemblables.

Selon Procope, toutes les tribus slaves adoraient Perun ou Perkun, souverain du ciel et de la terre, dieu de la paix et de la guerre. L'idole qui représentait ce dieu était de bois ; elle avait une tête d'argent, des moustaches d'or, des pieds de fer, et tenait à la main une pierre en guise de foudre. Nestor dit qu'une semblable idole se trouvait à Nowogrod, sur la rivière Wolchow, et à Kiow sur le Dniéper. Une des plus anciennes divinités, Swiatowid, recevait un culte particulier dans l'île de Rugen ; non seulement de nombreuses races de Slaves venaient visiter le temple fameux de ce dieu dans la ville d'Arcone, mais encore les rois de Danemarck, déjà chrétiens, et d'autres princes, lui envoyaient de riches offrandes. La statue de

Swiatowid était de bois, de grandeur colossale, et surmontée de quatre têtes sans barbe, coiffées à la manière des habitans de l'île de Rugen. Elle portait de riches vêtemens, et tenait dans sa main gauche un arc, et dans sa droite une corne remplie de vin. On voyait à ses côtés un mors, une selle et un sabre dont la poignée et le fourreau étaient d'argent. Cette divinité était si chère aux Slaves, qu'après l'introduction du christianisme il fut très long-temps difficile de leur en faire perdre le souvenir. Les Slaves, qui se firent toujours remarquer par leur hospitalité, adoraient en Radagast, le dieu présidant à l'exercice de cette vertu. L'idole la plus connue de ce dieu se trouvait dans la ville de Retra ; elle avait une tête de lion, sur laquelle était assise une oie, et une hache était dans ses mains; sa poitrine était ornée d'une tête de buffle. La montagne Radhost, en Moravie, était consacrée à son culte. Les Vagriens, dans le présent duché de Holstein, adoraient Prove, dieu de la justice. L'idole représentait un vieillard revêtu d'une robe à plis, portant une chaîne sur sa poitrine, et tenant un couteau dans sa main. Le sanctuaire, élevé au milieu de chênes séculaires entourés d'une enceinte en bois, à deux portes, était habité par le grand-prêtre ; on y offrait des sacrifices, on y prononçait des jugemens souverains; les condamnés à mort trouvaient, suivant Karamsin, un refuge dans ce sanctuaire. Dans la vie de saint Othon, nous trouvons la description suivante des temples de Stettin : « Il y avait dans cette ville (Stettin) quatre temples, dont l'un était d'une architecture fort remarquable: l'intérieur ainsi que l'extérieur étaient ornés de nombreux bas-reliefs représentans des hommes, des oiseaux et des quadrupèdes imités avec tant d'art, qu'ils semblaient vivre et respirer.

L'action du soleil, ni les pluies, ni le mauvais temps, ne pouvaient ternir les couleurs dont étaient peints les murs extérieurs. Les Stettiniens, suivant un antique usage, déposaient dans ce temple la dîme du butin pris sur l'ennemi, ainsi que toutes les armes conquises sur les champs de ba-

taille. On y voyait des coupes d'or et d'argent, de grandes cornes de buffles, montées en or et enrichies de pierres précieuses, dont on se servait pour les libations et pour la musique sacrée. On y voyait en outre des lances, des poignards et d'autres armes qui se faisaient remarquer par le fini de leur travail. » Ici le biographe de saint Othon observe que les Stettiniens, après avoir embrassé le christianisme, craignirent que le clergé ne s'emparât des richesses de leurs temples ; mais leurs craintes furent bientôt dissipées, car le prélat qui leur fut envoyé se contenta d'asperger ces riches objets avec de l'eau bénite, puis les distribua aux habitans, ne se réservant qu'une seule idole à trois têtes qu'il envoya à Rome. Dans deux autres temples, on ne voyait que des bancs et des tables, car les Slaves avaient coutume de tenir, dans ces lieux, certaines assemblées politiques.

Le temple de Swiatowid, à Arcone, était en bois, d'une belle construction, et enrichi d'un grand nombre de peintures et de sculptures. Il était entouré d'une enceinte à une seule porte, et l'espace qui les séparait était couvert par des tapis d'écarlate tendus sur des piliers (1). Le temple de Retra, aussi en bois, était célèbre par le grand nombre d'idoles qu'il possédait. Quelques unes d'entre elles étaient revêtues de casques et d'armures. Ce temple, construit, selon le traducteur allemand de la chronique de Helmold, sur des piliers qui avaient la forme de cornes d'animaux, s'élevait au milieu d'une sombre forêt, dont une avenue conduisait à la mer. C'est à ce temple qu'appartenaient les soixante-douze idoles en argent trouvées à Prittwitz en 1687, et sur lesquelles on trouve les plus amples détails dans le Voyage en Basse-Saxe, du comte Jean Potocki.

Gnèsne, la plus ancienne ville vraiment polonaise, possédait aussi un temple remarquable, où l'on adorait Nïa, divinité des morts. Jadis les pèlerins se rendaient en foule

(1) *Sax. Gramm. Hist. Dan.*, liv. XIV, p. 319.

à ce temple, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui l'église cathédrale.

Tel était le culte que les Slaves rendaient à leurs idoles; qu'on vit ces peuples emporter leurs images au milieu des combats, et s'en servir comme de signe de ralliement. On lit dans Dittmar de Mersebourg, que, chez les Tutiques, celui qui avait involontairement atteint d'une pierre l'idole qu'on portait sur un drapeau, était condamné à une amende considérable.

Les Slaves faisaient aussi leurs délices de la musique. Ils connaissaient six sortes d'instrumens. Le premier, *rogek*, espèce de petit cor; le second, appelé *duda* ou *wolynka*, cornemuse, faite de peau de chèvre; le troisième, *dudka*, sorte de flûte, dont les gens du peuple se servent encore aujourd'hui en Volhynie et en Ukraine; le quatrième, appelé *hudok*, ressemblait à un violon à trois cordes; le cinquième, *bandura*, espèce de lyre selon Rakowiecki; le sixième enfin s'appelait *gensl* ou *gusl*, et était le plus universellement répandu. Les joueurs de la gusl jouissaient d'une estime particulière; on attribuait aux sons de cet instrument des influences surnaturelles; aussi les expressions *gusla*, *guslarz*, signifient-elles dans tous les dialectes slaves charme, magie, enchanteur, magicien. Le passage suivant d'un historien byzantin du sixième siècle donne d'intéressans détails sur ces musiciens slaves : « Les Grecs firent prisonniers trois étrangers, qui, au lieu d'armes, n'avaient qu'une espèce de lyre. L'empereur leur demanda ce qu'ils étaient. Ils répondirent nous sommes des Slaves, nous habitons le pays à l'occident de la mer occidentale (la Baltique). Le Han des Avares envoya des présens à nos chefs, leur demandant des troupes contre les Grecs. Nos chefs s'excusèrent par notre organe sur la distance des lieux. Le Han nous retint contre toute foi et justice; et comme on nous vantait les richesses et la générosité des Grecs, nous parvînmes en Thrace. Nous ne nous servons pas d'armes; nous jouons seulement de nos gensl. L'empe-

LITTÉRATURE.

LA MER ENCHANTEE, PAR MISS MARTINEAU.

Miss Harriet Martineau, d'origine française, en proie à des souffrances physiques, et affligée d'une surdité complète, cherchait dans les ressources de l'esprit, des consolations et des soulagemens à ses maux. Ses premiers écrits furent consacrés à la religion et à l'éducation; mais plus tard, en 1831, lors de la destruction des machines à vapeur, qui eut lieu à Manchester, elle publia deux contes : *The Rioters* (les Révoltés) et *The Turn out* (le Renvoi des Ouvriers), sans se douter qu'elle traitait un sujet d'économie politique. Eclairée bientôt par la lecture des ouvrages de Mad. Marcel sur le même sujet, miss Harriet se livra à une étude plus approfondie de cette science, et conçut le projet d'exposer, un à un, tous les principes fondamentaux de l'économie politique, en les appuyant sur des exemples puisés dans les événemens ordinaires de la vie humaine. C'est ainsi qu'elle a déjà publié trente contes, qui ont eu plusieurs éditions, et qui ont été traduits en plusieurs langues étrangères.

La plupart de ces contes offrent une lecture instructive et attachante; nous avons surtout porté notre attention sur celui où l'auteur décrit les malheurs de la Pologne. Aussi c'est uniquement de ce conte que nous nous proposons de parler. Nous pensons, néanmoins, que ce sera donner en même temps une idée de l'ouvrage entier; car la même méthode se retrouve partout. En tête de chaque conte, est un rapide exposé des principes de l'auteur : principes qui se développent ensuite dans un récit, tantôt gai, tantôt triste, des événemens arrivés en Angleterre, en Afrique,

en Amérique ou en Asie. Les contes de miss Martineau, sont, pour ainsi parler, le corps ou l'habit dont se revêt la pensée principale qui y domine.

Le conte intitulé la *Mer enchantée*, qui était l'objet principal de notre curiosité, nous présenta dans son début quelque chose d'énigmatique. La pensée principale et dominante de ce conte, est *de prouver, par des exemples, que le commerce primitif, celui de l'échange des objets en nature, a beaucoup d'inconvéniens, et qu'à cet effet, il n'existe point de meilleur auxiliaire que les espèces en or et en argent.* Ni le titre ni la pensée dominante ne nous paraissaient de nature à pouvoir présenter une analogie quelconque avec les malheurs de notre patrie. Aussi avons-nous été agréablement surpris en y lisant ce qui suit :

« Un détachement de prisonniers polonais, victimes de la dernière révolution, arrive dans le gouvernement d'Irkoutsk sur les bords du lac qui porte le nom de *Mer enchantée*, à cause des phénomènes que présentent souvent ses eaux, et que les paysans attribuent à la présence des esprits.

Parmi ces prisonniers, les uns sont destinés à travailler dans les mines de Nertchinsk; d'autres doivent être attachés au sol en qualité de serfs, partout où il plairait au gouverneur de l'Irkoutsk. Dans la troupe d'exilés[1], qui n'est pas nombreuse, on remarque principalement la famille d'Owsin : le mari, sa femme, leur fils et leur fille; un jeune homme, Ernest, à l'ame noble; le cupide *André*, avec sa petite fille *Clara*, ainsi que le jeune étourdi *Paul*, en font également partie. Un malheur plus grand encore, s'il est possible, que la perte de la patrie et l'exil, afflige la famille d'Owsin : c'est la haine de la sœur contre le frère. Déjà avant la révolution, Sophia avait été fiancée à Cyprian, qu'elle aimait avec passion; la révolution et la guerre avaient empêché leur union, bien que Cyprian n'y eût point pris part. Le frère de Sophia, Taddéus, montra plus de dévouement à sa patrie, et quand Varsovie fut tombée

au pouvoir des Russes, prévoyant que le service dans les armées du Czar était son sort inévitable, il préféra (ce qui était commun alors) se mutiler de manière à se rendre incapable de servir. Les Russes vinrent le chercher, et apprenant son terrible stratagême, ils emmenèrent toute sa famille en Sibérie; mais pour que l'armée ne fût pas privée d'une de leurs victimes, et forcés de compléter le nombre des recrues qu'ils devaient lever en Pologne, ils se saisirent de Cyprian, comme étant presque déjà un membre de la famille. Avant donc qu'on pût tenter aucunes prières, Cyprian fut entraîné, en place du fils, à la suite d'un régiment dans l'intérieur de la Russie.

Dès lors, Sophia, qu'on avait toujours vue gaie et aimable, sembla avoir perdu tout-à-fait la faculté d'aimer, et ne respira plus que la haine: les paroles douces et consolantes de la meilleure des mères se brisent contre son cœur : la Sibérie et la patrie lui deviennent également indifférentes. — Tous ses compagnons de malheur, aussi bien que ses parens, se familiarisent peu à peu avec leur triste sort; le père et le fils travaillent dans les mines, la mère s'occupe du chétif ménage, Ernest chasse; la petite Clara montre une étonnante industrie, et Paul se marie avec une des jeunes filles destinées à la colonie naissante. Sophia, toute à ses douleurs, montre la plus complète indifférence. Enfin Ernest, qui dans ses excursions, s'aventure le plus loin possible dans le pays, qui épie tous les transports dans le triste espoir de rencontrer un compatriote ou d'avoir des nouvelles de la malheureuse patrie, reconnaît Cyprian au milieu d'un détachement de soldats, condamnés à rester pour toujours sur la frontière de la Chine. — Accusé d'insubordination, Cyprian subit non seulement la peine commune à tous ses camarades; mais il subit en outre le supplice du knout; aussi Ernest a peine à le reconnaître, tant il est changé par la douleur : on eût dit d'un cadavre qui se traîne avec effort. Ernest parvint à force de prières à fléchir le commandant du détachement,

qui consent à ce que Cyprian reste pendant quelques mois dans la colonie ; mais sous condition qu'aussitôt qu'il aura recouvré ses forces, Cyprian rejoindra le premier détachement en marche vers les frontières de la Chine. -- Cyprian, muni de ses papiers et de son uniforme, est donc confié à Ernest. Dès que Sophia a aperçu son amant, elle pardonne à son frère et oublie ses chagrins ; mais bientôt Cyprian ayant retrouvé ses forces, doit rejoindre son détachement. La famille d'Owsin en est au désespoir. Tout à coup Ernest disparaît pendant la nuit avec l'uniforme et les papiers de Cyprian : le généreux jeune homme s'est livré au bourreau en place de son heureux ami. — L'union de Cyprian et de Sophia, sur les bords de la Mer enchantée, et la mort d'André, qui succombe victime de sa propre cupidité, terminent le récit. »

Ce conte, assez intéressant en apparence, offre peu de plaisir à la lecture. L'exposé des principes d'économie politique, que nous n'osons discuter ici, paraît un peu forcé, et refroidit l'intérêt général; pour nous, Polonais, malgré les meilleures intentions de l'auteur, ce conte éveille plus de sentimens pénibles qu'agréables ; du moins c'est ce que nous avons éprouvé.

Et d'abord, il est difficile de se défendre d'une sensation douloureuse à l'idée qu'un si long espace de temps se soit déjà écoulé depuis l'accomplissement de nos malheurs... Nous voudrions nous faire illusion, nous voudrions croire que c'est hier à peine que Varsovie est tombée au pouvoir des Russes ; et tout à coup nous apprenons que nos frères blessés à la prise de Varsovie sont déjà tout-à-fait établis en Sibérie, qu'ils y sont mariés, qu'ils sont le sujet de contes en Angleterre, et que ces contes sont traduits en France !..

D'un autre côté, l'esprit se révolte, et un froid douloureux serre le cœur, quand nous voyons de quelle manière nos amis mêmes s'occupent de nous. Tant d'infortunes, tant de sang versé, tant de vertus, tant de sacrifices de ces

mêmes richesses, n'ont été employés qu'à développer les principes économiques sur les avantages de la monnaie en espèces sonnantes !

Enfin, les détails de ce conte, qui seuls pouvaient peindre encore le caractère national polonais, sont complétement inexacts, malgré la vive sympathie de l'auteur pour nos infortunes, et son aversion prononcée contre nos ennemis. En vain y chercherait-on une idée du caractère et des mœurs polonais; on n'y retrouve rien de national, pas même les noms. Dans un pareil récit il aurait fallu représenter des *personnages-modèles* qui eussent pu faire honneur à la nation. Le seul Ernest et la mère de Sophia, Lénore, répondent à ce but; le reste y est directement opposé ou complétement insignifiant. Sophia a un caractère repoussant, il serait difficile de trouver en Pologne une femme capable d'aimer avec passion un homme qui n'était pas du nombre des défenseurs de la patrie. Quelle femme en Pologne eût osé prononcer ce double blasphême : *je ne prie jamais... je n'ai ni sentimens religieux ni patriotisme.* Et puis, quel Polonais bien élevé se fût décidé à se marier en si peu de temps avec une fille presque sauvage, comme fait Paul, et cela uniquement, selon ses propres aveux, pour avoir un meilleur dîner et une chaumière mieux chauffée ? quel père chez nous serait capable de traiter sa propre fille comme André traite la petite Claire, qu'il emploie aux travaux les plus pénibles, qu'il expose aux plus grands dangers ? et cette dégradante cupidité dont il est enfin victime, combien tout cela ressemble peu au caractère polonais ! Certes, il existe parmi nous des avares et des égoïstes, comme il existe parmi les Français et en tout pays des hommes sans honneur et sans courage; mais que dirait-on de celui qui, pour donner une idée du caractère français, s'aviserait de représenter un lâche ou un infame ?

Une connaissance vague et incomplète de notre pays perce également dans toute la narration. Tout le monde est

de Varsovie, tout le monde ne parle que de Varsovie et de ses tours, comme si Varsovie représentait la Pologne; tandis que d'autres détails font croire au contraire que les exilés appartiennent aux provinces anciennement conquises. Il n'y a pas plus de vérité dans l'usage prétendu des Polonais, de désigner leur patrie par les noms de patrimoine, d'héritage, pas plus que dans ce que l'auteur donne pour le chant national conçu en ces termes : « Notre Pologne est en deuil, mais elle ne périra pas. Le feu de ses camps brille encore, le secours est proche. Son aigle inquiète erre de rivage en rivage, jusqu'à ce que les nations, se levant tout d'un coup, mettent un terme à ses larmes. » On remarque en outre dans le texte plusieurs autres détails qui, pour être très intéressans comme composition, n'en sont pas moins très inexacts comme faits; et à côté de si grandes et belles vérités que nous fournit l'histoire, les inventions paraissent tout-à-fait mesquines.

Mais nous serions injustes envers l'auteur anglais, si nous devions borner là nos considérations sur son ouvrage. Il s'y trouve des passages remarquables qui font oublier les fautes que nous avons signalées. Voici le tableau de l'arrivée des exilés en Sibérie : au moment où le détachement des exilés touchait au terme de son voyage, l'officier russe qui commandait, leur adressa l'allocution suivante : « Ici, vous autres esclaves, que je vous entende rendre grâce à l'empereur pour vous avoir envoyés ici où l'herbe croît sous vos pas, au lieu de vous avoir confinés au Kamtschatka.— Pour toute réponse les exilés entonnèrent leur chant national. —Misérables, s'écria le Russe, comment osez-vous abuser ainsi de la clémence de l'empereur? Est-ce que vos voix ne se tairont jamais? — Jamais, répondit un jeune Polonais; à en juger par l'aspect des lieux où nous allons, il doit y avoir dans ces montagnes assez d'échos pour répéter nos chants du soir au matin et du matin au soir. Quand nous traversions des steppes incultes, nos voix se perdaient dans l'espace; mais ici, parmi ces montagnes, les plaintes de la Pologne ne mourront pas. »

La situation d'Ernest est touchante, lorsqu'après avoir reçu l'ordre de se marier, il se livre à ses accablantes rêveries : « La providence, s'écria-t-il, y en a-t-il une ou non ? où se cache-t-elle en ce moment ? Et bientôt il se reprocha ce doute. L'homme ! pourquoi est-il destiné à vivre avec l'homme, à lui obéir ? La vie ! qu'est-elle sur les genoux de ma mère, au collége, sur les champs de bataille, et tout cela pour en venir là. Ma patrie avec sa civilisation et son luxe, Varsovie qui m'était si chère, ses rues peuplées comme autrefois, et ne résonnant pas comme aujourd'hui de cris de douleur ; la brave armée polonaise sortant par toutes ses portes ; et mon brave régiment se portant toujours le premier en avant, animé d'un héroïsme solennel, et puis revenant triste et mutilé, quand toute espérance eût été perdue ; et mes propres paroles auxquelles on fit alors si peu d'attention : « Camarades, tout est fini ; laissez-moi à mon sort. » — Toutes ces pensées et mille autres semblables fondaient à la fois sur son esprit troublé, presque aussi rapidement qu'une vie tout entière se retrace à l'esprit de l'homme qui se noie ; et à mesure que chacune de ces images venait l'assiéger, il s'écriait : « Et tout cela pour en venir là. » Et puis il lutta contre ses souvenirs ; il essaya de se réconcilier avec sa position, lui esclave, le serf de son ennemi, et quoique au fond d'un désert, surveillé de loin par les yeux de la méchanceté triomphante. Comme si en ce moment Nicolas eût pu, de Pétersbourg, voir Ernest dans sa retraite, il se releva et se rendit maître de son émotion. Mais bientôt le souvenir de sa patrie plus puissant sur son ame que toute autre considération, l'abattit de nouveau ; il laissa retomber sa tête sur sa poitrine, et la lutte recommença. »

Plus loin, quand Paul explique les raisons qui l'ont déterminé à se marier, le dialogue suivant s'établit entre les deux amis : « Mais quand nous retournerons à Varsovie, que ferez-vous, Paul, de votre femme ? — Mais, mon cher ami, pensez-vous que nous pourrons y retourner ?

— J'y pense, je l'espère ! et si vous ne voulez mourir ici de ma main, ne dites pas un mot contre cet espoir ! Croyez-vous que je veuille vivre ici ! ici, au milieu des forêts, enterré dans la neige, pétrifié dans la glace ! tandis que le tyran me contemple luttant et m'agitant dans ses filets, et qu'il en rit, le lâche ! non, je veux retourner à Varsovie ; et j'y retournerai. — Mais comment, dites-moi comment ? —Comment ? pas à pas, si je vis ; d'un seul coup, si je meurs. Oh ! si la providence voulait que je mourusse dans ces déserts, je lui arracherais ce que je n'ai pas encore pu en obtenir. J'ouvrirais dans ces solitudes un volcan qui fondrait toutes les neiges entre ce lac et la rivière qui baigne Varsovie. En une seule nuit j'ouvrirais un chemin souterrain à travers tous ces steppes, et le lendemain matin tous les Polonais marcheraient déjà sur Pétersbourg. — Allons, allons, assez sur ce sujet; il faut que je prenne soin de vous une fois, cher Ernest, et que je vous rappelle à la raison. Si je vous laissais faire, vous me prendriez bientôt pour Nicolas, et me lâcheriez un coup de fusil, comme vous le feriez à lui ou à l'animal qui lui ressemble le plus, une hyène. »

La conversation suivante, qui s'établit entre la mère et la fille à l'occasion des préparatifs d'une chasse à l'ours, bien qu'elle soit peu naturelle, est empreinte d'une énergie peu commune.

« Je n'aimerais pas trop, dit Lénore, l'idée d'une chasse à l'ours, tant que nous n'aurons pas de meilleurs fusils. C'est une chose effrayante que de manquer son coup, quand on est à portée des griffes d'un ours.

— « La Pologne l'a éprouvé, dit Sophia d'un air sombre. C'est un terrible embrassement que celui que donne alors le monstre ; mais il en est qui trouvent le moyen de lui plonger un couteau dans le cœur, en ce moment critique.

— « Mon enfant, dit sa mère tristement, pourquoi vos pensées sont-elles toujours tournées vers la vengeance ? Pourquoi...

— « La vengeance! s'écria Sophia avec emportement. Non, non, ma mère; ce serait folie à nous de songer à la vengeance. Si j'avais été soldat, si j'avais prêté ce faux serment d'obéissance qu'on a arraché de force aux nouvelles recrues polonaises, j'aurais pu songer à la vengeance; alors j'aurais traversé les forêts, j'aurais rampé à travers les broussailles, j'aurais traversé l'eau à gué, à la nage, je me serais frayé un chemin jusqu'au palais du Czar, comme Satam s'en est frayé un jusque dans l'Eden; j'aurais voulu m'en frayer un jusqu'au sang de son cœur.... Mais une femme dans la Sibérie orientale ne peut pas faire tout cela et ne doit pas songer à la vengeance. Cependant la haine nous reste, ma mère; les femmes et les esclaves peuvent haïr. »

Le tableau de l'*ordre* qui règne à Varsovie est d'une vigueur fort remarquable.

« Comment, demanda Ernest, les nôtres sont-ils enlevés de Varsovie?

— « Personne n'en sait rien, répondit Cyprian. Ceux qui m'en ont parlé savent seulement qu'on voit nos amis entrer le soir dans leur propre maison, et que le lendemain ils n'y sont plus. On sait que quelques uns ont été appelés sous quelque prétexte, à la porte de la rue, et qu'ils ne sont plus rentrés dans leur maison où on les attendait. Alors on pleure en silence pendant les heures de la nuit, et quand la douleur est trop bruyante, on se renferme pour s'y livrer, dans les pièces les plus reculées de l'habitation, d'où l'on ne puisse rien entendre au dehors. C'est ainsi que l'ordre règne à Varsovie.

— « Sont-ce là toutes les consolations que je porterai à nos amis? demanda Ernest d'une voix sombre.

— « Non; il y a encore quelque chose de plus. Dites à ceux d'entre eux qui sont pères, qu'ils n'est pas craindre que leurs enfans deviennent jamais des traitres comme eux. Le Czar les prend sous sa protection paternelle, il leur enseigne, avant toutes choses, la fidélité à sa personne.

— « Et leurs mères ?

— « On les appelle à se réjouir de ce que leurs enfans ne seront jamais exposés aux mêmes périls que leurs pères. On s'étonne fort de leur ingratitude quand elles suivent, en se lamentant, les chariots qui entraînent au loin leurs enfans. »

Mais le passage le plus touchant et où se montre le talent et l'exquise sensibilité de miss Martineau, est sans contredit la prière dite au milieu de la nuit, par les exilés polonais, aux pieds de l'autel dressé sur les bords de la mer enchantée. La voici en entier :

« Dieu ! sillonnés par la foudre des batailles, nous voici à tes pieds, prosternés devant ton trône des neiges; mais, ô notre père, sur cette terre silencieuse, nous ne cherchons ni refuge, ni repos; nous t'implorons, et nous ne t'implorerons pas en vain, rends-nous notre patrie !

« Tes vents sont enchaînés par la glace à la surface des mers; ton aigle se cache dans son aire jusqu'à ce que la tempête soit passée, Seigneur ! quand ces vents qui gémissent seront déchaînés, quand l'aigle planera dans la nue, oh ! que ton souffle fonde nos chaînes de glace, et rende aux vents notre étendard polonais !

« C'est pour ta cause que nous étions forts, tu ne condamneras pas ta cause à une mort éternelle ! ô Dieu ! notre épreuve a été longue, tu ne voudras pas détruire notre foi chancelante ! Tu entends le murmure de nos douleurs. Oh Dieu ! rends-nous notre patrie. »

VARIÉTÉS.

LES POLONAIS RÉFUGIÉS EN PRUSSE.

Les agens du gouvernement russe ont répandu tant de calomnies sur les Polonais réfugiés sur le territoire prussien, et ces calomnies, auxquelles on donnait un caractère

officiel, ont été si souvent accueillies par les journaux étrangers, que nous croyons de notre devoir de redresser l'opinion publique égarée sur le compte de nos malheureux compatriotes. Les lignes suivantes, dans lesquelles un martyr raconte ses souffrances et celles de ses amis, et dénonce à l'histoire les noms et l'affreuse conduite de leurs bourreaux, seront la meilleure réponse à ces calomnies.

« Le gouvernement prussien, comme on sait, s'efforçait de faire accepter aux soldats polonais l'amnistie illusoire de Nicolas. Le corps des Lithuaniens dont je faisais partie, et qui chercha un refuge en Prusse, fut fractionné, assujetti aux lois militaires du pays, et commandé par des officiers prussiens. Le bruit se répandait que nous allions être livrés à la Russie. Pour dissiper ces craintes on nous éloigna des frontières, et on nous assura que nous ne rentrerions en Pologne que lorsqu'une amnistie générale viendrait mettre un terme à notre exil.

Depuis plusieurs mois nous jouissions en paix de l'hospitalité, lorsque le général Schmidt nous engagea, par plusieurs écrits, à présenter des requêtes au gouverneur général de Wilna, prince Dolgorouki. Peu d'entre nous suivirent ce conseil; devions-nous invoquer la magnanimité de l'empereur? nous apprenions qu'en Pologne le sang des victimes coulait toujours, et que leurs biens allaient grossir le trésor impérial. Alors l'espoir de revoir bientôt notre patrie nous abandonna; nous songeâmes à notre sûreté individuelle, et nous demandâmes au gouvernement prussien la permission de nous rendre en France. Plusieurs l'obtinrent. Nous nous attendions de jour en jour à suivre nos compagnons, lorsqu'une ordonnance du roi, du 25 mai 1832, nous signifia que nous ne pouvions passer en France. C'est ici que commencent nos tourmens et le rôle odieux qu'a joué le général Schmidt. Il fit d'abord amener sous escorte, sur la place d'armes de Kœnisberg, tous les Polonais cantonnés dans les alentours de cette ville; il les classa en trois détachemens, sans tenir compte de la nais-

en Amérique ou en Asie. Les contes de miss Martineau, sont, pour ainsi parler, le corps ou l'habit dont se revêt la pensée principale qui y domine.

Le conte intitulé la *Mer enchantée*, qui était l'objet principal de notre curiosité, nous présenta dans son début quelque chose d'énigmatique. La pensée principale et dominante de ce conte, est *de prouver, par des exemples, que le commerce primitif, celui de l'échange des objets en nature, a beaucoup d'inconvéniens, et qu'à cet effet, il n'existe point de meilleur auxiliaire que les espèces en or et en argent.* Ni le titre ni la pensée dominante ne nous paraissaient de nature à pouvoir présenter une analogie quelconque avec les malheurs de notre patrie. Aussi avons-nous été agréablement surpris en y lisant ce qui suit :

« Un détachement de prisonniers polonais, victimes de la dernière révolution, arrive dans le gouvernement d'Irkoutsk sur les bords du lac qui porte le nom de *Mer enchantée*, à cause des phénomènes que présentent souvent ses eaux, et que les paysans attribuent à la présence des esprits.

Parmi ces prisonniers, les uns sont destinés à travailler dans les mines de Nertchinsk; d'autres doivent être attachés au sol en qualité de serfs, partout où il plairait au gouverneur de l'Irkoutsk. Dans la troupe d'exilés, qui n'est pas nombreuse, on remarque principalement la famille d'Owsin : le mari, sa femme, leur fils et leur fille; un jeune homme, Ernest, à l'ame noble; le cupide *André*, avec sa petite fille *Clara*, ainsi que le jeune étourdi *Paul*, en font également partie. Un malheur plus grand encore, s'il est possible, que la perte de la patrie et l'exil, afflige la famille d'Owsin : c'est la haine de la sœur contre le frère. Déjà avant la révolution, Sophia avait été fiancée à Cyprian, qu'elle aimait avec passion; la révolution et la guerre avaient empêché leur union, bien que Cyprian n'y eût point pris part. Le frère de Sophia, Taddéus, montra plus de dévouement à sa patrie, et quand Varsovie fut tombée

au pouvoir des Russes, prévoyant que le service dans les armées du Czar était son sort inévitable, il préféra (ce qui était commun alors) se mutiler de manière à se rendre incapable de servir. Les Russes vinrent le chercher, et apprenant son terrible stratagême, ils emmenèrent toute sa famille en Sibérie; mais pour que l'armée ne fût pas privée d'une de leurs victimes, et forcés de compléter le nombre des recrues qu'ils devaient lever en Pologne, ils se saisirent de Cyprian, comme étant presque déjà un membre de la famille. Avant donc qu'on pût tenter aucunes prières, Cyprian fut entraîné, en place du fils, à la suite d'un régiment dans l'intérieur de la Russie.

Dès lors, Sophia, qu'on avait toujours vue gaie et aimable, sembla avoir perdu tout-à-fait la faculté d'aimer, et ne respira plus que la haine : les paroles douces et consolantes de la meilleure des mères se brisent contre son cœur : la Sibérie et la patrie lui deviennent également indifférentes. — Tous ses compagnons de malheur, aussi bien que ses parens, se familiarisent peu à peu avec leur triste sort; le père et le fils travaillent dans les mines, la mère s'occupe du chétif ménage, Ernest chasse; la petite Clara montre une étonnante industrie, et Paul se marie avec une des jeunes filles destinées à la colonie naissante. Sophia, toute à ses douleurs, montre la plus complète indifférence. Enfin Ernest, qui dans ses excursions, s'aventure le plus loin possible dans le pays, qui épie tous les transports dans le triste espoir de rencontrer un compatriote ou d'avoir des nouvelles de la malheureuse patrie, reconnaît Cyprian au milieu d'un détachement de soldats, condamnés à rester pour toujours sur la frontière de la Chine. — Accusé d'insubordination, Cyprian subit non seulement la peine commune à tous ses camarades; mais il subit en outre le supplice du knout; aussi Ernest a peine à le reconnaître, tant il est changé par la douleur : on eût dit d'un cadavre qui se traîne avec effort. Ernest parvint à force de prières à fléchir le commandant du détachement,

qui consent à ce que Cyprian reste pendant quelques mois dans la colonie : mais sous condition qu'aussitôt qu'il aura recouvré ses forces, Cyprian rejoindra le premier détachement en marche vers les frontières de la Chine. -- Cyprian, muni de ses papiers et de son uniforme, est donc confié à Ernest. Dès que Sophia a aperçu son amant, elle pardonne à son frère et oublie ses chagrins ; mais bientôt Cyprian ayant retrouvé ses forces, doit rejoindre son détachement. La famille d'Owsin en est au désespoir. Tout à coup Ernest disparaît pendant la nuit avec l'uniforme et les papiers de Cyprian : le généreux jeune homme s'est livré au bourreau en place de son heureux ami. — L'union de Cyprian et de Sophia, sur les bords de la Mer enchantée, et la mort d'André, qui succombe victime de sa propre cupidité, terminent le récit. »

Ce conte, assez intéressant en apparence, offre peu de plaisir à la lecture. L'exposé des principes d'économie politique, que nous n'osons discuter ici, paraît un peu forcé, et refroidit l'intérêt général ; pour nous, Polonais, malgré les meilleures intentions de l'auteur, ce conte éveille plus de sentimens pénibles qu'agréables ; du moins c'est ce que nous avons éprouvé.

Et d'abord, il est difficile de se défendre d'une sensation douloureuse à l'idée qu'un si long espace de temps se soit déjà écoulé depuis l'accomplissement de nos malheurs... Nous voudrions nous faire illusion, nous voudrions croire que c'est hier à peine que Varsovie est tombée au pouvoir des Russes ; et tout à coup nous apprenons que nos frères blessés à la prise de Varsovie sont déjà tout-à-fait établis en Sibérie, qu'ils y sont mariés, qu'ils sont le sujet de contes en Angleterre, et que ces contes sont traduits en France !..

D'un autre côté, l'esprit se révolte, et un froid douloureux serre le cœur, quand nous voyons de quelle manière nos amis mêmes s'occupent de nous. Tant d'infortunes, tant de sang versé, tant de vertus, tant de sacrifices de ces

mêmes richesses, n'ont été employés qu'à développer les principes économiques sur les avantages de la monnaie en espèces sonnantes !

Enfin, les détails de ce conte, qui seuls pouvaient peindre encore le caractère national polonais, sont complétement inexacts, malgré la vive sympathie de l'auteur pour nos infortunes, et son aversion prononcée contre nos ennemis. En vain y chercherait-on une idée du caractère et des mœurs polonais; on n'y retrouve rien de national, pas même les noms. Dans un pareil récit il aurait fallu représenter des *personnages-modèles* qui eussent pu faire honneur à la nation. Le seul Ernest et la mère de Sophia, Lénore, répondent à ce but; le reste y est directement opposé ou complétement insignifiant. Sophia a un caractère repoussant, il serait difficile de trouver en Pologne une femme capable d'aimer avec passion un homme qui n'était pas du nombre des défenseurs de la patrie. Quelle femme en Pologne eût osé prononcer ce double blasphême : *je ne prie jamais... je n'ai ni sentimens religieux ni patriotisme*. Et puis, quel Polonais bien élevé se fût décidé à se marier en si peu de temps avec une fille presque sauvage, comme fait Paul, et cela uniquement, selon ses propres aveux, pour avoir un meilleur dîner et une chaumière mieux chauffée ? quel père chez nous serait capable de traiter sa propre fille comme André traite la petite Claire, qu'il emploie aux travaux les plus pénibles, qu'il expose aux plus grands dangers ? et cette dégradante cupidité dont il est enfin victime, combien tout cela ressemble peu au caractère polonais ! Certes, il existe parmi nous des avares et des égoïstes, comme il existe parmi les Français et en tout pays des hommes sans honneur et sans courage ; mais que dirait-on de celui qui, pour donner une idée du caractère français, s'aviserait de représenter un lâche ou un infame ?

Une connaissance vague et incomplète de notre pays perce également dans toute la narration. Tout le monde est

de Varsovie, tout le monde ne parle que de Varsovie et de ses tours, comme si Varsovie représentait la Pologne; tandis que d'autres détails font croire au contraire que les exilés appartiennent aux provinces anciennement conquises. Il n'y a pas plus de vérité dans l'usage prétendu des Polonais, de désigner leur patrie par les noms de patrimoine, d'héritage, pas plus que dans ce que l'auteur donne pour le chant national conçu en ces termes : « Notre Pologne est en deuil, mais elle ne périra pas. Le feu de ses camps brille encore, le secours est proche. Son aigle inquiète erre de rivage en rivage, jusqu'à ce que les nations, se levant tout d'un coup, mettent un terme à ses larmes. » On remarque en outre dans le texte plusieurs autres détails qui, pour être très intéressans comme composition, n'en sont pas moins très inexacts comme faits; et à côté de si grandes et belles vérités que nous fournit l'histoire, les inventions paraissent tout-à-fait mesquines.

Mais nous serions injustes envers l'auteur anglais, si nous devions borner là nos considérations sur son ouvrage. Il s'y trouve des passages remarquables qui font oublier les fautes que nous avons signalées. Voici le tableau de l'arrivée des exilés en Sibérie : au moment où le détachement des exilés touchait au terme de son voyage, l'officier russe qui commandait, leur adressa l'allocution suivante : « Ici, vous autres esclaves, que je vous entende rendre grâce à l'empereur pour vous avoir envoyés ici où l'herbe croît sous vos pas, au lieu de vous avoir confinés au Kamtschatka. — Pour toute réponse les exilés entonnèrent leur chant national. — Misérables, s'écria le Russe, comment osez-vous abuser ainsi de la clémence de l'empereur? Est-ce que vos voix ne se tairont jamais? — Jamais, répondit un jeune Polonais; à en juger par l'aspect des lieux où nous allons, il doit y avoir dans ces montagnes assez d'échos pour répéter nos chants du soir au matin et du matin au soir. Quand nous traversions des steppes incultes, nos voix se perdaient dans l'espace; mais ici, parmi ces montagnes, les plaintes de la Pologne ne mourront pas. »

La situation d'Ernest est touchante, lorsqu'après avoir reçu l'ordre de se marier, il se livre à ses accablantes rêveries : « La providence, s'écria-t-il, y en a-t-il une ou non ? où se cache-t-elle en ce moment ? Et bientôt il se reprocha ce doute. L'homme ! pourquoi est-il destiné à vivre avec l'homme, à lui obéir ? La vie ! qu'est-elle sur les genoux de ma mère, au collége, sur les champs de bataille, et tout cela pour en venir là. Ma patrie avec sa civilisation et son luxe, Varsovie qui m'était si chère, ses rues peuplées comme autrefois, et ne résonnant pas comme aujourd'hui de cris de douleur ; la brave armée polonaise sortant par toutes ses portes ; et mon brave régiment se portant toujours le premier en avant, animé d'un héroïsme solennel, et puis revenant triste et mutilé, quand toute espérance eût été perdue ; et mes propres paroles auxquelles on fit alors si peu d'attention : « Camarades, tout est fini ; laissez-moi à mon sort. » — Toutes ces pensées et mille autres semblables fondaient à la fois sur son esprit troublé, presque aussi rapidement qu'une vie tout entière se retrace à l'esprit de l'homme qui se noie ; et à mesure que chacune de ces images venait l'assiéger, il s'écriait : « Et tout cela pour en venir là. » Et puis il lutta contre ses souvenirs ; il essaya de se réconcilier avec sa position, lui esclave, le serf de son ennemi, et quoique au fond d'un désert, surveillé de loin par les yeux de la méchanceté triomphante. Comme si en ce moment Nicolas eût pu, de Pétersbourg, voir Ernest dans sa retraite, il se releva et se rendit maître de son émotion. Mais bientôt le souvenir de sa patrie plus puissant sur son ame que toute autre considération, l'abattit de nouveau ; il laissa retomber sa tête sur sa poitrine, et la lutte recommença. »

Plus loin, quand Paul explique les raisons qui l'ont déterminé à se marier, le dialogue suivant s'établit entre les deux amis : « Mais quand nous retournerons à Varsovie, que ferez-vous, Paul, de votre femme ? — Mais, mon cher ami, pensez-vous que nous pourrons y retourner ?



— J'y pense, je l'espère ! et si vous ne voulez mourir ici de ma main, ne dites pas un mot contre cet espoir ! Croyez-vous que je veuille vivre ici ! ici, au milieu des forêts, enterré dans la neige, pétrifié dans la glace ! tandis que le tyran me contemple luttant et m'agitant dans ses filets, et qu'il en rit, le lâche ! non, je veux retourner à Varsovie; et j'y retournerai. — Mais comment, dites-moi comment? —Comment? pas à pas, si je vis; d'un seul coup, si je meurs. Oh ! si la providence voulait que je mourusse dans ces déserts, je lui arracherais ce que je n'ai pas encore pu en obtenir. J'ouvrirais dans ces solitudes un volcan qui fondrait toutes les neiges entre ce lac et la rivière qui baigne Varsovie. En une seule nuit j'ouvrirais un chemin souterrain à travers tous ces steppes, et le lendemain matin tous les Polonais marcheraient déjà sur Pétersbourg. — Allons, allons, assez sur ce sujet; il faut que je prenne soin de vous une fois, cher Ernest, et que je vous rappelle à la raison. Si je vous laissais faire, vous me prendriez bientôt pour Nicolas, et me lâcheriez un coup de fusil, comme vous le feriez à lui ou à l'animal qui lui ressemble le plus, une hyène. »

La conversation suivante, qui s'établit entre la mère et la fille à l'occasion des préparatifs d'une chasse à l'ours, bien qu'elle soit peu naturelle, est empreinte d'une énergie peu commune.

« Je n'aimerais pas trop, dit Lénore, l'idée d'une chasse à l'ours, tant que nous n'aurons pas de meilleurs fusils. C'est une chose effrayante que de manquer son coup, quand on est à portée des griffes d'un ours.

— « La Pologne l'a éprouvé, dit Sophia d'un air sombre. C'est un terrible embrassement que celui que donne alors le monstre ; mais il en est qui trouvent le moyen de lui plonger un couteau dans le cœur, en ce moment critique.

— « Mon enfant, dit sa mère tristement, pourquoi vos pensées sont-elles toujours tournées vers la vengeance? Pourquoi...

rée dans le *Constitutionnel*, en réponse à l'article du 9 juin, ce qui mit Szymanski dans une fureur extrême. Mais bientôt après il disparut, et l'on ignore s'il a quitté Paris.

Voici maintenant quelques détails concernant la malheureuse expédition de 1833, et le rôle qu'y joua Szymanski.

Dès le commencement de l'émigration polonaise en France, Szymanski abandonna le dépôt où il se trouvait et se rendit en Allemagne. A cette époque un certain nombre de réfugiés polonais, croyant pouvoir être encore utiles à leur patrie, formèrent le projet de traverser l'Europe pour se rendre en Pologne et y faire un appel aux armes ! Szymansky prit une part très active à cette entreprise et se dit même émissaire de Lelewel. Cependant il commit toutes sortes d'imprudences, et on l'accuse d'avoir dit publiquement que les Polonais se rendaient en Russie pour assassiner l'empereur.

Ces réfugiés polonais arrivent sur la terre natale : Szymanski les a précédés. Toutes les autorités moscovites sont informées ; aussi leur arrestation s'opère bientôt. Szymanski est pris aussi. On sait le sort de ces infortunés ; tous sont pendus ou fusillés. C'est ainsi que périrent Wołowicz, Zawisza et tant d'autres. Les citoyens qui sont soupçonnés d'avoir eu une entrevue avec ces infortunés, d'avoir fourni un verre d'eau, un morceau de pain à un ami, à un frère, à un fils, sont arrêtés, condamnés à la prison, à des peines infamantes. Szymanski seul est épargné ; il est bien traité dans sa prison par les autorités russes ; il est en faveur auprès d'elles ; il remplit le rôle d'accusateur public et dénonce tous les citoyens qui ont eu le malheur d'être en relation avec lui. Tous ses compagnons périssent martyrs de la cause la plus sacrée ; lui seul est conduit à Saint-Pétersbourg, voit l'empereur et consent à jouer le rôle d'espion de la police russe !...

Nous avons cru qu'il était de notre devoir de consigner ici ces détails, afin que les Polonais se missent en garde contre les prétendus émigrés qui ne sont autre chose que des agens de la Russie.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE PROSCRITE.

Adresse de la chambre des députés. — Il était naturel qu'un journal exclusivement voué, comme le nôtre, aux intérêts de la Pologne, fût le premier à signaler les rapports que l'adresse de la nouvelle chambre allait établir entre elle et la cause polonaise. Nos paroles (1) ont trouvé de l'écho ; elles ont retenti dans les feuilles indépendantes, et nous venons ici, en qualité de défenseurs officieux de cette cause, payer notre tribut de reconnaissance, au *Temps*, au *Courrier*, au *Constitutionnel* et au *Messager*, pour les articles qu'ils ont bien voulu insérer à cet égard dans leurs feuilles. Cet accord des organes de l'opinion semblait présager le résultat des délibérations de la chambre. Néanmoins quel que fût notre espoir, l'approche du moment décisif nous fit concevoir des inquiétudes. « Qu'avons-nous à revenir toujours sur le même thème, s'était-on « écrié dans une conférence. Pourquoi réitérer des manifesta- « tions qui n'ont de portée que dans la salle de nos délibérations, « qui ne pénètrent dans le cabinet d'aucun ministre, qui ne pro- « voquent aucune démarche politique, qui n'aboutissent enfin « qu'à léguer toujours le même office à la session suivante ? » De pareils discours tenus en présence des membres de la commission d'adresse, auraient ébranlé notre confiance, si dans d'autres salons nous n'avions entendu un langage bien différent. « Eh ! pourquoi ne pas réitérer toujours les mêmes manifes- « tations ? Devrions-nous céder à nos adversaires, devrions-nous « persévérer dans notre résistance, tandis qu'eux se groupent, « s'unissent contre nous ? Il s'agit bien de Pologne aujourd'hui, « s'écriait-on d'un autre côté. C'est de nous-mêmes, de notre « dignité, de notre honneur que nous devons nous occuper ;

(1) Voir le Polonais, N° 14.

« nous devons protester, nous devons déclarer que nous tenons « au maintien des traités. Finir par tolérer leur infraction, « n'est-ce pas s'avilir, s'avouer vaincu avant que de combat- « tre. — C'est notre intérêt, bien entendu, qui doit nous gui- « der, s'écriait un troisième interlocuteur. Or, pouvons-nous « mieux assurer notre propre indépendance, nos franchises et « notre prospérité, qu'en nous attachant des nations amies, ja- « louses de liberté comme nous, des nations opprimées, dont la « délivrance nous serait si profitable. Ne les négligeons pas, et si « nous ne pouvons pas encore agir, protestons, protestons tou- « jours, afin que les peuples qui souffrent, prennent patience et « attendent avec calme, avec résignation, le moment opportun « de la délivrance. »

L'événement justifia notre attente. La commission donna place dans son projet d'adresse à la question polonaise, et n'hésita pas, comme dernièrement, à prononcer le nom de Pologne. C'est à la séance du 12 août qu'on en fit la première lecture. La délibération fut remise au endemain 23. Les précédens de plusieurs années nous firent croire que la discussion du paragraphe relatif à la Pologne n'aurait lieu que le surlendemain. Mais l'assentiment unanime donné à tous les articles de l'adresse amena le même jour l'adoption de l'avant-dernier. Personne ne s'y opposa. L'honorable M. Tracy proposa un amendement plus explicite. Deux membres de la commission parlèrent après lui, M. Bignon et M. Étienne. Le premier, auquel nous ne balançons pas à attribuer la pensée du paragraphe, d'après ses principes, son opinion et son caractère si connus, déclara ne pas s'opposer à l'amendement, et ajouta que l'idée de la commission coïncidait entièrement avec celle de M. Tracy; néanmoins l'amendement fut rejeté à une faible majorité comme l'observe le journal officiel(1). — Nous sommes bien loin d'attribuer ce rejet à une disposition de la chambre hostile à la Pologne, mais uniquement à la tournure générale que toute la discussion avait prise ce jour-là, où l'on sembla s'être donné le mot pour faire passer l'adresse de prime-saut sans le moindre

(1) Voir le Moniteur du 13 août 1834.

changement et sans soulever par des modifications ou des résistances, des récriminations que l'on avait à cœur d'éviter.

Tel est en résumé l'historique de la séance et de l'adresse. Maintenant qu'elle est devenue un fait accompli, voyons, en comparant le paragraphe dont il s'agit avec celui de la dernière adresse votée le 9 janvier, s'il y a eu, pour la question polonaise, marche rétrograde ou progrès.

Le paragraphe du 9 janvier est ainsi conçu :

« La France, en sa qualité de partie dans les grands contrats « européens, a supporté et supporte avec un rare désintéressement l'état de possession si onéreusement établi à son préjudice; elle n'a fait aucun effort pour le changer, mais par cela « même *n'a reconnu et ne peut reconnaître à aucune puissance « le droit de détruire ou d'aliéner sans elle ce qui a été réglé « avec son concours ou ce qui existe en vertu d'un assentiment « antérieur*. Elle se repose sur la sagesse de Votre Majesté, « *disposée qu'elle est à faire tous les sacrifices que réclameraient « la conservation de ses intérêts et la défense de ses droits*. La « Chambre des députés a l'assurance que le gouvernement de « Votre Majesté a protesté contre l'état actuel de la Pologne, « et *qu'il réclamera toujours avec force et persévérance en fa- « veur de cette* brave et malheureuse *nation*. »

Le paragraphe voté le 14 août dernier est de la teneur suivante :

« Votre Majesté nous annonce que l'état de l'Orient est rassurant, et que rien ne paraît devoir troubler la paix générale. « Nous aimons à croire que votre gouvernement *ne cesse pas « un instant d'être préoccupé des grandes questions qui tien- « nent à l'équilibre européen déjà gravement compromis par « l'atteinte portée à la nationalité polonaise*. »

De prime abord le paragraphe du 9 janvier, développé par le discours lucide de M. Bignon, appuyé par l'assentiment du ministre des affaires étrangères, et renforcé par l'amendement de M. Odilon-Barrot, paraît plus énergique, plus incisif que celui du 14 août; mais nous verrons bientôt que, sans tenir compte de la forme et des locutions, et considérant le fond des idées et de la pensée des deux paragraphes, la balance penche en faveur du dernier. En effet, à quoi sont trait, à quoi se

réduisent les paroles fortes et même menaçantes du paragraphe du 9 janvier ? Uniquement et exclusivement au traité de Vienne, dernier grand contrat européen, dont la France supporte avec résignation et à son préjudice les stipulations onéreuses. C'est donc le *statu quo* de 1815 que l'adresse réclame pour la Pologne ; c'est le rétablissement de ce *statu quo*, c'est une Pologne russe qu'il exige, comme condition, pour continuer à supporter avec désintéressement un état de possession désavantageux pour elle. Protester à la fin contre l'état actuel de la Pologne, c'est conséquemment protester seulement contre l'infraction du traité de 1815.

Que dit au contraire le paragraphe du 14 août ? Je déclare hautement que l'équilibre européen a déjà été gravement compromis par l'atteinte portée à la nationalité polonaise.

Nous ne connaissons pas, nous ne pouvons même concevoir une nationalité sans indépendance, sans existence politique. Tout autre état de choses ne serait plus qu'un leurre. Or, la nationalité prise dans ce sens, comment celle de la Pologne a-t-elle été attaquée et détruite, et comment, par suite de ces atteintes, l'équilibre européen a-t-il été compromis et même bouleversé ? C'est par les quatre partages de ce pays, en 1772, en 1793, en 1795 et en 1815. Compris de cette manière, le paragraphe ne devient-il pas une réclamation beaucoup plus forte et plus solennelle que celui qui se bornait à rappeler les stipulations de Vienne ? Que si on voulait nous objecter que nous prêtons aux paroles d'autrui une pensée à nous, que nous voyons plus qu'il n'y a ; en un mot, que nous nous faisons illusion à nous-mêmes, nous répondrons que nous nous tenons au contraire le plus strictement au sens littéral des termes mêmes du paragraphe qui ne parle ni plus ni moins que d'équilibre européen gravement compromis, et cela par l'atteinte portée à la nationalité polonaise. Si, sous le nom de cette nationalité, le paragraphe ne sous-entendait que la réunion des provinces, décorée, en 1815, du titre de royaume, favorisée d'une charte, confiée à un autocrate, et soumise et réunie à l'empire russe ; si telle était la pensée du paragraphe, ne pourrait-on pas demander en quoi l'état des choses, créé en 1815, a été changé en 1832, et cela au point d'exercer une influence désastreuse sur l'Europe ? La su-

prématie de l'empire, la souveraineté de l'autocrate, le titre de royaume ne sont-ils pas restés comme ils étaient en 1815? A la place de la Charte n'a-t-on pas octroyé un statut organique? Certes, nous ne sommes pas là pour absoudre l'empereur Nicolas de la cruauté et de la barbarie avec lesquelles il a abusé de la victoire. Son compte, nous l'espérons, sera un jour liquidé par la nation polonaise, comme sa cause est jugée aux yeux de Dieu et des hommes. Mais ce n'est pas de lui ni de ses rapports avec la Pologne qu'il s'agit; c'est de l'équilibre européen que parle le paragraphe; il le dit compromis; cela étant, c'est le démembrement de la Pologne qu'il désigne. Oui, c'est ce forfait politique qui a bouleversé l'équilibre européen; c'est lui qui a porté atteinte à la nationalité, à l'indépendance, à la vie politique de la Pologne; c'est ce démembrement dont les résultats ont donné cette grande prépondérance à la Russie, prépondérance qui la rend menaçante et dangereuse pour le monde civilisé. Qui ne sait en effet que sans la destruction de la Pologne, jamais la Russie n'aurait pu s'emparer des ports de la Courlande; qu'elle ne tiendrait pas dans ce moment la Finlande en son pouvoir; qu'elle n'aurait pas Sweaborg, place maritime imprenable, qui protége ses flottes et couvre Pétersbourg; qu'enfin, sans le partage de la Pologne, jamais le Balkan n'aurait été franchi, jamais Constantinople n'aurait vu les aigles russes, et jamais les Dardanelles n'auraient pu devenir le boulevart de la Moscovie, contre tous ceux qui voudraient l'attaquer chez elle ou l'empêcher de s'étendre au dehors. C'est donc le démembrement, c'est l'anéantissement de la nationalité polonaise qui a compromis la sûreté de l'Europe, et qui par ses suites, la menace à un point tel qu'il est du devoir de la Chambre d'avertir le gouvernement français de ne pas cesser un instant d'être préoccupé de ces grandes questions.

Ainsi expliqué, le paragraphe s'élève à la hauteur qui lui est propre, et c'est ainsi, sans doute et pas autrement, que l'ont conçu et entendu et la Commission et la Chambre. Ici se présente une observation bien faite pour appuyer notre manière de voir.

Lorsqu'il s'agissait, dans les adresses précédentes, d'intervention qui avait pour but de diminuer les maux qu'endurait la Pologne, le ministère pouvait prendre part à la discussion;

il pouvait admettre, à loisir, le plus ou le moins. Le tout se bornait à un *statu quo*, au rappel d'un traité dont les stipulations pouvaient être interprétées d'une manière plus rétrécie par les uns, plus large par les autres. Mais cette fois la question était tout autre. Il s'agit d'un grand acte politique, d'une nation anéantie, de l'Europe ébranlée dans son équilibre. Ici le ministère devait laisser dire, il devait abandonner la discussion à elle-même, sans y prendre part, sans se compromettre avant le moment opportun. Ainsi fit-il, et cette conduite est pour nous un nouveau motif d'apprécier le paragraphe comme nous l'avons fait, et de voir dans son adoption unanime un véritable progrès que la cause polonaise a fait dans l'opinion d'un peuple libre et puissant.

Société polonaise des Études. — M. le ministre de l'intérieur vient d'autoriser la Société polonaise des Études établie à Paris (1), à organiser une école polonaise à Orléans pour les enfans des Polonais émigrés. Une école semblable, qui existe depuis quelques mois à Nancy, n'a pas eu tout le développement qu'on en attendait, M. le préfet n'ayant jamais été disposé à favoriser cet établissement. Le ministre de l'intérieur désirant en outre assurer à tous les enfans polonais qui se trouvent en France les avantages de cette école, a bien voulu leur fournir les moyens de se transporter à Orléans.

L'un des principaux buts de la Société (2) va donc être atteint. Nous ne doutons pas qu'avec l'appui de M. Saulnier, préfet du Loiret, connu par son instruction et l'élévation de ses sentimens, qui a bien voulu témoigner déjà à la Société des Études l'intérêt qu'il prend au nouvel établissement, les enfans polonais ne trouvent dans cette école une éducation nationale. Nous ne doutons pas non plus que les maîtres de pension et les habitans d'Orléans ne veuillent bien aussi s'intéresser à cette école.

Nous devons aussi des remerciemens à M. le ministre de la guerre qui a bien voulu, à la demande de la Société des Étu-

(1) Voir le numéro d'août 1833, tome I, pag. 140.

(2) Voir le numéro du mois de mars 1834, t. II, pag. 136 de notre journal.

des, accorder l'autorisation à cinq officiers polonais d'entrer dans les fabriques militaires de la France.

Ainsi se trouve atteint, en partie du moins, le second but de la société (1). Espérons que messieurs les ministres, qui, jusqu'à présent, n'avaient pas cru devoir favoriser les projets de la Société, suivront désormais une nouvelle impulsion, et accueilleront avec bienveillance les expressions de gratitude des mères de familles, rassurées sur l'avenir de leurs enfans, et des exilés qui, poursuivis par le malheur et la misère, auront maintenant des moyens d'instruction assurés. La Société espère enfin que par les secours des amis de la Pologne, elle sera en état de soutenir les écoles qu'elle a déjà fondées. Le premier compte rendu a exposé ses vues d'instruction et les moyens qu'elle possède pour les remplir; le second compte rendu fera très prochainement connaître au public l'état de sa position.

POLOGNE SOUMISE.

Encore un mot sur les condamnés de Varsovie. — L'acte d'accusation se subdivise en trois sections. La première comprend les faits qui ont préparé la révolution, celui de la levée de boucliers du 29 novembre 1830, et la part qu'y ont prise les étudians, l'armée et les fonctionnaires. La seconde concerne les membres de la diète qui ont proposé la déchéance, et ceux qui l'ont soutenue le 25 janvier 1831. La troisième, enfin, les chefs et les membres du gouvernement national qui, jusqu'au 1er septembre 1831, n'avaient pas fait leur soumission et ceux qui ont fonctionné à Zakroczym. A défaut de preuves, de procès-verbaux, d'actes du ministère des affaires étrangères qui n'ont pu être retrouvés, d'après l'assertion de l'accusateur public, l'accusation se fonde et s'appuie sur des décrets imprimés dans les gazettes, sur des copies trouvées dans les papiers de Vincent Niemojowski, sur les écrits du docteur Spazier et d'autres ouvrages publiés à l'étranger et même sur des suppositions gratuites. Nous n'irons pas contredire la validité des chefs d'accusation. Le mouvement national est un fait trop éclatant, trop prononcé, pour que ceux qui y ont pris une part active

(1) Voir le numéro du mois de mars 1834, t. II, pag. 136 de notre journal.

puissent échapper à une condamnation devenue inévitable, dès qu'une mise en cause a été trouvée juste et équitable. Mais n'est-il pas extraordinaire qu'on veuille, après trois ans révolus, revenir sur le passé, et qu'après les avoir préalablement exilés en masse et dépouillés de tout leur avoir, on fasse encore mourir physiquement ou civilement des hommes qui ne souffrent que pour avoir voulu pour leur pays ce que Minin et Pożarski firent pour leur patrie, pour la Russie alors asservie à une domination étrangère. Le succès fait la seule différence entre les héros russes et les martyrs polonais. Si Minin et Pożarski eussent manqué leur but, en seraient-ils moins dignes d'admiration? Pour Dieu! n'est-il pas temps, dans le siècle où nous vivons et après tous les grands événemens dont nous avons été témoins, n'est-il pas temps de changer de système; de placer les actes politiques, les résultats de l'opinion dans une autre catégorie de faits que les crimes honteux qui avilissent l'humanité? Ne serait-il pas temps d'en revenir à la conduite d'Auguste envers Cinna et de Henri IV envers Mayenne? Les sentences n'ont pas manqué d'être telles que les voulait l'empereur Nicolas, lui qui recommanda au président de cette nouvelle cour prévotale de juger *promptement* et *sévèrement*, et qui punit d'exil cet homme de bien pour avoir osé ajouter *et avec justice*. Des condamnations de mort ont été portées contre une grande partie des prévenus. Heureusement beaucoup d'accusés étaient contumaces. Plaignons le sort de ceux qui sont au pouvoir de Nicolas; plaignons celui de Vincent Niemojowski, de Pierre Wysocki et de tant d'autres. Il est vraisemblable qu'un acte de *magnanimité* commuera une mort prompte en une longue agonie. Que l'oppresseur s'en glorifie ou s'en réjouisse; pour nous, nous recommandons les nobles criminels à la vénération de leurs compatriotes, à l'admiration de tous les peuples libres, à l'estime de la nation russe même, à la compassion des bourreaux, mais surtout à la protection de celui qui sait, s'il veut faire descendre un rayon de sa céleste lumière jusqu'au fond des plus obscurs cachots, qui sait consoler et raffermir, qui peut enfin, s'il le juge conforme à ses vues, faire tomber les obstacles, briser les chaînes et faire succéder au morne silence de la captivité, les doux chants d'allégresse et de délivrance.



Le Moniteur du 5 avril a inséré, à la demande de l'ambassadeur de Russie, une liste de cinq cents propriétaires de Wilna, dont les biens ont été nouvellement confisqués. Nous n'avons rien à dire sur une pareille mesure. La justice est réservée à Dieu et au temps.....

NOUVELLES DIVERSES.

— Le gouvernement russe continue de distribuer des décorations polonaises qu'il considère comme la dépouille d'un adversaire abattu. Souvent ces décorations loin d'être une récompense, impriment au front un stigmate de honte ineffaçable. C'est ainsi que la croix de Saint Stanislas, quatrième classe, vient d'être donné au ci-devant capitaine de l'ar mée polonaise Inez de Léon, pour avoir, pendant la dernière guerre nationale, donné des preuves de fidélité à la Russie (1).

— On annonce officiellement cent-quatre nouvelles confiscations de propriétés polonaises, dont quatre-vingt-deux dans la province de Grodno et vingt-deux dans celle de Bialystok (2).

— Quatre nouvelles écoles viennent enfin d'être ouvertes dans les provinces de Grodno, de Vilna et de Volhynie, dans la ville de *Grodno*, à *Nowogrodek*, à *Swiencianyr* et à *Zwiahel* (3). C'est une réaction que nous devons aux récriminations de l'opinion européenne. Faisons des vœux pour que l'exécution réponde aux dispositions de l'édit, et que la jeunesse polonaise retrouve dans sa langue une instruction dont elle est privée depuis trois ans.

— L'empereur Nicolas a fait don à l'Académie des sciences de Pétersbourg d'une partie des collections ravies à la Société philomatique de Varsovie, qui les possédait à titre de propriété particulière, et dont la reversibilité au donateur, en cas de dissolution de la Société, avait été nommément stipulée par l'acte de donation. Mais que sont les transactions civiles, conclues sous la garantie des lois, dans un pays soumis à l'arbi-

(1) Voir le Tygodnin Petersburski, feuille officielle, imprimé en polonais à Pétersbourg, n° 50, du 25 juillet. (2) Voir le même journal, n° 50. (3) Voir le même journal, n° 51.

traire? Voici des faits qui parlent plus haut que les assertions d'une feuille russe dans un article en réponse au *Journal des Débats*, que nous venons de lire. Qu'ils sont faibles les argumens auxquels ont recours les publicistes du Cabinet de Saint-Pétersbourg! Au dire du publiciste russe, son gouvernement est le type de la moralité. Nous pourrions nous écrier ici : *Risum teneatis, amici*, nous qui connaissons le pays, qui savons bien qu'elle est en Russie la moralité des fonctionnaires, de l'administration et même du gouvernement; et certes, n'avons-nous pas droit de nier cette moralité à un gouvernement qui dans ses rapports avec la malheureuse Pologne, *démolit journellement et pierre par pierre l'édifice* de son organisation *sociale, et jette au vent les cendres* de ses monumens, comme celles de ses héros et de ses martyrs (1).

— Un marchand de bois vient de partir de Dantzick pour la Pologne, où il doit faire l'acquisition d'une quantité considérable de bois de construction. Il est chargé de cet achat par une maison de commerce de Dantzick, qui a reçu la commission de faire charpenter 2,000 maisons, dont les pièces numérotées pourront ensuite être promptement remontées. Le tout sera expédié d'ici à Toulon, et de là à Alger; pour agrandir cette ville on y ajoute un faubourg.

— Tout le zinc qui se trouve à emmagasiner à Dantzick a été acheté à un prix très élevé pour le compte de la Russie.

— Près de la petite ville de Bekrendt (Prusse occidentale), se trouve un grand village, du nom de Broesen, dans lequel il ne demeure pas un seul paysan en ce moment. Tous les habitans de ce village sont des gentilshommes d'origine polonaise.

— On vient d'annoncer la publication d'une nouvelle histoire générale de la Pologne, qui paraîtra en douze livraisons, chez le libraire Roret.

— Presque tous les journaux scientifiques ont été supprimés à Varsovie et à Cracovie.

— Voici ce que dit la *Gazette du Commerce russe* concernant l'état de l'industrie polonaise : « Avant que l'insurrection de 1830 éclatât, les fabriques polonaises produisaient deux

(1) Voir le Temps, du 27 juillet, réponse du journal de Pétersbourg au journal des Débats.

cent mille pièces de drap par année; aujourd'hui elles n'atteignent pas même le sixième de cette production. »

— On écrit d'Ancône que la république de Saint-Marin a adressé aux cabinets de France et d'Angleterre, deux notes concernant les Polonais qui ont cherché un refuge dans cette république. Il serait dit, dans ces notes, que ces Polonais réfugiés tenant une conduite irréprochable, et se trouvant en état de vivre de leur travail, les autorités ne les expulseront pas.

— On nous écrit de Saint-Pétersbourg: — La propagande qui, suivant les circonstances, déploie son activité ou nie son existence, après avoir exercé ses manœuvres en Pologne, en Savoie, en Allemagne, à Lyon et à Paris, a finalement aussi éprouvé le désir de hasarder quelques tentatives en Russie, pour répandre le germe de la révolte dans notre pays qui est si heureux et si paisible, et pour y faire des prosélytes. C'est ainsi que dernièrement plusieurs personnes de l'intérieur de l'empire ont reçu les statuts de la société des droits de l'Homme et du Citoyen et d'autres pamphlets révolutionnaires, arrivés par la poste de la France et de la Suisse. Il est aussi arrivé de la Suisse plusieurs exemplaires d'un discours prononcé à Bâle, par le sous-officier polonais Szyling, en l'honneur de la révolution du 29 novembre 1830.

Toutes ces belles productions de la presse révolutionnaire ont été remises aux autorités, grâce au bon sens de ceux qui les avaient reçues.

— Dans le duché de Posen, 32,263 enfans sont nés dans l'année 1833; 6907 de plus qu'en 1832. Les décès, la même année, se montent à 24,824; 3833 de moins qu'en 1832. La population s'est ainsi accrue, dans une année, de 7439 individus. Cette population peut être portée à 725,773; le nombre de mariages a été de 8166.

— Dans le royaume de Pologne, entre les villes de Nieszava et Staszew, dans le village de Slonsk, on s'était occupé long-temps, mais sans succès, d'expériences faites sur une source d'eau salée qui s'y trouve; la banque nationale polonaise a pris sur elle cette entreprise, et promet de tirer tous les ans de cette source 100,000 kilogr.

— Le 6 mars, a été faite avec une grande pompe, l'installation des représentans de la commune israélite. C'est le commencement

d'exécution de la nouvelle organisation municipale des juifs dans le duché de Posen.

— La diète de la république de Cracovie a voté son budget de recettes et dépenses depuis l'année 1833 jusqu'en 1837. Le budget de chaque année s'élève à la somme de 1,775,766 flor. 15 gros.

BULLETIN LITTERAIRE.

Biographie universelle. — *Biografija powszechna*, in-8°. Dans les époques difficiles d'enfantement politique, les intelligences se replient sur elles-mêmes, et se portent, comme par un mouvement spontané, vers les études historiques; on cherche dans les siècles écoulés les causes de la prospérité et des revers des peuples, et l'on s'entoure de l'expérience des faits pour mettre à profit tout l'héritage du passé. Les généralités ne suffisent plus à ce besoin de connaître; et, de même que pour apprécier judicieusement une grande période historique il est indispensable d'en étudier les points principaux, de même aussi l'on a compris que, pour se faire une idée exacte de telle ou telle période particulière, il fallait étudier les hommes célèbres qui, chacun dans sa spécialité, résument, pour ainsi dire, leur époque, et nous apparaissent comme autant de phares qui rayonnent dans la nuit des temps.

Le succès des ouvrages qui répondent à cette disposition générale des esprits, a engagé plusieurs hommes de lettres à publier en polonais une biographie universelle des hommes qui se sont illustrés dans les différentes carrières. L'amour de la patrie, que l'exil rend plus vif encore, leur a fait préférer l'idiome national; ils savent qu'éclairer leurs compatriotes c'est les rendre plus dignes de la liberté.

Ces notices biographiques sont enrichies de portraits habilement exécutés. Les personnages politiques, les savans, les littérateurs, les philosophes et les bienfaiteurs de l'humanité composeront cette importante galerie, où chacun trouvera, quelles que soient ses sympathies et la direction de ses idées, des documens sûrs et précieux, et une lecture variée et instructive.

Le libraire Roret, rue Hautefeuille, n° 10 (bis), publie en ce moment une *Histoire générale de Pologne*, d'après les historiens polonais Naruszewicz, Albertrandy, Czacki, Lelewel et tous les autres grands historiens polonais qui ont écrit sur l'histoire de ce pays. Cet ouvrage formera deux gros volumes in-8°; il est publié par livraisons de cinq feuilles chacune. Les quatre premières livraisons qui ont déjà paru, contiennent l'histoire générale de Pologne jusqu'au milieu du XVe siècle. Les auteurs de cette Histoire de Pologne, indiquent la source de tous les faits qu'ils rapportent, le nom des écrivains et des ouvrages où ils les puisent; jusqu'au XIVe siècle ils se sont tenus presque exclusivement à la narration et aux jugemens de Naruszewicz, historien qui en effet est celui qui mérite le plus de confiance, lorsqu'on n'a pas recours aux sources originales des chroniques et des manuscrits polonais écrits jusqu'au XIVe siècle. Après cette époque, où un guide aussi sûr que Naruszewicz manque aux auteurs de cette histoire, ils auront à choisir entre les divers auteurs polonais qui leur fourniront assez de faits, de bons jugemens et de sages réflexions, pour qu'elle ne laisse rien à désirer sous les rapports de la narration et de la critique.

Nous attendrons que l'ouvrage ait été publié en entier pour en faire une étude approfondie et raisonnée, et juger l'ouvrage d'après notre manière de voir.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

(SUITE.)

— Arrivée des Polonais en France; retour des généraux Ramorino, Langermann et Schnayder; une feuille, avec figure. Imprimerie de Poussin. Paris. 1832.

— Appel aux Polonais, chant national, in-8., quart de feuille. Imprimerie de Doyen. Paris. 1832.

— Aux dames françaises (Messénienne des Polonais). In-8., demi-feuille. Tours. 1832.

— Biografia powszechna, Biographie universelle. Imprim. de Pinard. 1834.

— Comité central polonais, liste des numéros sortis du tirage du 21 juillet 1832. Fol.

— Coup d'œil sur le caractère national de la République polonaise, par *A. Gurowski*. Poitiers.

— Czarewitz (le) Constantin et Jeannette Grudzińska, ou les Jacobins polonais, par *J. Czyński* et *A. Démolière*. 2 vol. in-8. Paris. 1833.

— De la Restauration de la Pologne, par le marquis de la *Gervaisais*. Paris. In-8. 1833.

— Dernier mot sur le statut organique du 26 février 1832. Paris. 1833. In-8.

— Documens sur le choléra-morbus, par M. Wołowski. Paris, chez Cosson. In-8. 1832.

— Du Choléra-morbus de Pologne, renseignemens sur cette maladie, recueillis par la commission des officiers de santé militaires, envoyés à Varsovie. In-8. Chez Huzard. Paris. 1832.

— Débats de la Chambre des communes dans la séance du 9 juillet 1833. In-8. de cinq feuilles. Paris, chez Fournier. 1833.

— Éloge des braves Polonais. Un quart de feuille. 1832.

— Gazeta Zackroczymska. — Gazette de Zackroczym. In-4. Paris, 1834.

— Giaour, tłomaczony przez A. Mickiewicza. — Le Giaour de Byron, traduit par Mickiewicz. Sous presse.

— Głos senatora Woiewody Ostrowskiego na obchodzie 29 listopada 1833. — Discours du palatin Ostrowski, le 29 novembre 1832.

— Gloire et malheur de la Pologne, par M. Collomb, suivi de la Varsovienne. In-8. Une feuille. Lyon. 1832.

— Grammatyka ięzyka francuzkiego oraz przypisy do niéy przez M. Pietkiewicza. — Grammaire française, par M. Pietkiewicz. In-12. Bourges. 1838.

— Histoire de Pologne depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. L. S. 2 vol. in-8. Imprimer. de Béthune, à Paris. 1833.

— Histoire politique et militaire de la révolution de Pologne, traduite de l'allemand, de Richard Otton Spazier. 4 vol. in-8. 1834. (Sept livraisons ont paru.)

— La jeune Sibérienne. In-32. Imprimerie de Dondey-Dupré. Paris. 1833.

— Illustrations israélites, Recueil des portraits des Juifs les plus célèbres de tous les siècles, accompagnés de leur Biographie, par Eugène Breza. Paris. 1834. (Deux livraisons ont paru.)

— Kalendarzyk emigracyi polskiéy. — Almanach de l'émigration polonaise, par A. Krosnowski. Paris. In-8. 1834. (Sous presse.)

— Krótki Katechizm polityczny przez J. N. J. — Catéchisme politique en abrégé. Paris. In-8.

— Kurs historyi rewolucyi francuzkiéy. — Cours de l'histoire de la révolution française de Laponneraye, traduit à Agen. In-8.

— Mémoires sur la campagne de la Lithuanie, par le général Henri Dembinski. In-8. Chez Heitz, à Strasbourg.

— Méthode polonaise appliquée à la chronologie, l'histoire, etc., par A. Jaźwinski. In-18. Imprimerie de Boursy, à Lyon. 1832.

— Messéniennes polonaises, par M. F. Papion du Château. In-8. Paris. 1832.

— Mysli Joachinna Lelewela. — Pensées de Lelewel. Pinard. In-8. 1833.

— Numismatique (la) du moyen âge, par Lelewel. In-8. Paris. 1834.

— Obchod roczniey 29 Listopada w Agen. — Célébration de l'anniversaire du 29 novembre à Agen. 1834.

— Observations d'un officier étranger relativement à une brochure intitulée : Les Derniers soupirs de la Pologne. In-8. Paris. 1832.

(La suite à un autre numéro.)

POLITIQUE.

DE L'AVENIR DE LA RUSSIE ET DE L'EUROPE (1).

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Nous avons tâché d'expliquer quelle espèce de fatalité préside aux destinées de la Russie. Comme à l'Hercule de la Fable, une force supérieure lui impose des travaux sans nombre, que d'autres jugent impossibles, mais qu'elle se croit prédestinée à accomplir; avec cette différence, que la tâche du demi-dieu était de combattre des monstres nuisibles, de détruire des obstacles qui arrêtaient les progrès et le bonheur de l'humanité; tandis que les travaux de l'Hercule Russe ont pour but d'effrayer ou d'asservir les hommes, d'atteindre le bien partout où il se montre, et de l'atteindre uniquement pour le détruire par l'habileté de ses ruses ou la violence de ses coups.

Où préside la fatalité n'est-il pas naturel que l'incompréhensible domine? aussi rien ne rentre plus évidemment dans l'ordre des miracles que les succès de la Russie, si ce n'est l'incurie même des autres gouvernemens qui la voient et la laissent agir; mais pour que nos lecteurs puissent mieux s'en convaincre, pour que sous ces deux rapports ils soient mis à même de juger de l'aspect extraordinaire qu'offre l'horizon politique de notre époque, il nous faudra jeter un coup d'œil en arrière et présenter un tableau rapide des travaux de la Russie et de la conduite des cabinets, depuis une dixaine d'années. Nous ferons alors apercevoir avec quelque évidence ses plans ultérieurs et la probabilité des succès que la politique européenne lui tient, pour ainsi dire, en réserve.

(1) Ces articles nous sont communiqués par un publiciste anglais qui se propose de publier incessamment l'ouvrage dont ils sont extraits.

Est-ce un hasard, est-ce une volonté réfléchie, qui a fait de la Perse le premier objet des travaux de la Russie depuis qu'elle obéit au sceptre de Nicolas? peu importe. Le cabinet russe ne reste jamais oisif; il agit immédiatement là où les circonstances se prêtent à ses vues; et toutes ses vues sont irrévocablement arrêtées sur tous les points de sa politique comme sur tous les points de ses immenses frontières.

Les affaires de la Perse sont d'une grande importance pour la Russie. Par sa position, d'abord ce royaume couvre ou menace l'une des frontières les plus exposées de l'empire. Puis la Perse est un point d'appui indispensable aux opérations offensives des Russes en Asie.

Examinons la question sous ces deux points de vue. Le Terek était pour la Russie une frontière qui lui donnait peu de sécurité. Les montagnards, habitans belliqueux des gorges inaccessibles du Caucase, étaient et sont encore des ennemis irréconciliables de la Russie. Les Czars étendirent leur domination au-delà du Caucase; mais, quoiqu'un orgueil obstiné ne leur permît pas d'abandonner leurs conquêtes, elles ne donnèrent pas d'abord plus de sécurité à leur empire. Les hordes du Caucase ne cessaient pas leurs hostilités et leurs déprédations; les forces moscovites étaient partagées par cette chaîne de montagnes où les communications restèrent coûteuses, difficiles et dangereuses. Sur cette frontière et dans tous les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne, ce ne fut pendant tout le règne d'Alexandre et depuis l'avènement de Nicolas, qu'expéditions, petite guerre, siéges, combats continuels, insurrections désespérées, châtimens atroces. Jamais pays ne coûta plus d'argent, car il n'en pouvait encore rapporter, ni plus d'hommes à cause de l'extrême insalubrité du climat pour les Russes.

Mais leur gouvernement n'est jamais arrêté par ce double genre de sacrifices, ce qui, pour le dire en passant, lui donne un grand avantage d'action sur les états où l'on tient compte des sueurs et du sang des peuples.

La Russie, continua donc ses conquêtes sans s'inquiéter de ce qu'elles lui coûtaient. La guerre alternative contre la Perse et contre la Porte Ottomane, qui ne combattirent jamais dans le même temps, procura à l'empire des acquisitions importantes, dont l'effet immédiat fut d'isoler de plus en plus les peuples du Caucase de leurs anciennes relations.

L'acquisition par la Russie d'Anapa surtout, seul entrepôt d'où ils pouvaient tirer du sel, du plomb et de la poudre, leur enlève la possibilité, et peut-être jusqu'à l'espérance de briser jamais le joug russe.

Si les peuples du Caucase et d'au-delà, réunis dans une haine commune de l'oppression, dans un amour unanime de l'indépendance, avaient jamais su agir de concert et sur un plan combiné, ils auraient pu faire trembler la Russie dont les immenses frontières, ouvertes aux quatre vents, n'offrent, du côté du Caucase, aucun obstacle aux invasions des barbares. Nombreuses et guerrières, des hordes à cheval, après avoir percé en masse la ligne du Terek, auraient pu facilement, avant d'être atteintes, traverser en tous sens les contrées les plus fertiles de ce vaste empire, et porter l'alarme jusqu'à sa capitale.

Mais le gouvernement russe eut l'habileté d'attiser la discorde parmi ces peuples. Ils ne parvinrent jamais à se concerter, à se soutenir, à s'insurger ensemble ; aucun pouvoir étranger n'eut d'ailleurs l'habileté, peut-être l'idée d'inspirer à ces peuples cet esprit d'union et de patriotisme, de résolutions communes, d'efforts simultanés, dont ils ne comprenaient pas la nécessité par eux-mêmes. Ils furent subjugués ou détruits séparément. S'ils donnent encore quelques signes d'impatience et d'indignation, ce sont, nous le craignons, comme les dernières et faibles convulsions d'une indépendance agonisante.

Pour arriver à de pareils résultats, la Russie avait besoin d'abaisser et d'affaiblir la puissance qui lui opposait des prétentions immédiatement rivales, à la suzeraineté du

Caucase et de ses dépendances. En frappant de terreur et d'impuissance les armées persannes; en étendant ses frontières par la prise d'Erivan, et par d'autres arrondissemens militaires, depuis la mer Noire, jusqu'à l'extrémité de la mer Caspienne, devenue dès lors l'un des lacs de l'empire où les bâtimens de guerre russes ont seuls le droit de naviguer, Nicolas a non seulement consolidé ses possessions trans-Caucasiennes, mais encore il a augmenté de beaucoup, de ce côté, la force défensive de l'empire central; de sorte que le vieil adage, qu'on s'affaiblit en s'étendant, prétexte si commode pour les cabinets sommeillans et temporiseurs, s'est trouvé, cette fois, d'une fausseté palpable.

L'état actuel de nullité et de soumission où la Perse est réduite, ajoute aussi un nouveau degré de force à la puissance offensive de la Russie.

Toute réunion, entre les deux empires mahométans, se trouve ainsi virtuellement prévenue, et de plus la Russie, par ses envahissemens sur la Perse, tourne et déborde des cités et des pays turcs qui, au premier différend avec la Porte, tombent nécessairement dans le sein du grand empire. C'est ainsi qu'à la dernière guerre turque, les armées de Nicolas s'illustrèrent, dans ces contrées, par de faciles conquêtes; et qu'à la paix, Anapa, Kars, Achalcik, Erzeroum ont été ajoutées aux possessions de l'empire, possessions importantes, au moyen desquelles les Russes ont déjà un pied dans la Mésopotamie, et qui complètent l'une des triples ceintures de villes, de positions et de châteaux forts qu'ils font avancer, de proche en proche, vers le midi de l'Asie.

La perte de ces pashaliks anéantit, d'ailleurs, un reste d'influence sur les peuples du Caucase, que les Turcs partageaient jadis avec les Persans. Ce qu'il y a de remarquable, nous dirions presque d'admirable, dans la manière de procéder du gouvernement russe, c'est que l'on y reconnaît toujours la même pensée, les mêmes plans, les mêmes

conceptions premières qui sont suivies, reprises, continuées, avec une fixité imperturbable. La nécessité de refouler les Persans, et de se rendre maître de la mer Caspienne date de Pierre I; et Catherine II avait déjà le projet d'attaquer la Turquie, par la côte orientale du Pont-Euxin. Ce fut l'un des motifs de la grande expédition contre la Perse, qu'elle entreprit peu avant sa mort.

Ce qu'elle n'avait aperçu que dans le lointain, est maintenant accompli par son petit-fils; car, en se rendant maîtres de Trébizonde, seconde capitale du Bas-Empire, ville ouverte et port unique de la côte méridionale de la mer Noire, les Russes pourront arriver, par terre du côté de l'Asie, jusqu'au Dardanelles et Constantinople, sans qu'aucun obstacle s'oppose à leur marche. L'Arménie leur appartient; ses habitans industrieux et adonnés au commerce leur sont dévoués; ils circulent comme banquiers dans tout l'Orient. La Russie peut tirer de leur zèle et de leur activité de très grands avantages; elle se trouve, en un mot, dans une position à pouvoir tourner ses vues de plus d'un côté, avec la certitude de pénétrer jusqu'au cœur de l'Asie.

A mesure que les Moscovites, par leurs nouvelles conquêtes, se sont approchés de l'Inde, ils ont consacré aussi une attention plus suivie, des soins plus positifs, au projet d'envahir un jour ce riche pays. L'empereur Paul fut le premier qui s'en occupa sérieusement. Si ce prince avait vécu, il en eût tenté sans aucun doute l'exécution, quoique tout homme sensé eût pu prévoir que cette entreprise, nullement préparée et au milieu des difficultés de cette époque, devait nécessairement échouer.

Depuis lors, la frontière de la Russie a été avancée de deux cents lieues dans cette direction, et, sous le règne de Nicolas, un grand nombre de causes et de motifs nouveaux ont placé les Indes parmi les objets favoris et jamais oubliés de l'ambition moscovite.

La puissance anglaise, l'orgueil anglais, la prétention du gouvernement anglais d'être à l'abri de toute atteinte

de la part des Russes, la menace tant de fois proférée en Angleterre de détruire un jour ou autre les ports et les flottes de l'empire, les vérités cruelles, les injures hardies dont la presse de Londres et même la tribune des Communes osent affliger les oreilles impériales : c'est plus qu'il n'en faut pour faire bondir l'orgueil de l'autocrate, pour envenimer de plus en plus au cœur du maître et de ses boïards la haine irréconciliable qu'ils ont jurée au gouvernement des Iles-Britanniques.

Les Russes sentent d'ailleurs que l'Angleterre est le grand obstacle à tous leurs projets. Faites disparaître les trésors et les flottes britanniques, quelles difficultés, quelles digues opposerez-vous à l'ambition des Russes ?

Entre la Russie et la France, puissance plutôt continentale que maritime, la partie est égale. Deux fois déjà la terre ferme a suffi à leurs différends. Puis, il est des accommodemens avec la France; on peut lui promettre le cours du Rhin, ou même la Belgique en dédommageant Léopold. Mais que peuvent sur l'Angleterre les dons de la Russie? L'Angleterre! on ne peut ni l'atteindre, ni l'acheter; l'Angleterre est reine de la mer : or, les coups qui frapperont au cœur la Russie doivent traverser la mer.

C'est donc l'Angleterre qui est le véritable adversaire de la Russie; c'est l'Angleterre qu'elle craint de rencontrer sans cesse sur son chemin, dans les deux hémisphères, en Amérique, en Asie, en Europe; c'est de l'Angleterre qu'elle veut se venger; c'est l'Angleterre qu'elle prétend humilier et affaiblir; c'est contre l'Angleterre que partout elle prépare ses moyens et concentre ses forces.

La Russie croit qu'en se dirigeant vers les Indes, elle peut traverser à pied sec l'immensité qui la sépare de la puissance anglaise, l'atteindre enfin, la saisir corps à corps, et la frapper dans l'une de ses parties vitales : seul moyen, disent les Russes, de la terrasser.

En Europe, en Angleterre, aux Indes même, l'on a répété long-temps qu'une telle expédition n'était qu'un rêve,

un projet fantastique, sans aucune probabilité de succès. Mais les Russes, esclaves qui obéissent et marchent au lieu de calculer les probabilités, continuaient à recueillir des informations exactes sur les pays que leurs armées auraient à traverser pour arriver jusqu'aux Indes; ils imaginaient, ils combinaient et perfectionnaient divers plans dans ce but. Tandis que l'attention des puissances était absorbée par les événemens qui se déroulaient en Europe, ils travaillaient patiemment en Asie à faire tomber les obstacles, à diminuer les distances, à augmenter les chances de succès; ils poussaient lentement en avant, à l'insu de tout le monde, leur ligne d'opération; ils traversaient des déserts, établissaient au delà des places d'armes des arsenaux, des magasins de tout genre, pour pouvoir ensuite avancer à coup sûr.

Il est difficile d'être instruit exactement des mouvemens des Russes dans les contrées asiatiques, et de pouvoir indiquer les points où ils sont parvenus à l'heure où nous écrivons. Leur gouvernement, témoin la malheureuse Pologne, possède au plus haut degré le talent de cacher ses actions à tous les yeux, là même où la brièveté des distances et la facilité des communications devraient pourtant contribuer à rendre moins impénétrables les voiles dont il couvre les faits les moins douteux. Si bien que, lorsque nous croirons encore les Russes uniquement occupés des querelles occidentales, la trompette de l'invasion moscovite fera tressaillir l'Inde endormie comme aux jours de Nadirshach et de Tamerlan.

Les Russes s'approcheront à pas de loup jusqu'à l'Indus, s'y établiront; et c'est des bords de ce fleuve et sur plusieurs points que commenceront les hostilités. La conquête de l'Inde a été maintes fois tentée et accomplie par les peuples de l'intérieur de l'Asie : c'est une légende profondément gravée dans l'imagination des Orientaux. La Russie réveille maintenant et ranime ces souvenirs qui semblaient assoupis.

En Perse, la mort d'Abbas-Mirza, quoiqu'elle ait frappé

l'héritier du trône choisi par Nicolas, est cependant favorable à ses projets; car elle prépare un état de confusion qui avait cessé depuis le règne de Feth-Ali-Shach.

Le grand âge de ce prince rend probable sa fin prochaine; ses nombreux fils vont alors se disputer le trône; l'anarchie qui s'ensuivra donnera aux Russes l'occasion de compléter, s'il était nécessaire, la soumission de la Perse entière.

En même temps qu'ils imposent leur joug à cet empire, les Russes en tirent des facilités nouvelles pour étendre leur influence de l'autre côté de la mer Caspienne et à l'entour de la mer d'Aral. Les tzars prétendent depuis long-temps au droit de suzeraineté sur les Kirghis, les Kalmouks, les Karakalpaks, et autres peuples tartares de la Bouchara et de la Grande-Horde. Depuis long-temps plusieurs de leurs khans viennent jusqu'à Pétersbourg recevoir des souverains russes l'investiture avec le rang de major ou de capitaine dans l'armée, grade dont ils se trouvent fort honorés.

Les progrès de la Russie en Tartarie et Boucharie, marchant de front avec leurs victoires sur les Persans, ont dernièrement acquis une nouvelle importance. La suprématie de la Russie s'étendra bientôt jusqu'aux pays montagneux de Kaboul ou des Afghans, habités par les mêmes races et contigus à l'Inde. La possession sans partage de la mer Caspienne, de la mer d'Aral et des fleuves qui prennent leurs sources dans les montagnes frontières de l'Inde et se jettent dans ces deux mers, serviront prodigieusement à faciliter les opérations ultérieures des Moscovites. Déjà ils se mettent en mesure de pénétrer dans la principauté de Chiva, l'une des premières résidences du conquérant Timour, située sur la plus considérable de ces rivières, où ils trouveront et transporteront tout ce qu'il faut pour former un dépôt formidable, et d'où ils avanceront avec assurance en remontant le Gihon, ou l'ancien *Occus*.

Lorsque les Russes entreprendront l'invasion des Indes,

toute l'Asie centrale, depuis le Thibet jusqu'au golfe Persique, se lèvera en masse pour y prendre part. L'armée moscovite marchera entourée d'une nuée de hordes barbares, dont elle sera couverte et précédée, qu'elle poussera devant elle, qui feront diversion par des attaques simulées, tandis que la véritable agression sera dirigée sur les points décisifs. Il ne sera pas difficile d'enflammer l'enthousiasme pillard des Persans et des *Montgols*, en leur rappelant les hauts faits de leurs ancêtres. Ces peuples, l'on ne saurait en douter, pardonneront aux Russes le joug imposé, en faveur du but et de la récompense réservée à leur soumission. Ils s'attacheront au char qui les mènera vers le Gange, avec l'espoir de s'enrichir et de venger les humiliations et les maux que les Anglais ont fait subir aux successeurs de Tamerlan et des conquérans mahométans de l'Inde.

Parmi la foule de tribus qui viendront, dans cette occasion, offrir aux Russes leur coopération, ils choisiront les plus belliqueuses et les plus dévouées. La cavalerie persanne est considérée comme l'une des meilleures de l'Orient, et elle fera merveille quand elle sera animée par la confiance que lui inspireront la présence de l'armée moscovite, et l'habileté relative de leurs généraux.

Il en sera de même de plusieurs hordes tartares, telles que les Turcomans, Curdes et autres, connues pour fournir d'excellentes troupes légères. Lorsqu'elles pénètreront sur les frontières de l'Inde, nous serions bien trompés si, toute la population boudhiste et mahométane ne fraternisait pas avec ses anciens compatriotes et coréligionnaires. Les Afghans, sans aucun doute, seront les premiers à se joindre à eux.

Runget-Sing lui-même, lorsqu'il verra l'armée d'invasion des Russes, des Persans, des Mongols, prête à traverser l'Indus, ne voudra pas s'exposer, le premier, à leur tenir tête, et à leur disputer le passage ; il fera ses conditions, sur lesquelles les conquérans ne marchanderont pas ; il se joindra à eux, et l'alliance du roi de Lahore rendra presqu'in-

dubitable le succès de la coalition Russo-Asiatique contre les Anglais.

Nous ne serions pas étonnés que, dans le même temps, le cabinet de Moscou ne réussît à faire reprendre les armes aux Birmans, et qu'usant de l'espèce de crédit que sa mission ecclésiastique, à demeure à Pékin, a pu lui acquérir, il ne parvînt même à mettre en mouvement les Chinois vers le Nord de l'Inde, en leur persuadant que ce serait un moyen sûr de rendre les Anglais moins exigeans et plus dociles à Canton.

En examinant toutes ces circonstances, il nous semble évident qu'une armée de 100,000 hommes, et l'armée du Caucase s'élève à ce nombre, sera plus que suffisante pour mener à fin cette grande entreprise. Rien de plus facile, pour la Russie, que de mettre de côté, et de consacrer spécialement à cet objet les corps considérables qui sont déjà stationnés par étapes sur cette direction, et forment depuis long-temps une partie distincte et séparée du reste des forces de l'Empire. Le gouvernement russe considérera cette armée comme destinée à ne plus revenir, et complétera son état militaire de manière à n'en avoir plus besoin.

Quoi qu'il arrive, les armes russes gagneront toujours à cette expédition une gloire encore plus brillante, plus fabuleuse, pour ainsi dire, que celle de Napoléon en Egypte; la politique de la Grande-Bretagne aura été mise en défaut, et son commerce en désarroi.

Le but de l'expédition ne sera pas précisément de s'établir aux Indes, mais d'y causer le plus de mal possible à l'Angleterre; d'y faire crouler sa puissance; d'y relever le régime tartare et mahométan, sur lequel la Russie saura se ménager une influence directe tant politique que commerciale, enfin de s'enrichir par le pillage des Indes: ce qui est regardé en Russie, à tort ou à raison, comme l'un des meilleurs plans financiers que l'on puisse adopter pour rétablir le crédit et combler le déficit du trésor impérial.

Ainsi donc les Moscovites, selon le cours actuel des choses, et s'il n'est pas changé par des événemens tout-à-fait inattendus, les Moscovites marcheront sur les traces de Bacchus et d'Alexandre. On leur en laissera la gloire; l'expédition aura lieu immanquablement, et aura bien des chances de réussite. Plus elle sera retardée et plus le succès en sera probable; car le temps qui s'écoulera, loin d'être perdu pour la Russie, servira au contraire à mieux préparer les voies, et à mûrir toutes les conditions qui peuvent assurer le succès de l'entreprise. Lorsque ses desseins ne seront plus douteux, lorsque les premiers coups de canon se feront entendre dans les vallées de l'Hymalaïa, ce ne sera plus seulement sur les lieux mêmes qu'il faudra résister à la diversion puissante, quoique tout-à-fait excentrique : opérée par la Russie, c'est au centre de son empire et de ses moyens qu'on devra la frapper. Elle le prévoit, et quoiqu'elle se flatte que dans ce cas les Français ne mettront pas beaucoup d'empressement, et ne feront pas d'efforts extraordinaires pour conserver aux Anglais leurs immenses possessions asiatiques, elle voit cependant que sa sûreté exige, sa marche vers l'Inde ne cessant pas de continuer pour cela, de diriger maintenant son attention première, son action immédiate sur les affaires de Turquie, de manière à se mettre en garde contre toute tentative directe de ses ennemis.

Personne n'ignore que c'était par la Turquie qu'on pouvait jadis susciter de graves embarras à la Russie, que c'était de la Turquie que lui venaient de sérieuses alarmes. Quand il s'agissait d'arrêter ses progrès, de refouler sa puissance, la Turquie et le parti qu'on pouvait en tirer se présentaient aussitôt à l'esprit.

Après la destruction de la Pologne, l'Europe a perdu dans la Turquie un second allié important, et c'est la Russie qui l'a acquis. On n'y a pas assez songé; l'alliance de la Russie et de la Turquie est l'un des faits les plus extraordinaires qui se soient passés depuis long-temps.

Quand on examine les antécédens de ces deux pays, toutes les causes de ressentiment, les préjugés, les passions, les intérêts opposés qui en faisaient des ennemis irréconciliables, l'on doit reconnaître qu'il y a quelque chose de monstrueux dans une union que réprouvent et renient la religion, la politique, tous les souvenirs et toutes les espérances des contractans. C'est l'un de ces phénomènes qui présagent des catastrophes dans le monde politique. Le sultan croit que sa sûreté personnelle dépend de l'appui que lui prête la Russie, car elle seule l'a sauvé du cimeterre d'Ibrahim; il sent que Mehemet-Ali pourrait régner sous le nom de l'un de ses fils; il a peur et besoin de Nicolas, deux sentimens d'une puissance incalculable, qu'aucune autre cour n'exploite à Constantinople, et qui font du sultan l'esclave obligé de l'autocrate.

On connaît d'ailleurs la fidélité des Turcs à remplir leurs engagemens, de sorte qu'à cette heure, la Russie non seulement n'a plus à craindre une attaque des Turcs, mais qu'elle peut même s'attendre à être défendue par eux aux termes du traité; elle peut exiger surtout que le passage des Dardanelles soit mis dans un tel état de défense qu'il ne puisse pas être franchi. D'après l'un des articles secrets, le sultan a perdu la faculté de laisser pénétrer jusqu'à sa capitale aucune flotte européenne; il s'est engagé à leur fermer l'entrée du canal des Dardanelles. Au moindre danger, ou en cas de doute sur ses intentions, la Russie ne manquera pas d'offrir et de faire accepter sa coopération immédiate, selon que les circonstances la rendront nécessaire pour assurer l'une des stipulations les plus importantes du traité. En cas de troubles intérieurs, des troupes russes, des troupes alliées du sultan, marcheront pour faire *régner l'ordre* à Constantinople.

Ces avantages sont grands et doivent satisfaire Nicolas. La Turquie se trouve précisément au point où en était la Pologne au commencement du règne de Stanislas Poniatowski. Les troupes russes avaient aussi séjourné dans le

pays, comme ennemies et comme amies; elles avaient habitué les habitans à l'occupation étrangère, qui bientôt n'eut plus d'interruption. Des traités solennels et répétés assuraient aux Polonais l'*amitié*, la *protection* de la cour de Russie, et garantissaient à jamais l'*intégrité* de leur pays; le roi de Pologne était devenu le vassal docile de la Russie.

Cet état de choses présentait des avantages nombreux à cette dernière, et l'on en concluait qu'elle le ferait durer, pour n'être pas obligée d'en céder une partie à d'autres ambitieux; mais elle fut entraînée par ce besoin incessant de dévorer tout ce qui l'entoure; et Stanislas Auguste fut obligé d'aller finir sa *misérable* existence au palais de marbre de St-Pétersbourg.

La Russie appela à la vérité ses complices au partage des dépouilles, mais elle fit si bien, que maintenant elle possède seule plus des deux tiers de la proie, et que les avantages qu'elle s'est assurés dépassent de beaucoup ceux qu'ont pu recueillir du crime commun ses deux émules d'avidité et d'immoralité politiques.

Nous croyons qu'un dénouement à peu près semblable est à prévoir pour l'empire Ottoman, qui déjà a perdu une grande partie de son territoire, sans qu'aucune autre puissance, excepté la Russie, ait su en avoir sa part.

Aussi long-temps que le sultan se trouvera laissé sous la dépendance exclusive et à la merci du souverain moscovite, celui-ci n'est assurément pas intéressé à hâter aucun autre dénouement, car l'état actuel des choses lui convient parfaitement; mais la catastrophe finale sera néanmoins amenée par l'orgueil de la Russie, par sa méfiance, par les menaces, les démonstrations, les demi-tentatives de ses adversaires, et par la pression irrésistible des circonstances.

Ce nouveau drame, comme celui de la Pologne, aura aussi probablement plusieurs coups de théâtre et plusieurs actes. Le grand empereur du nord se verra dans la nécessité tantôt de défendre son vassal, tantôt de le châtier. L'on

peut être assuré qu'il le conservera à son poste, et que tout se fera en son nom le plus long-temps possible; ce sera Mahmoud lui-même qui appellera les Russes, qui les fera marcher contre les rebelles et même jusqu'en Egypte. Il consolidera par ses Hatisherifs l'influence moscovite à Constantinople; et cette influence s'étendra facilement sur l'organisation de l'armée turque, sur les travaux qui mettront pour toujours les Dardanelles à l'abri d'un coup de main, du côté de la terre comme du côté de la mer.

La Russie depuis les derniers événemens s'érige en gardienne privilégiée de Constantinople et des Dardanelles. Elle permettra bien aux Turcs d'y demeurer maîtres en apparence, mais elle ne souffrira pas que d'autres s'en mêlent, et elle risquera tout plutôt que de s'y laisser prévenir par les Européens. Ses empiétemens et les positions qu'elle tient sur les deux rives du Pont-Euxin la mettent déjà à même de gagner de vitesse ses adversaires. Il lui faut absolument la certitude que dorénavant aucune flotte européenne ne pourra, dans aucun cas et contre son gré, atteindre le Bosphore. Cette certitude est devenue pour elle une question de vie ou de mort; car en perdant son attitude actuelle à Constantinople, elle tomberait d'une haute station de puissance, de sécurité et d'avenir; et lorsqu'on tombe on ne s'arrête plus. Le secret de sa position générale serait dévoilé une troisième fois, comme il le fut au pied du Balcan et devant Varsovie. Ses flancs, ses ports, ses frontières seraient exposés à des coups dangereux et imprévus. Personne, à la vérité, aujourd'hui n'est disposé à contrarier ses projets, et selon toute apparence elle aura le temps nécessaire pour les accomplir. Cependant la seule possibilité d'une entreprise dirigée contre sa puissance, contre ses grands dessiens, lorsqu'ils sont presque mûris et prêts à produire les résultats les plus éclatans, cette seule possibilité, disons-nous, suffirait pour lui inspirer la plus vive inquiétude, à lui donner des accès de haine redoublée, qui bientôt l'entraîneraient à des résolutions extrêmes.

Il faut l'avouer avec douleur : en voyant la manière dont les cabinets européens ont agi jusqu'à présent pour prévenir ou empêcher les avantages déjà obtenus par l'habileté ou l'audace du cabinet russe, on ne peut guère espérer qu'ils réussiront mieux à l'avenir et qu'ils parviendront à entraver ou à arrêter d'autres envahissemens plus grands dont s'occupe la Russie, et qui seront une suite naturelle et inévitable des premiers.

Depuis le règne de l'empereur Nicolas, la Russie seule agit en Europe; les autres états ne sont que spectateurs tantôt bénévoles, tantôt offensés de ses travaux; ils ne sont jamais sortis de leur immobilité; ils l'ont laissé faire sans oser presque proférer une parole énergique. Chaque nouvel empiétement les consterne; ils voudraient bien qu'il ne fût pas consommé, mais à la peur de se mettre en mouvement cède la peur, plus raisonnable pourtant, des conséquences funestes qui doivent nécessairement résulter pour eux de leur inaction. Les rois de l'Europe adressent des vœux à l'empereur russe en faveur des faibles et des opprimés; toute leur puissance s'épuise dans ce pénible effort.

L'on ne doit donc pas s'étonner des progrès continuels de la Russie; la politique européenne n'a pu rien produire, rien détourner; pour obtenir des résultats il aurait fallu des actions. La Russie savait parfaitement à qui elle avait à faire; après de nouvelles expériences, elle le sait encore mieux aujourd'hui. En possession exclusive de tous les avantages du rôle offensif, elle choisit, d'après ses convenances, le moment, les moyens, la marche de chaque entreprise; elle est sûre de ne pas être sérieusement interrompue; elle sait que les cabinets les plus opposés à ses vues pourront bien parler, mais qu'ils n'agiront jamais. La Russie a foi dans la tourmente sociale qui travaille l'Europe; elle la croit de nature à absorber toute l'énergie gouvernementale des grands états, à détourner complétement leur pensée de tout désir de gloire, de tout besoin d'action guerrière ou morale au dehors. La Russie pousse

la confiance à cet égard peut-être trop loin; mais, avant qu'on la détrompe, elle aura fait bien du chemin, et se sera mise probablement dans le cas dene plus craindre la perte d'une aussi parfaite sécurité.

Nous avons vu combien l'existence de la Perse et son indépendance étaient importantes pour les affaires de l'Asie; eh bien, dans des momens d'une fatalité décisive, personne n'a songé à soutenir, à aider, ni même à conseiller ou à connaître la situation réelle de cet état. La France est plutôt excusable d'avoir commis une faute aussi grave, quoique Napoléon lui ait légué de hautes leçons à cet égard; mais n'est-il pas surprenant, n'est-il pas incroyable que le gouvernement de la Grande-Bretagne ait laissé terrasser la Perse, sans tenter le moindre effort pour empêcher ou retarder une ruine aussi menaçante pour la suprématie anglaise en Orient? Est-il croyable qu'à présent même l'Angleterre n'ait pas de mission à Teheran, et ne cherche pas à savoir et à contrarier les projets russes dans cette partie de l'Asie?

La guerre de Perse à peine terminée, Nicolas entreprend celle de Turquie. Ses armées sont détruites dans la première campagne; le moindre effort pouvait alors abattre la puissance russe et la forcer à se soumettre aux conditions qu'on aurait voulu lui imposer. L'Europe le voit et ne bouge pas; une timidité inexplicable semble lui ôter la faculté de se mouvoir. Dans la campagne suivante, les Russes paient d'audace; ils traversent le Balcan, qui n'est pas défendu; ils atteignent Andrinople avec une armée haletante et épuisée : les premiers jours ils n'étaient que 17,000 hommes. Au lieu de conseils, d'énergiques encouragemens ou de secours effectifs, les Turcs ne reçoivent des diplomates européens que des avis pusillanimes fondés sur l'exagération des forces de leurs ennemis; et c'est au moment où l'armée russe est trop faible pour marcher sur Constantinople, que les puissances déclarent enfin qu'elles ne lui permettront pas d'en approcher. Là se bornent

leurs efforts; elles ne font rien pour sauver la Porte de la paix honteuse et funeste qu'elle se voit forcée de signer, tandis que la position des affaires était telle, qu'il eût encore dépendu de l'Europe de dicter des conditions à la Russie.

Bientôt 1830 amène de grands changemens en France et en Angleterre, mais la direction des relations extérieures de ces deux puissances reste la même; aucune réforme ne semble pouvoir l'améliorer.

Une occasion se présente de réparer les fautes des administrations précédentes : toutes les forces du grand empire sont, pendant neuf mois, tenues en échec par l'héroïsme polonais; les Turcs, qui seuls ont compris l'importance du moment, offrent de marcher. La moindre manifestation sauvait la brave et généreuse Pologne, relevait la Turquie et remettait la Russie à la place qui lui convient, réglait pour toujours les affaires du nord, élevait même une nouvelle digue, et peut-être la plus insurmontable, contre le débordement tant redouté du jacobinisme.

La sagesse des cabinets ne vit rien de tout cela; et maintenant encore, ni l'apparition des Moscovites à Constantinople, ni leur traité d'alliance intime avec la Turquie, devenue leur vassale, ni les nouveaux envahissemens dont ils pressent de plus en plus leurs voisins d'Asie (1), ni mille autres signes flagrans de leur ambition toujours active et toujours triomphante, ne réveillent ni les cabinets, ni même les nations, tant il est difficile, surtout en politique extérieure, de sortir du *dolce far niente*, quand une fois l'habitude en est prise; habitude précisément contraire à celle de la nation et du gouvernement russes, dont la nature est d'agir au dehors et de guerroyer sans relâche.

Pour se mettre en paix avec eux-mêmes, pour imposer silence à leur conscience qui ne les laisse pas toujours en

(1) L'ignorance des Turcs en géographie et en arpentage, et l'incurie des gouvernemens européens sur ce qui se passe en Asie, donnent aux Russes des facilités d'y escamoter des frontières et des positions sans que personne s'en doute.

repos, les cabinets et les nations ont voulu d'abord se persuader qu'il y avait de l'exagération dans les projets que l'on prêtait à la Russie ; qu'au fond les intérêts de l'Europe, dont elle est si éloignée, pouvaient se combiner avec les siens ; que le globe était assez grand pour tout le monde, et que l'on pouvait réaliser le rêve fortuné de la paix perpétuelle, tout en obérant les pays d'impôts, pour tenir sur pied des armées innombrables, en attendant le *désarmement général.*

Les gouvernemens ont aussi placé leur espoir de repos dans la politique même de la Russie ; ils se sont dit : « Elle « connaît trop bien ses intérêts pour changer un état de « choses qui lui est si profitable. » — D'accord ; mais ces profits n'en amèneront-ils pas de plus marquans, et sa puissance, qui vous terrifie déjà, n'augmentera-t-elle pas dans la même proportion?

Nous nous étonnons véritablement de l'incrédulité des Européens sur les projets d'agrandissement indéfini de la Russie ; ces doutes nous surprennent, surtout de la part des Anglais, eux qui gouvernent à l'autre bout du monde un empire de cent millions d'habitans, eux qui gardent des possessions immenses dans les parties les plus reculées du globe, et qui savent se les rendre soumises et profitables; pourquoi croient-ils impossible et dangereux à d'autres ce qui leur convient si bien? Les Russes ont, à leur manière, une habileté pratique, merveilleuse à s'étendre, à gouverner de loin, sous le nom d'un fantôme de prince ou de gouvernement national ; à faire marcher à leur guise des pays éloignés et des nations très diverses. Ils savent parfaitement tenir les populations stationnaires au degré de civilisation où ils les ont trouvées, ou bien ils leur enseignent tout juste ce qu'il faut pour en tirer le profit qui leur est nécessaire. Voilà ce qu'ils font depuis long-temps ; aucune des conquêtes qu'on croit au dessus de leurs conceptions et de leurs moyens n'est aussi éloignée de leurs capitales que la Sibérie, leur première colonie, d'où Pötemkin avait

déjà projeté l'envahissement et le pillage de la Chine. De même que les Anglais ne craignent pas les expéditions maritimes les plus hasardeuses et les plus lointaines, de même les Russes se lancent sans sourciller dans les déserts, les pays incultes, barbares, inconnus; ils entreprennent des marches qui semblent n'avoir pas de fin; leurs armées sont faites à cela, elles sont équipées et organisées en conséquence; c'est leur constante habitude. Rien n'arrête les troupes russes, ni mauvaise nourriture, ni disette, ni manque absolu des commodités indispensables pour toutes autres armées, ni maladies contagieuses. Une fois en campagne, on les a vus marcher imperturbables entre les files de cadavres d'hommes et d'animaux amoncelés des deux côtés de leur route. Ces désastres fréquens dans leurs armées n'y sont pas comptés pour des obstacles. Il en est peu qui puissent détourner le gouvernement russe d'un plan une fois résolu.

Et remarquez que toutes les conquêtes russes sont contiguës, que c'est la même masse qui s'agglomère, tantôt lentement, tantôt par bonds. Cette circonstance importante ajoute nécessairement des facilités à l'exécution de chaque entreprise, remédie aux inconvéniens des premiers hasards, et donne de la solidité aux derniers résultats.

L'empire, en s'agrandissant, étend en même temps la circulation du papier-monnaie russe, mine inépuisable qui assure au fisc impérial toutes les ressources, tous les produits que peuvent offrir ce grand empire et ses immenses dépendances; l'augmentation des frontières est une manière de propager et de soutenir le système financier moscovite.

Que les cabinets européens abandonnent donc leurs doutes, qu'ils abandonnent les mauvaises raisons ou les illusions dont ils cherchent à les étayer. En mettant hors de question toute tentative d'opposition, encore vaudra-t-il mieux pour eux ne pas s'abuser sur ce qui doit arriver, et subir des conséquences prévues. La Russie, avancée comme elle l'est, doit, pour sa propre sûreté, suivre sa marche. La position actuelle de ses frontières en Asie est tout-à-fait en l'air;

c'est une ligne éventuelle prise provisoirement pendant qu'on avance. Cette ligne sera, sans comparaison, plus solide, plus facile à défendre, plus difficile à attaquer, quand Constantinople sera occupé par les Russes, et lorsque toutes les côtes de la mer Noire se trouveront entre leurs mains. Voilà ce que les conseillers du czar lui indiquent comme indispensable, en consentant à conserver Mahmoud aussi long-temps qu'on pourra le garder, et prêts à le sacrifier du jour où les intérêts du grand empire l'exigeront. L'Asie-Mineure est un pays coupé, rempli de défilés et de positions fortes, que personne ne connaît, excepté les ingénieurs russes, qui le parcourent dans tous les sens. Les Russes trouveront donc facilement une bonne ligne défensive entre le haut Euphrate, où ils sont déjà, et les Dardanelles, de manière à couvrir ces dernières et à se rendre maîtres absolus de Constantinople.

Depuis long-temps, au surplus, la Russie souffre impatiemment la position enfermée de ses ports dans la mer Noire. Les traités extorqués aux Turcs pour rendre libre la navigation de cette mer ne sauraient la satisfaire. Elle ne se croira, avec raison, puissance maritime, en réalité, que lorsqu'elle deviendra maîtresse souveraine de ce débouché unique et si important. C'est lorsque l'Euxin deviendra un lac, comme l'est déjà la mer Caspienne, un bassin pour la marine russe; lorsque les ports de la côte asiatique lui fourniront les bois de construction dont elle abonde, lorsque les chantiers de Constantinople seront mis en œuvre pour l'amirauté russe, et lorsque les forts des Dardanelles seront enfin rendus imprenables; c'est alors que les ports et les flottes moscovites pourront ne pas craindre celles de l'Angleterre, et que la Russie s'arrêtera enfin pour prendre un instant haleine; car alors elle se sentira tranquille et à l'aise, quels que soient les nouveaux travaux qu'elle veuille entreprendre, quels que soient les adversaires qui osent se lever pour la combattre; car alors aucun effort ne pourra de long-temps la frapper au cœur;

degré de sécurité que la certitude de posséder Constantinople et de la défendre contre les attaques de tous ses ennemis peut seule lui donner désormais.

Si nos prévisions se réalisent, si elles se transforment en événemens dont on ne pourra plus douter, que feront alors la France et l'Angleterre? Comprendront-elles, du moins, toute la portée de ces funestes changemens? Auront-elles le loisir de calculer l'influence qu'elles exerceront sur tous les pays riverains de la Méditerranée, et les dangers qui en naîtront pour la quadruple alliance? — Oui, sans doute, les cabinets des Tuileries et de Londres comprendront, jusqu'à un certain point, que cet état de choses serait directement contraire à leurs intérêts et aux intérêts de l'Europe libérale; leurs souhaits les plus vifs seront pour que cela n'arrive pas; mais la chose une fois consommée, ils prendront leur parti, nous n'en doutons pas, avec la *prudente modération* et la *sage réserve* qui caractérise leur politique. « Car, diront-ils, ce n'est pas *la peine* de perdre « les bienfaits inappréciables de la paix, et de se plonger « dans les hasards d'une guerre générale, pour un événe- « ment qui, au fond, était prévu, et qu'il était presque « impossible d'empêcher, vu la position de la Russie, la « nôtre, et surtout nos circonstances intérieures. Mainte- « nant, c'est un fait accompli, il faut le prendre pour tel « de bonne grâce; il ne faut pas empirer le mal par une « opposition tardive, qui serait contraire à la *dignité* d'un « grand état, puisqu'elle ne promettrait plus de résultats. « La Russie, d'ailleurs, ajouteront-ils (on doit lui rendre « cette justice), ne s'est assurée de la position de Constanti- « nople que dans des vues de défense et de propre conserva- « tion. Tant qu'elle s'y tiendra (et son propre intérêt l'y « engage trop fortement pour en douter), il n'y a pas si « grand mal à lui laisser cette position. Notre degré de ci- « vilisation, ajouteront encore certains ministres, ne per « met pas de garder à ce sujet d'anciennes préventions; « nous devons avouer que pour les intérêts réels de l'Eu-

« rope il semble assez indifférent que Constantinople ap-
« partienne à la Russie ou bien à toute autre puissance,
« car l'intérêt commercial, le plus important de tous dans
« ce siècle de lumières, parle trop haut pour craindre
« jamais que la navigation du Levant, si nécessaire à la
« richesse des Russes comme des autres nations, puisse ne
« pas rester libre. »

Tels seront, probablement ou à peu près, les sentimens, les raisonnemens des cabinets de l'occident, et la ligne de conduite qu'ils adopteront le cas échéant; la Russie qui s'y attend, peut donc en toute sûreté procéder à l'exécution de ses plans. Nous ne prévoyons de changement véritable dans la politique européenne que lorsqu'on recevra la nouvelle officielle que les Russes marchent aux Indes. Alors sans doute le gouvernement britannique se verra dans la nécessité de tirer l'épée coûte que coûte. Alors il comprendra que la Russie ne peut pas être arrêtée par de hautes paroles ou des attitudes guerrières, ni même par des promenades navales dans l'Archipel; alors la vieille Angleterre poussera le cri d'alarme et saisira son trident. Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard!

DE LA FORCE
DES INDIVIDUALITÉS NATIONALES.

Un historien recommandable par ses connaissances, par son talent et par la nouveauté de ses observations dans un cours d'histoire récemment fermé, a avancé: « qu'il se
« pourrait que l'absorption des petits états par les grands,
« fût une voie providentielle pour resserrer le lien social des
« peuples. » Nous ne pouvons attribuer cette remarque qu'à la chaleur de l'improvisation; et nous estimons si fort la moralité de celui à qui elle est échappée, qu'elle nous a blessé au cœur comme une espérance trahie.

Nous ne voulons pas nier que cette absorption ne soit évidemment le but de la tendance politique suivie par les grands états de l'Europe ; mais nous nous tromperions volontairement en y associant la providence. Pour nous, nous serions plutôt tenté de voir cette influence providentielle dans la tendance contraire et unanime de toutes les nations : phénomène tout aussi patent et certes le plus flagrant dans la série des événemens contemporains. Depuis le moment où des troupes mercenaires ont fait place à des armées nationales , ou pour mieux dire, aux nations armées, on a pu prévoir, surtout dans un temps comme le nôtre, que l'instinct des masses, cet instinct qui est dans la nature des peuples, qui appartient à la loi de leur existence, trouvera dans son développement de jour en jour moins d'obstacles. Et comment ne pas le reconnaître cet instinct, en opposition constante avec les envahissemens médités par les grands pouvoirs ?

Voyez les colonies anglaises, espagnoles et portugaises ; voyez la Grèce, la Belgique; voyez les cantons de la Suisse; partout apparaissent les premiers rayons de l'aurore qui annoncent l'émancipation des individualités nationales. Des siècles de sommeil n'ont pu épuiser le germe de vitalité de la Grèce héroïque, cette Grèce qui a tant de titres pour être replacée au nombre des nations. En Belgique, malgré la plus sage administration, la plus grande prospérité matérielle, une faible étincelle de nationalité, presque imperceptible dans les grands mouvemens de la famille européenne, a suffi pour renverser un édifice construit et soutenu par toutes les grandes puissances de l'Europe.

La suite des siècles, la participation à la plus étonnante carrière de gloire, de grandeur, de conquêtes commerciales et intellectuelles, la communauté de la langue et des succès scientifiques et littéraires, le voisinage enfin avec la Grande-Bretagne, n'ont pu consacrer une prescription légale, contre laquelle l'Irlande proteste chaque jour par de nouvelles révoltes. Et il est permis de regarder comme un

présage de mauvais augure pour l'acte d'union, la force qu'acquiert la cause de sa révocation dans l'Ile dont il s'agit, malgré les résultats contraires du scrutin dans le parlement de Londres. Les décisions des Chambres électives, comme celles des gouvernans despotes, sont sans force, quand la réalité des choses jure avec leurs arrêts. C'est ainsi que pour l'Irlande, une seule circonstance de plus et les mêmes dispositions des deux partis peuvent suffire pour donner dans peu de mois une prépondérance décidée à la cause de sa séparation. La susceptibilité nationale d'un côté, et l'aveuglement et la partialité des suzerains de l'autre, contribuent à hâter l'événement. En se combattant, ces deux moteurs poussés sur deux routes différentes s'approchent du même but. Chaque jour pourtant, des voix indépendantes disaient aux Anglais : « par vos mesures imprudentes vous provoquez des sentimens que vous ne « pourrez pas maîtriser un jour. » Le chef du dernier ministère, lord Grey, prédit jadis qu'un jour viendrait où l'Irlande demanderait d'une voix unanime la révocation de l'union parlementaire, qui, loin de rapprocher les deux contrées, n'a fait que semer la discorde parmi elles; et voilà qu'une main providentielle a choisi justement son ministère pour agir en sens inverse de cette prophétie, et montrer aux hommes qu'aucune hauteur d'intelligence ne met à l'abri des erreurs auxquelles tout pouvoir dénationalisateur est soumis. Le ministère de lord Grey en aurait-il agi de même envers le peuple anglais? Les Anglais auraient-ils enduré l'application de pareille doctrine? Nous ne le croyons pas; et tout prouve seulement qu'il suffit d'être suzerain, fût-on d'ailleurs l'homme le plus probe, pour cesser d'être entièrement juste envers ceux qui sont sous notre dépendance; et qu'à Dieu seul il appartient d'être à la fois souverainement puissant et souverainement juste. N'avons-nous pas vu lord Brougham lui-même soutenir qu'en Irlande la résistance passive était de la rébellion? Plût au Ciel que douze millions d'Anglais et d'Ecossais ne compro-

missent pas tout leur avenir en s'obstinant à prouver que huit millions d'Irlandais dans leur île ne font pas une nation ! Dans le parlement uni, la cause est jugée par les Anglais contre les Irlandais, tandis que dans tous les villages de l'Irlande, chacun demande la révocation de l'acte d'union, chacun répète le cri de cet orateur, type pittoresque et hardi, personnification infatigable de la nationalité irlandaise, le cri puissant d'Oconnell qui, après avoir conquis l'émancipation religieuse, a dit : « Il faut que l'Irlande soit « une nation ; elle le veut, et la volonté nationale est ir« résistible. »

Partout où l'absorption a eu lieu, nous pourrions découvrir les mêmes symptômes, à quelques nuances locales près. Nous nous sommes étendus sur l'Irlande pour prouver que même la plus vaste liberté de la pensée et le plus haut développement de l'organisation sociale, ne compensent pas les exigences des individualités nationales ; et l'Irlande aussi bien que Bâle, Bâle aussi bien que la Caroline, formulent presque dans les mêmes phrases leur *ultimatum :* « une *réforme* ou la *séparation* », voilà le *sine qua non* de toutes les individualités nationales. Nous voyons dans les colonies espagnoles jusqu'où peut aller, grandissant de jour en jour, cette tendance à l'isolement. Les moindres liens fédéraux sont déjà jugés comme trop pesans. La fusion complète est devenue impossible.

Cet esprit de séparation préoccupe tellement les individualités nationales, que la crainte de ses effets retient seule la main des pouvoirs oppresseurs prête à frapper le dernier coup à des nationalités en quelque sorte expirantes. Que l'Autriche fasse seulement entendre le mot de *nivellement à la russe* à l'aglomération inerte des individualités qu'elle a groupées, et cette tentative d'effacer une dernière nuance imperceptible, quant au fait de l'existence politique, amènerait une explosion en Italie, en Hongrie et même peut-être en Bohême. Les nations peuvent, pour un temps, se résigner au malheur, mais elles ne sauraient ja-

mais se résoudre à verser des larmes sous des noms supposés; elles veulent, en désespoir de cause, laisser au moins un nom propre à leur deuil.

Est-on jamais parvenu à débaptiser une nation ? Malgré toutes les précautions que le génie de Napoléon a su prendre pour arriver à ses fins, malgré des prospérités inouies, quelques années ont suffi pour user l'unité qu'il a voulu créer dans l'Europe occidentale. Est-ce seulement Rome la glorieuse, et Amsterdam la millionnaire, qui se sont refusées à l'honneur de compter parmi les cités françaises, et qui n'ont pas apprécié le bonheur d'être qualifiées de deuxième et troisième bonnes villes du grand empire? Non, certes; et Genève, que tous les experts en physiologie politique ont déclarée essentiellement française, Genève a trouvé encore plus de bonheur et plus d'avenir à contempler isolément les eaux limpides de son lac, que d'aller se noyer dans l'océan français.

Ne contrarions pas les vues, ne cherchons pas à briser les types de la Providence; elle a voulu que les eaux mélangées et bouillonnantes des grands fleuves qui vont se perdre dans la mer, cet idéal des rêves d'unité et de grandeur, ne soient limpides, tranquilles et inoffensives qu'à leur source, que sa main toute puissante a elle-même isolée, séparée de tout contact et de toute souillure. Entre les siècles passés et les siècles présens la distance est immense : aujourd'hui chaque pulsation nouvelle du corps social abrége le nombre d'années nécessaire pour placer un nouveau siècle dans l'histoire, une génération nouvelle dans l'intelligence des masses. Ces titres jadis si remarquables, si féconds en résultats : *conquérans, grands potentats*, sont tombés dans le gouffre des vieilleries, qu'aucun caprice ne pourra plus ressusciter, et qui n'imposent même plus à la faveur du langage diplomatique.

Les doctrines sociales sont à créer; les convictions sont à enfanter; la foi s'est réfugiée dans la morale : elle seule est restée. Pour le publiciste qui étudie son temps,

et il faut l'étudier sans cesse, c'est un grand signe précurseur que de voir se développer chaque jour au fond des masses une intelligence de plus en plus destructive de toutes les vaines gloires qui ont tant retardé le bonheur de l'humanité. La dignité ne se mesure plus sur la peur qu'inspire un nom, mais sur le bien-être qu'assurent la morale et les lois. L'homme n'est attentif, sympathique et de bon vouloir, que s'il est question pour lui du mobile qui éclaire et épure l'atmosphère sociale; il se détourne des grandeurs, quelqu'éblouissant qu'en soit l'éclat. Dans le nouveau dictionnaire social, grandeur est le synonyme de chaos; c'est le vide du monde physique, le néant en face de la création. Selon nous, jamais moment n'a été plus propice au bonheur possible des nations; ce serait l'heure, pour celui à qui Dieu en aurait donné le génie, de créer enfin un système vaste et simple, un et varié, national pour chaque peuple, et européen dans son ensemble; ennoblissant les passions, exterminant les haines; système tout local par le bien essentiel qu'il assurerait, système tout universel par la force dont il protégerait cette création.

Comme rien ne diffère plus de la fin des choses que leur commencement, il n'est pas donné à l'homme de prévoir et de caractériser cette nouvelle transfiguration sociale qui est encore cachée sous le voile épais du temps. Très souvent la Providence donne à l'avenir son ombre pour précurseur; et si une disposition générale des esprits élabore et prépare les événemens qui doivent suivre, nous pourrions, en nous résumant, prédire que, loin de voir les anciens centres de nationalité disparaître, nous verrons, dans la seule Russie, en apparaître de nouveaux et plus nombreux peut-être que ceux de la vieille Europe. Quand même quelques cabinets prendraient encore cette route, et quand même leurs usurpations trouveraient des échos qui, pour diminuer la terreur, présenteraient cette voie comme providentielle, et destinée à rendre, à consommer la fraternité des peuples, ce serait en vain qu'on voudrait tenter de rat-

tacher à un principe général providentiel les cas aussi nombreux que variés d'usurpations quelquefois prolongées, souvent impunies, mais jamais indéfiniment tolérées, ni protégées par le temps. Quelque puissant que soit l'homme, ce n'est qu'à l'aide d'autres hommes qu'il peut changer ses pensées en faits accomplis. Si l'on négligeait de s'aider des lumières que l'expression libre de l'instinct populaire fournit à l'observation, jamais on n'arriverait à une analyse approfondie d'une époque, jamais on n'indiquerait au juste ce qui est possible, comme aussi ce qui est absurde et inexécutable. Cette décomposition des élémens de la société progressive peut seule expliquer les déviations que subissent les pouvoirs aveugles qui négligent cette connaissance des lois de la nature, sans laquelle il n'est point de création grande et durable.

Aussi, pour les hommes du pouvoir, l'histoire n'a été jusqu'à présent qu'un recueil informe de faits incompréhensibles, propres tout au plus à éveiller leur esprit d'imitation et leurs penchans pour les monstruosités. Mais l'intelligence qui cherche dans la vocation des peuples, comme dans la destinée des individus, une fin morale, peut, grâce au flambeau de l'histoire, pressentir comment la nature procéderait dans le développement successif ou simultané des sociétés, si les anormalités intellectuelles et morales, les causes qui influent sur les organes du pouvoir en les entraînant au mal, ne détournaient les peuples des voies naturelles, c'est-à-dire les plus faciles et les plus courtes. L'influence de ces causes n'est peut-être qu'une des phases transitoires de l'organisme social. Les croyances, les systèmes se sont usés successivement, et la patience politique étant à bout, peut-être ne sommes-nous pas éloignés de cette époque décisive, qui va nous expliquer d'une manière plus satisfaisante pourquoi le bonheur possible ici-bas a dû être si constamment détruit par des instrumens dont la faiblesse était connue. C'est déjà une grande joie pour la pensée, que cette appréciation générale et cette conviction univer-

selle de l'importance infiniment petite qu'auront dorénavant les hommes même rois, même couronnés par le génie et la fortune, dans leurs rapports avec les destinées du genre humain. Quelque grands qu'ils soient, loin de suffire au bonheur et à la gloire des peuples, ils ont eux-mêmes besoin, pour durer, de la confiance, de la sympathie, de l'appui des masses, sans l'assentiment desquelles le moindre souffle les renverse et les réduit au néant.

Dans cet état de choses, il n'y a plus de possibilité, plus de chances pour des envahissemens durables, pour l'absorption destructive des petits états par les grands. Ces absorptions, les conquêtes, comme la peste et d'autres calamités de ce genre, en seront comme les fléaux, peut-être qui ne pourront pas disparaître de la surface de la terre; mais ils n'entreront dans le calcul des hommes que comme des élémens accidentels et rares; et ne pourront plus, nous osons l'assurer avec confiance, servir jamais de prétexte plausible pour accuser les *desseins* de Dieu sur l'humanité.

Ce travail était fait depuis deux ans; ma thèse ne rencontrait nulle part de contradicteur sérieux, je jugeais donc la publicité complètement inutile à mes raisonnemens; mais les erreurs s'engendrent avec une rapidité beaucoup plus grande que les vérités dans un déluge de brochures qui échappent aux investigations de l'observateur le plus actif: j'en ai trouvé une qui reproduit la théorie que je viens de combattre, mais augmente déjà d'une application directe à l'avantage de la Russie et de la Prusse. Cette brochure, intitulée : *De l'Avenir des Nationalités de l'Europe,* est publiée à la suite d'une autre qui a pour titre : *De l'Aristocratie en France,* par M. R... (Paris, chez Houdaille, rue du Coq-St-Honoré, n° 11.) Comme cet écrit se lie intimement à notre sujet, il ne sera pas inutile d'en faire un résumé rapide.

D'abord l'auteur cache sa patrie. Il dit, page 29 : « On

« est bien près d'abjurer sa haine patriotique contre de « puissans voisins, lorsqu'on passe sa vie à s'occuper de « leurs affaires, et de prendre en pitié son obscure patrie, « lorsqu'on n'y trouve plus de place pour un grand homme! « Qui parlerait de Napoléon s'il était resté Corse? » L'auteur a oublié que pour un grand homme que la Corse ne pouvait contenir, il en est sorti plusieurs qui ne vivront, dans la mémoire des hommes que par les malédictions du monde civilisé; que le Corse qui a servi de guide aux Cosaques pour les amener bivaquer sur les boulevards de Paris, et qui depuis y est resté pour les représenter, qu'un autre Corse qui s'est honoré de proclamer l'*ordre rétabli* à Varsovie sont aussi de ces grands hommes qui ont pris en pitié leur obscure patrie. Que l'auteur se rassure, il trouvera toujours une place à la suite de ces illustrations; mais revenant à la théorie de ce nouveau cosmopolite, malgré les cris d'horreur que tous les siens ne peuvent étouffer, à l'aspect de cette Russie qui se rue sur le cadavre de la malheureuse Pologne comme un vampire qui semble ne pouvoir respirer qu'après s'être abreuvé de la dernière goutte du sang de sa victime, il a l'audace de dire, p. 28 : « La conquête n'est « plus maintenant la servitude, c'est la réunion d'un peu« ple à un autre; souvent même, pour conserver ses nouvel« les possessions, le vainqueur les ménage plus que les an« ciennes. »

Il dit plus bas : « J'entends dire souvent : la nationalité, « voilà le premier de tous les biens. L'histoire moderne me « donne quelque doute. »

Dans le chapitre troisième, il divise l'Europe en huit Etats seulement. Avis aux trente autres qui doivent disparaître : voyons ce qu'il fait de ses huit Etats.

1° La Suède ne regagne aucune province perdue, car l'auteur a horreur des faibles, et puis l'histoire moderne lui a appris que les Suédois, que la Russie veut *calmouquer*, se trouvent ravis, eux qui ont dix siècles de liberté dans leur histoire; se croyant sans doute honorés, d'après le mot

spirituel de Héine, comme des harengs d'avoir une baleine pour compatriote, et la mer pour patrie.

2° Il n'aime pas la Grande-Bretagne, car sa position géographique l'empêche d'engloutir ses voisins; ce *capo* d'opéra de notre publiciste. Aussi, bien loin de lui donner quelque chose, il lui prend le royaume de Hanovre pour le donner à sa chère Prusse qui est le type idéal de ses créations.

3° Il donne tout court le Portugal à l'Espagne.

4° A sa fille chérie la Prusse il donne, outre le Hanovre, la Hollande, le Danemarck, toute l'Allemagne centrale et septentrionale, le tiers de la Pologne, les rives gauches de la Vistule et du San, et il la borne par l'Océan, la Baltique. la Vistule, le San, les monts Krapaks, les montagnes de la Bohême, la chaîne qui sépare la Danube du Mein et du Neker, et enfin par le Rhin. Il est vrai que malgré son amour pour la Prusse, il déteste tellement les nationalités et l'idée d'une patrie, qu'à la Prusse elle-même il tâche d'enlever le morceau qui peut seul revendiquer le nom d'une patrie, la Prusse royale qu'il donne à la Russie. Les prédilections de l'auteur, en effet, flottent indécises entre ces deux magnifiques monarchies. Aussi, après avoir donné 27,000,000 d'habitans à la Prusse, il en donne 60,000,000 à la Rusie, *en Europe seulement*.

5° Trouvant cette Russie d'une faiblesse humiliante, il lui donne encore le véritable royaume de Prusse, la Gallicie orientale, la Bukowine, la Moldavie; il la borne modestement contre l'Europe, par la Laponie suédoise, la Baltique, la Vistule, le San, les monts Krapaks, le Milkau, le bas Danube et la mer Noire.

6° L'Autriche est victimée. — Elle perdra l'Italie, la Gallicie, la Bukowine, la Silésie autrichienne : elle doit se contenter de la partie méridionale du Wurtemberg et de la Bavière, des Grisons. Mais elle peut prendre aux sultans et aux czars la Turquie d'Europe, moins la Moldavie et le littoral de la mer de Marmara.

7° La France n'est pas aimée, non plus; elle a perdu Napoléon, il faut qu'elle perde la Corse. Mais si elle ne craint pas un Guillaume-Tell, elle peut incorporer toute la Suisse, moins les Grisons et le Tessin.

8° Comme il faut dîner avec quelqu'un, l'auteur, après avoir massacré tellement tout le monde civilisé, se trouve bien malgré lui dans le cas de ressusciter une noble patrie; c'est l'Italie. Permette le ciel que ce faux prophète ait dit au moins une vérité! Nous accordons de bon cœur à l'Italie ce qu'il lui donne : — la Péninsule tout entière, la Sardaigne, la Sicile et même la Corse, si elle n'a plus à donner à la France que des Pozzo et des Sébastiani!

Après avoir fait un tel HACHIS politique, après avoir *prussisé* les Hollandais, les Hanovriens et les Polonais, après avoir *russifié* les Prusseiens, les Suédois, etc., etc., le publiciste dit, dans son chap. second, pag. 31 : « Il est « évident qu'on doit réunir, autant que possible, les peu« ples dont la religion est la même, les mœurs semblables, « et qui parlent surtout la même langue. Rien ne rend le « gouvernement plus facile maintenant que la parole est « souveraine, propagée par l'imprimerie, qui a laissé « bien loin la renommée aux cents bouches de Virgile et « d'Homère. D'ailleurs les langues font les nations. »

Le grand homme paraît bien ignorant publiciste dans cette partie; il est permis de ne pas savoir une langue, mais il n'est pas permis de décider doctoralement des questions qui nous sont entièrement étrangères. Parlant et des Polonais et des Russes, pag. 40, il dit : « Du reste, la « position des diverses classes ne présente presque aucune « différence dans les deux pays, *la langue est la même*, « pour ainsi dire; c'est un seul peuple divisé en deux. »

Quant au premier chef de cette phrase, il n'a donc pas lu une seule page de l'histoire de Pologne, car il saurait que parmi les nations modernes du continent de l'Europe, c'était le pays qui comptait le plus grand nombre, et pendant le plus long-temps, des citoyens libres; que les rêves

du *National* et de la *Tribune* de 1834 étaient, à très peu de chose près, une pratique séculaire de la Pologne, quand les Russes en masse étaient esclaves des Tartares ou du czar. Quant aux deux langues, elles diffèrent depuis l'alphabet jusqu'au moindre mécanisme de construction : les Polonais ont l'alphabet latin et les Russes le grec; qu'enfin il leur est plus facile d'apprendre l'italien et le français que le russe. C'est l'action de la civilisation sur une langue qui décide de sa sphère, et non l'origine des mots; autrement, et d'après les idées de l'auteur là-dessus, le partage de l'Angleterre serait encore plus justifiable que celui de la Pologne, vu les emprunts et les similitudes de la langue anglaise avec le français et l'allemand. Quand on martyrise des provinces entières de la Pologne pour leur faire abjurer les dieux de leurs pères, un livre imprimé à Paris, en 1834, contient les lignes suivantes, p. 40 : « Les Polonais, il est vrai, sont catholiques, et les « Russes grecs ; mais le gouvernement des Czars est le pre- « mier, en Europe, qui ait proclamé et respecté la liberté « des cultes. »

Mais pourquoi notre publiciste ne veut-il pas rendre l'existence à cette Pologne qui, à l'apogée de sa puissance, était plus grande que la France et l'Espagne réunies, quand la Prusse et les différentes Russies (non la Moscovie) étaient ses provinces; à la Pologne qui, indépendante, n'a jamais été moins grande que la France; qui a protégé le monde civilisé pendant dix siècles contre les Moscovites, les Turcs et autres hordes asiatiques? Pourquoi ne veut-il pas rendre à la Suède la moitié de ces provinces qui enclavaient jadis si bien son grand lac, aujourd'hui nommé la mer Baltique? Est-ce qu'il dira encore que « la position des « diverses classes ne présente presque aucune différence « dans les deux pays, que la *langue est la même*, que, pour « ainsi dire, c'est un seul peuple divisé en deux. » Non, mais tout sera sacrifié à la Russie, parce que « avant 60 ou « 80 ans, dit l'auteur, pag. 41, cet empire possédera

« cent millions d'habitans, et ses armées, inutiles du côté
« des steppes de l'Asie, presque toutes disponibles contre
« l'Europe, et dont les mouvemens deviendront plus faciles
« par l'augmentation de la population, s'élèveront alors
« à près de deux millions de soldats. »

L'homme qui connaîtrait cet empire seulement depuis l'avénement de Nicolas au trône, y verrait l'idée dominante dans tous les esprits, l'émancipation des localités indépendantes, qui a déjà son culte des catacombes. — Avec la dixième partie des efforts dont on aurait besoin pour rendre, d'après le plan de l'auteur, l'Europe esclave de sept despotes, et ces sept despotes esclaves de l'autocrate du Nord, on aurait vu surgir, depuis cinq années, dix nouveaux centres de la véritable civilisation dans cette partie du monde; on aurait rendu à leur liberté antique ceux qui furent si long-temps illustrés par les Suédois, les Allemands et les Polonais, que l'autocrate, pour compléter son système unitaire, fait rétrograder au point où se sont arrêtés ses Moscovites barbares. Mais l'auteur, au lieu de désirer cette émancipation de l'Europe, la craint au contraire. Il dit, pag. 58 : « Le magnifique édifice de l'empire « russe serait ébranlé : Tartares, Cosaques, Sibériens, « Suédois, Allemands, Polonais voudraient avoir leur na- « tionalité. » Nous avons conservé l'ordre de ces noms pour faire remarquer la moralité de l'auteur, pour montrer jusqu'à quel point il s'est familiarisé avec l'idiôme des ukases. Les états qui ne peuvent que se défendre lui font horreur, il le dit clairement, pag. 38 : « La Pologne, de- « venue par son détestable gouvernement trop faible pour « conquérir, devait être conquise. »

Mais l'auteur ne déraisonne qu'à volonté, et d'après un plan donné; aussi quand il s'oublie, ses idées ne choquent pas le sens commun : alors il se réfute admirablement lui-même. Ainsi en parlant, pag. 43, d'une des rêveries ambitieuses attribuées à Napoléon par ses détracteurs, de se partager l'Europe avec la Russie en deux empires, d'orient

et d'occident, il juge très bien que « l'anéantissement des « nations espagnoles, italiennes et allemandes, si différen- « tes des Français et des Russes (est-ce que les Suédois, « les Polonais, les Prussiens, le sont moins) par les lan- « gues, les idées et les mœurs, causerait des révoltes sans « nombre, et au lieu de préparer la fin de toutes les guer- » res, on organiserait la guerre perpétuelle. »

L'auteur oublie donc celles qui déciment les populations ennemies depuis le partage de la Pologne; il n'a donc parlé à aucun des voyageurs qui ont visité la Finlande, la Courlande, le Caucase, où tout ce qui a un cœur d'homme se prépare à une guerre à mort avec le pouvoir exterminateur de la vie des êtres civilisés?

Lorsqu'il faut trouver un exemple pour justifier les conquêtes de la Russie, et promettre du succès à ses tentatives de dénationaliser les vaincus, l'auteur s'écrie, avec une insigne mauvaise foi : « Ecosse! Ecosse! était aussi le cri « de mort que poussait une nation entière contre les An- « glais; et cependant existe-t-il maintenant un seul ves- « tige de cette haine de huit cents ans? Il en sera de même « pour les Polonais et les Russes. » Si l'auteur visait à l'examen sérieux de l'histoire des nations dont il organise le bonheur, il aurait trouvé un exemple bien autrement frappant de l'extinction des haines nationales entre la Lithuanie et la Pologne, qui, après s'être long-temps combattues, sont parvenues à l'alliance la plus intime. Mais par quelles raisons? C'est que la Pologne a donné à la Lithuanie une liberté, une religion et des institutions civilisatrices. Il n'en faut pas tant pour faire naître une fraternité, et si les Sigismonds de Pologne n'avaient pas dédaigné le sceptre moscovite qu'on leur offrait à genoux, nous aurions vu peut-être le même prodige éclater déjà plus loin dans le nord. Mais la condition *sine quâ non* de ces fusions sera toujours que le rôle de l'initiation appartient au peuple civilisé, et non au peuple barbare; autrement il en résulte ce qui arrive aujourd'hui, c'est que les

organes payés par Nicolas disent qu'il ne peut pas être juste, qu'il ne peut pas être bon politique, qu'il ne peut pas être chrétien, car il ne vivrait pas vingt-quatre heures au milieu de sa propre capitale. D'ailleurs l'Irlande est tout près de l'exemple cité par l'auteur, pour démontrer qu'il n'y a pas de panacée universelle pour détruire les nationalités.

Terminons. L'auteur, pag. 36, s'adresse un compliment à lui-même, et dit : « Si au moyen âge un rêveur eût pré« dit la réunion la plus complète de l'Ecosse et de l'An« gleterre, dont les haines étaient alors célèbres; de la « Bohême, de la Hongrie et de l'Autriche; la formation « d'un grand royaume dans le nord de l'Allemagne, et « d'un empire immense occupant presque toute l'Europe « orientale, les contemporains l'auraient certainement re« gardé comme un fou, mais la postérité.... »

Nous serions bien simples de le prendre au mot sur cet appel à la postérité; la sienne est toute contemporaine, et réside à Saint-Pétersbourg. Les pensions, les titres pleuvent de ce côté; les Allemands ont dit depuis long-temps *das ist das Reich der Moglichkeit* (1); aussi les illustrations de Kotzebue et consorts restent à la portée de tout le monde.

HISTOIRE.

QUELQUES MOTS SUR KIOW.

Depuis que la Pologne s'est trouvée complètement livrée à la Sainte-Alliance, par suite de sa dernière et glorieuse chute, le czar de Russie ne néglige aucune occasion de réaliser beaucoup d'idées héréditaires dans l'empire moscovite, mais peu connues de l'Europe, la peur ou la honte en ayant empêché jusqu'ici la manifestation.

(1) C'est le royaume du possible.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg ne découvre jamais ses vues et ses projets qu'à toute extrémité, et son audace même est exempte de franchise. Des changemens continuels et importans s'opèrent toutefois dans l'intérieur de l'empire russe; mais les ukases et les feuilles officielles de l'autocrate se servent d'une multitude de prétextes et d'explications pour les rendre inaperçus aux yeux du monde civilisé; et ces apologies du despotisme russe plaisent d'ailleurs à l'occident de l'Europe, car elles le bercent, vieillard impuissant et bavard, dans le sommeil de son incurie sociale.

On peut dire que l'Europe possède aujourd'hui tout comme dans l'antiquité des parties mystérieuses et demeurées jusqu'à présent inaccessibles à ses habitans civilisés. Le Nord qui jadis se présenta à la jeune imagination des Grecs sous les traits d'une apparition fantastique, et inonda plus tard de hordes barbares l'empire romain trop confiant dans ses propres forces, apparaît enfin aujourd'hui comme une région, un pays de féeries à l'Europe instruite et pensante. C'est là cependant que se prépare peut-être le projet le plus réel, le mieux prémédité, le mieux *mûri* d'envahissement et de domination universelle.

La presse qui, à Paris et à Londres, ne manque jamais de pousser jusqu'au bavardage, toute discussion, tout compte rendu du moindre événement qui surgit dans l'occident de l'Europe, cette même presse ne répète qu'avec une sorte d'apathie incurieuse et méfiante les désolations que fait dans le Nord la barbarie des Russes. Ce long cri de douleur sociale porté des bords de la Vistule et du Dniester est sans écho dans des pays libres et heureux; et pourtant à voir une nation foulée aux pieds, des populations déportées en masse, des institutions séculaires détruites; à voir indignement vides et dépouillés des sanctuaires où se trouvaient accumulés par le travail du temps et les efforts de l'intelligence humaine, les plus admirables monumens scientifiques de la nation polonaise; à voir ces débris sacrés servir, sous la main d'un

architecte despote, à l'érection d'une babel élevée contre l'émancipation intellectuelle des peuples, comme naguère les dernières pierres du Parthénon servirent à l'embellissement de je ne sais quelles fermes anglaises; à l'aspect d'un tel renversement dans les destinées d'un peuple qui fut le boulevard de la civilisation chrétienne, comment n'être pas ému des conséquences dont il menace l'Europe?

Nous apprenons par la voie de plusieurs journaux que l'empereur de Russie fait transporter à Kiow les fonds et les riches collections scientifiques des provinces polonaises, qu'il établit dans ce même Kiow une université, une école militaire, une section séparée de l'administration gouvernementale, qu'il y réunit une partie de son armée, qu'il y organise en un mot, pour les provinces méridionales, une nouvelle centralisation administrative et militaire, qu'il y prépare pour son empire trop étendu une nouvelle capitale.

Il nous est impossible de réunir des documens assez positifs, pour donner à nos présomptions et à nos raisonnemens ce degré de certitude qu'on peut appeler matériel et palpable. La connaissance, toutefois, de la tendance pour ainsi dire organique de la nature physique et morale de l'Empire moscovite, l'appréciation approfondie de l'ambition innée des autocrates, suffisent déjà pour démontrer que nos conjectures sont bien loin d'être dénuées de fondement.

Ce n'est point seulement, selon nous, le besoin de surveiller de plus près les provinces polonaises, ce n'est pas seulement le besoin, en quelque sorte magnétique, de s'avancer incessamment vers Constantinople, qui attirent à Kiow le trône des Czars: Kiow est principalement un centre de souvenirs anciens et historiques, et la nouvelle puissance russe voudrait s'y laver, comme dans un baptême, de son usurpation originelle, et de ses autres iniquités.

L'Europe s'est familiarisée avec la peur que peuvent inspirer les conquêtes de la Russie, et peut-être a-t-elle des

motifs assez justes pour les regarder avec indifférence; mais si les menées hardies du cabinet de Saint-Pétersbourg peuvent exciter quelque sollicitude, ce n'est pas uniquement par des projets présumés d'envahissement militaire. Ce n'est pas seulement comme position stratégique que Kiow peut être destiné à jouer un rôle immense.

Tant que les masses souverainement dépendantes des trônes parcoururent sans déviation les voies tracées par les cabinets, le système politique des hommes d'état put être aussi arrêté, aussi invariable que le système planétaire des astronomes; les mouvemens sociaux purent se calculer comme ceux des astres; une révolution dut être prévue aussi infailliblement qu'une comète. Mais depuis que le pouvoir des masses s'est manifesté à l'Occident, les anciennes théories n'ont plus suffi aux publicistes, éblouis qu'ils étaient par l'apparition soudaine de ce nouvel astre politique, et l'horizon social s'est voilé d'une obscurité presque impénétrable. L'impuissance des vieilles doctrines nous a tous jetés dans l'incommensurable champ des conjectures, et pendant que le pressentiment universel prévoit et appelle dans l'avenir des changemens immenses, dans le présent des événemens dignes de méditation nous emportent, nous, génération inattentive et pressée, et nous emportent sans nous instruire, parce que nous restons invinciblement sourds à la grande voix de l'expérience.

Au milieu de ces angoisses intellectuelles, de ces incertitudes sociales, la base la plus solide que nous puissions donner à nos raisonnemens et à nos conjectures, c'est, croyons-nous, l'histoire; c'est l'examen approfondi des grands faits qui la constituent dans son essence; c'est, en un mot, *l'analyse* appliquée à l'étude du genre humain.

Lorsque, en effet, à travers l'échafaudage qui soutient l'état de choses actuel en Europe, se laisse entrevoir le terrain primitif sur lequel il a été bâti; lorsque dans le passé des peuples les sages cherchent à lire leur avenir; lorsqu'enfin le czar moscovite lui-même a senti que la ca-

misole russe et la couronne du grand-prêtre doivent compter désormais parmi les instrumens les plus nécessaires à l'exécution de ses projets sur les pays slaves, comment supposer qu'une question politique puisse être appréciée aujourd'hui sans être rapportée à l'histoire ?—Cette considération nous décide à nous arrêter un peu plus long-temps sur l'importance du rôle que la ville de Kiow semble commencer à jouer dans l'histoire actuelle.

Après le débordement des peuplades du nord sur l'empire romain, les élémens bouleversés des nationalités européennes se sont trouvés, par l'effet du mouvement universel, réorganisés dans une partie de l'Europe, tandis que dans l'autre où continuèrent les oscillations déterminées par les invasions plus long-temps continuées des barbares, le sang des habitans de l'Asie n'a pu se confondre dans le sang des nations attaquées, ni s'assimiler les peuples envahis. Il en est résulté que, dans la partie occidentale et méridionale de l'Europe, il n'est plus question d'envahissemens, qu'il y règne un esprit de civilisation générale, une préoccupation d'intérêt universel qui tendent au bien-être matériel et moral des sociétés; tandis que dans le nord les empiétemens et les conquêtes semblent être jusqu'à présent le seul élément vital des puissances. Là où se trouvent les limites du pays habité par les masses inertes, mais bien caractéristiques appartenant aux races germaniques, là se montrent des peuples dont les uns, étouffés par les autres, paraissent attendre un moment propice pour éclore et prendre place sur la scène de la vie politique et sociale. Tout l'espace qui s'étend de la mer Baltique jusqu'à la mer Noire et la mer Adriatique, est précisément ce pays des Slaves dont le passé et l'avenir ne sont jusqu'à présent qu'une intéressante énigme. Des hordes de barbares y détruisirent d'abord, en passant, les traces des origines antiques; puis les hordes du Caucase s'y fixèrent pour ravager le pays par le pillage; enfin les Normands et les Tartares y pénétrèrent à leur tour; et cependant l'historien

ne saurait découvrir et signaler le moment où, dans cette région incessamment envahie, se serait implantée la race slave. Il semble que cette terre portait dans son sein l'élément du peuple qui lui était propre, et qui, plusieurs fois enseveli par les invasions successives, reparaissait dans les momens propices plus resplendissant d'originalité et de force native.

Il fut un temps où les nations de ces contrées avaient commencé à prendre un développement très étendu sous l'influence du christianisme; mais leur âge mur n'était point encore arrivé, et la Pologne peut être comparée à ces fertiles champs de blés qui, verdoyans en automne, doivent rester tout l'hiver sous la neige pour reparaître au printemps riches des moissons luxuriantes.

L'aspect de tout le pays slave est bien triste pour le moment; chaque fois cependant que brille une lueur d'espérance pour l'humanité, les yeux du monde entier se tournent vers ces contrées avec un sentiment d'amour et d'attente indéfinissables. Jusqu'à quel point l'étude de l'histoire pourrait-elle justifier cette préoccupation et cet espoir universel ? On abuse de la vérité en disant que rien ne se répète dans les fastes du monde. L'ordre moral tout comme le monde physique, quoique inépuisable dans la variété de ses phénomènes, doit également avoir des règles fixes d'après lesquelles ses mouvemens s'opèrent. Lorsque la religion du Christ dut transformer la société, la puissance romaine sembla vouloir aider son action sur un point des masses immenses de différens peuples. Aujourd'hui que le christianisme se lève, pour ainsi dire, de nouveau sur l'humanité, et que fermentent dans une partie de l'Europe les élémens d'un vaste renouvellement social, une puissance politique semble également préparer les voies au principe régénérateur, en convoquant, dans une autre partie de l'Europe, comme une assemblée générale des peuples de l'univers. A un terrain ainsi travaillé il ne manquera que la semence.

Bien d'autres observations nous autorisent encore à met-

sous le pôle; les empires y naissent aussi comme par enchantement. Mais une loi de la nature veut que la décadence et la ruine soient rapides, juste dans la proportion de la naissance et de l'accroissement.

LITTÉRATURE.

SUR LES DANSES.

FRAGMENT TRADUIT DU POLONAIS DE CASIMIR BRODZINSKI.

Si la *Polonaise* peut s'appeler une danse grave et chevaleresque, on peut considérer le menuet français comme la danse d'une cour polie et d'une société raffinée. Il n'exprime aucun sentiment, il ne respire ni franche gaîté, ni simplicité naïve; c'est, en quelque sorte, l'image du bon ton de la société sous Louis XIV. La grace qu'on trouve dans cette danse est toute de forme et de convention; chaque mouvement est calculé, tout trahit l'étiquette, la représentation et une gravité étudiée. Comme le goût d'un siècle et d'une nation perce dans tous les arts qu'on y cultive, on peut trouver du rapport entre le menuet et la tragédie française. La *Polonaise*, danse grave comme le menuet, a cependant quelque chose de plus libre et de moins théâtral. Chose digne de remarque, nous voyons la nation française, réputée en Europe la plus vive et la plus frivole, se soumettre, dans sa poésie dramatique comme dans sa danse, aux formes les plus exigeantes et les plus absolues, et préférer une pompe artificielle à la simple grandeur. Ce qui est plus curieux encore, c'est de voir les femmes françaises, si distinguées par la vivacité de leur esprit et la finesse de leur goût, affublées, pendant les deux derniers siècles, d'un costume dont la gravité, analogue aux perruques et aux habits des hommes, paraît se lier au système

qui présidait alors aux théâtres et aux beaux-arts de l'époque. Le menuet paraissait fait pour tout ce système; aujourd'hui, enseigné seulement comme introduction à l'étude de la danse, il nous amuse en faisant souvent jurer les jeunes traits des élèves avec la pédanterie des mouvemens qu'ils exécutent.

Le peuple allemand, si différent des Français, présente aussi cette différence dans sa danse nationale. Si le Français plie sa vivacité naturelle sous le joug des formes les plus strictes, le phlegmatique Allemand se permet plus d'abandon dans sa poésie comme dans sa danse. Les Français appellent la valse une danse inconvenante et même immodeste; les Allemands reprochent à la poésie et à la danse française quelque chose de froid et de guindé. Selon moi, on devrait bénir l'influence toute puissante de l'art, qui comprime dans certaines bornes les dispositions plus frivoles d'une nation, tandis qu'elle ouvre une plus libre carrière aux épanchemens d'un peuple plus grave.

D'après le caractère national des Allemands, on ne saurait trouver leur valse immodeste; elle ne le deviendrait que chez un peuple à mœurs corrompues; mais en Allemagne elle me paraît plutôt exprimer un laisser-aller du sentiment et de l'imagination, empreints d'un certain enthousiasme métaphysique si commun en ce pays. Le cercle formé par les valseurs figure en quelque sorte le cours des planètes avec leur double rotation; les pieds, en partant d'un rond, tracent successivement des carrés, des croix et des triangles, image du rapide mouvement des sphères célestes. La valse est une espèce de danse presque mystique, et qui a l'air d'enlever deux êtres à ce qui n'est que terrestre. Elle se prête peu aux mouvemens gracieux de la danseuse, qui, ne pouvant y déployer les ressources de la coquetterie, se livre entièrement à la conduite de son danseur, et s'embellit par là d'un charmant abandon. Le vif mouvement des visages, la rapidité avec laquelle les couples dansans disparaissent et réapparaissent comme des

êtres surnaturels, tout cela a quelque chose de mystérieux et d'entraînant pour la jeunesse.

La polonaise est la seule danse qui convient à l'âge mûr, qui ne messied pas aux personnes d'un rang élévé; c'est la danse des rois, des héros, des vieillards même; elle seule convient à l'habit guerrier. Elle ne respire aucune passion, mais paraît n'être qu'une marche triomphale, qu'une expression de mœurs chevaleresques et polies. Une gravité solennelle préside toujours à la polonaise, qui peut-être seule ne rappelle ni la fougue des mœurs encore sauvages, ni la galanterie des âges plus civilisés, mais plus énervés. Outre ces caractères principaux, la polonaise porte un cachet singulièrement national et historique, car ses lois rappellent une république aristocratique avec des dispositions à l'anarchie, découlant moins du caractère d'un peuple que de sa législation particulière. Dans les vieux temps, la polonaise était une sorte de cérémonie solennelle. Le roi, tenant par la main le personnage le plus distingué de l'assemblée, marchait en tête d'une nombreuse suite de couples composés d'hommes seuls; cette danse, relevée de l'éclat de costumes chevaleresques, n'était, à vrai dire, qu'une marche triomphale.

Si une dame était l'objet de la fète, c'était à elle à ouvrir la marche, en tenant par la main une autre dame. Toutes les autres suivaient, jusqu'à ce que la reine du bal, ayant offert sa main à un des hommes rangés autour de la salle, eût engagé les autres dames à imiter son exemple.

La polonaise ordinaire est ouverte par la personne la plus distinguée de la réunion, à qui il appartient de conduire toute la file des danseurs ou de la dissoudre. Cela s'appelle, en polonais, *rey wodzió;* — au figuré, faire le chef, en quelque sorte le roi (du latin *rex*). Danser en tête s'appelait aussi faire le maréchal, en raison des priviléges d'un maréchal aux diètes. Toute cette forme se lie aux souvenirs et aux habitudes de la levée des bans, ou plutôt de la réunion des assemblées nationales en Pologne;

c'est pour cela que, malgré la différence pour les chefs, qui ont le privilége de conduire à volonté la chaîne des danseurs, par un singulier caprice érigé en loi, il est permis de détrôner un chef toutes les fois que quelqu'un de hardi crie *odbiianego* (1), ce qui est une espèce d'acte de *liberum veto* auquel tout le monde est obligé de céder. Le chef abandonne alors la main de sa dame au nouveau prétendant ; chaque cavalier danse avec la dame de la paire suivante, et ce n'est que le cavalier de la dernière paire qui se trouve définitivement évincé, s'il n'a pas la hardiesse de faire valoir aussi son privilége d'égalité en demandant *odbiianego* et en se plaçant à la tête.

Mais comme un privilége de cette nature, trop souvent employé, jetterait tout le bal dans une complète anarchie, deux moyens sont consacrés pour obvier à cet abus, c'est-à-dire, ou le chef use de son droit, de terminer la polonaise, à l'imitation d'un roi ou d'un maréchal qui dissolvent une diète, ou bien, d'après le vœu dominant, tous les cavaliers laissent les dames seules au milieu, qui alors continuent à danser en choisissant de nouveaux danseurs, et en excluant les perturbateurs et mécontens, ce qui rappelle les confédérations employées pour faire prévaloir la volonté des majorités.

La polonaise respire et peint tout le caractère national ; la musique de cette danse, tout en comportant beaucoup d'art, réunit quelque chose de martial à une douceur empreinte de la simplicité de mœurs d'un peuple agricole. Les étrangers ont dénaturé ce caractère des polonaises ; les nationaux mêmes le conservent moins aujourd'hui, par suite du fréquent emploi de motifs puisés dans des opéras modernes. Pour ce qui concerne la danse en elle-même, la polonaise est devenue de nos jours une sorte de promenade qui a peu de charme pour la jeunesse, et n'est qu'une

(1) *Odbiianego* veut dire repris de force, ou reconquis ; celui qui prononce ce mot, est censé vouloir reconquérir la main de la première dame et la direction de la danse.

scène d'étiquette pour les personnes plus âgées. Nos pères la dansaient avec une merveilleuse habileté et une gravité pleine de noblesse; le danseur, faisant des pas glissés avec énergie, mais sans sauts, caressant sa moustache, variait ses mouvemens par l'attitude de son sabre, de son bonnet et de ses manches d'habit retroussées, signes distinctifs d'un homme libre et d'un citoyen guerrier. Quiconque a vu un Polonais de vieille roche danser la polonaise en habit national, avouera sans peine que cette danse est le triomphe d'hommes bien faits, à la tournure noble et fière, à l'air mâle et gai à la fois. Au début, on voit le danseur, son bonnet sous le bras, une main posée sur son sabre, l'autre frisant sa moustache, mettre déjà, dans le salut à sa dame, toute la galanterie et toute la pompe compatibles avec le bon goût. En donnant la main à sa dame, le bras à peine plié au coude, le danseur la conduit avec respect, et paraît la présenter fièrement à l'assemblée; il la conduit, non d'après les règles fixes comme dans les autres danses, mais selon sa propre volonté, adoucie par cette gravité et cette bienveillance qui doivent diriger un époux dans la vie conjugale. — La dame n'a pas ici l'occasion d'exercer sa coquetterie, et de charmer par des attitudes variées; mais une noble simplicité, relevée d'un riche costume approprié à cette danse, une taille élevée et gracieuse, cette sorte de marche solennelle à la tête d'une suite nombreuse de couples dansans, donnent souvent aussi à la danseuse un air imposant et idéal. — Comme c'est le peuple polonais seul qui a conservé des chants nationaux dont il accompagne ses danses, et qui ajoutent tant à leur gaîté, de même les classes supérieures en Pologne possèdent la seule danse de société, relevée et embellie par l'éloquence. C'est un trait distinctif chez une nation à mœurs parlementaires, et où, par conséquent, l'éloquence jouait un si grand rôle. La polonaise offrait et offre encore l'occasion de déployer les charmes de la parole, qu'éveillent les sentimens d'un sexe pour l'autre, et

à laquelle la musique, les solennités d'une fête et l'absence de trop proches témoins prêtent un charme particulier.

La première paire, qui est le chef visible de toute la société dansante, et attire à elle tous les yeux, se trouve gênée en quelque sorte par les formes attachées à sa position. Les autres couples, comme des sujets heureux sous un gouvernement sage et libre, usent d'une indépendance charmante tout en suivant l'impulsion de leurs devanciers.

Une collection chronologique de la musique des polonaises, depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours, serait fort précieuse pour l'histoire de l'art, et peut-être même pour l'histoire du goût et des mœurs de Pologne. Les plus anciennes musiques respirent une simplicité guerrière; dans la première moitié du XVIIIe siècle, nous les voyons bruyantes et pompeuses; plus tard, les polonaises originales se distinguent toutes par une sorte de mélancolie éloquente pour les cœurs.

La *cracowiak*, danse nationale des environs de Cracovie, est très gaie, et porte les caractères d'un peuple dont les mœurs sont encore peu éloignées de la nature. Avec moins d'art et de galanterie, cette danse a cela de commun avec le *bolero* espagnol, qu'on l'accompagne de chants, et qu'également les danseurs marquent la mesure, en Espagne, à la vérité, avec des castagnettes, en Pologne avec des talons ferrés, et des ronds de métal attachés à la ceinture; du reste, la *cracowiak* est loin du *bolero* quant à l'art : elle permet de déployer plus de chaleur et de force que d'habileté. Une cinquantaine de ronds de métal sonnant autour de la ceinture, à laquelle pendent aussi un couteau et d'autres objets pareils, l'habitude de faire jaillir des étincelles en frappant les talons ferrés l'un contre l'autre, rappellent des coutumes qu'on trouve surtout chez des peuplades guerrières et encore peu civilisées. Les mouvemens, les attitudes, le costume et la musique particulières à cette danse sont d'une si parfaite originalité, que l'art trouverait fort difficile de les imiter exactement. Le costume

des Cracoviens et des Cracoviennes, beau quoique trop bariolé, va bien à la danse dont nous parlons. Les longues tresses de cheveux des Cracoviennes, entremêlées de nombreux rubans flottans, sont surtout d'un effet pittoresque au fort d'une danse animée. Ces rubans représentent encore, en quelque sorte, la biographie des danseuses, car ce sont d'ordinaire des présens et des souvenirs de toute espèce. — La *cracowiak* ressemble, dans ses figures, à une polonaise simplifiée, et représente, en comparaison de celleci, un état social moins avancé. Le plus hardi et le plus fort se pose chef et conduit la danse; il chante, on fait chorus; il danse, on l'imite. Souvent aussi la *cracowia* représente, en une sorte de petit ballet, la simple marche d'une amourette : on voit un couple de jeunes gens se placer devant l'orchestre; le jeune homme a l'air fier, présomptueux, préoccupé de son costume et de sa beauté. Bientôt il devient méditatif, et cherche une inspiration pour improviser des couplets que lui demandent les cris joyeux de ses compagnons, et que provoque la mesure battue par eux, ainsi que le manége de la jeune fille, impatiente de danser. Après un tour, arrivé devant l'orchestre, le danseur se permet d'ordinaire quelque refrain qui fait rougir la jeune fille; elle fuit, et c'est en la poursuivant que le jeune homme déploie toute son agilité. Au dernier tour, c'est le jeune homme qui se donne l'air de fuir sa danseuse; elle cherche à saisir son bras, après quoi ils dansent ensemble jusqu'à ce que la ritournelle mette fin à leurs plaisirs.

La *mazure* ou *mazourka*, dans sa forme primitive, et comme les gens du peuple la dansent, n'est qu'une espèce de cracowiak, seulement moins vive et moins sautillante. Les agiles Cracoviens et les montagnards des Carpathes n'appellent la mazure dansée par les habitans de la plaine qu'une cracovienne rapetissée. Le voisinage des Allemands, ou plutôt le séjour des troupes allemandes, a fait perdre à la mazure parmi le peuple son vrai caractère,

elle est devenue une sorte de valse maladroite. Chez le peuple de la capitale, les vraies danses du pays se sont dénaturées, non seulement par l'affluence des étrangers, mais surtout aussi par le malheureux emploi des orgues de Barbarie. Les anciens Grecs, passionnés pour les beaux-arts, eussent, je pense, défendu l'usage de cet instrument, et peut-être puni son inventeur de l'exil. C'est lui qui comprime parmi le peuple l'amour de la musique, et qui ôte le gagne-pain aux violons villageois, devenus de plus en plus rares depuis que chaque cabaretier, en achetant une orgue, tue facilement toute concurrence. Nous voyons déjà disparaître de plus en plus de nos campagnes ces doux chants et ces refrains improvisés, que retenait et répétait le ménétrier rustique, et la musique vraiment nationale cède hélas! le pas aux thêmes empruntés aux opéras les plus en vogue. La mazure, dégénérée ainsi parmi le peuple, a été adoptée par les classes supérieures, qui, en lui conservant ses allures nationales, l'ont perfectionnée jusqu'à la rendre, sans contredit, une des danses les plus gracieuses de l'Europe. Elle offre beaucoup de ressemblance avec le quadrille français, selon ce qu'il y a d'analogue entre les caractères des deux nations : en voyant ces deux danses, on pourrait dire qu'une Française ne danse que pour plaire, et que la Polonaise plaît tout en s'abandonnant à une sorte de gaîté virginale. Les graces qu'elle déploie viennent plus de la nature que de l'art ; une danseuse française rappelle l'idéal des statues grecques ; une danseuse polonaise a quelque chose qui rappelle les bergères créées par l'imagination des poètes ; si la première nous charme, l'autre nous attache. Comme la danse moderne prête surtout au triomphe des femmes, puisque le costume des hommes leur est si peu favorable, on doit remarquer que la mazure fait ici exception ; car un jeune homme, et surtout un jeune Polonais, remarquable par une certaine aimable hardiesse, devient bientôt l'ame et le héros de cette danse. Une mise légère, et en quelque

sorte pastorale pour les femmes, et le costume militaire polonais, si avantageux pour les hommes, ajoutent au charme du tableau que la mazure présente à l'œil du peintre. Cette danse permet à tout le corps les mouvemens les plus vifs et les plus variés, laisse aux épaules une pleine liberté de se plier parfois avec cet abandon, qui, accompagné d'un laisser-aller joyeux, et de certain mouvement du pied frappant le sol, est on ne peut plus gracieux.

On trouve souvent un effet magique dans l'enthousiasme animé qui caractérise les différens mouvemens de la tête, tantôt se redressant avec fierté, tantôt s'abaissant avec mollesse sur la poitrine, tantôt enfin s'inclinant doucement vers l'épaule, et toujours peignant à larges traits l'abondance de vie et de joie, nuancée de sentimens simples, gracieux et délicats. — En voyant, dans la mazure, la danseuse enlevée presque par le bras, et appuyée sur l'épaule de son cavalier, s'abandonnant entièrement à son guide, on croit voir deux êtres enivrés de bonheur et s'envolant vers des régions célestes. La danseuse, légèrement vêtue, effleurant à peine la terre d'un pied mignon, s'attachant à la main de son danseur, en un clin-d'œil enlevée par plusieurs autres, et puis, comme un éclair, se précipitant de nouveau dans les bras du premier, offre l'image de la créature la plus heureuse et la plus ravissante. La musique des mazures est tout-à-fait nationale et originale; à travers sa gaîté respire d'ordinaire quelque chose de mélancolique; on dirait qu'elle est destinée à diriger les pas des amans, dont les tristesses passagères ne sont pas sans charmes.

Il y a eu en Pologne des musiques de mazures et de polonaises qui sont devenues historiques par les événemens qu'elles rappellent (1).

(1) C'est ainsi que la polonaise de Kosciuszko et du prince Joseph Poniatowski, la mazure de Dombrowski et de Chlopicki, sont de précieux souvenirs de l'insurrection de 1794, des légions polonaises en Italie, des campagnes sous Napoléon et de la glorieuse lutte récente pour l'indépendance.

La *cosaque* est une danse qui appartient à une peuplade guerrière et de mœurs encore rudes. Les tribus de ce nom, jouissant de peu de bonheur et de tranquillité dans leurs foyers, presque toujours campant ou faisant des incursions chez les Turcs, conservaient leurs traditions dans des ballades mélancoliques, et n'avaient pour danse qu'une espèce d'exercice violent, auquel les hommes seuls avaient recours pour se désennuyer dans leurs solitaires bivouacs. La cosaque n'a aucune construction poétique ni caractère prononcé; c'est un simple assaut de tours de force et de souplesse tout-à-fait dans le genre des danses grotesques; la musique n'en est gaie que par saccades, le fond en est ordinairement triste, et caractérise un peuple dont l'existence ne comportait que des joies momentanées.

A la fin du dernier siècle, la cosaque fut cultivée et perfectionnée dans les salons de Pologne, et servait à développer l'agilité et la grace chez la jeunesse des deux sexes; aujourd'hui on ne fait guère danser la cosaque qu'à des enfans.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE PROSCRITE.

Nous lisons dans le *Messager* du 12 du courant, à la suite d'une lettre du général Dwernicki contre toute amnistie russe, et comme à l'*appui* de cette même lettre (selon la remarque du rédacteur du Messager), deux documens, dont le premier contient l'adhésion aux sentimens exprimés dans la lettre du général Dwernicki, et le second une déclaration dirigée contre le prince Czartoryski.

Le premier de ces documens est censé être muni de deux mille quatre cent quatorze signatures, et l'autre de deux mille deux cent trente-huit. Nous nous bornons à reproduire textuellement la déclaration contre le prince Czartoryski, comme

ayant excité notre indignation, et comme ayant provoqué des réponses énergiques que nous nous faisons un devoir de faire connaître à nos lecteurs.

Les Polonais réfugiés, jugeant que le prince Adam Czartoryski suit une ligne contraire aux intérêts de l'émigration et aux destinées de la Pologne prise dans son intégrité; regardant son influence comme funeste, et considérant que sa conduite, pendant la révolution et dans l'émigration, peut induire en erreur les amis les plus sincères de la cause du peuple polonais, croient de leur devoir de déclarer publiquement que ledit Adam Czartoryski n'est pas digne de sa confiance, et qu'il doit être considéré comme ennemi de l'émigration polonaise.

La publicité que le Messager a cru devoir donner à cet acte, qui n'offre même pas les caractères d'authenticité qu'on aurait droit d'exiger dans des accusations d'une nature aussi grave, et qui ne peut être vraiment avantageux qu'aux ennemis de la cause polonaise, nous a pénétrés d'un étonnement inexprimable. C'est avec une profonde douleur que nous avons vu un organe de la presse française dévoiler au monde entier les dissensions intérieures d'une famille unie par des intérêts parfaitement semblables, par une gloire et des malheurs communs, mais aigrie par les épreuves inséparables de sa position actuelle. Nous n'avons jamais occupé nos lecteurs des divisions de l'émigration polonaise; nous les avons toujours envisagées comme passagères et peu importantes tant qu'elles restaient inconnues au public européen, et ne pouvaient par conséquent servir d'arme dangereuse aux ennemis de notre patrie. Nous continuerons à suivre la même ligne de conduite; nous nous bornerons uniquement à rendre compte d'un événement qui, nous le répétons, nous afflige profondément, et qui, dans le véritable intérêt de l'émigration polonaise, aurait dû rester inconnu. L'insertion dans le Messager de la déclaration dirigée contre le prince Czartoryski, a été suivie le lendemain d'une réponse du prince, que nous donnons textuellement :

« A M. le Rédacteur du Messager.

« Monsieur,

« J'ai vu avec étonnement dans les colonnes de votre journal

« du 12 septembre, qu'à l'*appui* d'une lettre signée par le gé-
« néral Dwernicki, ayant pour but de combattre une amnistie « illusoire, qui, assurément, ne peut ni séduire ni tromper per- « sonne, vous aviez publié une déclaration dirigée contre moi.

« Vous avez rendu, M. le Rédacteur, un mauvais service à « l'émigration, en mettant au grand jour les dissensions qui, « malheureusement, l'agitent, et que, dans l'intérêt de la cause « polonaise, il valait mieux laisser ignorer à nos amis, puis- « qu'elles ne peuvent être un objet de satisfaction que pour nos « oppresseurs et nos ennemis.

« J'espère toutefois qu'avant de faire retomber sur la nation et « sur la cause l'impression défavorable que de tels égaremens « doivent produire, ceux qui vont en être instruits à présent, « n'oublieront pas à quel point des malheurs cruels et prolongés « sont capables d'aigrir, de dénaturer les caractères, de trou- « bler et de fausser les esprits.

« Quant à moi, quarante ans de ma vie, ma conduite dans « mon pays, celle que j'ai tenue dans l'exil, et ma situation ac- « tuelle, parlent trop haut pour que j'aie besoin de m'abaisser « jusqu'à me défendre contre des imputations qui n'ont pas une « ombre de vérité ni de raison.

« S'il était vrai que deux mille de mes compatriotes eussent « signé la *déclaration* que vous avez publiée, je pourrais en ap- « peler aux quatre mille qui composent le reste de l'émigration, « et à la Pologne véritable, de vingt millions, qui gémis- « sant sous le joug le plus affreux, se montre admirable de pru- « dence, de sens droit et de constance inébranlable dans des « sentimens qu'aucun martyre ne pourra jamais affaiblir.

« Mais, monsieur le rédacteur, en vous adressant ce peu de « mots, je n'ai nullement l'intention de commencer dans vos co- « lonnes une guerre de plume; je n'ai pas non plus le désir de « m'imposer à la confiance de ceux qui déclarent me l'avoir ôtée; « j'ai voulu simplement témoigner hautement que l'injustice, « lorsqu'elle est poussée à ce degré, ne m'afflige que pour « ceux qui la commettent; et, qu'en tout cas, je chercherais à « m'en consoler en me rappelant ces citoyens des temps anciens « et modernes, qui, après avoir honnêtement dévoué leur exis-

« tence entière à leur patrie et à leurs compatriotes, en ont été « payés de la même manière, et n'en ont pas moins persévéré « dans leur devoir. Agréez, etc. »

A. CZARTORYSKI. »

Dans le *Messager* du 14, le général Dwernicky se faisait déclarer complètement étranger à la publication des documens où se trouve l'accusation dirigée contre le prince.

L'*Impartial* du 17 contient une lettre du général Dembinski, en date du 13, adressée au *Messager* qui ne l'a pas insérée, et dans laquelle nous remarquons le passage suivant :

« Capitaine retiré du service depuis 1815, je ne connaissais pas le prince Czartoryski avant la révolution; la première fois que je le vis, ce fut sur le champ de bataille de Warver et de Dembes-Wielkie, où à cheval, exposé aux premiers coups, il cherchait par son exemple à animer l'ardeur des troupes et de leurs chefs. Depuis cette époque je le vis encore quand nous marchâmes à l'attaque des gardes russes ; car, infatigable dans les travaux préparatoires de la guerre, il savait les quitter quand sa présence pouvait être plus utile sur un champ de bataille. Plus tard les hasards de la guerre m'ayant favorisé, je fus porté au commandement en chef de l'armée; c'est alors que par ma position je fus à même de connaître l'abnégation et le sublime du caractère du prince Czartoryski, et l'ardeur qu'il mettait à pousser la guerre avec vigueur.

« M. Bonaventure Niemoiewski, dernier président du gouvernement national de Pologne, a également publié une *réclamation et protestation* dans laquelle il démontre en détail l'influence avantageuse qu'a eue le prince sur le mouvement national du pays, et flétrit la conduite des signataires de la déclaration dirigée contre lui.

« Enfin, les Polonais demeurant à Paris, dont nous donnons les signatures, ont cru de leur devoir d'exprimer leur indignation par la déclaration suivante, que l'on trouve dans le *Messager* du 20 septembre.

« A M. le Rédacteur du Messager.

« Nous avons lu avec autant de peine que de surprise, dans *le Messager* du 12 courant, une attaque absurde dirigée contre le prince Czartoryski. Le numéro suivant de la même feuille a

publié une lettre du prince, digne de son noble caractère, et, plus tard, a suivi le désaveu du général Dwernicki, repoussant la solidarité que, dans cette intrigue, on avait essayé de porter sur lui.

« Nous nous serions abstenus de produire au grand jour le spectacle de nos dissensions, si notre silence n'eût pu faire tomber sur l'émigration tout entière l'apparence de partager un délire si nuisible à la cause qu'elle représente.

« Le prince Czartoryski n'a pas besoin d'être défendu ; une vie publique, dont tous les actes sont connus, lui assure une réputation européenne qui le met bien au dessus des diatribes de quelques hommes égarés ou pervers. Mais, dans une circonstance aussi grave, nous devons à nous-mêmes autant qu'à lui de démentir solennellement des calomnies qui ne déshonorent que leurs auteurs, d'exprimer des sentimens que partage la Pologne entière, et de déclarer que nous plaignons l'égarement ou la faiblesse de ceux dont la participation à cet acte inconcevable présente un singulier contraste avec l'arrêt de mort et de confiscation dont le prince vient d'être frappé par le gouvernement russe.

« Le nombre des signataires fût-il même aussi considérable qu'on l'a affirmé, ne serait qu'une preuve de plus du degré d'empire qu'exercent quelques meneurs de mauvaise foi sur une jeunesse livrée à une longue inaction et aigrie par les souffrances inséparables de l'exil.

« De notre côté, persuadés que dans cette démarche nous ne faisons que devancer l'immense majorité de nos compatriotes, nous réclamerons la liste des signataires de l'acte contre lesquels nous nous élevons, et nous la porterons devant le tribunal de la nation polonaise qui, seule, dira un jour lesquels d'entre ses enfans sont restés dignes d'elle.

» En tous cas, ce n'est pas à nous que pourra jamais s'adresser le reproche d'avoir semé la défiance et la discorde au sein de l'émigration, et de lui enlever cette attitude noble, calme et persévérante, seule propre à en faire l'espoir de la Pologne et la terreur de ses oppresseurs.

Paris, ce 20 septembre 1834.

« J.-U. Niemcewicz, sénateur ; le général Henri Dembinski ;

le lieutenant-général Kniaziewicz; Barzykowski, député, membre du gouvernement national; C. Małachowski, député, ministre; le général Sierawski; Th. Morawski, député ministre; Swirski, député, ministre; Olizar, sénateur; L. Plater, sénateur; Wołowski, député; Morozewicz, député; Jełowicki, député; Jełowicki, maréchal de district en Podolie; Luszczewski, député; C. Plater, député; Malinowski, député; le général Wroniecki; les colonels Breanski, Kuszel, Radziszewski, Obuchowicz, Grothus, Zamoyski, Herubowicz, chef de l'insurrection de Szawle; L. Krasicki, maréchal de district en Ukraine; Niezabitowski, chef de l'insurrection de Slonim; J. Sobański; Ch. Hoffmann, directeur de la banque nationale; R. Zaluski; M. Mochnacki; le major Kormanski; le capitaine Kowalski; le capitaine Wolodkowicz; Szmitt, lieutenant; Woronicz, sous-lieutenant; N. Dzialynski, lieutenant; Wolowski, sous-lieutenant; L. Wolowski; St-Malachowski, lieutenant; N. Kozuchowski; Kunatt, second secrétaire du gouvernement national; le major Wołłowicz; Witwicki, secrétaire général; B. Potocki, capitaine; Kaczanowski, sous-lieutenant, »

POLOGNE SOUMISE.

ACTES DU GOUVERNEMENT RUSSE.

La Pologne doit cesser d'être polonaise et devenir essentiellement russe. Telle est la tendance de tous les actes qui émanent du czar. C'est dans ce but que sont rédigés tous les édits relatifs à ce malheureux pays; notre revue va le prouver de la manière la plus authentique.

Deux ukases du 15 octobre 1832 et du 27 janvier 1833, avaient ordonné de frapper à Pétersbourg des pièces de 15 et 75 copek et d'un rouble et demi avec l'inscription polonaise, de 1 et de 10 florins. — Un nouvel édit du 1er mai dernier (1), contient la disposition de frapper à Varsovie les trois monnaies susdites et de plus une monnaie d'or avec l'inscription russe 3 roubles, et l'inscription polonaise 20 florins, et une monnaie d'argent avec l'inscription russe 30 copek et l'inscription polonaise 2 florins. — Qui ne voit ici un parti pris de faire successivement disparaître par absorption, ce caractère extérieur de

(1) Voyez le Dziennik Powszechny, journal officiel publié à Varsovie, N° 190, du 9 juillet 1834.

nationalité qui avait été laissé à la Pologne par suite des derniers traités?

Une administration distincte et séparée de celle de la Russie était peut-être l'avantage le plus positif qui avait été assuré en 1815 au nouveau royaume de Pologne; une législation et des tribunaux à part la garantissaient. Un nouvel édit du 4 août dernier, sur le forum des justiciables russes dans le royaume, et des justiciables polonais dans l'empire (1), détruit cette garantie en établissant des principes contraires aux deux bases fondamentales de la législation et de la propriété polonaise; celle de l'égalité devant la loi et celle de l'indépendance des juges. Les tribunaux polonais sont astreints à respecter les priviléges des classes russes et les sentences des tribunaux sont soumises à l'approbation du gouverneur général, lieutenant du royaume. Cet acte grave et important, et qui a passé inaperçu de la presse européenne, complète le mouvement rétrograde que la Russie fait faire à la civilisation à laquelle les progrès des lumières, la révolution française et les victoires de Napoléon avaient initié les Polonais. L'empereur Nicolas tend évidemment à ce que l'on puisse un jour dire avec justice, que passé l'Oder on se trouve en Asie. Est-ce donc là le sort réservé à un peuple dont le bras victorieux a si souvent préservé l'Europe de la Barbarie?

Tandis que le gouvernement russe traite ainsi la nation et lui ravit une à une toutes ses franchises et toutes ses garanties, il sent bien qu'il excite par ces mesures le mécontentement des habitans. Aussi voyons-nous deux ordonnances, l'une du 29 juillet 1834 (2) et l'autre du 18 août 1834 (3). La *première* établit une organisation plus précise d'un bureau de domestiques que la police russe avait déjà établi avant la dernière guerre d'indépendance, et au moyen duquel les maîtres ne peuvent plus avoir d'autres domestiques que ceux que leur donne la police, qui par là se trouve tout naturellement avoir ses employés et ses espions affidés dans chaque maison. La *seconde* prescrit une nouvelle surveillance dans les villes au moyen de gardes-rues (budniki), qui, logés dans de petites baraques élevées au coin des carrefours, sont toujours à même de maintenir l'ordre comme en Chine, le fouet à la main.

Le royaume avait son papier timbré avec l'emblême de l'aigle polonais. Cet emblême a disparu, et maintenant le papier timbré russe va inonder la Pologne, puisque un ukase du 9 août

(1) Voyez le Dz. Pow., Nos 225 et 226, des 13 et 14 août.
(2) Voyez le même, N° 222, du 10 août 1834.
(3) Voyez le même, N° 232, du 21 août 1834.

1834 (1) ordonne que toutes les demandes adressées aux autorités russes devront être rédigées sur ce papier : or, quelle est l'autorité dans le royaume qu'on pourrait ne pas qualifier de russe. Rien n'est négligé pour pousser l'œuvre de la *russification*, et les petits comme les grands moyens, tout est employé pour parvenir à cette fin.

En attendant, les établissemens de Pétersbourg s'enrichissent des dépouilles de la Pologne, comme le fisc de l'empire par la spoliation des biens de tout ce que la patrie a eu de défenseurs les plus chauds et les plus généreux. L'empereur, comme nous l'avons rapporté dans notre xve livraison, a fait don à l'académie des sciences des collections d'histoire naturelle appartenant à la société philomatique de Varsovie; l'académie des sciences en a fait trois parts, l'une qu'elle a gardée pour elle-même et deux qu'elle a partagées entre l'Université de Pétersbourg et l'Institut pédagogique de la même ville (2). Quant aux confiscations elles ne discontinuent pas, comme les journaux officiels russes le prouvent. C'est ainsi que la commission dite de liquidation, siégeant à *Wilna*, publie une liste de biens nouvellement confisqués dans la province de Wilna, à cinq cents cinquante-cinq propriétaires de toutes classes (3). Une commission semblable, siégeant à *Minsk* (4), publie une liste pareille de six propriétaires. Celle siégeant à *Kiow* (5) une liste de deux propriétaires, auxquels on a nouvellement confisqué leurs terres.

Nous avons déjà signalé plusieurs fois les menées du gouvernement russe pour étendre le domaine de la religion grecque aux dépens du catholicisme professé par la presque totalité des habitans de la Pologne. Nous ne pouvons pas qualifier autrement l'édit du 22 avril dernier (6) qui, sous le prétexte d'une nécessité urgente, institue auprès de l'évêque grec russe de Volhynie un vicaire auquel il donne le titre d'évêque de Varsovie, qui avec un état-major de 57 personnes et une dotation de 49,980 roubles prélevés sur le trésor du royaume, devra résider à Varsovie et administrer une population grecque-russe de quelques centaines de colons.

Si la Pologne était indépendante et forte, nous n'aurions rien

(1) Voyez Dz. Pow., N° 245, du 3 septembre.
(2) Voyez le même, N° 211, du 30 juillet 1834.
(3) Voyez le même, N° 211, des 30 et 31 juillet 1834.
(4) Voyez le Tygodnik Petersburski (journal polonais publié à Pétersbourg), N° 63, du 29 août.
(5) Voyez le même, N° 65, du 7 septembre.
(6) Voir Dz. Pow., N° 189, du 8 juillet.

à redire contre une institution religieuse qui, dans ce cas, ne saurait être dangereuse. Mais dans l'état de sujétion, de nullité où se trouve le pays, toute extension donnée au clergé grec-russe est une sape établie d'abord contre la religion grecque-unie, et plus tard contre le catholicisme. Que Rome y regarde à deux fois! C'est une vérité incontestable qu'en Pologne la religion et la nationalité sont intimement liées; s'attaquer à l'une c'est miner l'autre. Toutes deux se défendent mutuellement et l'une détruite, entraîne l'autre dans sa chute.

Mais faut-il s'étonner de toutes ces mesures simultanément dirigées contre l'existence de la nation polonaise? Le grand oppresseur est dignement servi à cet égard par un homme qui paraît n'avoir que deux passions : celle de la luxure et celle de la haine contre tout ce qui porte le nom polonais. Cet homme, Nicolas Novosilzoff, le bourreau de la Lithuanie, le tourmenteur du royaume, cet homme vient d'être promu à deux fonctions éminentes, les premières dans l'empire; il a été nommé, le 8 juillet, président du conseil suprême de l'empire (1) et le 11 juillet, président du conseil (comité) des ministres (2). L'empereur Nicolas ne pouvait imprimer à son système de conduite, relativement à la Pologne, un caractère plus prononcé, plus positif, qu'en faisant ce choix; tout Polonais sait à quoi il doit s'attendre; tout Polonais apprécie d'avance le sort de chaque habitant et du pays, dès que son sort dépend des conseils du nouveau et double président.

Parmi les nombreux ukases publiés par les feuilles russes, nous en signalerons trois, à cause de leur singularité, et qui sont relatifs à la majeure partie de la Pologne, connue sous le nom impropre de province russe; c'est celui des *Rangs*, celui du *Recrutement*, et celui des *Instituteurs privés*.

Quant au premier, il est connu qu'en Russie les employés sont, depuis Pierre-le-Grand, divisés en classes, dont le nombre est à présent fixé à quatorze. La quatorzième est la plus basse, la première couronne la hiérarchie. Il est encore connu qu'en Russie la première question qu'on adresse en parlant d'un homme qu'on ne connaît pas, est celle-ci : de quelle classe est-il? — N'avoir pas de rang, n'être pas classé, c'est n'être rien du tout; c'est, comme on dit en Russie, être peuple. L'empereur Alexandre sentait l'inconvénient de cette institution, qui d'ailleurs ne cadrait nullement avec l'esprit de conquête qui anime le gouvernement russe. Or, comment assimiler les pays conquis aux anciennes provinces? Comment admettre aux fonc-

(1) Voir le Tygod. Petersb., N° 56, du 5 août.
(2) Voyez le même, N° 58, du 12 août.

tions des hommes qui n'ont point passé par la filière des rangs? Comment leur donner de prime abord un rang suprême sans blesser les vieux? Ces considérations avaient si fortement parlé à la conviction de l'empereur Alexandre, et même de l'empereur Nicolas, que ce dernier avait été sur le point d'abolir toute classification. Mais nous voyons que la routine l'emporte, et voici un nouvel ukase du 26 juin 1834 (1), qui consolide l'établissement, et lui donne en apparence une base plus rationnelle. Les quatorze ou plutôt les douze classes sont maintenues. Les études préalablement achevées facilitent l'entrée au service. Dans l'avancement, les titres de noblesse et des témoignages favorables diminuent le nombre d'années au bout desquelles il est permis d'être présenté pour avancer d'un rang inférieur dans le rang supérieur immédiat. Un jeune homme ayant des certificats d'études achevées dans les écoles supérieures, peut s'attendre à être promu

de la classe	14e	à la	12e	dans	3 ans.
—	12e	—	10e	—	3 ans.
—	10e	—	9e	—	4 ans.
—	9e	—	8e	—	4 ans.
—	8e	—	7e	—	3 ans.
—	7e	—	6e	—	3 ans.
—	6e	—	5e	—	4 ans.

S'il est noble, il parvient à la 6e en 24 ans.

S'il ne l'est pas, il a deux ans de plus à servir. L'admission aux classes supérieures dépend des ordres de l'empereur.

Cet ukase, tout ridicule qu'il soit, nous attriste par l'idée qu'il sera employé à détruire le reste de la nationalité dans la majeure partie de l'ancienne Pologne. Pour être quelque chose il faudra servir; pour servir il faudra avoir des témoignages; or ces témoignages il faudra les chercher dans les écoles russes. Qui n'aperçoit tous les résultats funestes que doit produire une telle législation, avec un gouvernement qui a pris son parti, et avec une Europe en état de somnolence? Tout notre espoir, après Dieu, est dans le caractère national; il saura, nous n'en doutons pas, faire vivre sous la cendre le feu sacré, que tout semble devoir étouffer, mais qui ne cessera de se ranimer, de s'entretenir en silence jusqu'au jour où il pourra éclater sans compromettre ni le présent ni l'avenir.

L'ukase du recrutement du 18 août 1834 (2), dont les feuilles ont parlé comme d'une nouvelle organisation, n'est rien qu'une division de l'empire en deux zônes, celle du nord et

(1) Voyez le Tygod. Petersb., No 52, du 22 juillet.

(2) Voyez le Dz. Pow., N° 238, du 27 août.

celle du sud, qui, tour à tour, seront appelées chaque année à livrer le nombre de recrues fixé par l'ukase, c'est-à-dire de 5 par mille ames mâles; ce qui revient à 1 recrue sur 400 têtes de population. Sept provinces polonaises, savoir : Wilna, Grodno, Białystok, Mińsk, Mohilow, Witebsk et la Courlande, appartiennent à la zône septentrionale; et trois provinces, savoir : la Wolhynie, la Podolie, Kiow, à la zône méridionale.

C'est la zône du midi qui doit livrer son contingent en 1834.

L'ukase sur les instituteurs privés, du 1er juillet 1834 (1), est une idée nouvelle. Le préambule annonce qu'il a pour but de mettre l'éducation privée en harmonie avec l'éducation politique. Au fond il ne fait que mettre la dernière main au système qui a pour objet de prolonger l'ignorance et l'esclavage. Au moyen de cet ukase, le gouvernement pénètre dans l'intérieur des familles, en accréditant dans chacune d'elles un affidé, qui, s'il veut se prêter à cet infame rôle, fera dans le salon l'office que les domestiques recommandés par le bureau ci-dessus mentionné, rempliront dans l'antichambre. Nous aimons à croire que ce grand but ne sera pas atteint, d'abord parce qu'il est trop vaste, parce que les moyens de l'atteindre sont chanceux dans la même proportion qu'ils sont arbitraires, puis qu'en Russie il est un moyen sûr de se soustraire aux vexations du gouvernement; c'est d'en payer les suppôts. Mais quelle source de malheurs pour les provinces polonaises, quelle riche moisson pour la police, quel excès d'infortune!

Au milieu de toutes ces dispositions, de ces ordres, de ces ukases tous dirigés contre le pays, la rigueur s'est relâchée un moment à Varsovie; un ordre du maréchal Pazkiewicz, du 12 septembre (2), accorde une amnistie entière à 61 prévenus, compromis dans les derniers troubles de 1833, et une commutation de peine à 6 condamnés à un an et à trois ans de prison. Parmi les acquittés, nous lisons les noms de 12 femmes. Puisse ce moment de répit n'être pas troublé par une rigueur nouvelle, et puissent ces nobles victimes retrouver un instant de paix et de tranquillité, après un an d'inquiétude et de tourmens!

NOUVELLES DIVERSES.

On dit que M. Pozzo-di-Borgo vient de recevoir de nouvelles instructions de son maître qui l'autorisent à promettre l'amnis-

(1) Voyez le Tygod. Petersb., N° 58.
(2) Voyez le Dz., Pow., N° 22.

tie aux émigrés polonais qui n'ont point été condamnés par les jugemens prononcés dernièrement à Varsovie, sous condition toutefois de compléter quinze années de service militaire, si l'individu avait fait partie de l'armée polonaise avant la révolution ; ou de demeurer pendant quinze ans au fond de la Russie dans le gouvernement de Wologda ou de Jaroslaw, s'il avait été au service civil.

— M. Joseph Twardowski, propriétaire polonais, connu par ses connaissances variées, vient d'établir à Pinswa une maison de commerce sous la raison Twardowski et compagnie. Nous félicitons ce digne citoyen de son entreprise, et nous espérons que la position géographique de la ville où il séjourne lui facilitera l'extension d'un négoce qui ne peut qu'être avantageux à notre pays.

— La banque de Pologne se propose, dit-on, d'ouvrir dans les environs d'Olkusz (palatinat de Cracovie), une nouvelle mine de fer. On a décidé la construction d'un chemin de fer pour faciliter l'arrivage du charbon. M. Girard, ingénieur des mines du royaume, vient d'inventer à cette occasion une machine pour essayer la solidité des *rails* faits en fonte.

— Il a été expédié, pendant l'année 1833-4, du moulin à vapeur de Varsovie, 26,000 tonnes de farines qui ont été dirigées sur Londres, Liverpool, Leith, Bristol, Gibraltar, l'île de Saint-Maurice, Alger, Malte, Terre-Neuve, Rio-Janeiro et Bahia.

— Trente-trois Polonais viennent de se rendre d'Angleterre en Amérique; vingt autres sont sur le point d'y aller. Il est très difficile de se procurer des moyens d'existence en Angleterre, où tout est très cher; cependant l'association polonaise de Londres accorde appui et protection aux Polonais autant que ses moyens le lui permettent. Le ministre anglais près la cour de Saxe vient de délivrer des passeports à plusieurs réfugiés Polonais qui ont désiré se rendre en Angleterre.

— Un grand nombre de réfugiés polonais demeurant en Suisse ont trouvé à l'aide de leurs connaissances des moyens d'existence honorable et d'être utiles à leurs hôtes.

— Nous apprenons que la Société polonaise des études, a commencé à mettre en exécution son projet d'établissement d'une école polonaise à Orléans pour les enfans des réfugiés. Nous espérons que les amis de la cause polonaise s'empresseront de concourir à cette œuvre nationale si importante pour l'avenir de cette jeunesse qui subit les rigueurs de l'exil aux premières années de sa vie.

POLITIQUE.

LA POLOGNE

A-T-ELLE ÉTÉ MONARCHIE OU RÉPUBLIQUE (1)?

Si l'opinion publique est quelquefois juste dans les résultats qu'elle sanctionne, elle ne l'est pas toujours dans les raisons qui déterminent ses jugemens. A quoi la Pologne doit-elle aujourd'hui le haut intérêt qu'elle inspire? Elle le doit à sa valeur, à la majesté de ses souffrances, à la sublimité de son patriotisme. Aux yeux de l'Europe, elle est la nation martyre. C'est elle qui la première doit reconquérir le poste qu'elle a noblement occupé, noblement défendu. Eh bien! sont-ce là les seuls titres qui doivent la recommander à l'intérêt des peuples civilisés? non, et, il faut l'avouer, elle est ignorée, méconnue sous le rapport de ses institutions. Honorée, présente à tous les esprits, dans les questions *politiques*, elle se voit privée de toute autorité historique dans les questions *sociales*. Il semble qu'on ne sait se figurer la nation polonaise qu'à cheval, jamais dans le sanctuaire législatif. L'antiquité la plus reculée, les états les plus modernes, Rome et Sparte, l'Angleterre et l'Amérique, font tour à tour l'objet des méditations du législateur, des doctrines du publiciste; la Pologne seule s'efface dans leur souvenir. La Pologne, c'est l'anarchie, voilà l'anathème qui a passé pour ainsi dire en proverbe et qui domine arbitrairement les opinions du monde. Inventé par la légèreté, répandu par l'envie, approuvé par l'ignorance, il

(1) L'article que nous donnons ici est un chapitre d'un ouvrage sur les institutions politiques de l'ancienne Pologne, dont s'occupe actuellement un écrivain polonais, M. C. A. Hoffman, auteur du *Coup d'œil* sur l'état politique du royaume de Pologne sous la domination russe, et de plusieurs autres publications pleines d'intérêt.

(*N. du D.*)

pèse même sur l'esprit des plus sages philantropes, qui se dispensent, dès lors, de chercher des leçons d'expérience dans une législation que la réprobation commune a taxée d'inconséquence et dont elle a tué l'autorité.

Et néanmoins, pour peu qu'on veuille examiner les choses sans prévention, on sera fondé de reconnaître que si la Pologne, gardienne constante de la civilisation européenne, à l'aide du seul élan de sa liberté, et sans recourir jamais aux forces matérielles du despotisme, a pu remplir cette haute et périlleuse mission, les institutions qui l'ont si bien soutenue, bien qu'on les accuse d'imperfection, doivent assurément renfermer des élémens dignes d'étude et de sérieuses réflexions. Au milieu des problèmes qui, de nos jours, occupent les deux grands états placés au faîte de la civilisation, et destinés à décider de l'assiette future des sociétés humaines, rarement en trouverons-nous quelques uns qui déjà n'aient eu plus ou moins, en Pologne, leurs antécédens ou leur application. Le principe de *souveraineté nationale* est-il compatible avec celui de *la royauté?* ou bien, combinés ensemble, ne doivent-ils pas tendre essentiellement et toujours à s'entre-détruire? La *monarchie constitutionnelle*, telle par exemple que la comprend aujourd'hui le gouvernement actuel de la France, peut-elle se maintenir, ou bien n'est-elle qu'une position gênante, une transition indispensable entre la république et le régime franchement arbitraire d'une restauration? La monarchie enfin, *entourée d'institutions républicaines*, est-elle un rêve plus généreux que sage, ou bien une combinaison offrant, sous certaines conditions, les garanties nécessaires d'ordre et de stabilité? Voilà des questions d'un intérêt grave, flagrant, différemment interprêtées par les esprits le mieux éclairés, et qui cependant semblent trouver une solution indirecte dans les fastes législatifs de l'ancienne Pologne.

Cette nation a été constamment gouvernée par des *rois*, et cependant elle portait le nom de *république*; a-t-elle été monarchie ou république? Essayons d'éclairer cette énigme,

véritable anomalie dans les systèmes jusqu'ici reconnus des constitutions politiques. Pour cette appréciation, il convient, avant tout, de choisir exactement, à travers les annales de notre histoire, l'époque la plus propre à donner une idée nette de nos lois, de nos usages et de nos institutions. Certes, nous ne nous arrêterons pas aux deux derniers siècles de la royauté élective, ère d'avilissement et d'humiliation nationale, pour trouver sous ce rapport d'utiles documens. Nous remonterons encore moins au temps des Piasts, où le silence de l'histoire n'est interrompu que par des troubles, des incertitudes et des essais inséparables de tout état naissant. C'est la dynastie des Jagellons, siècle qui constitue l'âge d'or de la Pologne, l'apogée de sa puissance et de sa prospérité, qui nous fournira à plus juste titre les souvenirs de notre législation véritablement nationale, exempte encore des usurpations des partis et de la corruption étrangère. Les principaux traits de cette législation politique de la Pologne, sous le règne des Jagellons, nous les retrouvons, deux siècles plus tard, résumés, épurés, et en quelque sorte complétés dans la mémorable constitution du 3 mai 1791, charte par laquelle la Pologne, éclairée par de longs malheurs, a voulu lier indissolublement le brillant héritage législatif de son âge d'or aux progrès philosophiques de la fin du dix-huitième siècle. La constitution du 3 mai résume, nous le répétons, tout le sage libéralisme de l'ancienne Pologne : à ce titre, elle a commandé et elle commande l'amour et la vénération des Polonais ; à ce titre aussi, elle mérite la plus sérieuse analyse de la part de tout publiciste éclairé. A notre avis, les jugemens ne sont pas encore nettement arrêtés sur la véritable nature de ce dernier monument de notre nationalité. Sous le rapport des mérites comme sous celui des vices, on lui attribue généralement ou trop ou trop peu. Les uns croient y voir l'établissement de ce qu'on appelle aujourd'hui une *monarchie constitutionnelle*, d'autres des élémens destinés à faire éclore un jour une démocratie pure ; tous,

une innovation, une dérogation aux anciennes formes, aux usages réputés impuissans ou inutiles, un hommage enfin à la nouvelle tendance des esprits, qui, à cette époque, commençait à se manifester partout d'une manière plus ou moins prononcée. Toutefois, un regard attentif, porté sur l'ensemble de ses dispositions, nous y laisse difficilement apercevoir le caractère de ces dogmes qui réorganisent le monde social ; on y rencontre au contraire un soin minutieux à ne rien déroger aux institutions anciennes, à conserver religieusement leur esprit de nationalité, à reconnaître et non pas à créer, à faire revivre ce qui est tombé en désuétude, à remettre enfin en vigueur les lois qui enfantèrent la prospérité de la république, en réparant les outrages que leur ont fait subir le temps et les nombreuses insurrections de l'intérêt personnel contre l'intérêt public. La charte du 3 mai fut donc plutôt une réforme politique qu'une réforme sociale ; elle fut, en un mot, ce qu'eût été l'œuvre de l'Assemblée constituante, en France, si des circonstances essentiellement locales, produites par un progrès immense des idées, eussent permis de s'arrêter aux dispositions des cahiers dont furent munis ses premiers représentans. Ce n'est que grâces à sa couleur éminemment nationale, à son caractère de conservation, et non d'innovation, que la Charte du 3 mai parvint à être unanimement adoptée par ceux mêmes dont, en réalité, elle froissait les intérêts. Sans doute quelques esprits supérieurs y glissèrent habilement des germes propres à établir un jour cette égalité sociale qui est le vœu du siècle où nous vivons, notamment en y insérant la faculté d'une révision périodique et l'extension la plus large des ennoblissemens ; mais cette innovation salutaire a été, pour ainsi dire, abandonnée au seul domaine de l'avenir, et n'affaiblit en rien cette thèse, que, pour approfondir le véritable esprit des institutions polonaises, c'est à la Charte du 3 mai qu'il faut recourir.

Examinons maintenant comment elle dispose du prin-

cipe de la royauté, ainsi que de celui de la souveraineté nationale. D'abord, elle reconnaît le trône héréditaire, et limite la faculté de procéder légalement à une nouvelle élection au seul cas de l'extinction de la dynastie; elle reconnaît ensuite le roi comme seul dépositaire du pouvoir exécutif, déclare sa personne sacrée et inviolable, et ne fait retomber la responsabilité de ses actes que sur ses ministres. En adoptant ces principes, la nation a-t-elle été dominée par un retour humiliant à des sentimens de servilisme, et, fatiguée d'une liberté qui lui était à charge, a-t-elle prétendu, comme jadis le Danemark, se désister de ses franchises en faveur de la royauté? Nullement. Ce qu'elle a voulu, c'est rendre, en premier lieu, hommage à une institution qui lui était familière depuis des siècles; car jamais elle n'a connu ce que c'est d'être régie sans roi. Ses rois, malgré leur pouvoir quelquefois impuissant et nul, mais toujours circonscrit, avaient été de tout temps environnés de splendeur, de majesté et de respect, autant que les princes les plus puissans sur la terre; et la nation, soit dans ses mœurs, soit dans ses habitudes, s'empreigna tellement de ce culte pour la royauté, que, même au moment où elle se voyait arbitre suprême de ses destinées, pendant les interrègnes, plutôt que de se passer de souverains, elle aima mieux en emprunter à l'étranger. A chaque mort d'un roi succédait un deuil national : les tribunaux étaient suspendus et fermés, et la constitution même de l'état presque renversée et anéantie. Et qu'on ne me dise pas que cet attachement à la royauté était un résultat tout naturel d'un ordre de choses qui ne reconnaissait la nation que dans une seule caste privilégiée, cherchant toujours un objet à son idolâtrie pour faire étaler autour de lui son luxe et ses intrigues; j'attribuerai cet attachement à un sentiment tout-à-fait contraire. Les nobles polonais ne furent jamais courtisans, et l'aristocratie trouve, selon moi, beaucoup plus de chances pour satisfaire son ambition dans une république qu'elle aurait constituée elle-même, que dans une

monarchie de sa façon, la plus sujette à son influence; car, au bout du compté, elle aimera mieux partager le pouvoir que d'en briguer les faveurs, témoins les républiques de l'ancienne Rome, de Venise, de Gênes, sans excepter même celles de Suisse et de Hollande. Cet attachement a été par conséquent produit plutôt par un esprit démocratique que par un esprit de privilége; l'histoire de tous les temps ne démontre-t-elle pas que la démocratie s'accorde mieux avec la royauté qu'avec l'aristocratie, et que c'est à la royauté que de préférence elle prête son appui?

Ce que voulait, en second lieu, la charte du 3 mai, c'est consacrer un ordre de choses, que l'instinct ou l'intelligence de la nation lui a fait adopter de tout temps, comme s'accommodant mieux à sa position géographique, comme servant à son indépendance de rempart contre l'étranger; en sorte que, chez elle, la royauté fut plutôt une question de politique extérieure, qu'une question sociale. Car qu'était-ce, en effet, que la nation polonaise? Une nation toujours belligérante, placée par la nature dans la plus difficile et la plus périlleuse des positions, chargée, pour ainsi dire, de veiller constamment à la sécurité de l'Europe civilisée; or, la Pologne sans roi serait une armée sans chefs ou avec des chefs rivaux; et le simple bon sens démontre que lorsqu'il s'agit de combattre, de vivre pour la plupart dans un état de guerre, ce n'est que l'unité des vues, la concentration des pouvoirs, qui en imposent le mieux à l'ennemi et assurent des succès. Rome, quoique libre, nommait en cas de danger, un *dictateur*, puissance unique, qui humiliait toutes les ambitions, et s'élevait au dessus de toutes les lois. La Pologne, également libre, était dans un danger continuel, par suite de sa position géographique et de la cupidité de ses voisins; aussi songea-t-elle également à se donner le caractère de l'unité moins indépendante que la dictature, mais permanente, parce que ses dangers étaient permanens. Mais alors, nous dira-t-on, si la Pologne ne peut se

passer d'un chef, pourquoi restreindre le droit de commander à une seule famille, pourquoi rendre le trône héréditaire ? la seule naissance fut-elle jamais une garantie suffisante de la capacité du chef ? La Pologne raisonna ainsi pendant deux siècles, et paya ses raisonnemens par la plus douloureuse des expériences. Un principe excellent en théorie lui devint essentiellement funeste en application. C'est avec une humiliante rougeur au front qu'elle s'aperçut, qu'après avoir entrepris de déférer la couronne au plus capable, elle a fini par la vendre au plus offrant. La Pologne, dit Kollontay, avait eu onze rois électifs, et à la rigueur pas un seul d'entre eux ne fut légalement élu par la nation ni même par la majorité de la noblesse aux seuls nationaux, n'ayant ni armées ni or, pour briguer l'honneur qu'ils n'auraient pas mérité ; pourquoi ne pas en écarter les étrangers ? L'expérience encore a prouvé qu'une pareille mesure n'était pas un remède. Catherine, pour mieux consommer la ruine de la Pologne, lui donna un Piast, et le dernier roi de Pologne fut un Polonais.

Ne croyons pas cependant que la nation, instruite par ses malheurs, resta indifférente aux inconvéniens des chances incertaines de la nature et de l'éducation, qui, dans la personne de ses rois, pouvaient se faire ressentir. Elle y a pourvu du moins à l'époque de sa réforme par tout ce qu'à ce sujet pouvait inventer la sagesse humaine. Les fils des rois furent reconnus pour *premiers enfans de la patrie* ; c'est à ce titre que la nation elle-même leur choisissait un instituteur ; c'est à ce titre, que seule elle prescrivait le plan de leurs études, basé sur l'amour de la vertu et de la patrie, et surtout sur le respect dû aux libertés et aux lois du pays ; enfin c'est à ce titre qu'à chaque diète l'instituteur national des enfans royaux devait lui rendre compte de leurs occupations et de leurs progrès.

Or, ce n'est que le patriotisme éclairé par l'expérience, qui porta la charte du 3 mai à repousser l'abus trop long-

temps pratiqué, de l'éligibilité du trône, abus qui n'a servi chez elle qu'à nourrir les plus mauvaises passions. « Les calamités, dit-elle dans le préambule du § VII, des « interrègnes, qui renversaient périodiquement le gouver- « nement, le devoir de rassurer le sort de tout habitant, « et de fermer à jamais l'accès à l'influence des puis- « sances étrangères ; le souvenir de la splendeur et de la « prospérité de notre patrie au temps des familles ré- « gnantes sans interruption ; le besoin d'écarter les étran- « gers de l'ambition au trône, et de faire revenir les « grands de la Pologne au culte unanime de la liberté « nationale, ont dicté à notre sagesse de déclarer le « trône de Pologne héréditaire. »

Les caractères de la royauté polonaise que nous avons examinés jusqu'ici, consacrés par le génie de la nation et par la charte du 3 mai, qui en est la véritable expression, n'ont rien encore qui puisse la distinguer de celle que, dans d'autres pays, on appelle communément *royauté constitutionnelle*. Le monarque polonais était héréditaire, il disposait seul du pouvoir exécutif ; sa personne fut réputée sacrée et inviolable ; des attributions secondaires lui conféraient en outre le droit de grâce, celui de commander l'armée et d'en nommer les officiers, enfin le libre choix de ses ministres. Toutes ces attributions furent et sont également le partage de Louis XVIII et de Louis-Philippe, des rois d'Angleterre et des petits princes constitutionnels d'Allemagne. Voyons maintenant ce qui constitue la distinction entre la royauté polonaise et celle de tous les autres pays constitutionnels ou absolus. Cette distinction, elle est insigne. C'est que la royauté, en Pologne, dépendait complétement de la souveraineté nationale.

La manière de régler les rapports entre la royauté et un être qui lui est supérieur, la nation, est précisément l'étude de l'époque actuelle dans tous les états ; tout ce qu'on a vu, à ce sujet, se former jusqu'ici, n'est qu'un problème aussi difficile à résoudre qu'à être fixé ; car fut-il jamais

quelque chose de plus difficile, que de savoir subordonner, sans se contredire, un pouvoir qui commande à celui qui doit lui obéir. Cependant la Pologne est presque la seule nation qui semble avoir compris le secret de ce problème. Ce n'est pas dans la splendeur du trône, dans l'irresponsabilité de son souverain, dans l'hérédité de son pouvoir, c'est dans la manière fausse ou insuffisante de faire agir le principe de la souveraineté nationale, qu'elle entrevoyait le véritable danger pour ses libertés publiques. La pompe, les honneurs, l'éclat du trône, n'étaient chez elle qu'une question d'argent, dont elle a fait volontiers le sacrifice aussitôt qu'elle y a entrevu son avantage réel, aussitôt qu'elle a cru que, sans une royauté, elle ne jouirait jamais ni de l'ordre dans l'intérieur, ni de sécurité à l'extérieur. Ce qu'elle voulait avant tout, c'était d'ôter tout espoir de succès aux tentatives qui auraient pu séduire ses rois, et en cela elle ne faisait que suivre les conseils de Rousseau : « Rendez « l'usurpation impossible à vos rois, disait ce philosophe, « et vous leur en ôterez la fantaisie; ils mettront à vous « bien gouverner et à vous défendre tous les efforts qu'ils « font maintenant pour vous asservir. » Or, pour arriver à cette fin, elle repoussa en premier lieu toute idée du *veto royal*. Après avoir posé en principe que tout pouvoir dans l'état émane de la volonté nationale, et reproduit ainsi l'article III de la déclaration des droits de l'homme de la révolution française, elle a conféré au roi le pouvoir *exécutif;* mais quant au pouvoir *législatif*, elle se le réserva exclusivement à elle-même, c'est-à-dire à sa représentation, composée de deux chambres, l'une temporaire et nommée par la nation, l'autre dont les membres étaient à vie, et nommés par le roi sur la présentation de la chambre élective. Le rejet de toute idée de partage du pouvoir législatif entre le roi et la nation, sera ainsi pour toujours le point culminant qui distinguera la Pologne de toutes les soi-disant monarchies constitutionnelles de l'Europe. Le roi n'avait d'autre participation à la confection des lois, que comme membre par-

ticulier et comme chef de la chambre haute, dont il dirigeait ordinairement les délibérations. Chargé de la promulgation et de l'exécution des lois décrétées par la volonté nationale, impuissant à leur jamais refuser sa sanction, il fut ainsi le véritable mandataire de la nation, son premier magistrat, *primus inter pares*, et le principe de souveraineté nationale fut alors une vérité. Un des plus puissans argumens de la doctrine, qui regarde le *veto royal* comme indispensable à la royauté, est la nécessité de poser des bornes à la précipitation avec laquelle une majorité, entraînée par une passion du moment, pourrait recourir aux mesures les plus funestes à l'état. La Pologne n'a pas été indifférente à cette considération; aussi, au lieu d'investir le roi du veto, elle en a investi la chambre haute, le sénat, et encore, ce *veto* du sénat ne fut que *suspensif*, valable uniquement jusqu'à la prochaine assemblée.

C'est ici que pour mieux se pénétrer de l'esprit particulier qui caractérisait la législation polonaise, il ne serait peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur ce qui, presque dans le même temps, se passait chez une autre nation. C'est précisément la France qui marchait simultanément avec la Pologne vers la régénération de sa forme gouvernementale, et l'*assemblée constituante* française eut pour contemporaine la *grande diète* polonaise. Séparées par une distance immense, étrangères complétement l'une à l'autre sous le rapport des mœurs, de langage et des institutions, les deux nations furent cependant les seules, au milieu d'une foule de peuples insensibles à leurs intérêts ou travaillées d'un désir insensé de conquêtes, qui comprirent le véritable esprit de leur siècle, et firent le premier pas dans la carrière des améliorations de leur état politique. Néanmoins, malgré cette intéressante analogie de leur génie, bien des questions relatives à la constitution des pouvoirs de l'État trouvèrent dans chacune d'elles une solution tout-à-fait opposée. Prenons, entres autres, pour exemple, la question du *veto*. Ce

fut là une question fondamentale qui amena, en France, la plus grande irritation dans les débats; c'est elle qui traça, d'une manière nette et définitive, cette ligne de séparation entre le *côté gauche* et le *côté droit*, qui, dès ce jour, ne cessa de scinder en deux parties les assemblées législatives de ce pays. Du maintien ou de la suppression du *veto royal*, les uns faisaient dépendre le salut de la monarchie, les autres le salut de la souveraineté nationale; et tandis que Camille Desmoulins s'écriait, non sans raison, sur la place publique : « Qu'avec un *veto* on n'empêche pas la prise de la Bastille. » Le grand Mirabeau disait au sein de l'assemblée : « Qu'il aimerait mieux vivre « à Constantinople qu'en France, si le roi n'avait pas de « *veto*;..... qu'il ne connaîtrait rien de plus terrible que « l'aristocratie souveraine de six cents personnes, qui, de« main, pourraient se rendre inamovibles, après demain « héréditaires, et finiraient, comme les aristocraties de « tous les pays du monde, par tout envahir. » Il est à considérer que la France n'avait alors qu'une seule chambre; l'avis de Mirabeau l'emporta, comme il l'emportait toujours, et l'Assemblée nationale, ayant à opter entre deux opinions extrêmes, celle du *veto* absolu et celle de son rejet entier, se décida à une imposante majorité, à adopter une opinion mixte, celle du *veto suspensif*. Or, ce que la Pologne confia à sa seconde chambre, à son sénat, la France trouva indispensable de le donner à son roi. Il en résulte que les deux pays adoptèrent deux systèmes tout-à-fait différens : la Pologne se décida pour le système de séparation complète entre le pouvoir législatif et exécutif; la France prit celui de leur réunion et de leur dépendance mutuelle. Quel est celui des deux systèmes qui affermit le plus l'autorité royale? Certes, ce n'est pas le système adopté par la France. L'expérience a démontré qu'une prérogative destinée à opposer à la nation la réflexion et la sagesse du roi, ne servit qu'à lui opposer ses faiblesses. Louis XVI se laissa dépouiller, avec résignation, de toutes

les attributions de son ancien pouvoir, mais il se montra le plus follement obstiné à ne pas sanctionner le décret qui ôtait les pensions aux prêtres récalcitrans; il eut le courage de dire : « Qu'il serait prêt à se faire arracher plutôt la vie « que de commettre un pareil acte d'impiété. » Qu'en est-il advenu ? La nation comprit, dès ce jour, que les mesures les plus indispensables au salut de l'Etat peuvent rencontrer un obstacle insurmontable dans les faiblesses personnelles du prince ; qu'alors le principe de souveraineté nationale cesse d'être une vérité ; que, par conséquent, il peut arriver une foule de cas où le roi ne sera plus le mandataire de la nation, mais son maître. On réfléchit là-dessus, et quelques mois plus tard la tête de Louis XVI roula sur l'échafaud. Il eût peut-être vécu respecté et honoré ; il eût indubitablement tranquillisé sa conscience, s'il n'eût pas eu le pouvoir funeste de s'opposer à la volonté générale.

Qu'advint-il en Pologne? Précisément le contraire. Stanislas-Auguste, tout en réclamant de la nation l'hérédité de son trône, n'a pas même eu la pensée de demander quelque participation au pouvoir législatif; le projet de la charte émanait de lui, et il proposa lui-même d'écarter toute idée du *veto* royal en l'abandonnant au sénat, c'est-à-dire à la nation elle-même. L'autorité royale a-t-elle souffert par la consécration d'un pareil principe? Loin de là. Trois années plus tard, au moment de la crise de 1794, le même peuple, qui dépouilla Stanislas-Auguste de tous ses pouvoirs, pour agir plus librement contre la tyrannie moscovite, l'entoura de toute son affection, l'appuya de ses bras, lorsqu'il s'agissait de le défendre contre les tentatives de quelques têtes exaltées qui voulaient renouveler en Pologne les scènes sanglantes de la révolution française. C'est ainsi que la France perdit le pouvoir royal en voulant l'affermir, et que la Pologne le conserva en le maintenant dans une salutaire impuissance. Mais n'est-il pas surprenant qu'un pays aussi avancé en civilisation que la France,

destiné pour ainsi dire à donner la leçon au monde, se trouve plus en arrière dans les idées de gouvernement basé sur la souveraineté nationale, que la pauvre Pologne, dont on affecte aujourd'hui de dédaigner la législation? Tout s'explique par le génie particulier qui caractérisait les réformes des deux pays. A l'époque où, chez toutes les nations de l'Europe, le despotisme royal s'assit sur les débris du régime féodal, la Pologne offrait seule le spectacle d'un ordre de choses tout-à-fait différent. Ce qui ailleurs tomba dans le domaine de la royauté, devint en Pologne l'apanage de la noblesse. « L'Etat, c'est moi! » disait Louis XIV en France. — « L'Etat, c'est moi! » pouvait dire la noblesse en Pologne. — C'est en 1614 que furent convoqués pour la dernière fois les états-généraux en France; c'est en 1666 que furent étouffées par la noblesse les dernières plaintes de la bourgeoisie polonaise. Or, dans la législation, le *veto* absolu, usurpé en France par la royauté, le fut en Pologne par la noblesse, et non seulement par la noblesse en corps, mais par chaque noble en particulier, ce qui constitua l'origine du monstrueux *liberum veto*. Misère du peuple, banqueroute de l'Etat en France; dissolution des forces du gouvernement, usurpation étrangère en Pologne: voilà deux funestes crises, qui, vers le déclin du dix-huitième siècle, presque à la même heure, ouvrirent les yeux aux deux nations. Mais la France se souleva contre le despotisme, la Pologne contre l'anarchie. La Pologne, plus novice dans les idées d'égalité que dans celles de souveraineté nationale, se montra plus jalouse de la liberté que de l'égalité. La France, au contraire, plus novice dans les idées de liberté que dans celles d'égalité, se montra jalouse d'une manière tout-à-fait contraire. L'une consolida la distinction des états, conserva les priviléges de la noblesse; mais elle assujétit ses princes de la manière la plus complète à son principe de souveraineté. L'autre supprima toute distinction entre les états, réduisit la représentation nationale à une seule chambre; mais elle

se montra bien plus indulgente envers ses rois : craignant de leur ôter toute autorité dans la sanction des lois, elle leur reconnut un pouvoir inné, presque égal au sien propre. L'expérience démontra, qu'en faussant ainsi le principe pour lequel elle s'était réellement soulevée, elle ne fit qu'abattre ce qu'elle avait l'intention de relever, et son Assemblée Constituante, comme le lui reproche avec raison M. Thiers, a commis l'impardonnable erreur d'avoir cru « qu'un roi, avec le souvenir de ce qu'il avait été, pût se « résigner ; et qu'un peuple qui se réveillait à peine, et qui « venait de recouvrer une partie de la puissance publique, « ne voulût pas la conquérir tout entière. »

De tout ce que nous avons observé plus haut, il résulte que le principal caractère de la forme du gouvernement polonais fut une séparation complète entre le pouvoir exécutif, confié à la royauté, et le pouvoir législatif, supérieur au premier, et exercé par la nation.

Le pouvoir exécutif étant par sa nature *permanent*, et le pouvoir législatif *temporaire*, vu que les hommes ne se réunissent pas en société pour gouverner, mais pour vivre heureux et vaquer à leurs affaires particulières ; tout l'art du législateur consiste à établir, d'une manière exacte et solide, les rapports de surveillance qui doivent nécessairement exister entre la nation et son gouvernement. En cette matière, il y a dans chaque pays deux écueils à éviter : premièrement, que la nation ne se mêle pas trop de gouvernement et ne descende pas trop bas du trône souverain qu'elle occupe ; secondement, que le pouvoir exécutif, ayant déjà, au moyen de sa permanence, un très grand avantage sur le pouvoir législatif, ne soit pas porté à abuser de son autorité et à désavouer son origine. Voyons maintenant comment les législateurs polonais se sont acquittés de cette combinaison difficile. Bon ou mauvais, nous allons démontrer que leur système ne manquait pas du moins de logique. Sur bien des points, aucune nation, en Europe, ne nous présente rien de semblable.

Le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le roi, avait la faculté de convoquer les diètes; mais il n'avait pas celle de les *proroger* ni de les *dissoudre* : c'est à la nation seule qu'appartenait ce droit; différence importante entre la Pologne et les monarchies constitutionnelles d'aujourd'hui. Proposez à ces dernières que le roi n'ait plus la faculté de proroger ni celle de dissoudre les assemblées nationales, on vous dira que cela serait renverser la royauté, empiéter sur ses prérogatives *naturelles* : je ne veux pas examiner si, en répondant ainsi, on aurait raison ou non; mais ce que je sais, c'est qu'alors le principe de la souveraineté nationale ne serait qu'un vain mot, parce qu'il serait subordonné au pouvoir monarchique. Ce que je sais encore, c'est que, dans l'ancienne Pologne, dans la Pologne de la Charte du 3 mai, la royauté, bien que dépouillée des prérogatives prétendues naturelles et indispensables, existait intacte, et était même plus vénérée, plus respectée que bien des royautés constitutionnelles d'aujourd'hui, se disant fortes et puissantes.

La Pologne ne s'est pas contentée de fixer les époques périodiques de la convocation des diètes, de spécifier les cas dans lesquels le pouvoir exécutif était tenu de les convoquer extraordinairement; sa sollicitude alla plus loin. Elle ne se dissimulait pas la facilité avec laquelle la royauté, une fois maîtresse de la force armée, ou égarée par les flatteries de ses créatures, pouvait profiter de l'absence de la nation pour éluder les dispositions de la loi, usurper la souveraineté, et ne laisser aux libertés publiques d'autre voie de salut que dans l'insurrection. Toutes les monarchies constitutionnelles d'aujourd'hui sont plus ou moins astreintes, en vertu de leurs chartes, à convoquer régulièrement les chambres, à n'en dissoudre aucune sans la faire immédiatement remplacer par une autre, à observer en l'absence de la nation la marche régulière de la loi. Combien d'exemples, cependant, ont prouvé l'impuissance de pareilles garanties. En l'absence des Chambres, Charles X et Louis-Philippe suspendent la constitution, le premier par

ses *ordonnances*, le second par son *état de siége*; en l'absence des Chambres, Charles X dissout celle des 221, et veut lui en substituer une autre de sa façon; en l'absence de la diète, les autocrates du Nord, en leur qualité de rois constitutionnels de Pologne, ajournent impunément la convocation des Chambres bien au delà du terme assigné par la Charte. Et néanmoins, malgré la facilité de pareils abus, combien de nations constitutionnelles, en Europe, ont-elles songé à leur opposer une barrière sans recourir à la permanence du Corps législatif, ou sans gêner inutilement la marche du gouvernement? Aucune, si ce n'est la Pologne; car ce qu'on voit se pratiquer en Suède, grâce à l'institution d'un magistrat surnommé *procureur des Etats*, chargé de poursuivre les ministres, même dans l'intervalle des sessions de la diète, n'apporte à ce pays qu'un bien mince avantage. La Pologne a mieux compris le mal, et le remède qu'elle a imaginé, à défaut d'une utilité consacrée par l'expérience, ne manque pas du moins d'originalité. Il consiste en ce qu'à côté du représentant du pouvoir exécutif permanent, du roi dans son conseil, elle éleva un magistrat tout nouveau, également permanent, un représentant du principe de la souveraineté nationale, c'est-à-dire le maréchal de la diète. Etranger à l'administration, ce personnage, imposant par sa gravité, respectable par la haute mission qu'il avait à remplir, fier de la puissance de ceux dont il était l'organe, éclipsait la royauté sans la dégrader, il la dominait sans la contraindre. Toujours présent aux délibérations des ministres présidés par le roi, il n'avait d'autre tâche que d'y être gardien fidèle de la loi, et de recourir de son chef à la convocation des Chambres, toutes les fois que le roi se refuserait à le faire dans les cas déterminés par la constitution.

Passons maintenant aux autres prérogatives royales, et voyons encore comment on a tâché d'obvier à leurs abus. Le roi avait la faculté d'entamer les négociations diplomatiques avec les puissances étrangères, de recourir aux me-

sures provisoires indispensables au salut de l'état; mais le droit de prononcer *définitivement* sur la paix et la guerre n'appartenait qu'à la nation, combinaison raisonnable entre la nécessité de tenir secrètes les négociations diplomatiques, et le respect dû à la souveraineté nationale.

La personne du roi était respectée, sacrée et inviolable; la responsabilité de ses actes ne retombait que sur ses ministres, mais il ne pouvait se prévaloir de son inviolabilité, ainsi que cela se pratique trop souvent ailleurs, jusqu'à s'obstiner à conserver ses agens en place contre les vœux de la nation, ou jusqu'à placer cette dernière dans la triste nécessité d'arrêter la marche du gouvernement par le refus du budget. Les fonctions des ministres ne pouvaient durer en principe que deux ans; le roi avait, il est vrai, le droit de les confirmer pour plus long-temps, mais les Chambres avaient aussi celui d'interdire le maintien du ministre dont elles auraient désapprouvé la conduite, et cela au moyen d'un vote appuyé sur une majorité des deux tiers.

Le roi avait le droit de grâce, mais ce droit ne s'étendait pas aux crimes de *lèse-nation* (crimina statûs). Tout agent qui trahissait ses devoirs, pour plaire à l'autorité, ne pouvait ainsi compter sur la perspective de l'impunité.

Le roi avait enfin le droit de nommer les officiers de l'armée, ainsi que les fonctionnaires et magistrats qui n'étaient pas éligibles; mais des lois particulières spécifiaient les cas où la nation, par l'organe de ses Chambres, pouvait avec franchise réclamer l'éloignement des uns et des autres.

Tels étaient les principaux caractères de la royauté polonaise et du gouvernement représentatif qu'elle présidait. Si l'on demande maintenant ce que fut la Pologne, je dirai: que la Pologne fut un état où le principe de la souveraineté nationale était exercé dans toute sa rigueur, dans toute sa pureté; avantage d'autant plus précieux, qu'il avait déjà été sur le point d'être étendu à toutes les classes

de la nation. Si l'on me demande encore de qualifier cet état, dans un langage usité aujourd'hui en Europe, je dirai : que la Pologne ne fut pas une *république*, bien moins encore ce qu'on appelle *une monarchie constitutionnelle*, mais peut-être bien une monarchie entourée *d'institutions républicaines*, telle que l'ont certainement pressentie les meilleurs patriotes en France dans les journées de juillet, sans pouvoir cependant en formuler les véritables caractères. Douterait-on qu'une monarchie, entourée d'institutions républicaines à l'instar de la constitution du 3 mai, fût praticable? J'en appellerais à l'existence florissante de la Pologne aux XVe et XVIe siècles, sous des institutions essentiellement semblables; j'en appellerais à l'effroi que la constitution du 3 mai causa à ses ennemis, qui redoutaient, non sans raison, sa force et sa *viabilité*; j'en appellerais enfin à la confusion qui règne dans les argumens de ses détracteurs, réduits, pour la combattre, à l'accuser à la fois de favoriser le jacobinisme et de servir le pouvoir monarchique absolu. La monarchie républicaine polonaise ne fut pas l'œuvre de la passion ou de la théorie, mais celle de la réflexion et de l'expérience. Je sais ce qu'il y aurait de présomption à la présenter aujourd'hui comme modèle à imiter. La Pologne est peut-être la seule nation que le temps eût façonnée à adopter le régime d'un autre pays; ce qui fut peut-être possible et facile il y a trois ans, l'est bien moins aujourd'hui. Trop de confiance d'un côté, trop de calculs de l'autre, ont établi une lutte, dont le résultat le plus funeste est de pousser les esprits, ou vers des utopies exagérées, ou vers un système rétrograde; et l'issue de ce combat nous démontrera jusqu'à quel point la France est mûre pour être régie à l'instar de la Pologne, par le principe de souveraineté nationale, et si elle aura à se glorifier de sa sagesse, ou à rougir de son inertie.

Quelle que soit la part que peuvent avoir les traditions de la Pologne dans la future constitution politique des peuples, elles offrent déjà aujourd'hui une vérité bien frappante et

bien instructive. C'est que la division qui existe de nos jours, entre les hommes de bonne foi, dont les uns se rangent du côté du mouvement violent, les autres de celui qui se dit progressif, est plutôt dans les mots que dans les choses. Les hommes de la monarchie constitutionnelle n'attachent au mot de *république* que l'idée d'anarchie; ceux de la *république* n'attachent au mot de *royauté* que l'idée de despotisme. Personne ne s'explique clairement sur ce qu'il entend par le dogme dont il se proclame le champion : ce qu'on veut avant tout, c'est chasser la royauté ou assommer la république. Chaque parti s'efforce à croire que, dès qu'il aura atteint son but, toutes les difficultés seront aplanies et le peuple vivra heureux. Malgré le démenti de l'histoire, on semble avoir pris son parti sur l'impossibilité de combiner, d'une manière quelconque, le principe de royauté avec celui de souveraineté populaire ; et on repousse des deux côtés la monarchie républicaine, par la seule raison qu'il s'y trouve deux mots prétendus incompatibles, monarchie et république. C'est ainsi que les esprits de bonne foi, voulant tous le triomphe de la liberté, et même le régime du principe de la souveraineté nationale, se font, sans raison, une guerre acharnée, s'intimident réciproquement, et courent, sans le savoir, les uns vers l'anarchie, les autres vers l'arbitraire. Quel serait donc le moyen de concilier les idées, de ramener le calme, si indispensable aux travaux, ayant pour objet une reconstruction sociale? La question est grave, je ne me charge pas de la décider; je hasarderai seulement un avis, c'est qu'il serait bon peut-être de commencer par rayer du langage ordinaire ces deux mots de monarchie et de république, et de leur en substituer de nouveaux qui caractériseraient mieux l'ordre de chose que réclament le vœu véritable des nations et les besoins réels du siècle.

PÉTERSBOURG ET CONSTANTINOPLE.

DEUXIÈME ARTICLE.

Pour se faire une juste idée de la manière dont les czars de Russie élèvent leurs capitales, il suffit d'examiner l'architecture de Pétersbourg. Il y a à peine cent ans que le terrain sur lequel est situé Pétersbourg n'était qu'un marais. Saint Pierre fonda sa capitale sur le roc; le pape moscovite a élevé la sienne dans la boue. Quelques huttes misérables devinrent, presque en un clin d'œil, une des villes les plus régulières et les plus magnifiques de l'univers, à laquelle des pays les plus éloignés les étrangers viennent tous les jours en foule apporter leur tribut d'étonnement et d'admiration. D'autres capitales de l'Europe se sont agrandies insensiblement par une extension lente et progressive de la fondation primitive; l'esprit et la physionomie des générations, le caractère des habitans, l'histoire du peuple, la nature des gouvernemens, les actions des rois, ont imprimé presque dans toutes les grandes villes de l'Europe un caractère différent à la construction des édifices, des rues, des églises; une grande ville d'un grand peuple, c'est une chronique architectonique de ses idées, de ses mœurs et de sa civilisation; c'est l'histoire écrite en lignes architecturales, en figures géométriques; une capitale vraîment nationale présente de tout point élevé de nombreuses marques de son origine et de ses agrandissemens successifs, harmonieusement unies entre elles, et formant un ensemble parfait, marques distinctes néanmoins et d'une individualité saillante. Dans chaque ville, ainsi faite, le passé se lie à l'avenir, et présente en quelque sorte les efforts constans et les travaux progressifs d'un peuple.

Pétersbourg n'est au contraire qu'une gigantesque improvisation d'un pouvoir absolu. Le czar a dit : « Je veux

qu'il y ait une ville », et il y eut une ville ; et les eaux se séparèrent de la terre, et les marais furent desséchés. On combla les bas-fonds avec des pierres et du gravier. Un mur de granit commanda à la Neva de ne plus sortir de son lit, et depuis lors elle coule tranquille vers la baie de Finlande, emportant sur le miroir de ses ondes l'image de palais élégans, d'églises magnifiques, de somptueux édifices consacrés au commerce et à l'industrie. Seulement, de temps en temps, le fleuve fait des efforts pour secouer le joug qui lui fut imposé par la force. Alors il recule vers sa source, il se gonfle, il déborde ses digues de granit, inondant tout autour de lui ; il effraie les czars qui regrettent de ne pouvoir infliger au fleuve désobéissant le knout ou la Sibérie, comme jadis les Doges de Venise venaient en pompe, chaque année, charger de fers l'Adriatique. Cette ville de commerce produit une impression pénible. L'homme pensant ne s'étonne point de la magnificence qui y règne ; il n'y voit que l'effet magique d'une volonté de fer et le travail des esclaves. Un ukase posa les fondemens de la capitale ; un autre fit venir les boyars du fond du pays. Tout Moscovite un peu riche était *forcé*, dans le sens le plus strict du mot, de construire un palais au lieu indiqué dans le plan général ; car le même architecte dirigeant la construction de toute la ville, l'idée et le goût de tous devaient nécessairement être subordonnés au goût et à l'idée d'un seul.

Mais d'où est venu le peuple ? d'où sont venues les masses ? C'est encore un ukase qui peupla cette *étonnante création*, en un clin d'œil, sous un tel degré de latitude ! Quoi de plus simple et de plus commun en Russie que de voir des générations entières jetées d'un endroit à l'autre, du pays natal dans les contrées les plus éloignées ? Un seul mot « *je veux* », décide, en Russie, du sort de millions d'hommes.

« Les hommes sont des chiffres », a dit le grand inquisiteur à Philippe II. Le démon du Nord conçut très bien la

doctrine recommandée au démon du Midi. Non seulement Pétersbourg, mais tout ce qui se fait en Russie depuis cent ans, tous les établissemens, toutes les acquisitions physiques et intellectuelles, toutes les incorporations, ne sont qu'improvisations d'un pouvoir absolu. Les czars ont improvisé et continuent d'improviser des pays, des villes, des colonies, des peuples. Une œuvre qui ailleurs exige plusieurs siècles pour se développer, se fait et se perfectionne ici dans une seule année. Le gouvernement russe ne connaît d'autre moyen que les coups d'état pour mettre en mouvement sa propre machine; et son histoire n'est qu'une suite non interrompue d'actions violentes, dont l'art de gouverner ne se sert ailleurs que dans les situations les plus extraordinaires et les plus critiques, lorsqu'il s'agit du salut des empires.

L'origine, l'extension et la croissance rapide de l'empire moscovite, sont une simple et inévitable conséquence de la toute-puissance d'un seul homme, base fondamentale de ce gouvernement, qui, sans cette condition essentielle, sans ces gigantesques improvisations, sans ces violentes commotions que nous venons de signaler, croulerait aussitôt. Le tempérament du colosse, sujet aux convulsions, lui fait sans cesse redouter un coup d'apoplexie. De là les conquêtes perpétuelles des czars et le besoin excessif d'une excessive agitation extérieure.

Le fondateur de Pétersbourg après avoir dispersé la flotte suédoise près de l'île d'Aland, prononça ces paroles prophétiques : « La nature n'a créé qu'une Russie ; et cette puissance n'aura point de rivale dans sa carrière. »

Celui qui a pu bâtir une capitale sur le sol étranger, sous la mitraille suédoise, celui qui a pu en livrer une autre aux flammes, sous les yeux de Napoléon, pourra certes en avoir une troisième dans un lieu beaucoup plus beau et beaucoup plus commode.

L'occident de l'Europe fournit d'un autre côté à la Russie des motifs non moins puissans de poursuivre cette auda-

cieuse entreprise. Sans Constantinople, la Russie resterait toujours condamnée à jouer un rôle secondaire dans la Méditerranée, et cependant c'est uniquement par cette voie qu'elle serait en état de porter un secours efficace à la restauration, si dangereuse pour les états occidentaux. Il existe une sorte de sympathie entre les cours despotiques. Les relations entretenues par la Russie depuis le congrès de Vienne, avec tous les partis anti-nationaux en Espagne et en Portugal, prouvent clairement que l'absolutisme non moins que la révolution, pour assurer sa propre existence, a besoin d'une vaste propagande.

L'influence de la Russie dans ces deux pays, bien que moins grande peut-être qu'on ne l'a généralement cru, cesse pourtant de paraître indifférente quand on la rapproche de sa tendance visible et constante à conquérir la Turquie.

Il viendra un temps, et ce temps ne paraît pas même très éloigné, où l'on verra non sans effroi, et sans que les journaux de l'Europe occidentale poussent les hauts cris, la Russie faire après l'occupation de Constantinople des pas prudens et progressifs pour amener l'émancipation complète de sa flotte sur la mer Noire. L'Angleterre ne manquera pas alors de tourner toutes ses forces contre ce rival nouveau et sans expérience; mais à son tour menacée dans la possession des Indes orientales, elle ne pourra pas même détruire la flotte du czar, qui osera peut-être bombarder Malte. Les Moscovites se battront mieux sur mer que ne l'ont fait les Turcs à Navarin; nouveaux cris d'indignation dans les journaux de l'opposition anglaise et française. Mais les événemens marcheront plus vite à l'Orient que ne se rédigeront les articles et les protestations à l'Occident.

Après la prise de Malte, qui sera facile, car quel soldat plus que le soldat moscovite est impatient de monter à l'assaut, les îles Ioniennes fixeraient nécessairement l'attention de l'autocrate; il les prendrait sous sa très gracieuse pro-

tection. Ce sera le second acte du drame que la marine russe jouera sur le théâtre de la Méditerranée.

Toutes les productions du Midi et de l'Orient seront réunies et employées pour atteindre ce but; et il faudra beaucoup de temps pour que l'Europe puisse se familiariser avec un phénomène si singulier, si grand et si extraordinaire. Alors ce sera la sagesse non plus du cabinet de Zarscoë Selo, mais de celui de Bizance, d'agir toujours mais lentement.

Jamais la Russie ne découvre tous ses projets à la fois; jamais elle ne fait deux pas, lorsqu'il n'y en a qu'un qui puisse être sûr. Jusqu'à ce jour elle a plus gagné avec ses lenteurs, que les autres puissances avec leurs précipitations.

En partant de Constantinople, comme point central de cette nouvelle combinaison, il ne lui serait plus difficile, après l'occupation de Malte et des îles Ioniennes, d'entreprendre le siége de Gibraltar, avec l'assistance des jésuites de l'Escurial et de don Miguel, ce dernier boulevard de l'absolutisme à l'Occident, ou de son successeur (1). Les Moscovites en Espagne, les Moscovites en Portugal seraient vraiment une curiosité plus piquante que jadis les Espagnols au Pérou; mais ce serait en même temps un excellent moyen de faire goûter aux perturbateurs de la Péninsule, la police secrète, l'inquisition, la censure et les emprunts forcés. La brave et fidèle armée de Votre Majesté a vaincu les rebelles sur le Tage ou sur l'Èbre; Dieu a béni les armes de Votre Majesté, écrira un jour dans le bulletin adressé à Constantinople un mouschkine, un pouschkine, ou un soukine. . . . .

Ceci est bien éloigné sans doute; mais on ne peut disconvenir que ce ne soit là précisément la pensée secrète du cabinet russe, qui, dans le dernier siècle, a fait des choses beaucoup plus étonnantes. Il faut bien se pénétrer de cette vérité, que celui qui peut gouverner arbitrairement la Pologne, peut aussi garder Constantinople: sous ce rapport,

(1) Ceci était écrit et imprimé en 1832.

toute la tendance de la Russie, tous ses projets, toutes les affaires récentes du Midi et de l'Orient sont intimement liés avec la conquête de la Pologne, et avec les efforts moscovites pour la dénationaliser.

La Pologne telle que la dernière révolution s'efforça de la rétablir, touche à la mer Noire. A l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Nikolajewsk, était jadis la ville Orbia, bâtie par les Milésiens, célèbre dépôt du commerce oriental; comme plus tard Mohilew en Podolie devint le dépôt du commerce avec la Moldavie et la Valachie.

Par là passaient ordinairement les marchandises de ces pays pour arriver au Dnieper. Le froment de Pologne était transporté par la mer Noire dans l'île de Chipre. Sous le règne de Sigismond I, les Vénitiens envoyèrent une ambassade pour demander au roi de Pologne le rétablissement des ports de la mer Noire, tels qu'ils avaient existé du temps de Casimir Jagellon, afin que l'île de Chipre pût comme par le passé, tirer ses approvisionnemens de blés de l'Ukraine et de la Podolie. La république de Pologne touchait par ses provinces de l'Ukraine, au sud à la Petite Tartarie jusqu'à la mer Noire; plus loin à la mer Noire jusqu'à l'embouchure du Dniester près d'Akerman; à l'occident elle touchait par le fleuve du Dniester, à la Moldavie jusqu'à l'embouchure de la rivière Morachiva. Les Tartares payaient un tribut à nos rois pour le pâturage des vastes champs qui s'étendent depuis la mer Noire jusqu'à Oczaków, et le sultan Soliman II avait signé avec le roi Sigismond I une convention à cet égard. C'est de cette Pologne, que les Cosaques, dans leurs fréquentes expéditions, débouchaient par le Dnieper dans la mer Noire, et ravageaient les villes de l'Asie mineure; quelquefois même entraînés par le succès, et se hasardant jusqu'à Constantinople, ils portaient l'effroi dans le sérail. Ces mêmes Cosaques, auxquels Sigismond I accorda des possessions dans le pays situé au-dessus des cataractes du Dnieper, et que, plus tard, Etienne Batory transforma en une

phique de chaque sujet, un grand talent de saisir la ressemblance, une finesse d'expression produite souvent par quelques traits, et sur des estampes de très petites dimensions, caractérisent notre artiste. Si, en général, on reconnaît plus d'originalité, et par conséquent plus de mérite, aux peintres qui composent, qu'aux graveurs qui copient le plus souvent les tableaux, il doit y avoir une exception honorable pour Chodowiecki, dont les ouvrages sont presque toujours créés et exécutés par lui seul. — Pour de plus amples détails sur Chodowiecki et son œuvre, se montant à plus de mille gravures, nous renvoyons nos lecteurs à la Notice sur ses travaux, publiée par Jacoby, de Berlin, en 1814, et aux chapitres qui le concernent dans les *Mélanges artistiques* de Meuzel, le *Dictionnaire des Artistes* de Heinecke, et celui de Fuessli. Il y a aussi en français un Catalogue assez complet des gravures de Chodowiecki, sous la date de 1796.

Derpowicz (*Albert*), graveur de talent au commencement du dix-huitième siècle. On peut en juger d'après le portrait de Pierre Tarfo et l'estampe placée en tête de l'ouvrage : *Les Lois du royaume de Pologne*, publiée par Nicolas Zaluski, à Posen, en 1700.

Dürer (*Jean*), propre frère du célèbre Albert Dürer, gravait en Pologne au seizième siècle.

Falck (*Jérémie*), célèbre graveur, né à Dantzick en 1629. Ses premiers travaux parurent en France; il y fit les portraits de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Depuis, il passa en Hollande, et y rendit mémorable son séjour par un grand nombre d'ouvrages achevés. Dans la riche collection appelée *Cabinet de Reinst*, à Amsterdam, les estampes de Falck occupent le premier rang. De retour en Pologne, sous le règne de Ladislas IV, il grava le portrait de ce roi, ainsi que celui des principaux seigneurs polonais. Comme graveur de portraits, ses travaux peuvent être mis non seulement à côté des productions les plus achevées des Edelinck et des Nanteuil, mais souvent au-dessus par leur

manière large et hardie. Un mérite particulier de Falck, dans les gravures copiées sur des originaux de grands peintres, c'est d'avoir tellement plié son burin à la manière du maître qu'il copie, que très souvent on hésite à reconnaître le même graveur dans ses productions destinées à représenter le faire des différens peintres. C'est ainsi que deux planches représentant saint Pierre, d'après Van Lis, une sainte famille d'après Palma, et le portrait d'une vieille courtisane d'après un maître inconnu, paraissent ne pouvoir être sortis d'une même main : les connaisseurs la distinguent cependant à certains plis dans les draperies. On admire aussi dans Falck le plan et le saillant des formes produit par le trait ferme et pur qui caractérise un grand artiste. Les gravures de Falck se montent à environ cent. Parmi les pièces historiques, on estime particulièrement saint Jean prêchant dans le désert, d'après Blomaert ; le couronnement d'épines et Jésus sur la croix, d'après Van-Dyck ; Esaü vendant son droit d'aînesse, d'après Tintoretto, et les Cyclopes, d'après Guerchin. Les Polonais les plus célèbres dont Falck nous a conservé les traits, sont : le roi Ladislas IV, l'évêque Gembicki, l'astronome Hevelius, Adam Kazanowski, l'évêque et le chancelier Lesczynski, le grand-général Georges Lubomirski, le chancelier Georges Ossolinski, Jérôme Radzieiowski, Boguslas Radziwill, et le grand-maréchal Lucas Opalinski. — Falck est mort dans un âge avancé, à Dantzick, sa ville natale.

Filipovicaz (*Jean*) travaillait comme graveur à Léopold, vers le milieu du dix-huitième siècle. Ses travaux, quoique d'un mérite fort inégal, sont parfois remarquables, témoin une petite estampe représentant la Passion, qu'on peut ranger hardiment parmi ce qu'on est convenu d'appeler, en langage d'artiste, *ouvrages des petits maîtres*.

Hond ou *Hondius* (*Guillaume*), né en 1600, à La Haye, lié d'amitié avec Falck, s'est établi et a long-temps travaillé comme graveur à Dantzick. Nous avons de lui beaucoup de portraits de personnages historiques, en Pologne,

sous les règnes de Ladislas IV et de Jean Casimir. Il a publié aussi quatre vues des célèbres salines de Vieliczka, près de Cracovie.

John (*Frédéric*), né en 1769, à Marienbourg, dans la Prusse dite Royale ou Polonaise. D'abord commis-marchand, il se livra depuis, à Londres, à l'étude du dessin et de la gravure. Imitant la manière du pointillé de Bartolozzi, il avait déjà acquis quelque habileté à manier le burin, lorsqu'un heureux hasard l'ayant ramené en Pologne, il y trouva un Mécène dans le roi Stanislas-Auguste, amateur passionné de tous les beaux-arts. Le protecteur royal de John l'envoya à Vienne, à l'école de Füger, où, après les désastres de la Pologne, il finit par s'établir, et se rendit célèbre. — John introduisit une modification dans la science du pointillé, en se servant d'un burin semi-circulaire, au lieu d'un burin triangulaire employé jusqu'à lui. La célébrité de John commença surtout par les vingt planches exécutées par lui sur les dessins de Füger, pour la *Messiade* de Klopstock, traduite et publiée avec luxe par le comte hollandais Meerman Van Daulem. — Depuis 1794 jusqu'à nos jours, John acheva de nombreuses gravures, généralement estimées ; presque toutes les illustrations polonaises contemporaines ont aussi exercé son burin : dernièrement, il ne travaillait plus que pour l'Almanach des modes de Vienne, intitulé : *Aglaïa*.

Loggan (*David*), habile graveur, né en 1630, à Dantzick, mort en 1693, à Londres. Il signait toujours Loggan de Dantzick, malgré son long séjour en Hollande et en Angleterre. On compte, parmi ses travaux les plus estimés, le portrait de Cromwell, et les estampes qui ornent les deux ouvrages de luxe : *Oxonia illustrata* et *Cambridgia illustrata*.

Lubieniecki (*Bogdan* ou *Dieu-donné*), né à Cracovie, en 1653, est également connu comme peintre et comme graveur. Il étudia sous Jurian Stur et sous Gérard Lairesse. Il habita long-temps la Toscane, et fut plus tard directeur

de l'Académie des Beaux-Arts, à Berlin. Ses gravures les plus remarquables représentent des paysages. — La famille noble des Lubieniecki, en Pologne, connue par son attachement au socinianisme, a produit encore un habile artiste dans la personne de Christophe Lubieniecki, peintre d'histoire, élève d'Adrien Baekker.

Mylius (*J.-F.*), graveur, établi d'abord à Dantzick, puis à Varsovie, dans la première moitié du dix-huitième siècle. On a de lui beaucoup de bons portraits des notabilités polonaises de l'époque, souvent d'après le dessin de l'habile peintre polonais Czechowicz.

Oleszczynski (*Antoine*), né en 1796, dans le palatinat de Lublin, royaume de Pologne, s'appliqua au dessin et à la gravure à l'Académie de Saint-Pétersbourg. Aujourd'hui, il est fixé, depuis plusieurs années, à Paris. — Ardent patriote polonais, il a non seulement abandonné les plus brillantes offres de fortune en Russie, mais il a encore voué presque exclusivement son burin à des sujets liés à l'histoire et à la nationalité de son pays. Il reconnaît devoir à la lecture des chants historiques du célèbre Niemcewicz son enthousiasme pour les arts, aussi bien que son entraînement vers l'étude profonde de l'histoire et des antiquités polonaises Sous le titre général de *Variétés polonaises*, Oleszczynski a déjà gravé environ quatre-vingt-dix planches représentant des scènes historiques, des portraits, des monumens, qui sont en quelque sorte des tableaux explicatifs des *Annales de la Pologne*, chantés par Niemcewicz. — La poésie, l'expression des physionomies dans plusieurs de ces ouvrages, la stricte observation de la vérité historique, la pureté et la finesse de l'exécution particulières à tous, assurent aux travaux d'Oleszczynski un succès européen, et sont, aux yeux de ses compatriotes, d'un prix inestimable. — Nous nous bornons à ce peu de mots sur un artiste dont les productions peuvent être facilement connues de nos lecteurs, et expliqueront le mieux nos éloges. — Deux des frères d'Antoine Oleszczynski se distinguent aussi par leur talent

d'artistes : l'un, Ladislas, né en 1804, habile graveur sur métaux, est connu par les belles médailles consacrées à Copernic et récemment au défenseur de la Pologne Cutlar Fergusson ; l'autre, Séverin, né en 1800, a publié d'excellentes cartes géographiques, et s'occupe avec succès de dessins et de lithographies.

Orlowski (*Alexandre*), mort récemment à Pétersbourg, est fort connu par ses dessins et lithographies de chevaux et de scènes militaires et équestres à la manière de Carle et d'Horace Vernet. — Il grava les monnaies polonaises pour l'ouvrage du savant Czacki, et plusieurs études d'animaux d'après Berghem.

Piwarski (*J.*), conservateur du cabinet d'estampes de l'Université de Varsovie, aujourd'hui enlevé à la Pologne, a publié quelques bonnes gravures d'après Schwidt, et dans le genre de Rembrandt.

Plonski (*M.*), graveur de notre époque, mort jeune encore à Varsovie, travaillait à Paris et à Amsterdam. Il était parvenu à acquérir beaucoup d'habileté dans le dessin et de vérité dans l'expression. Plusieurs de ses ouvrages sont très bien imités de Rembrandt ; malheureusement on n'a guère de lui que des croquis et des esquisses.

Praët (*Simon*), né à Dantzick, fut élève de Hondius, et devint habile graveur vers le milieu du dix-septième siècle.

Prixner était graveur à Varsovie et à Léopold, vers la fin du dix-huitième siècle. Cet artiste exécuta plusieurs bons portraits de Polonais marquans de l'époque dans laquelle il travaillait.

Radwanski (*Félix*), de Cracovie. On connaît de lui plusieurs bonnes gravures publiées vers 1818.

Ranisch (*Bartholomé*), né à Dantzick, publia, en 1690, quarante et une Vues de cette ville. Un peintre du même nom, mort en 1670, a laissé, dans l'église des Dominicains de Dantzick, un tableau du baptême de Jésus-Christ d'une

si remarquable beauté, qu'on le prend souvent pour un ouvrage de Van-Dyck.

Sabatowicz (*Jean*), graveur polonais, vécut dans la première moitié du dix-septième siècle. Il mania habilement le burin, et le consacra à reproduire les traits de personnages contemporains.

Stachowicz (*Michel*), artiste mort en 1825, à Cracovie, s'est essayé avec quelque succès dans la gravure. Comme peintre, il est surtout connu par les fresques dont il a orné le palais des Évêques de sa ville natale.

Stos (*Wit*), né à Cracovie, en 1447, s'est établi à Nuremberg, où il est mort nonagénaire, en 1542. Il était sculpteur, peintre et graveur à la fois : ses ouvrages sculptés ont le plus de mérite.

Tscherning (*David*) habitait Cracovie au dix-septième siècle, et y publia différentes gravures estimables. Son fils Jean, né à Cracovie, était graveur, comme son père : une image de saint Jean de Kenty, d'après le dessin de Rossi, fait foi de son talent.

Urmowski (*Léon*), officier d'artillerie polonaise, mort jeune, du temps du duché de Varsovie. On ne connaît de lui que deux Vues, gravées avec talent, et qui ont été publiées en 1815 dans l'Almanach de Lublin.

Ziarko (*Jean*) vivait dans la première partie du dix-septième siècle, et habitait la France, principalement Paris et Rouen. Il signait ses travaux : *Ziarko, Polonais*. On connaît de lui de bonnes estampes représentant un Concile provincial en 1617, le Couronnement de Henri IV, Marie de Médicis sur le lit de parade à Saint-Germain, et beaucoup d'autres scènes historiques.

NOTICE
SUR LE GÉNÉRAL KOSCIUSZKO.

La vraie gloire n'appartient pas aux conquérans; Alexandre, César, Gengiskan, Tamerlan, n'ont droit qu'à une horrible célébrité. La vraie gloire n'est due qu'à ceux qui contribuèrent au bonheur des hommes; qui consacrèrent leur vie à conquérir ou consolider la liberté et l'indépendance de leur patrie, ou qui, du moins, travaillèrent constamment à l'affranchir du joug de l'esclavage. Tels furent Timoléon, Wallace, Washington; tel fut Kosciuszko. Ses actions, son dévouement, ses souffrances sont encore vivans dans la mémoire des contemporains. Nous n'en donnerons qu'un court et simple aperçu.

Thadée Kosciuszko, issu d'une famille ancienne, mais peu fortunée, de la Lithuanie, naquit dans le palatinat de Brześć, le 16 février 1745. Il fit ses premières études dans l'école de sa province; il fut ensuite envoyé dans le corps noble des cadets à Varsovie. Le prince Adam Czartoryski, gouverneur de Podolie, et commandant de ce corps, voyant dans ce jeune homme des dispositions heureuses, l'envoya, à ses frais, à Paris, où il se perfectionna dans les mathématiques, le dessin et le génie. De retour dans sa patrie, il fit la connaissance de Mlle Sosnowska, fille d'un grand dignitaire du royaume. Ils s'inspirèrent mutuellement une affection vive et sérieuse; mais quoique la naissance de Kosciuszko fut au moins égale à celle du père de la demoiselle, le grand dignitaire fut tellement offensé de ses prétentions, qu'il jura de le perdre. Kosciuszko n'eut que le temps de fuir : il passa en France.

Ce fut justement dans le temps où éclata la guerre pour l'indépendance de l'Amérique. Kosciuszko, ami zélé de la liberté, s'embarqua aussitôt pour la Martinique, et de là

pour Philadelphie. Le général Washington le reçut à bras ouverts, et le plaça dans l'armée comme major, sous les ordres du général *Gates*. Il se trouva à la bataille de Lavatoga, où le général anglais *Bourgoing* et toute son armée furent faits prisonniers. Il s'y distingua d'une manière éclatante. Il passa ensuite dans l'armée du général *Green*, prit une part active à la bataille de *Yellowsprings*. Il fut promu au grade de brigadier, et le général Washington, en récompense de sa bravoure et de ses talens militaires, le nomma gouverneur de la forteresse de *Westpoint*, sur la rivière *Hudson*. Le général Kosciuszko y déploya la plus grande vigilance. Les Anglais abandonnèrent le fort, et passèrent dans les provinces du Sud.

Comme les héros de l'antiquité, Kosciuszko aimait les travaux champêtres. Il profita de ses momens de loisir; il creusa, dans les rochers de Westpoint, un jardin, le bêcha, l'ensemença lui-même. Vingt ans après, celui qui trace ces lignes, et qui partagea long-temps la destinée du héros polonais, alla visiter ce petit jardin, et y trouva encore des vestiges des plantations de Kosciuszko, et deux petits bancs de gazon. Exilé lui-même, ce n'est que par les larmes d'un tendre regret qu'il paya son tribut au souvenir de son compatriote, de son parent, de son ami. Plus tard, la jeunesse de l'école militaire de Westpoint éleva dans ce jardin, à sa mémoire, une colonne de marbre blanc.

Ce fut à Westpoint que le général Kosciuszko reçut la nouvelle de la paix conclue entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Heureux d'avoir contribué à conquérir l'indépendance d'un peuple mûr pour la liberté, il retourna en Pologne, où ses yeux et ses vœux les plus ardens ont toujours été tournés. Il fut reçu, par le roi et la nation, avec les témoignages les plus marqués d'affection et de haute estime.

Il se retira sur sa terre, et ne s'occupa que du sort de ses paysans et d'agriculture. Il avait fait une grande provision de grains des meilleurs légumes; il se plaisait à les

distribuer à ses voisins, et cultivait lui-même ses plants. Il passa cinq ans dans sa retraite.

En 1787 la diète fut convoquée. La Russie était alors engagée dans une double guerre, contre les Turcs et les Suédois. Le moment parut favorable aux Polonais pour secouer le joug odieux des Moscovites. Le roi de Prusse fut le premier à les y exciter; son ambassadeur, le marquis de Luchesini, présenta une note à la diète, lui proposant une alliance défensive et offensive, à laquelle l'Angleterre devait accéder. Il suffit d'un espoir quelconque aux Polonais pour enflammer leur amour pour l'indépendance. Dans peu de jours une armée de cent mille hommes, et les subsides nécessaires à son entretien furent votés, et une alliance avec le roi de Prusse fut conclue. C'est alors que Kosciuszko fut nommé général de brigade. Il quitta sa terre et vint à Varsovie; c'est également à cette époque qu'il revit ses premières amours, mademoiselle Sosnowska mariée au prince Joseph Luboninski : la rencontre fut touchante; tous deux furent tellement saisis, qu'ils ne purent se parler; l'un et l'autre se retirèrent dans un coin de l'appartement, et pleurèrent. Ils se quittèrent pour ne se revoir jamais. Cependant la diète, libre et indépendante pour la première fois, fit tout ce qu'il fallait pour consolider à jamais la liberté, la puissance du peuple polonais, et lui rendre le rang qu'il occupait autrefois parmi les nations de l'Europe. Elle abolit tous les anciens abus, constitua la Pologne en monarchie représentative, assura l'hérédité du trône dans la famille des princes de Saxe.—La Russie frémit; elle vit que la Pologne allait lui échapper, elle se hâta de faire la paix avec la Turquie et la Suède. Elle publia une déclaration de guerre, contre la Pologne, dont le sens était, que la Russie garante du *Liberum veto*, des élections des rois d'un gouvernement républicain, de la liberté exclusive des nobles, ne pouvait permettre que les Polonais se donnassent un gouvernement monarchique; que, jalouse de leurs propres in-

térêts, et prenant Dieu à témoin de la droiture de ses prétentions, elle faisait marcher son armée en Pologne pour y établir l'ancien ordre de choses. Cette déclaration fut portée à la diète, et il est facile de se figurer l'étonnement et l'horreur qu'elle inspira. On ordonna tous les préparatifs de la guerre. Le maréchal Ignace Potocki fut envoyé à Berlin, pour réclamer du roi de Prusse l'exécution du *casus fœderis*, et l'envoi des troupes promises par le traité. Le trouble et l'embarras du gros Guillaume furent extrêmes. Il rougit, il pâlit, balbutia quelques mots inintelligibles, jusqu'à ce que son ministre Shulemberg dît au comte Potocki : « Sa majesté a pris d'autres engagemens vis-à-vis l'impératrice de Russie, *posteriora ligant.* » L'ambassadeur polonais eut beau représenter que rien au monde ne pouvait dispenser le roi de Prusse d'être fidèle à un traité, auquel lui-même avait invité les Polonais. Shulemberg répétait toujours sa phrase latine, *posteriora ligant.* Le prince Czartoryski envoyé à Vienne, y fut reçu de la manière la plus favorable; mais le jeune empereur, tout en plaignant les Polonais, dit, qu'engagé dans la guerre contre la France, contraint de s'opposer aux principes subversifs dont ses états et l'Europe étaient menacés, il ne pouvait, à son grand regret, aller au secours de la Pologne.

Abandonnés à eux-mêmes, les Polonais ne perdirent pas courage. La diète s'ajourna, car le vieux Stanislas Auguste promit de se mettre à la tête de l'armée. On fit une grande faute, en laissant l'ambassadeur de Russie résider à Varsovie; il employa tous les moyens possibles pour intimider le vieux roi, et lui persuader que, s'il cédait aux désirs de l'impératrice, lui et son royaume ne pourraient qu'y gagner. Cependant deux grandes batailles furent livrées aux Moscovites, l'une à *Zielince* sous les ordres du prince Joseph Poniatowski, et l'autre à *Dubienka* sous ceux du général Kosciuszko. Dans ces deux batailles, les Russes souffrirent beaucoup; dans celle de Dubienka où le

général Kosciuszko commandait, ils ne durent leur salut qu'à la violation des frontières autrichiennes contre lesquelles les Polonais étaient appuyés, et que les Russes franchirent pour prendre leurs ennemis en flanc.

La guerre menaçait d'être longue, et, plus elle devenait opiniâtre, plus l'ambassadeur de Russie à Varsovie employait l'effet des menaces et des promesses, tant sur l'esprit du vieux roi, que sur celui de ses maîtresses, pour le porter à accepter une suspension d'armes et à entrer en négociation. Le faible Auguste Stanislas eut le malheur de céder; il envoya à son neveu, le commandant en chef, l'ordre de cesser les hostilités, et de se replier sur Varsovie. Il est difficile de se figurer la douleur et le dépit du vaillant prince Joseph Poniatowski et de toute son armée à la réception de cet ordre. Nos plus belles espérances furent anéanties. Les chefs de l'armée, les ministres, les membres les plus distingués de la diète, se rendirent à l'étranger; l'armée fut disséminée : la Russie devint de nouveau maîtresse de la Pologne.

Cette campagne augmenta la réputation du général Kosciuszko; il fut aimé dans l'armée et considéré dans le pays. Il réunissait tous les avantages qui rendent populaire. La médiocrité de sa fortune, son esprit plus profond que brillant, sa modestie, en lui tout conspirait à faire taire la plus funeste des passions, l'envie, et à fixer les suffrages universels. Il se rendit en Italie.

Cependant le plan ourdi entre la czarine et le roi de Prusse ne tarda pas à se dévoiler. Le roi fut forcé de convoquer une diète à Grodno. Les ministres de Russie et de Prusse présentèrent des notes, annonçant que la première de ces puissances occuperait, comme lui appartenant, toutes les provinces méridionales de la Pologne, et que la Prusse occuperait la Grande-Pologne et les villes de Dantzick et de Thorn. Tant d'impudeur et d'outrages enflammèrent les membres de la diète de la plus violente indignation. Des protestations, des imprécations se firent entendre de

tous côtés. Les Russes entourèrent la salle de la diète; les canons furent braqués. Le sénat et la chambre des députés restèrent dans un silence imperturbable. Trois fois le président, après la lecture du projet du nouveau démembrement, demanda si la diète y donnait son consentement. Plusieurs membres se levèrent protestant contre la loi; ils furent aussitôt enlevés de la salle et envoyés en Sibérie. Deux jours se passèrent ainsi. Les Russes voulurent forcer le roi et la diète par la famine. On défendit à tout membre de sortir; on ne laissa passer aucune nourriture. Le troisième jour, le roi et plusieurs sénateurs et députés tombèrent en défaillance. Alors un général russe, assis à côté du trône, prit la main du vieux roi, y mit un crayon, et signa l'acte de partage. On ouvrit les portes de la salle, et l'on en fit sortir tous les membres de la diète.

Une violation aussi barbare de tous les droits, de toutes les convenances, enflamma le cœur des Polonais du désir d'une vengeance éclatante. Le projet d'un soulèvement général fut aussitôt conçu, tant dans l'armée que parmi les habitans. Les Polonais qui s'étaient retirés dans les pays étrangers, Kosciuszko, Potocki, Kolontay, Wyssenhoff, Niemcewicz, Zaiączek, en furent instruits. Au mois de mars 1794, en les invitant à se rendre en Pologne, on leur fit savoir que l'insurrection allait éclater. En effet, au mois d'avril, elle éclata à Cracovie. Le général Kosciuszko y apparut homme de la nation; il y fut proclamé chef de l'insurrection, et revêtu du pouvoir suprême civil et militaire. Avec quelques troupes qui se trouvaient sous sa main, il marcha contre l'armée russe, commandée par le général Tarmantzow, la défit complétement, et lui prit tous ses canons. Un succès aussi éclatant enflamma tous les habitans d'une nouvelle ardeur. Les troupes et les habitans de Varsovie prirent les armes, chassèrent les Russes. Wilna, capitale de la Lithuanie, suivit cet exemple. Les Russes, pourchassés partout, se réunirent aux Prussiens; bientôt le roi de Prusse arriva lui-même. Malgré ces forces réu-

nies, le général Kosciuszko, n'ayant qu'une armée bien inférieure, composée en grande partie de paysans armés de faux, ne balança pas à attaquer les armées combinées à *Szczekociny*. La bataille fut longue et sanglante; la nuit sépara les combattans.

Bientôt d'autres corps russes et prussiens, envoyés de l'intérieur, menacèrent Varsovie; le général Kosciuszko fut obligé de se replier sur cette capitale, où nous avions tous nos magasins. Les armées combinées des Russes et des Prussiens investirent Varsovie, formant un demi-cercle d'un bord de la Vistule à l'autre. Ce blocus dura deux mois. Je ne parlerai pas de tous les combats, de toutes les sorties nocturnes, fréquentes et heureuses, qui signalèrent ce siége. Le roi de Prusse, ne pouvant entamer la ville, envoya chercher la grosse artillerie de siége. On la transportait par la Vistule, lorsque les habitans de la Grande-Pologne s'armèrent, attaquèrent les bateaux et les coulèrent à fond. Les armées combinées, désespérant de prendre la ville, se séparèrent. Le roi de Prusse se retira vers la Grande-Pologne. Les Russes, sous les ordres du général *Fersen*, filèrent le long de la rive gauche de la Vistule. Nous apprîmes en même temps que le général *Souwarow*, à la tête de l'élite de l'armée russe, s'approchait de la Lithuanie pour se réunir à *Fersen*, qui devait passer la Vistule. Le général Sierakowski fut envoyé pour arrêter *Souwarow*. Le général Poninski, avec trois mille hommes, eut ordre de s'opposer au passage de la Vistule par *Fersen*. Le 7 d'octobre, nous apprîmes, au quartier-général, que Poninski n'avait pas eu le talent d'arrêter l'ennemi au passage, et que le général Sierakowski ayant disputé avec habileté, à Krupczyn, le terrain à Souwarow, se replia vers Varsovie. Alors le général Kosciuszko, laissant le commandement du camp de Varsovie au général Zaionczek, monta à cheval accompagné de son ami M. N......, se hâta d'arriver au corps du général Sierakowski, et ordonna à deux régimens d'infanterie de l'armée de Varsovie de le joindre à Okrzeie, non loin de Maciejowice.

Nous arrivâmes au quartier du général Sierakowski le 8 octobre, et nous poursuivîmes le lendemain notre marche. Nos patrouilles nous amenèrent trente hussards russes, avec un officier nommé Podczaski. Il était Polonais, et avait été long-temps au service des Russes. Il nous donna les renseignemens les plus exacts sur la position de l'armée de Fersen, sur le nombre des canons et des troupes. Il conseilla au général Kosciuszko, vu la faiblesse de son armée, de ne pas risquer une bataille; mais le général polonais avait résolu d'empêcher à tout prix la jonction de Fersen et de Souwarow. Il laissa Poninski avec trois mille hommes, pour observer Souwarow, et marcha en avant. Bientôt se réunit à lui le détachement venant de Varsovie sous les ordres du brave général *Kniaziewicz*. Le 9, nous arrivâmes à Maciejowice, ou plutôt à Podzamze, éloigné d'une lieue de ce petit bourg. Le général fit une reconnaissance, et s'étant trop avancé, il courut risque d'être enveloppé et pris. Il prit sur le champ ses dispositions, et plaça sa petite armée sur une colline s'élevant sur les bords d'une petite rivière, et environnée de bois à quelque distance.

L'armée polonaise comptait à peine six mille hommes et vingt canons; l'armée russe était forte de vingt mille hommes et quatre-vingt-deux canons. Notre droite était appuyée contre la rivière, le général Sierakowski commandait notre centre, le général Kniaziewicz notre gauche: le général en chef devait se porter partout. Le 10 octobre, à six heures du matin, on vint nous annoncer que les Russes marchaient pour nous attaquer.

Une vive canonnade s'engagea des deux côtés. L'artillerie russe, mal servie, nous fit peu de mal. La nôtre dégarnissait les rangs moscovites. Trois fois l'ennemi voulut escalader la hauteur sur laquelle les Polonais étaient rangés, et trois fois ils furent repoussés avec perte. Enfin, vers une heure, le régiment du brave colonel Krzyski, impatienté de rester immobile, s'élança sur les Russes, et ouvrit, par ce mouvement précipité, une brèche dans notre carré,

dont la cavallerie russe profita aussitôt. Elle fondit sur nous, suivie de plusieurs régimens de cuirassiers, pénétra dans nos rangs, et y causa un désordre général. On se battit corps à corps, nos soldats disputant chaque pouce de terrain; on se battit dans la cour, on se battit jusque dans les caves du château. Le petit nombre succomba enfin sous une force presque quadruple. Le général Kosciuszko fut blessé à la tête d'un coup de sabre, et d'un coup de pique au côté; le brave colonel Krzyski fut tué; N.... eut le bras droit percé d'outre en outre d'une balle. Les Russes firent peu de prisonniers. Tout fut tué.

L'ivresse et la jactance des Russes, après la bataille, témoignaient de leur barbarie. Ils allaient jusqu'à insulter les officiers et les soldats blessés. Les injures nous furent lâchement prodiguées durant la longue route que nous eûmes à parcourir pour arriver à Saint-Pétersbourg, les injures nous suivirent jusque dans les cachots où nous fûmes jetés en arrivant dans cette ville. La générosité envers les vaincus, sentiment caractéristique, inappréciable prérogative des peuples civilisés, n'approchait pas du cœur des Russes.

Notre captivité, au secret, dura deux ans et deux mois, jusqu'à la mort de Catherine! Nous faisons grâce au lecteur de tous les maux que nous eûmes à souffrir. Enfin Paul Ier monta sur le trône. Rendons justice à qui elle appartient. Paul Ier, gardé à vue par sa mère, usurpatrice de son sceptre, eut le caractère aigri par cette longue et cruelle surveillance. Il fut par fois violent; mais il avait dans l'ame une noblesse, une générosité qui malheureusement ne furent pas imitées. Son premier soin fut de se rendre chez le général Kosciuszko, pour lui annoncer sa liberté; il la donna en même temps au maréchal Potocki, au comte Kostowski, au président Zakrzewski et à Niemcewicz, et renvoya dix-neuf mille prisonniers polonais. Il combla Kosciuszko de prévenances et de bontés; il lui permit, ainsi qu'à N...., de se retirer dans les Etats-Unis de l'Amérique.

Ils profitèrent de cette permission, et traversant, dans le cœur de l'hiver, le golfe de Bothnie en traîneaux, passèrent en Suède, et de là en Angleterre. A Londres, les personnages les plus marquans des trois royaumes vinrent visiter le héros malheureux. La ville de Bristol lui vota un service d'argent. Ce fut dans cette ville qu'il s'embarqua pour Philadelphie, où il arriva à la fin d'août 1791.

Le général Kosciuszko fut reçu par ses anciens compagnons d'armes avec une affection vraiment fraternelle. Le président des Etats-Unis *Adams* alla le visiter. Le général Washington, rentré alors dans la vie privée, lui écrivit la lettre la plus amicale. Il alla voir le général *Gates*, vainqueur à Saratoga. Obligé par la fièvre jaune de quitter Philadelphie, il passa le temps que dura l'épidémie à New-Brunswick et Elesabet-Town, et revint à l'entrée de l'hiver à Philadelphie. Cependant, les Polonais, réfugiés à Paris, ne cessaient de le presser de s'y rendre, le flattant de l'espoir que, par son influence, le Directoire pourrait être amené à faire des démarches énergiques pour la restauration de la Pologne. Kosciuzko balança long-temps. Une fois il me dit : « Je ne sais pourquoi, malgré la sympathie qui règne entre les Français et les Polonais, les Français nous abandonnent toujours dans les crises les plus décisives. Louis d'Anjou et Henri III, nous furent funestes, le premier, en relâchant les ressorts du gouvernement, le second par sa fuite précipitée. Les élections du prince de *Conti* et de *Longueville* ne furent pas appuyées sous le voluptueux Louis XV. Le duc d'Aiguillon ne sut pas même que le premier démembrement avait été concerté entre les trois cours, et le laissa s'accomplir. En 1794, lorsque par notre insurrection nous forçâmes le roi de Prusse de se détacher de la coalition contre la France, la république alors, malgré nos pressantes sollicitations, ne voulut rien faire pour nous. Comment nous fier aujourd'hui à de vagues espérances? » Kosciuszko resta long-temps indécis, cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, il me dit :

« J'irai sonder le terrain, restez; s'il n'y a rien à faire, je viendrai vous rejoindre, et nous nous fixerons ici. » En effet, il se rendit en France, et bientôt Napoléon s'empara du pouvoir suprême; Kosciuszko se déclara hautement contre son ambition, et ne voulut pas même se rendre en Pologne lorsque le duché de Varsovie fut créé. A l'entrée des coalisés à Paris en 1814, il quitta entièrement la France, et se retira en Suisse, à Soleure. Il vit le czar Alexandre, plaida les intérêts de la Pologne, et écrivit plusieurs lettres à ce prince. Bientôt il termina sa carrière au milieu de souffrances et d'infirmités, fruits de son grand âge et de ses longs travaux. Il mourut le 14 octobre 1817. Ses compatriotes firent transporter ses dépouilles mortelles à Cracovie, et les ensevelirent dans les tombeaux de leurs rois. M. N... prononça son éloge funèbre.

Le général Kosciuszko était d'une taille au-dessus de la moyenne, sec, pâle de visage, d'une figure agréable. Il était galant, aimait la société des dames; excellent officier de génie; d'une intrépidité extrême; mais froid dans le courage; d'un coup d'œil juste et rapide, il savait admirablement profiter du terrain et disposer ses troupes au moment du combat. La liberté et l'indépendance nationale furent chez lui des passions. Il penchait fortement au gouvernement républicain; ce qui le brouilla avec Napoléon et l'engagea à finir ses jours en Suisse. La mémoire de Kosciuszko sera toujours chère aux amis de la liberté; son nom sera répété en Pologne par les générations les plus reculées comme celui d'un héros qui, ne pouvant reconquérir l'indépendance de sa patrie, vengea du moins son honneur, et couvrit son trépas d'immortelles victoires.

J. U. N.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE SOUMISE.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Nous n'avons à signaler aujourd'hui que deux dispositions gouvernementales russes, qui, bien qu'elles annoncent l'intention d'adoucir les rigueurs des ordres précédens, confirment néanmoins tout ce que nous avons dit et répété jusque ici sur la tendance de l'empereur Nicolas à détruire la religion catholique en Pologne.

Un ukaze du sénat russe du 21 août dernier (1), publie un arrêt du très saint synode de Pétersbourg, qui, en réponse à des demandes à lui adressées par les autorités administratives des provinces de Grodno et de Podolie, sur la manière d'interpréter l'ukaze impérial du 20 août 1832, statue que les dispositions de ce dernier ukaze ordonnant d'élever dans la religion orthodoxe, grecque-russe, les enfans des deux sexes, issus d'un mariage dont un conjoint professe la religion catholique et l'autre la religion grecque, ne seront appliquées qu'à ceux des enfans qui sont nés après la publication de l'ukaze du 20 août 1832. — Ce réglement donne lieu à de graves considérations. En effet, peut-on attribuer à la civilisation européenne un pays où une décision suprême est nécessaire pour qu'une loi n'ait point d'effet rétroactif, où la rétroactivité est règle, où la non-rétroactivité est une exception qu'un ukaze spécial doit autoriser. Quelle confusion d'idées et de principes ! Voilà le pouvoir sous les forces duquel la triste Pologne a eu le malheur de succomber ! voilà la puissance qui marche de conquêtes en conquêtes à la domination de l'Europe ! L'ukaze du 20 août 1832 qui, malgré la modification dont il vient d'être ques-

(1) Voyez le Tygod. Petersb., N° 68.

tion, demeure obligatoire pour les enfans nés après sa publication, ordonne un baptême grec forcé, dans tous les cas où le père ou la mère sont de là religion grecque-russe. L'arrêt du saint synode étend la mesure à d'autres éparchies grecques, et nommément à celles de Podolie, de Mohilew, de Minsk, de Polock et de Volinie. Par une disposition récente, cette dernière éparchie a été étendue, et embrasse tout le soi-disant royaume de Pologne où réside un vicaire de l'évêque grec de Volinie. Ainsi tous les mariages contractés dans ce royaume sont soumis au même réglement. Quelle odieuse tyrannie ! Puisse l'esprit national en triompher, par les seules protestations qui leur soient aujourd'hui permises ! Puissent les Polonais et les Polonaises, éviter tout lien conjugal qui les placerait dans la triste alternative de transiger avec la conscience et l'honneur, ou d'encourir la vindicte des ukazes.

Il est connu que plus de vingt mille soldats et sous-officiers polonais ont été déportés au-delà du Caucase et forcés d'entrer dans les rangs militaires russes. Arrachés au sol natal qu'ils ont si vaillamment défendu, obligés de servir sous un drapeau détesté, sous un uniforme plus odieux encore, privés de leur liberté, des consolations de leur religion, de l'usage même de leur langue, ils sont en outre soumis à toute la sévérité, à toute la barbarie des lois russes. En vertu de ces lois, s'ils ont le malheur d'avoir des enfans, ces enfans sont, par le fait même de leur naissance, considérés comme recrues ou cantonistes russes, et condamnés au service militaire pendant toute leur vie. Un nouvel ordre impérial, émané le 28 juillet dernier(1), excepte à la vérité de cette disposition, ceux des enfans de nos braves qui sont nés avant que leurs pères soient devenus soldats russes ; mais cette exception n'est qu'une grâce d'apparat, une dérision cruelle. Comment croire qu'il puisse exister sur le Caucase des enfans de nos soldats, nés en Pologne, avant ou pendant la guerre d'indépendance ? Pendant la

(1) Voyez le Tygod. Petersb., N° 68.

lutte, ils n'ont pu suivre l'armée ; ils ne pouvaient davantage se trouver dans les corps qui ont passé sur le territoire prussien ou autrichien. Or, c'est de là que les baïonnettes russes, traquant nos braves à travers toute la Russie, les ont poussés et rejetés en Géorgie. Vieilles bandes de la Pologne, qui gémissez dans un climat meurtrier, à plus de quatre cents lieues de votre pays, vous ne reverrez peut-être jamais le ciel de votre patrie, vous ne serez jamais rendues à vos foyers, à vos frères, à tout ce qui vous fut cher ! Le cœur saigne à cette pensée, mais elle nous fait maudire les gouvernemens étrangers qui ont livré nos soldats à la vengeance de l'oppresseur; elle nous porte, d'un autre côté, à bénir ceux qui ont permis à quelques milliers de nos frères de respirer en paix à l'abri d'un toit hospitalier, et d'y jouir de la protection et des garanties que leur assure la civilisation et la liberté.

Plusieurs nominations russes ont eu lieu en Pologne ; M. Zukowski, ci-devant précepteur du prince impérial, a été placé auprès du maréchal Paszkiewicz. M. Duczynski, employé du royaume, a reçu le grade de secrétaire des colléges. Cette dernière promotion prouve, comme mille autres faits que nous avons signalés, que le gouvernement russe cherche à assimiler de plus en plus le royaume à l'empire. Ces grades, ces classes n'ont jamais existé en Pologne. On veut les y introduire, toujours dans la vue d'amalgamer, de russifier. A côté de cette tendance manifeste, comment qualifier la mesure qui prescrit à ceux qui habitent le royaume et veulent tranporter leur domicile en Volinie ou en Lithuanie, de prendre un passeport d'émigration ? Passer d'une province administrée par le maréchal Paszkiewicz à une autre province régie par un autre général russe, c'est donc émigrer ! Qui veut-on tromper ? (1)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les feuilles de Varsovie et de Pétersbourg rendent

(1) Voyez le Dz., Powsz., N° 257.

compte de plusieurs examens qui ont eu lieu à la fermeture des écoles de Varsovie. Nous signalerons d'abord l'examen de l'institut des *Sourds-Muets* qui est dirigé aujourd'hui par M. Wysocki, successeur de l'abbé Falkowski, auquel on doit la fondation à l'établissement; en second lieu, celui de l'école de Woycicki. On croirait, en lisant cette qualification dans le journal officiel, qu'il s'agit ici d'un institut privé. S'il en était ainsi, nous dirions : Honneur à ceux dont le zèle supplée à la parcimonie de l'administration. Nous signalons les examens de l'école dite *des Rabins* qui, comme on voit, a résisté presque seule au torrent dévastateur qui a détruit tous les établissemens littéraires et scientifiques dont la Pologne s'honorait avant la dernière guerre.

M. Mikulski a été nommé lecteur de langue polonaise à l'Université de St.-Vladimir à Kiow. Nous ne reviendrons pas sur cette nouvelle création de l'empereur Nicolas, si ce n'est pour faire connaître à nos lecteurs de quelle manière le gouvernement russe organise les manifestations de contentement public. Pour augmenter le nombre des assistans à l'ouverture de cette Université, la circulaire suivante a été adressée à toutes les notabilités des provinces polonaises. Nous la communiquons en traduction fidèle.

Kiow, le — N° 813.

« Conformément à un ukaze spécial de S. M. impériale, « on célébrera à Kiow le 15 juillet (v. s.) l'inauguration « de l'Université de St.-Vladimir. S. E. M. le gouverneur, « en vous communiquant la liste des invités, est persuadé « que tous se rendront à cette invitation, vu qu'un refus « attirerait immanquablement les suites les plus désagréa- « bles à celui qui s'en rendrait coupable. »

LITTÉRATURE.

Il n'est pas sans intérêt, pour ceux qui s'intéressent à la malheureuse Pologne, de connaître les tentatives qu'on y

fait pour cultiver les sciences et les lettres. Nous avons déjà parlé de ces efforts, et nous y revenons avec plaisir. Les quinze ouvrages qui ont paru, ou sont prêts à être publiés, soit en Pologne, soit en langue polonaise, ou dans l'intérêt de cette langue, se rapportent à six catégories : philologie, philosophie, histoire, écrits périodiques, traductions, écrits à bon marché.

Philologie.— Trois nouveaux Dictionnaires sont annoncés. M. Mrongovins, curé d'une église protestante de Dantzig, achève un Dictionnaire critique de la langue polonaise et allemande. M. le professeur Jungman, que la Société philomathique de Varsovie avait choisi pour son membre, publie un Dictionnaire de la langue bohêmienne. La réputation de ce savant est un sûr garant du mérite de cet ouvrage, qui pourra être très utile à la langue polonaise. Enfin, à Varsovie, on finit l'impression, en trois volumes, d'un Dictionnaire polonais et russe.

Philosophie. — Les presses de Cracovie ont fourni au monde littéraire un ouvrage intéressant. Il est du professeur Michel Wiszniewski, et porte le titre : *Méthode de Bacon pour expliquer la Nature.* L'auteur rend compte du système de l'illustre anglais, qu'il développe dans tous ses points de vue. Il le compare avec la logique d'Aristote, indique les changemens que la méthode a subis depuis Newton, Leibnitz, Lagrange et Laplace, la considère dans son application aux sciences morales, et termine par une analyse de la Philosophie naturelle de Schelling et de la méthode générique de Oken.

Histoire. — Un militaire russe, M. Muchanow, vient de publier un ouvrage que nous ne connaissons encore que par un article du *Tygodnik* de Pétersbourg, reproduit dans la *Gazette de Varsovie.* Il a pour titre : *Mémoires du dix-septième siècle, ou Documens originaux (contemporains) concernant les Relations de la Russie et de la Pologne, principalement à l'époque des faux Démétrius.* A en juger par l'analyse qu'en donne le *Tygodnik,* il paraît que

l'auteur a rendu un service signalé à l'histoire, et quelque soit le jugement qu'il porte sur ceux qui se sont occupés d'investigations semblables, toujours est-il que la publication de ces renseignemens historiques, et leur reproduction fidèle, servira à éclairer des faits ou peu ou imparfaitement connus. Ces matériaux sont imprimés en polonais et en russe.

Ecrits périodiques.—Aux trois écrits périodiques, publiés en langue Polonaise, que nous avons signalés, comme la *Marzanna*, imprimée à Breslau, le *Znicz*, à Wilna, et la *Iutrzenka*, à Varsovie, il faut en joindre deux autres : la *Ziewonia* et la *Thémis*. *Ziewonia* est un almanach publié à Lemberg, dans l'imprimerie Ossolinski. Il contient des poésies inspirées tantôt par la vue des Carpathes, les plaines qui s'étendent vers le Dniester et le Bug, tantôt par les destinées de la nouvelle Grèce. Quelquefois les sujets de ces poésies sont empruntées à l'histoire de Pologne, et principalement à celle du seizième siècle. On y distingue surtout le fragment d'un poème de M. S. G., intitulé *Koscielisko*, où l'on trouve un épisode intéressant sur la sobotka : c'est le nom qu'on donne au feu de joie que les montagnards polonais allument la veille de la Saint-Jean; de plus, un extrait d'un Voyage en Gallicie, contenant la description du castel de Czorsztyn. — *Thémis* est un journal de législation et de jurisprudence qui paraîtra à Cracovie.

Traductions. — M. Szydtowski a publié à Vilna la traduction de deux poèmes de Byron : *Parisina* et *Kolmar d'Orla*. L'imprimeur Glücksberg vient de mettre en vente, à Varsovie, une traduction de l'ouvrage de M. Dufrénoy : *Leçons d'une Mère à ses Enfans*. L'imprimeur Marcinowski, à Vilna, a publié une traduction du roman allemand de M. Blumenkagen, intitulé *le Chevalier de la Serpette*.

Ecrits à bon marché. — Le besoin de mettre les livres à la portée des petites fortunes s'est fait sentir partout.

Comment ne l'aurait-on pas éprouvé dans la Pologne appauvrie et dévastée? Aussi plusieurs ouvrages de ce genre ont-ils successivement paru à Varsovie et à Vilna. Nous en indiquerons les titres :

Investigations scientifiques, publiées par J. Zawadzki, à Vilna. Ce livre contient des articles de critique littéraire, des biographies et des revues bibliographiques.

L'Univers, par Majev, imprimé en polonais par Glücksberg, à Varsovie. C'est une traduction du même ouvrage publié à Hildburghausen et à New-York. Elle est ornée de gravures.

Le Magasin universel paraît à Varsovie tous les samedis, et contient de fort bons articles de géographie, de statistique, d'histoire, d'histoire naturelle et de technologie, avec des gravures.

Le Cabinet de Lecture, par Fr. Dmochowski, paraît en livraisons, et contient des romans, des biographies et autres articles littéraires.

Voyage autour du Monde, publié à Varsovie par livraisons. Il contient des sujets d'histoire et de géographie, accompagnés de figures gravées.

NÉCROLOGIE.

Parmi ceux que la mort vient d'enlever à la Pologne, nous citerons l'évêque Manugiewicz et M. Wiszniewski, tous deux membres du sénat polonais, et tous deux emportant les regrets de la nation. M. Wasiutynski et M. Kubicki, le premier avocat estimé, le second architecte, qui a attaché son nom à beaucoup d'édifices de Varsovie. Nous n'oublierons pas Elisa Radzivill, fille de feu le prince Antoine Radzivill, ci-devant lieutenant du roi dans le duché de Posen, jeune princesse d'un mérite accompli, et que viennent de perdre, à la fleur de l'âge, une mère qui l'idolâtrait et des compatriotes dont elle avait su mériter les suffrages unanimes.

POLOGNE PROSCRITE.

Correspondance du Constitutionnel.

Le *Constitutionnel* du 9 octobre a inséré, à la suite et comme faisant partie d'une correspondance particulière des frontières de la Pologne, une nouvelle entièrement controuvée. Nous allons la rectifier, moins en considération de son importance réelle, que dans l'intention de prévenir MM. les rédacteurs du *Constitutionnel* que, déjà à plusieurs reprises, ils ont publié, relativement à la Pologne, des faits complétement faux qui leur ont été communiqués bien moins dans l'intérêt de la cause polonaise que dans celui des partis. En donnant la publicité à de telles communications, le *Constitutionnel* ne porterait pas seulement préjudice aux vrais intérêts de la Pologne, il se nuirait à lui-même, car rien ne discrédite un journal dans l'opinion autant que l'inexactitude.

Voici la prétendue nouvelle qu'on trouve dans le *Constitutionnel* du 9 octobre, et qui nous a suggéré les précédentes observations; il annonce que le gouvernement moscovite s'applique à répandre en Pologne une feuille périodique publiée à Paris, en polonais, sous le titre de *Kronika Polska :* rien de plus faux. Le journal polonais *Kronika Polska* est si loin de circuler en Pologne, sous la protection du gouvernement moscovite, qu'il y est absolument prohibé; tandis qu'un autre journal, publié également à Paris en polonais, *la Nowa Polska,* lequel, d'après le *Constitutionnel,* ne peut pénétrer en Pologne, y est librement introduit sous les auspices des autorités moscovites, et la lecture en est recommandée, imposée, pour ainsi dire, par le gouvernement russe aux habitans des provinces polonaises. C'est ce qui résulte d'une révélation publique, faite tout récemment à Paris, par un député polonais, membre du comité national de l'émigration polonaise. La protection accordée à *la Nowa Polska* par le gouvernement russe, a pour objet de jeter de l'odieux

sur l'émigration et sur les hommes dont l'influence et le dévouement patriotique fortifient les esprits contre le seul acte des persécutions qui désolent le pays.

C'est la révélation dont nous venons de parler, qui sans doute a motivé le perfide et astucieux article inséré dans le *Constitutionnel*. Après avoir rigoureusement satisfait par ces éclaircissemens aux exigences de la vérité et de la conscience, nous croyons absolument inutile de nous occuper de l'esprit et de la tendance des deux journaux polonais dont il vient d'être question. Dieu veuille ne nous mettre jamais dans l'obligation d'avouer qu'un journal, publié par des Polonais à Paris, est admis et répandu dans le pays par les autorités moscovites! Veuille aussi le *Constitutionnel*, à l'avenir, nous épargner des aveux de ce genre.

M. Janin. — Journal des Enfans.

« Mieux vaut tard que jamais. » Ce dicton expliquera les remarques qui suivent. — L'inépuisable M. Jules Janin nous a appris, dans le numéro de janvier du *Journal des Enfans*, que *la religion du peuple russe, c'est son empereur*, cet empereur, le czar Nicolas, *est brave et juste*; que, lors du choléra et des troubles à cette occasion à Saint-Pétersbourg, il a daigné *s'avouer mortel*; qu'ainsi tous les enfans de l'Europe doivent admirer *l'action honorable et grande* du czar Nicolas, d'autant plus que le *Journal des Enfans* compte, *parmi ses lectrices les plus assidues*, la jeune princesse Alexandra Nicolaïewna, fille de l'autocrate. — Il nous semble que, pour faire admirer à l'innocence du jeune âge quelque trait historique, il ne serait pas superflu de s'enquérir soigneusement de sa vérité. Peut-être n'est-ce pas le compte du spirituel feuilletoniste. Cependant l'ennemi le plus acharné du peuple russe dirait à peine que, pour lui, son empereur, *c'est la religion*; l'homme même le moins instruit des malheurs de la Pologne n'appliquerait certes pas au czar Nicolas l'épithète de *juste*: et quel penseur, quelque peu hardi qu'on le suppose, pourrait aujourd'hui louer un monarque pour *s'être avoué mor-*

tel? Enfin, ne fait-on pas bien bon marché de ce qui est *honorable et grand*, en qualifiant ainsi l'action d'un souverain, qui osa venir dans sa capitale, où les excès momentanés de la populace n'avaient guère dépassé ce qu'on a vu dans le même genre à Paris, et où la police et la force armée avaient déjà préparé leurs mesures! (Pour de plus amples détails, nous renvoyons nos lecteurs au récit d'un témoin oculaire dans l'ouvrage périodique « les *Souvenirs de la Pologne*. »)

Puisse M. Janin choisir mieux désormais ses grands hommes, même lorsqu'il s'adresse à leurs filles, et tenir un peu plus compte de l'histoire, même lorsqu'il parle à des enfans!

Panégyrique des Moscovites, par *Brid'Oison*.

Le *Brid'Oison* du 17 août contenait une dissertation curieuse sur ce mot : nationalité. Qu'est-ce qui révolte le plus dans ce morceau d'éloquence? l'ignorance complète de l'histoire? l'application absurde de principes, qui d'ailleurs ne manquent pas de certain fonds de vérité? l'arrogance de l'auteur? Ma foi, on ne sait. En tout cas, l'article ne pouvant provenir que d'un Moscovite, c'est à un Moscovite que nous répondons.

Le Moscovite de *Brid'Oison* décide que les Américains des États-Unis, les Anglais, les Polonais, les Belges, les Grecs, ne sont pas des nations véritables; puis il dit :

« Le mot *nation* ne convient qu'à ces grandes popula-
« tions qui ont la première place dans l'histoire des peu-
« ples, traversant de nombreux siècles, portant toujours
« le cachet distinctif de leur esprit, de leur influence par-
« ticulière sur la civilisation de l'Europe. »

Vous, Moscovites, vous encore ignorés de l'Europe, il y a cent trente ans, vous revendiquez la première place dans l'histoire? — *Vous avez traversé un grand nombre de siècles!* Quel historien vous a conté cela? *On vous reconnaît au cachet distinctif de votre esprit!* Quel cachet? celui de la vanité des parvenus! Le cachet de l'astuce, de la

fourberie, de la cruauté? — *Vous avez eu une influence particulière sur la civilisation de l'Europe!* Pauvre Europe! ce sont donc les Moscovites, les Cosaques, les Kalmouks, les Basquirs qui l'ont civilisée!...

Le Moscovite de *Brid'Oison*, pour mieux cacher son jeu, a confondu avec les Polonais, les Américains, les Belges, les Grecs :

« La belle nation, dit-il, que la nation polonaise! Il faut
« l'intervention de toute l'Europe pour lui procurer une
« chétive existence de quelques années; elle ne peut pas
« même trouver en elle assez de force et d'accord social
« pour se maintenir un demi-siècle. »

La Pologne, composée non de trois à quatre millions, mais bien de vingt millions d'habitans, a vécu près de dix siècles La Pologne s'étendait de la Baltique à la mer Noire, de l'Elbe au delà du Borysthène; la Pologne menait captifs les czars de Russie, comptait au nombre de ses vassaux les ducs de Prusse, de Poméranie, de Valachie; la Pologne enfin garantit l'Autriche et la chrétienté du joug des infidèles. Et voilà qu'un Moscovite ose l'appeler un peuple chétif! La Pologne, ajoute-t-il, n'a pas eu assez de force sociale pour se maintenir un demi-siècle. C'est d'une autre Pologne qu'il s'agit maintenant, de celle que firent la Sainte-Alliance et les traités de 1815. Celle-là n'a rien de commun avec la vieille Pologne, la Pologne grande et libre. Dans celle-là les cœurs vraiment polonais n'ont jamais reconnu leur patrie. Elle n'a vécu que cinquante ans, dites-vous! c'est déjà trop. Et cependant le despotisme du Nord l'avait créée, le même despotisme qui veut aujourd'hui la ressusciter et la maintenir!

Suivons le publiciste moscovite : « Pour qu'un peuple
« ait une nationalité, il faut d'abord qu'il soit une na-
« tion; pour qu'il soit une nation, il faut non seulement
« un peuple composé d'individus, mais un peuple de peu-
« ples, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire un grand
« peuple composé de différens peuples, soumis aux mêmes
« lois et réunis dans un pacte social commun à tous. »

Voilà bien l'empire moscovite : amalgame informe de Basquirs, de Kalmouks, de Tartares, de Cosaques, de Samoïèdes ! « Un petit état, ajoute le Brid'Oison russe, peut « bien briller au second rang comme auxiliaire d'un grand « état, mais jamais seul. Le petit état de vingt millions d'habitans, c'est encore cette Pologne, qui, depuis des siècles, appartenait à la famille des peuples d'Europe. Et voilà qu'elle doit désormais servir d'ilote à un ramas d'Asiatiques ! »

Brid'Oison poursuit : « C'est le principe désorganisateur, « c'est la propagande, qui, en créant de distance en dis« tance, des foyers d'insurrection où le levain de la discorde « sociale fermente, l'a couvert sous le titre de nationalité ; « c'est ce peuple français, dont la légèreté a passé en pro« verbe, qui, par un jargon inintelligible, contredit la vraie « politique ; et ce sont ces imbéciles de députés français « qui s'amusent à recommander à leur patron la nationalité « polonaise. »

Vrai langage des politiques du Caucase. Anglais, vous n'êtes pas une nation ! Français, vous êtes d'une absurdité et d'une légèreté *proverbiales !* Représentans de la France, vous êtes imbéciles ! Roi des Français, vous êtes un chef de factieux. Or, voici venir le grand empereur de toutes les Russies, auquel vous avez permis de faire de la Pologne un cadavre qui lui sert de marche-pied. Le czar est sourd à votre bavardage ; et puisque votre parole et votre vieille sagesse ne peuvent rien produire, la jeune épée du Moscovite va corriger, civiliser, régénérer l'Europe. C'est le résumé de la politique de St-Pétersbourg et de son orateur *Brid'Oison*. Que la vieille Europe parle un peu moins, car les Moscovites ont résolu de la rendre sage !

LES RÉFUGIÉS POLONAIS EN FRANCE.

Nous avons eu le plaisir d'annoncer à nos lecteurs, dans le numéro du mois dernier, qu'un certain nombre de réfugiés polonais habitant la Suisse, a trouvé moyen de s'y

créer une existence indépendante tout à la fois, et utile à ceux-là même qui leur ont accordé asile et protection.

En France, l'étude constante de la langue et du pays durant deux années de séjour et d'épreuves, devait aussi cesser d'être stérile. C'est surtout dans les diverses branches de l'industrie française, que les réfugiés Polonais ont trouvé le pain de la liberté pour le présent, et l'espoir d'un avenir qui sera l'enfant de leurs œuvres.

Plus ces premiers pas dans la carrière du travail ont été difficiles, plus y devons-nous attacher de prix. Aussi n'est-ce pas sans une sorte d'inquiète sollicitude que nous avons lu une circulaire de M. le préfet de l'Allier, publiée par le *Patriote* de Moulin, et reproduite dans le *National* du 25 octobre dernier. Cet acte administratif semblerait annoncer, de la part du gouvernement français, l'intention de gêner les réfugiés polonais dans la conservation des emplois qui leur ont été accordés par des particuliers. Dans cette hypothèse, il serait certes bien de nature à les décourager, si l'on retirait à ceux des réfugiés, qui sont parvenus à se créer des occupations quelque peu lucratives, la plus grande partie du subside qu'ils recevaient jusqu'ici, ne serait-ce pas les mettre dans l'impossibilité de continuer un travail, qui, sans doute, adoucit leurs privations, mais qui ne saurait suffire à leurs besoins. Allons jusqu'à supposer, supposition assurément bien hardie, que quelque réfugié polonais parvienne à trouver, dans un travail constant et pénible, l'équivalent de la pension que lui faisait le gouvernement; serait-il bien encourageant pour lui de se voir, juste dans la position de tel autre émigré qui n'aurait tenté aucun effort pour se rendre le pain de l'exil moins amer? Nous avons une trop haute idée de la justice du gouvernement français, pour craindre le moins du monde que ces observations puissent lui déplaire. Nous croyons, au contraire, qu'il les trouvera parfaitement fondées, parfaitement d'accord avec l'intérêt que lui inspire l'émigration polonaise. L'intention du gouvernement français ne saurait

être, nous aimons à le dire, de retirer sa protection une fois accordée aux Polonais laborieux et paisibles, encore moins de frapper leur travail actuel d'impuissance, de déshériter de toute espérance leur avenir. Que l'autocrate du Nord et ses agens attachent la plus grande importance à ce que les réfugiés polonais, par l'oisiveté, l'incertitude, le découragement, arrivent au désespoir; que la haine moscovite travaille incessamment à nous ravir toute source de consolation et de travail; cela se conçoit du reste. Mais que le gouvernement français consentît à favoriser d'aussi lâches intrigues, ce n'est pas nous, certes, qui voulons le moins du monde l'admettre un instant.

SOCIÉTÉ POLONAISE DES ÉTUDES.

Les réfugiés polonais ont toujours apprécié les avantages immenses qu'ils pouvaient retirer de leur séjour en France, pays de science et d'industrie; et, sous ce rapport, la Société polonaise des études a rendu les plus grands services et à l'émigration et à la patrie, à laquelle l'émigration doit consacrer ses travaux tout aussi bien que ses malheurs.

Grâce à la Société polonaise des études, trente réfugiés polonais, choisis parmi les plus intelligens et les plus instruits, ont pu suivre les cours de l'année scholaire qui vient de s'écouler dans les meilleurs établissemens scientifiques de France, tels que les écoles polythecnique de l'état-major, des ponts-et-chaussées, des mines, des arts et manufactures, etc., etc.

La Société a de plus entretenu une école à Nancy pour les enfans polonais émigrés, et fourni à un assez grand nombre de jeunes gens les moyens d'instruction individuelle. Les fonds de la Société se trouvent à peu près épuisés, elle ne peut assurer que les secours nécessaires à l'entretien, pendant une année, des deux écoles établies à Nancy et à Orléans, pour les enfans des émigrés.

L'envoi des élèves aux grandes écoles se trouve aussi par conséquent interrompu; et de nouveaux sacrifices faits

par les amis de la Pologne, peuvent seuls mettre la Société en état de continuer ses travaux. Les fonds offerts à la Société, doivent être adressés au général Kniaziewicz, place de la Madeleine, n° 3.

LES POLONAIS EN AMÉRIQUE.

Quatre cents Polonais environ se trouvent réunis en Amérique; leur sort est jusqu'à présent bien à plaindre : l'ignorance de la langue du pays leur rend, pour ainsi dire, toute occupation impossible. Pour quelques petits services demandés, une foule de bras se présentent; si bien que les trois quarts de nos réfugiés en Amérique sont toujours sans moyens d'existence. Les terrains qui leur ont été accordés par le gouvernement des Etats-Unis leur sont d'ailleurs à peu près inutiles, puisqu'ils manquent absolument d'instrumens aratoires pour les cultiver. Espérons qu'avant long temps ce premier de leurs besoins sera compris et satisfait. Les Polonais, en Amérique, s'occupent de la langue du pays; nous venons de parcourir un petit essai publié en langues anglaise et polonaise à Philadelphie. Les réfugiés, domiciliés à Paris, viennent d'envoyer, à leurs compatriotes des États-Unis, des livres polonais qu'ils ont pu avoir, et le vénérable Niemcewicz leur a adressé la lettre suivante.

Paris, ce 25 août 1834.

Chers compatriotes,

« Nous apprenons avec la plus grande joie l'heureuse nouvelle de votre arrivée aux États-Unis d'Amérique. Nos vœux les plus ardens vous suivent dans cet autre hémisphère. Nous nous portons en esprit dans les contrées fertiles dont le congrès vous a mis en possession, où vous ne trouverez au dessus de vos têtes que le ciel, et autour de vous qu'un profond silence. C'est cependant dans ces déserts que les arrêts de la Providence vous envoient chercher une nouvelle patrie, jusqu'à ce que l'ancienne vous soit rendue. Souffrez qu'un vieillard, à qui la connaissance du pays et une longue expérience doivent faire accorder

une sorte de confiance, vous dise son opinion sur la ligne de conduite à suivre dans votre position actuelle.

« Dieu d'abord. Persuadé qu'il doit se trouver au milieu de vous un prêtre, je ne puis vous recommander assez d'observer rigoureusement le culte de nos pères. Que si, dans le commencement, vous ne pouvez édifier la maison du Seigneur, l'ombre d'un arbre peut vous servir de temple. Que votre prière monte à Dieu avec celle du prêtre; qu'elle appelle sa miséricorde sur nos malheureux frères restés dans les fers; priez aussi pour ceux qui sont dispersés sur la terre entière; demandez à Dieu de nous réunir tous, après tant d'épreuves terribles, dans notre terre natale.

« Respect et obéissance aux lois du pays qui vous a reçus : rappelez-vous sans cesse que vous n'y êtes que des réfugiés. — Dans votre position actuelle il ne vous convient pas de vous occuper de chimères politiques. Ce n'est pas à vous de réformer les gouvernemens, et d'établir de nouveaux systèmes d'ordre social. Restez étrangers à ces idées. Par votre bonne conduite, par la pureté de vos principes, par une honnête industrie, par le travail, par l'application des moyens, par l'usage des talens que quelques uns d'entre vous possèdent, tâchez de vous assurer une existence indépendante, l'estime et la bienveillance des habitans du pays. Que tel soit le but constant de vos efforts.

« Aucune société ne saurait exister sans autorités, sans lois. Soumis aux lois générales du pays qui vous donne asile, tâchez d'avoir vos propres institutions, dans lesquelles vous retrouviez le souvenir de la patrie. Choisissez parmi vous des hommes distingués par leurs principes, leur expérience et leur mérite, pour veiller à la prospérité de la colonie.

« L'union fraternelle entre tous les membres de la colonie ne sera jamais aussi indispensable que dans les premiers momens de sa formation. Les commencemens de votre établissement seront difficiles. Vous serez obligés de déraciner les arbres, de creuser des puits, de bâtir des maisons, de défricher des terres. Tout cela sera beaucoup plus facile

à exécuter, lorsque tous vos efforts seront réunis, que si chacun de vous travaillait séparément. Ne vous laissez point rebuter par les obstacles ni le travail. Il pourrait bien arriver qu'une jeunesse toujours trop confiante voulût, sans s'inquiéter des conséquences, se livrer aux entreprises hasardeuses; plusieurs d'entre vous ne voudront peut-être pas se contenter de cultiver le morceau de terre qui leur sera donné, et préféreront aller chercher ailleurs une industrie plus facile. Dans un pareil cas, les plus âgés d'entre vous devront faire observer qu'il est plus digne, plus honorable pour l'homme libre de vivre à la sueur de son front, mais dans l'indépendance, que de traîner, aux dépens d'autrui, une vie errante, oisive, aussi inutile à lui-même qu'à son pays.

« Rappelez-vous que nous nous trouvons tous aujourd'hui au milieu de nations étrangères, qui ne connaissent que bien peu notre histoire, et même notre position actuelle. C'est d'après nous, qu'elles voient de plus près, qu'elles jugeront de toute la Pologne. Il faut donc, c'est notre premier devoir, que l'honneur polonais soit partout représenté et défendu par notre conduite. Il faut que le nom de la Pologne reste pur et sans tache au milieu de toutes nos souffrances et de tous nos malheurs.

« Si Dieu ne vous permet point de retourner bientôt dans votre patrie, et qu'il vous faille passer de longues années en Amérique, on ne saurait assez vous plaindre d'être séparés de vos femmes. Sans les femmes polonaises, votre langue et vos usages polonais ne pourront se perpétuer dans ce pays d'outre-mer; car la première parole entendue par l'homme, lorsqu'il est encore attaché au sein de sa mère, est sa seule langue naturelle. Si l'un de vous se marie à une Américaine, qu'il fasse en sorte de lui enseigner la langue polonaise; que ce soit surtout dans cette langue qu'il parle toujours à ses enfans : ce sont les langues qui distinguent et caractérisent les peuples.

« L'ecclésiastique pourrait établir près de l'église une

école, dans laquelle il enseignerait aux enfans la langue de leurs ancêtres. Conservez la langue nationale : c'est conserver notre nationalité. Quand le despotisme s'efforce de détruire en Europe tous les souvenirs de notre patrie, autrefois si brillante, conservez notre langue ! c'est perpétuer ces mêmes souvenirs dans un pays que n'ont jamais visité la violence et la servitude.

« Pourquoi les années et les malheurs ont-ils épuisé mes forces, et ne puis-je aller à vous? Pourquoi ne m'est-il pas donné de voir encore une fois l'Amérique, cette terre hospitalière qui me servit dix ans de patrie, dont je me glorifie d'être citoyen, et vers laquelle me rappellent tant de précieux souvenirs et de si douces relations de famille? Que j'aurais été heureux d'y finir, au milieu de vous, les infortunes de ma vie !

« Une simple pierre prise au hasard dans les champs, et posée sur ma tombe dans ce pays de liberté, me serait plus glorieux que le mausolée le plus magnifique dans une terre de servitude. Je vous salue de cœur.

Vivite felices, memores et vivite nostri;
Sive erimus, sive nos fata fuisse volent.

« Le prince Czartoryski, infatigable dans son dévouement au pays et à ses compatriotes, vous envoie tout ce qu'il peut réunir, huit cents francs.

« Je prends la liberté d'ajouter à cette somme, deux cents francs, que vous toucherez par les lettres de crédits ci-jointes. »

NOUVELLES DIVERSES.

Rien ne pénètre jusqu'à présent sur le but de la mission du prince Lubecki ; cet envoyé du czar paraît devoir prolonger indéfiniment son séjour à Paris.

— Un des réfugiés polonais, domicilié avec sa famille à Paris, vient de fonder un atelier de reliure, où sont employés des ouvriers les plus habiles, tant polonais

qu'étrangers. L'exemple donné par un réfugié, qui, dans un âge avancé, habitué à une existence indépendante, et jouissant d'une position brillante dans le pays, n'a pas hésité de se créer une occupation pour se mettre à l'abri de tout événement dans l'avenir, et être utile en même temps à un certain nombre de ses compatriotes qui trouveront à se faire employer, a été accueilli avec enthousiasme par les réfugiés polonais. Nous ne doutons pas qu'il ne le soit également par les étrangers, et nous sommes heureux de rendre ici un haut témoignage des sentimens dont nous nous sentons pénétrés envers notre honorable compatriote.

NOUVELLES BIBLIOGRAPHIQUES.

M. Gorecki, poète polonais, connu par une foule de productions, empreintes toutes de sentimens de patriotisme, d'esprit national, et d'amour pour la liberté et le bien-être des classes indigentes de la sociésé, vient de publier un recueil plein d'intérêt de ses Poésies, écrites dans l'exil.

— Plusieurs officiers polonais de l'état-major doivent faire paraître sous peu une Carte générale de toutes les routes de postes de l'Europe: ce travail fait avec beaucoup de soin, de netteté et d'exactitude, offrira l'avantage de donner sur un seul tableau les lignes de communication de tous les pays de l'Europe.

— Nous venons d'avoir sous les yeux la sixième livraison de la *Revue sociale,* journal de la civilisation et de ses progrès. Le chapitre concernant la Bibliothèque polonaise est ainsi conçu :

« L'appel fait aux peuples civilisés par le Comité central de la société de civilisation, a eu de l'écho par le monde. Des notabilités de toutes les nations ont payé leur

« tribut à la Pologne, et nul doute que le vide laissé dans « les bibliothèques publiques de cette nation, par les dé- « sastres de la dernière guerre, ne soit un jour comblé. »

L'idée de la réunion d'une bibliothèque polonaise, dans l'émigration, bibliothèque qui doit devenir un jour le seul héritage peut-être laissé par des enfans exilés à une mère-patrie, ne peut que pénétrer de reconnaissance tous les cœurs polonais envers ceux qui ont conçu ce projet et qui veulent prendre part à sa réalisation. Nous espérons que la Société de civilisation ne manquera pas de s'entendre avec la Société polonaise des études qui vient de réunir, de son côté, beaucoup d'ouvrages polonais d'un grand prix pour les études historiques et littéraires; et que ces deux Sociétés aviseront au moyen d'assurer le succès de l'entreprise et d'utiliser le plus tôt possible, l'idée si heureuse de MM. les fondateurs de la Société de civilisation.

— Il vient de paraître une brochure qui a pour titre : *Le Célèbre Vitold, grand-duc de Lithuanie*, précédé de notions sur la Samogitie, par Henri, comte Krasinski, capitaine chevalier de la croix d'or de Pologne. On peut s'en procurer rue d'Artois, n° 12.

— Nous avons reçu une lettre d'un réfugié polonais datée des bords du lac Léman, dans laquelle il émet le vœu que le monument qu'on se propose d'élever à la mémoire du général Lafayette, soit pareil à celui que les habitans de Cracovie ont consacré à Kosciuszko.

Il voudrait qu'un monticule en terre fut érigé par le peuple français et tous les amis de la liberté, au moyen d'une souscription, dans une des plaines de la France ou aux environs de Paris..... Indestructible, il résisterait aux coups du temps et aux fureurs des conquérans et des despotes qui seraient tentés de l'abattre.

POLITIQUE.

L'UKASE DU 16 SEPTEMBRE 1834,

OU

LA PRÉTENDUE AMNISTIE RUSSE.

Tous les journaux ont parlé de l'ukase de l'empereur Nicolas, daté du 16 septembre dernier, contenant la confirmation de l'arrêt prononcé par un tribunal extraordinaire établi, *ad hoc*, à Varsovie, contre environ trois cents individus accusés d'avoir pris une part active à la révolution polonaise. Plusieurs de ces journaux signalent cet acte comme un décret de grâce et d'amnistie ; *la Quotidienne* va même jusqu'à dire, que cet exemple d'une rare générosité trouvera peu d'imitateurs. Reprenons les choses d'un peu plus haut, et il nous sera facile de démontrer que cette prétendue amnistie, cette prétendue grâce, illusoires en elles-mêmes, offrent une dérision cruelle dans leurs résultats, puisque, en réalité, elles aggravent et la position des accusés, et les peines même prononcées par un tribunal inique et incompétent.

Incompétent, disons-nous, bien que cette qualification puisse paraître ici infiniment bienveillante. On va voir, en effet, qu'il ne fut jamais institué de juridiction plus monstrueuse. Faisons abstraction un moment de la prétention du czar de retirer au soi-disant royaume de Pologne sa constitution, quoique, d'après la teneur expresse du premier article de l'acte du congrès de Vienne, ce ne soit qu'en vertu de cette constitution que le royaume de Pologne devait être lié à l'empire de Russie ; toujours est-il que, par un axiome incontestable chez toutes les nations civilisées, les lois ne peuvent jamais avoir de force rétroactive. Les Polonais prévenus de crimes d'état commis avant l'abolition de la constitution, ne pouvaient donc être jugés que

par la haute cour nationale, composée de tous les membres du sénat (art. 152 de la Charte). Eh bien! on les a même arrachés à la juridiction des tribunaux ordinaires; on les a livrés, nous ne disons pas à un tribunal, mais à une commission extraordinaire. Et quelle commission encore! une commission composée moitié de généraux russes, et moitié de Polonais indignes de ce nom, de Polonais ennemis de leur patrie, vils instrumens du despotisme moscovite, établis juges, par conséquent, dans leur propre cause. Un Szániawski, censeur en chef avant la révolution; un Falęcki, juge destitué par le gouvernement révolutionnaire; un Czarnecki, privé aussi de sa dignité de sénateur par la diète révolutionnaire : tel était le tribunal appelé à juger, ou plutôt à frapper, les membres de ce même gouvernement, de cette même diète; l'autocrate semblait leur dire : « Vengez-vous maintenant de ceux qui vous ont rejetés de leur sein. » Les tribunaux extraordinaires ou par commission sont déjà suffisamment flétris; on connaît le mot célèbre de cet ecclésiastique à qui François Ier, s'arrêtant devant le tombeau de Jean de Montaigu condamné sous le règne précédent à mourir sur l'échafaud, demandait si c'était celui qui avait péri *par justice*. « *Sire*, répondit-il, *ce n'est pas par justice, c'est par commission.* » Ce monarque jura de ne jamais nommer de commissions judiciaires, et il fut fidèle à sa parole. Hâtons-nous d'ajouter que François Ier était un monarque absolu; que Nicolas est un monarque constitutionnel de par le congrès de Vienne, et qu'il a prêté serment d'observer une constitution, qui prohibe l'établissement de toutes commissions et tribunaux extraordinaires; d'ailleurs, dans quelle monarchie, quelque absolue qu'elle fût, s'avisa-t-on de nommer une commission judiciaire composée moitié d'étrangers, et moitié d'ennemis personnels des accusés? L'honneur d'une œuvre aussi monstrueuse était réservé à l'empereur Nicolas.

A quoi bon, d'un autre côté, cette amnistie aussi atroce

que ridicule? Qui empêchait le czar de commencer par où il a fini? Puisqu'il ne reculait ni devant les traités, seul titre plausible de sa domination en Pologne, ni devant la sainteté de ses sermens; ne pouvait-il, sans avoir recours à un simulacre de tribunal, rendre tout d'abord un ukase qui eût condamné ceux-ci à la peine de mort, ceux-là aux travaux des mines en Sibérie? Un semblable procédé eût eu du moins le mérite de la franchise.

On nous permettra donc de ne pas entrer dans l'examen de cet arrêt inqualifiable et nul de plein droit; et nous nous bornerons à dire quelques mots sur les grâces et l'amnistie qu'une basse et hypocrite flatterie veut bien encore trouver dans le dernier ukase du très clément autocrate du Nord.

Pour ce qui regarde l'amnistie, qui n'a pas entendu parler du fameux décret en date du 1er novembre 1831, par lequel le czar, faisant semblant d'accorder un généreux pardon, avait essayé de donner le change à l'Europe, incertaine encore sur la conduite qu'il allait tenir dans cette grave circonstance? Mais ce décret, tellement surchargé d'exceptions, qu'elles épuisaient la règle même, n'était pas de nature à tromper les moins clairvoyans. En France et en Angleterre, la presse et surtout les Chambres en ont déjà suffisamment fait justice; des voix éloquentes ont fait entendre le cri de l'humanité souffrante et indignement outragée. Malheur à ceux qui, se flattant trop facilement de ne pas être compris dans les exceptions, et cédant au désir si naturel de revoir leurs familles et le sol natal, se sont résignés à subir la clémence moscovite! les cachots, ou tout au moins l'exil dans les déserts de la Russie, leur ont bientôt appris quelle foi il fallait ajouter aux paroles d'un despote. Nos braves soldats réfugiés en Prusse avaient pour la plupart le bon esprit de ne point vouloir de cette amnistie; la politique prussienne, complice de la barbarie russe, s'est couverte d'une honte éternelle en les forçant à s'y soumettre; l'exécrable fusillade de Fischau, les travaux

forcés dans les forteresses prussiennes pour ceux qui ont résisté jusqu'au bout, et, pour ceux qui ont cédé à une force majeure, l'incorporation dans les régimens russes, l'envoi au fond de la Russie, où ils sont en proie à la misère, à mille persécutions, tels sont pour les militaires polonais les résultats de l'amnistie. Que dire d'autres mesures qui font suite au décret d'amnistie? Que dire de ces cinq mille familles arrachées à leurs foyers, et transplantées sous le ciel du Caucase, de ces enlèvemens d'enfans, de toutes ces horreurs, en un mot, que la plume se refuse à retracer? Ce sont là des antécédens qui devraient rendre superflues toutes les tentatives ultérieures que voudrait faire le czar d'en imposer à l'Europe par de faux semblans de clémence.

Après avoir nominativement désigné, dans le dernier ukase en question, les personnes condamnées par son tribunal extraordinaire à mort ou aux travaux forcés, le czar ajoute que, *pour ce qui concerne tous les autres individus non compris dans l'arrêt, les poursuites à leur égard seront désormais arrêtées, et ne pourront être recommencées :* en d'autres termes qu'ils sont pleinement amnistiés. Il importe de prémunir la bonne foi européenne contre les insinuations perfides des émissaires du czar, qui chercheront à faire accroire que, de cette manière, à l'exception de trois cents individus environ compris dans l'arrêt, tous les autres réfugiés peuvent, libres de toute crainte, retourner dans leur patrie. Nous allons bientôt exposer, en parlant de la prétendue grâce accordée aux personnes condamnées par la commission judiciaire de Varsovie, comment le czar entend exécuter ses promesses et ses propres décrets. Mais, en supposant pour un instant que, par impossible, il veuille bien s'apprivoiser, et descendre jusqu'au niveau de la civilisation; qu'il daigne une fois au moins tenir sa parole: force serait encore de reconnaître, dans cet ukase, considéré en lui-même, de telles éventualités, qu'un réfugié, quelque envie qu'il eût de retourner dans sa patrie

(et dans l'état actuel des émigrés, ce ne saurait être le désir que d'un bien petit nombre), y songerait à deux fois avant de donner dans le piége. Car remarquons avant tout, ce que les étrangers sont sujets à oublier, que cet ukase ne concerne que les habitans du petit royaume de Pologne établi par le congrès de Vienne, lequel ne forme que la cinquième partie de la véritable Pologne, et pas même un tiers des anciennes provinces polonaises incorporées à la Russie. Le royaume ne comprend que quatre millions d'habitans, tandis que la population de la partie de la Pologne échue à la Russie bien avant le congrès de Vienne, par suite des trois spoliations successives appelées partages, se monte à plus de neuf millions d'hommes, auxquels l'ukase du 16 septembre 1834 ne se rapporte pas le moins du monde, et qui sont même expressément exclus de toute amnistie par l'ukase du 1er novembre 1831, n° 5.

C'est ce qui prouve aussi qu'il ne s'agit pas uniquement de trois cents condamnations subies dans le royaume de Pologne, mais qu'on peut en compter par milliers dans les anciennes provinces polonaises réunies à la Russie, antérieurement au congrès de Vienne. Dans ces provinces, où le czar suppose toute gêne inutile, il déploie l'arbitraire le plus absolu. Les réfugiés polonais, appartenant à ces provinces, ne pourraient donc se prévaloir d'une amnistie quelconque. En ce qui concerne les habitans du royaume, il faut bien aussi peser les paroles de l'ukase, qui n'excluent que les poursuites par-devant les cours criminelles, et nullement les poursuites et les mesures administratives, telles que les mesures, par exemple, qui ont déjà été prises à l'égard d'un grand nombre de Polonais qui, ayant figuré dans la carrière militaire ou civile, étaient restés ou rentrés dans le pays. Ils ont été envoyés pour un temps indéterminé, sinon dans les cachots, au moins dans des provinces lointaines de la Russie, où ils expient cruellement leur inconcevable crédulité. Enfin, il n'y a personne qui n'ait connaissance de la convention d'extradition conclue entre les trois grandes

puissances co-partageantes, contre tout réfugié polonais, soupçonné dorénavant de tremper dans des projets d'insurrection en Pologne. Or, quel est le réfugié, tout étranger qu'il puisse être à ces projets, qui se persuadera, sur la bonne foi des autorités russes, qu'elles n'useront pas de ce prétexte pour l'impliquer dans une procédure dangereuse? Quel est le réfugié qui pourra se défendre de la méfiance la plus absolue, en voyant surtout la manière dont le czar a rempli ses promesses et a exercé son droit de grâce envers les prévenus condamnés par sa commission judiciaire?

Passons à cette seconde partie de la tâche que nous nous sommes imposée dans cet écrit. Nous avons d'abord deux cent soixante-deux condamnations à mort, dont quatre contradictoires, et deux cent cinquante-huit par contumace. Voyons comment le czar se sert de la prérogative de grâce, qui constitue le plus beau, le plus noble privilége des monarques! Ici, violation de tout droit, droit des gens, droit public, droit criminel, droit civil; oubli complet des principes de justice les plus simples et le plus généralement admis; oubli de toute humanité, de toute convenance sociale! Tellement qu'on se demande si c'est la perversité des actes qui doit exciter le plus l'indignation et l'étonnement, ou bien l'audace imperturbable avec laquelle on ose les avouer et les publier à la face de l'Europe civilisée. D'abord, comme s'il prenait à tâche d'insulter au malheur, le czar gourmande durement les accusés de ne s'être pas empressés à comparaître pour être jugés par son tribunal; du moins est-il forcé d'épargner ce reproche aux quatre prévenus jugés contradictoirement. Il semblerait donc que le tribunal ayant condamné les uns et les autres à la peine de mort, la grâce ou la commutation de la peine devraient être égales. Mais non, il réserve aux contumaces, le bannissement auquel ils se sont eux-mêmes résignés; et quant aux quatre accusés, qui ne s'étaient pas soustraits à sa justice expéditive, il commue leur peine en celle des travaux forcés pour vingt, dix-huit, quinze et dix ans. Vincent

Niemoiowski, nonce à la diète, courageux champion des libertés de son pays pendant les quinze ans de durée d'un gouvernement anti-national, martyr de ces libertés, même avant la révolution, car il avait été sans aucun décret préalable, détenu arbitrairement dans ses terres, sous la garde des gendarmes, depuis 1825 jusqu'en 1830, époque de la révolution et de sa délivrance, fut condamné par le tribunal extraordinaire à la peine de mort, et le czar commua cette peine en dix ans de travaux forcés dans les mines de la Sibérie. Quelle grâce faite à un vieillard presque sexagénaire, chargé d'infirmités, succombant sous le poids de ses longues souffrances et pouvant à peine vivre la moitié du temps destiné à prolonger son supplice!

Eh! observons-le bien ici; ces commutations de peine sont anti-constitutionnelles et illégales: anti-constitutionnelles, car la Constitution de 1815 octroyée en exécution du congrès de Vienne, ne permet pas que les habitans du royaume de Pologne subissent la peine à laquelle ils sont condamnés hors des limites du royaume (art. 25); illégales, car le code pénal polonais (art. 40), n'admet la peine du bannissement que contre les étrangers.

D'un autre côté, on bannit des hommes qui se sont bannis eux-mêmes, et qui ont juré de ne retourner dans leur patrie, que lorsqu'elle sera libre de l'odieux joug moscovite! On leur fait grâce de la peine de mort pendant le temps qu'ils resteront à l'étranger, avec la clause expresse, qu'aussitôt qu'ils auront posé le pied dans le pays soumis à la domination russe, ils seront mis à mort par les autorités militaires, et cela dans les vingt-quatre heures. Bienveillante justice! Ingénieuse bonté! L'empereur Nicolas dans son omnipotence, s'arrogerait-il déjà le droit de faire exécuter ses sentences dans les pays qui ont accordé leur hospitalité aux réfugiés polonais; en France, en Angleterre par exemple? Point de grâce dans l'ukase, on le voit; aggravation au contraire de la position des condamnés contumaces; aggravation des peines auxquelles ils ont été

condamnés. Car d'un côté, le czar déclare expressément qu'il dissout le tribunal extraordinaire qui les a jugés, et menace de les livrer à la juridiction militaire, s'ils viennent à reparaître dans le pays; puis il les gracie selon son bon plaisir, tandis que, suivant les règles ordinaires, la grâce n'est accordée qu'après que tous les degrés de la procédure judiciaire ont été parcourus, ou que les prévenus ont volontairement renoncé à y avoir recours. N'est-ce pas là une cruelle ironie, une insulte au malheur, puisque le czar les prive arbitrairement par cela même, du bénéfice légal de purger leur contumace? En second lieu, aux peines prononcées par la commission judiciaire contre les accusés, le dernier ukase ajoute la privation de tous leurs droits, ce qui sous le rapport de leur fortune pourrait faire supposer une arrière-pensée de confiscation. La confiscation cependant a été abolie par la constitution de 1815 (art. 159), avec la clause expresse qu'elle ne pourra être rétablie dans aucun cas; et de plus, d'après le code civil obligatoire en Pologne (liv. Ier art. 23), d'après même la procédure exceptionnelle que le czar a prescrite à son tribunal par l'ukase en date du 13 février 1832 (art. 65), les condamnés par contumace à la peine capitale, l'arrêt eût-il force de chose jugée, ne sont pas privés de leurs biens; ces biens doivent être administrés comme ceux des absens.

Nulle part cette aggravation de peine, résultant du soi-disant ukase de grâce, n'est aussi saillante que dans la disposition relative aux accusés condamnés par contumace aux travaux forcés à temps. Le Code pénal polonais (art. 42 et 43), d'accord sur ce point avec la législation pénale française, statue, en termes exprès, que ce n'est que la condamnation aux travaux forcés à perpétuité qui emporte la mort civile, c'est-à-dire la privation complète des droits politiques et civils, tandis que la peine des travaux forcés à temps n'emporte que la privation des droits politiques, et la suspension de l'exercice des droits civils pendant la durée de la peine. Que fait le gracieux souverain? Avec la

prétention d'alléger la peine, il commue d'abord la condamnation aux travaux forcés à temps en bannissement perpétuel, peine plus grave et inconnue dans le Code pénal polonais; puis, à la peine du bannissement, il ajoute la privation de tous les droits, c'est-à-dire qu'il leur fait subir la mort civile, qui ne saurait être que la conséquence des travaux forcés à perpétuité, peine la plus forte après celle de mort et à laquelle la commission elle-même ne les a pas condamnés. Enfin, pour couronner l'œuvre, il leur interdit l'entrée de leur patrie, il les dépouille du droit sacré de purger leur contumace. Clémence ingénieuse, encore une fois! Prince prodigieusement juste et débonnaire qui aggrave les peines en les commuant!

Car, si, dans ce que nous venons d'exposer, on ne reconnaît pas une aggravation de peine, on n'en reconnaîtra nulle part, ni jamais.

Dans l'ukase du 13 février 1832 (art. 7, 55, 63 et 67), il est enjoint aux juges de s'en tenir aux dispositions du code pénal et de la procédure criminelle en vigueur dans le royaume. L'empereur s'y réserve uniquement le droit de confirmer l'arrêt à intervenir, et d'alléger les peines qui seront prononcées. Ainsi donc, le czar s'est mis au dessus des lois, reconnues obligatoires par lui-même; il s'est mis en contradiction avec ses propres décisions antérieures; le tout pour présenter une exorbitante aggravation de peine sous le nom insultant de grâce; antinomie vraiment monstrueuse, contradictoire, inexplicable, si les despotes reconnaissaient d'autres lois que leurs caprices, si leur propre travail de la veille ils le respectaient encore le lendemain.

En résumé, ce n'est pas seulement la constitution de 1815, virtuellement abrogée, contre la foi des traités, par le fameux statut organique de 1832, c'est encore et le Code civil, et le Code pénal, et la procédure criminelle, maintenus par ce statut, c'est même la procédure exceptionnelle, prescrite par l'ukase du 13 juin 1832 au tribunal extraordinaire, que le dernier ukase, en date du 16

septembre 1834, a violés dans tout ce que ces lois diverses offraient de favorable aux prévenus. Ici, on aurait peut-être quelque raison de nous dire : « Pourquoi prouver longuement ce que tout le monde sait? Vos prétentions sont étranges! Vous parlez de constitution, de lois, de conscience au tout-puissant empereur de toutes les Russies! ce n'est pas d'hier vraiment qu'il s'est mis au dessus de ces misères... et l'on n'avait point besoin de la révolution du 29 novembre ni de ses résultats pour s'en convaincre. N'a-t-on pas vu avant cette révolution, lorsque, de l'aveu même de l'autocrate, la constitution était obligatoire pour lui, des citoyens condamnés aux travaux forcés sans décret, sans instruction préalable, sur un simple ordre de l'*alter ego* du czar, le grand-duc Constantin? D'autres citoyens, après avoir été acquittés par la haute cour nationale, n'ont-ils pas été traînés dans les cachots de Saint-Pétersbourg, et déportés en Sibérie? En un mot, toutes les garanties fondamentales n'étaient-elles pas journellement violées? Nicolas avait-il même besoin de cet arrêt imaginaire qu'il se donne maintenant la peine de confirmer? N'avait-il pas, par anticipation, nous ne dirons pas séquestré, mais confisqué les propriétés des prévenus? Toutes ces spoliations sont connues, et la translation à Saint-Pétersbourg de la bibliothèque de Puławy, appartenant à l'un des principaux accusés, le prince Adam Czartoryski, a reçu la gloire de la publicité dans un rapport officiel. Le czar ne croit plus devoir se gêner avec l'Europe. A quoi bon d'ailleurs alléguer les traités? les czars sont habitués à s'en faire un jeu; ils ne les considèrent guère comme des contrats synallagmatiques sanctionnant des décrets et des obligations réciproques; mais à eux les droits, aux autres parties contractantes les obligations; c'est ainsi qu'en vertu du congrès de Vienne, le czar conserve la possession de la plus grande partie du ci-devant duché de Varsovie, décoré du nom pompeux de royaume de Pologne, et réclame jusqu'aux moindres avantages qui

doivent résulter de cette possession. Il réclame, par exemple, les sommes dues pour des fournitures faites à l'armée française sous Napoléon ; une légation spéciale a été envoyée à Paris à cet effet. Quant aux obligations que la Russie a contractées par le même traité, c'est une injure de les lui rappeler. » Si c'est là en effet une chose convenue, si la suprématie du grand autocrate est à tel point reconnue, qu'elle soit devenue un des principes fondamentaux du droit public européen, nous n'avons pour le moment rien à dire, et nous consentons à nous exécuter de bonne grace. Mais, du moins, que l'hypocrisie et le mensonge fassent place à la vérité ; que l'empereur Nicolas ne se targue plus de rendre justice et de rappeler les formes légales ; que la force brutale tenant lieu désormais dans son empire de tout droit, il ne cherche plus à tromper l'Europe avec ces mots d'amnistie et de grâce, qui devraient, une fois pour toutes, être rayés du vocabulaire moscovite.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LES INSTITUTIONS DE L'ANCIENNE POLOGNE.

Dans l'histoire comme dans ce qui a rapport aux beaux-arts, l'ensemble, l'unité, doivent avoir un attrait qui offre quelque chose d'extraordinaire, qui peut n'avoir rien de commun avec la sympathie morale excitée par les faits eux-mêmes retracés dans le tableau, sur lequel ces deux conditions de beauté attirent notre attention. Ce sentiment prend une force toute spéciale dans l'étude de l'histoire de Pologne, seule histoire peut-être, qui nous initie à la connaissance d'un pays et d'un peuple, où, depuis les premières traditions jusqu'au jour où il succomba sous l'atroce scélératesse de trois cabinets, dont deux représentaient, dans leur propre opinion, une civilisation plus avancée,

la liberté avait un culte constant, non interrompu, public, depuis la vie des forêts, jusqu'à la plus haute civilisation des cités modernes. Les vicissitudes des temps et des circonstances qu'ils faisaient naître, n'influaient que sur le nombre des croyans; jamais pourtant un seul instant la liberté n'a cédé sa première place sur l'autel de la croyance nationale, à quelque autre sentiment que ce soit. Ce seul fait devrait attirer, ce nous semble, ne fût-ce que par une curiosité d'artiste, l'attention la plus sérieuse des historiens sur les fastes de la Pologne.

Cependant, il y a de ces idées fausses, dont on ne peut découvrir l'origine, et qui, par une suite d'accidens, deviennent tellement familières à notre esprit, que tout ce qui les contrarie a l'air d'une *non vérité;* et les mensonges qu'elles ont implantés dans notre pensée, deviennent presque indestructibles. C'est à cette classe d'idées qu'appartiennent celles qui ont imprimé sur la figure de la république de Pologne, tous les caractères de l'aristocratie, du despotisme seigneurial, de l'esclavage et tant d'autres traits de physionomie sociale qui leur correspondent et en dépendent.

Ces mensonges, ayant fait le tour du monde, reviennent déjà en Pologne (1), et n'y trouvant plus en vie ni les institutions si décriées, ni même leurs traditions fortement empreintes, favorisés d'ailleurs par les influences les plus vénimeuses des gouvernemens étrangers, lesquels sont intéressés à faire fructifier, à naturaliser et à propager tout ce qui peut leur faire un mérite devant les consciences diplomatiques d'avoir extirpé par le partage de la Pologne, cette excroissance monstrueuse qui déshonorait la beauté de l'Europe, ces mensonges, dis-je, reprennent une nouvelle forme, en présence de l'objet même dont ils ont dénaturé l'image. Il est donc de la plus grande importance de déclarer de

(1) Lisez les publications polonaises imitées de la *Tribune* et des autres publications de la presse radicale en France.

(*N. de l'A.*)

la manière la plus positive, et de répéter sans cesse cette déclaration, que pour quiconque a pris connaissance des anciennes institutions de Pologne à la source réelle, et non dans ces auteurs qui se copient de confiance réciproquement, il n'y a rien de plus injuste qu'une foule de reproches d'illibéralité faits à l'ancien ordre de choses dans cette république. Voici la seule différence entre l'attribution des droits politiques aux seuls nobles en Pologne, et la possession de ces mêmes droits telle que nous la trouvons aujourd'hui sanctionnée dans les pays qui sont à la tête des progrès de la vie sociale. Les chartes octroyées ou votées, révisées ou réformées ont supposé toutes les capacités politiques acquises à l'homme qui a hérité, accumulé, ou gagné, fût-ce à la loterie, un avoir qui paie deux cents francs (ou telle autre somme) d'impôt. Quand cette condition est remplie, sa vie précédente, ses habitudes auraient pu le rendre voisin des galères, que la loi lui accorderait toujours les facultés les plus complètes de statuer sur le bonheur social; tandis qu'en Pologne, on exigeait pour première condition, que le citoyen fût attaché à sa patrie par un sentiment héréditaire et un intérêt inamovible; et si la qualité du citoyen n'était pas acquise par une action d'éclat dans cette carrière, qui dénote la faculté de vivre par le pays et pour le pays, la loi voulait au moins, qu'elle ne fût le partage que de celui qui avait reçu au sein de sa famille, une espèce d'éducation d'enseignement mutuel sur tous les objets qui intéressent l'existence nationale. Les parens du futur citoyen depuis sa première parole, depuis le berceau, le préparaient déjà à cette vie sociale à laquelle il était destiné; les combats militaires ou parlementaires étaient l'objet unique des discussions au foyer domestique, le but constant des jeux même de l'enfance. Soutenue par de tels citoyens, la Pologne a existé dix siècles : elle a laissé des pages très honorables de cette existence, et pour le moment il nous paraît au moins fort sujet à discussion, si dans les causes de sa chute, le vice

d'institutions nobiliaires reproché jusqu'à satiété à la défunte, fut plus actif que les vices et les lacunes dans les droits internationaux, qui n'ont eu jusqu'à présent aucune efficacité à défendre un peuple, quand trois ou quatre de ses voisins sont d'accord pour le détruire ; suivant en cela, comme on dit : *la voie providentielle qui doit faire fraterniser*, avec le temps, toutes les nations. Sans défendre la justice et la justesse du principe qui confiait la vie sociale à la noblesse seule, nous ne sommes pas encore parvenus à nous enthousiasmer beaucoup pour celui qui confie toute la gloire d'un pays aux écus; et nous avons vu des corps législatifs composés de membres non nobles, mais élus à tant par tête, d'éligibles élus, non par des nobles, mais à tant par tête, de privilégiés électoraux, faire des bévues, pour ne pas dire des crimes politiques, avec une prétention à l'infaillibilité aussi pernicieuse que tout ce qu'on peut reprocher justement aux anciennes diètes polonaises.

Nous le répétons; la noblesse en Pologne n'était pas un privilége au profit d'une corporation, mais une institution très large et très politique ; et le fait le prouve : car sur vingt millions d'habitans, l'ancienne Pologne comptait trois fois plus d'électeurs, c'est-à-dire de citoyens complets, que n'en compte aujourd'hui la France sur une population presque double. Et cependant, par l'effet de la dernière révolution populaire, l'apogée de la perfectibilité politique devrait être atteint en France !

Un reproche également inséparable de l'idée qu'on se fait de l'ancienne Pologne, est celui de lui supposer ce qu'on appelle un *régime des grands*. Ce reproche est à peu près aussi fondé que celui dont nous venons de parler : nous le prouverons faux en théorie et faux en pratique. Une aristocratie, qui n'est pas favorisée par les lois d'exception de primogéniture, par le droit de substitution, et par les majorats, manque, en principe, des moyens de perpétuer son influence dans les familles ; et la preuve en Pologne est patente. Les familles qui étaient à la tête de

la vie sociale, sous le règne des Piast, existent encore, mais se sont fondues déjà complétement dans l'égalité nobiliaire; elles ont déjà, sous les Jagellons, disparu de la première scène. Celles qui les ont remplacées se sont perdues presque également sous les rois électifs; et celles qui figurent sur le premier plan dans la vie politique de la Pologne à l'époque de sa décadence, se trouvent pour la plupart étrangères aux pages historiques de la Pologne des Jagellons, et plus encore de la Pologne des Piast. Cela ne pouvait être autrement dans un pays où la divisibilité des fortunes n'a jamais été arrêtée par des lois d'exception: car trois ou quatre majorats fondés par l'influence étrangère, et tolérés plutôt qu'avoués par la Pologne, en faveur des Radziwil, Zamoyski, Myszkoski, sont d'une date trop récente pour contredire la maxime générale dont nous parlons, et n'ont fourni, pendant les temps de l'indépendance de la Pologne, que des citoyens irréprochables dans leur patriotisme. Par tout ce que nous venons de dire, nous sommes éloignés de soutenir, qu'il ne se soit pas trouvé des cas, où, pendant un certain temps, les fortunes territoriales s'étaient concentrées dans certaines familles dans une proportion bien frappante. Mais nous ne connaissons pas de pays, quelque petit qu'il soit et de quelque nature que puisse être sa constitution politique, où ne se trouvent pas des différences de fortune également frappantes. Ce sont des éventualités que généralement les lois n'entreprennent pas d'empêcher. En Pologne, il y avait encore un motif qui rendait l'accroissement de quelques fortunes plus rapide, la couronne y ayant été dotée de domaines qui comprenaient presque le tiers du pays; et cette dotation ayant pour but de suppléer en quelque sorte, en faste, à ce qui manquait à la couronne en principes conservateurs, et de lui donner en même temps de quoi récompenser largement les services réels rendus à la patrie par les citoyens. Quand nous ajouterons à tout cela l'inamovibilité et les prérogatives des ministres et des

commandans d'armée, nous ne nous étonnerons pas que le favoritisme ait pu faire le reste pour enrichir à un si haut degré, dans une ou deux générations, quelques familles, et les mettre au premier rang par la fortune, quand auparavant à peine les connaissait-on dans l'existence historique de la nation. Mais la prodigalité, les dépenses inséparables d'une vie populaire, faisaient bientôt disparaître ces concentrations de fortune, et ces familles rentraient dans le sein de la médiocrité.

Nous ne voulons pas affirmer que la noblesse polonaise se soit toujours défendue d'idées de corps, ou, si l'on veut, d'idées de caste; mais l'impartialité exige de caractériser ces idées, sans préventions aveugles. Les sentimens que la noblesse polonaise exaltait par dessus tout furent la liberté, la sûreté et l'indépendance *individuelle;* nous prions bien de remarquer ce dernier mot : car nous ne sommes pas éloignés d'accuser la noblesse, comme caste, d'avoir, parfois, oublié tout ce que, dans certaines circonstances critiques, l'intérêt public a droit d'exiger de l'intérêt individuel; il faut savoir lui sacrifier jusqu'aux inclinations les plus chères et même les plus honorables. Cependant, dans toutes les grandes crises du pays, les masses ont prouvé que le patriotisme était une vertu toute populaire, toute polonaise, et n'était vicié que par le sentiment de l'indépendance individuelle poussé jusqu'au fanatisme. Ce dernier sentiment donnait à l'attitude de la noblesse polonaise une couleur toute locale, lui faisait priser la liberté pour elle-même, et empêchait qu'elle ne fût empreinte de ce caractère rétréci de privilége et de corporation qui distingue si éminemment les aristocraties de tous les autres pays. Les noblesses des autres pays ont puisé leurs idées nobiliaires dans l'étude du droit romain, où le patricien cherchait toutes ses sûretés et tous ses avantages dans le strict maintien des priviléges de sa corporation, et ne craignait rien tant que de voir augmenter le nombre des membres du corps dont il faisait partie. Nous voyons ce

sentiment dans presque toutes les corporations, dans toutes les chambres héréditaires, etc., et, lorsque, naguère, le roi de France a été moins sobre que de coutume dans les anoblissemens de ses sujets, c'est encore le même sentiment de la caste privilégiée qui s'exprimait, en disant : « A ce train, toute la France sera bientôt marquise. » Les nobles polonais avaient peu cette crainte; leur patriotisme se serait assez bien accommodé de voir toute la Pologne devenue noble, pourvu qu'entre les gentilshommes il n'y eût eu ni rangs ni classes. Les Polonais comprenaient moins la vie et le droit politique de toute la corporation des nobles, que la jouissance d'une liberté illimitée pour les individus, et ce n'est que cette tournure d'idées qui a pu donner lieu au développement excessif de l'égoïsme politique qui se constitua comme droit fondamental de l'Etat, dans le *liberum veto*. Un noble polonais voyait d'ordinaire avec indifférence que d'autres familles jouissent du même nom ou des mêmes armoiries, mais il se fût cru blessé dans les idées les plus chères à sa pensée et à son honneur, si l'on eût voulu faire plier sa conviction individuelle, dans une assemblée législative, à la conviction unanime de tous les autres membres : dans ses idées, la valeur d'une conviction dépendait de la pureté des motifs, et non du nombre des individus qui la partageaient; ses idées étaient toutes morales et, par conséquent, toutes individuelles, et le plus difficile était d'obtenir de lui quelques concessions aux nécessités matérielles, à ce mélange de considérations qui a fait éclore la théorie des majorités.

Quiconque voudra bien s'identifier avec la vie historique de la Pologne, se convaincra facilement que le genre de déclamations contre la noblesse polonaise que nous venons de signaler est un véritable anacronisme. Il verra même très souvent dans cette histoire que la noblesse était alors une espèce d'opposition moderne, et tout au moins restera-t-il invinciblement pénétré de cette idée que la noblesse polonaise n'est jamais descendue au rôle abject d'instru-

ment aveugle de la tyrannie, rôle qui a fait détester l'institution tout entière dans plusieurs autres contrées. Rien n'arrive plus souvent que de conserver les idées et les impressions du moment, quand notre jugement doit se reporter au delà des siècles, pour prononcer sur des faits irrévocablement accomplis par des circonstances particulières à une époque éloignée. Et nous comme tant d'autres, nous n'aurions pas épargné nos malédictions à l'institution nobiliaire en Pologne, si, ayant le pouvoir de choisir entre la liberté pour tous et la liberté pour une fraction seulement, elle s'était interposée afin de se l'approprier et de la garantir comme privilége exclusif. Mais quand on fait une revue consciencieuse de l'esprit du temps, tel que l'histoire de presque tous les autres peuples nous le montre, nous voyons qu'il ne s'agissait alors que de l'esclavage pour tous, artistement recouvert du tissu féodal, et nous félicitons la Pologne de l'avoir au moins remplacé par une conception plus large et beaucoup plus politique, une institution d'égalité et de liberté, qui a poussé de profondes racines sur un immense territoire, et qui s'y reproduisait déjà de nos jours sous la forme de droits identiques pour toutes les classes.—Les principes de la liberté individuelle, exagérés même pour la noblesse, parce qu'ils allaient au delà des conditions essentielles de l'indépendance légale, conduisaient pourtant indirectement à la conquête de la liberté universelle pour toute la famille nationale; l'oppresion des classes qui n'étaient pas nobles ne se manifesta dans aucun temps en Pologne par ces symptômes, qui ailleurs, ont parfois remué de fond en comble l'état social. La jouissance de la liberté légale, à un degré quelconque, diminue la cruauté, la barbarie, l'obscurantisme, dans la classe favorisée, remplace en quelque sorte les garanties écrites pour ceux-là même qui sont encore en dehors du cercle émancipé; elle mine et accélère la chute du privilége abstrait, plus que les efforts matériels de la résistance, plus que les doctrines spéculatives du savoir.

Une considération milite encore en faveur de cette route tout intellectuelle et morale de l'émancipation graduelle du genre humain ; c'est que, si la jouissance des droits politiques constitue une partie essentielle du bonheur individuel, l'initiation en apparence toute poétique de l'anoblissement est cependant beaucoup plus large et plus expéditive que celle qui s'exerce par la voie de l'agglomération des fortunes. Nous pouvons faire tout le monde noble, et nous ne pouvons pas également donner à tout le monde le degré nécessaire de richesse que les lois exigent comme garantie du principe conservateur qui doit présider à cette jouissance.

Si, d'un autre côté, cette jouissance doit être envisagée comme une sorte de récompense sociale, pourquoi en infligerions-nous la perte à des citoyens innocens ? Pourquoi, aggravant les rigueurs du sort, renverserions-nous les idées innées de justice ? Un citoyen devrait-il, par exemple, être dépouillé de ses droits politiques pour avoir perdu les écus qui d'abord le firent citoyen ?

Les juges superficiels de la vie historique de la Pologne, qui n'examinent les symptômes de sa nationalité qu'à travers le prisme d'idées formées d'élémens étrangers, et toutes contrastant avec les couleurs originales de ce pays, reprochent toujours amèrement à sa noblesse d'avoir empêché la formation d'un tiers-état. Ce reproche, justifié quant à sa vérité abstraite, tombe à faux, dès qu'on l'envisage dans son application pratique. Si le tiers-état ne s'est pas formé en Pologne, ce n'est pas à cause de persécutions ou de gênes quelconques ; mais parce qu'il s'absorbait continuellement dans la noblesse qui ouvrait toutes ses portes aux sommités individuelles, comme à autant de forces jeunes et nouvelles dont elle tendait à se raviver sans cesse. Les hommes tant soit peu distingués dans les autres classes nationales, aimaient mieux une fois pour toutes, par l'anoblissement de leurs familles, s'élever au niveau de toutes les grandeurs politiques, que de songer à obtenir par

la voie légale, des institutions plus larges pour leur classe. La responsabilité de ce fait historique doit, au moins en partie, peser sur ceux qui ne voulaient pas rester dans l'état qui les avait vu naître, et ne peut être exclusivement imputée au corps de la noblesse, qui était plus raisonnable que les autres, et n'était pas avare de ses droits (1).

On peut soutenir que la liberté illimitée pour tout le mouvement industriel était le caractère dominant de la législation polonaise. Le commerce extérieur et intérieur, ainsi que toute l'industrie manufacturière, n'avaient jamais à gémir du principe prohibitif; et en ceci encore, les souvenirs législatifs de la Pologne devraient être particulièrement en honneur chez tous les partisans de la liberté industrielle. Par suite de cette liberté, on s'y enrichissait très vite, mais le marchand ou l'industriel enrichi, n'avait rien de plus pressé que d'obtenir à tout prix la noblesse, et pour la classe d'où ils sortaient, c'était toujours à recommencer.

Nous trouvons une des indications les plus remarquables sur l'état légal des classes les moins favorisées en Pologne, dans la protection qu'accordait ce pays aux réfugiés juifs,

(1) Quand les nations barbares pénétrèrent dans le midi de l'Europe, ils y rencontrèrent une population déjà civilisée et des villes à institutions municipales. Cet élément de la société nouvelle offrit aux rois un point d'appui pour asseoir leur autorité, un auxiliaire pour combattre les prétentions des grands. En France, nous voyons dès l'origine les rois protéger les communes pour les opposer aux seigneurs, jusqu'à ce que l'aristocratie abattue eût fait place à la monarchie absolue, et celle-ci au pouvoir populaire. En Angleterre, la féodalité fut importée toute faite par Guillaume-le-Conquérant. Pour s'y soustraire, l'aristocratie fit alliance avec la classe moyenne; elle fut par là contrainte de stipuler les franchises populaires, et de cet accord est né le régime constitutionnel. En Pologne, la race conquérante ne rencontra pas sur le sol une population assez forte pour composer un élément modérateur; l'aristocratie lutta corps à corps avec la royauté, finit par la renverser, et n'ayant rien qui lui servît de frein à elle-même, elle se serait dépravée, et elle aurait péri par ses excès, sans le sentiment coercitif du patriotisme, qui ne voyait rien de plus vivifiant que la liberté.

victimes d'un fanatisme aveugle et infatigable dans presque toute l'Europe occidentale. Certes, malgré la tolérance religieuse qui caractérisait tous les actes de la législation nationale en Pologne, le catholicisme y était pourtant assez dominant, pour que les juifs réfugiés en Pologne, eussent pu jouir de lois plus larges, et d'une protection sociale plus efficace que les chrétiens originaires du pays (1).

Cependant, nous voyons que la protection légale, à l'égard des juifs, était suffisante pour le développement le plus étonnant de leur industrie commerciale. Il est vrai que l'esprit de corporation qui caractérise partout les réfugiés hébreux, et leur éloignement pour le baptême, sans lequel l'anoblissement était impossible, les ont puissamment servis à faire toujours corps, en quelque sorte, pour le soutien des droits et des priviléges une fois acquis, et que d'autres classes moins compactes reperdaient quelquefois; toujours est-il permis d'inférer de l'état légal des juifs en Pologne depuis le treizième siècle, un état satisfaisant des libertés publiques, dont, depuis cette époque, les habitans non nobles ont pu jouir. Ces investigations doivent suffire pour faire avouer à nos lecteurs que le reproche qu'on fait à la Pologne de n'avoir pas formé un tiers-état respectable, ne peut peser exclusivement sur la noblesse : la noblesse, au contraire, peut alléguer des preuves irrécusables qu'elle n'attendait jamais des contraintes, ni des tentatives démagogiques, pour se dépouiller de ses droits en

(1) Pour connaître toute la puissance de l'Église en Pologne, rappelons-nous qu'elle a détrôné et banni du pays Boleslas-le-Hardi, un des rois de Pologne, qui a déployé les plus grandes facultés de prince et de guerrier. — Boleslas, livré aux habitudes de la vie des camps, n'était pas strict observateur de la morale chrétienne; réprimandé publiquement par l'évêque de Cracovie, il s'oublia jusqu'à se faire justice lui-même de ce manque de convenance politique de la part de l'évêque. Eh bien, l'Eglise, en vengeant un de ses pontifes, a proscrit le plus heureux des conquérans, qui dut mourir dans l'exil. L'évêque martyr fut sanctifié, et le nom de saint Stanislas fit désormais plier le genou à toutes les générations de la nation polonaise et de ses rois.

faveur des autres classes. Dans la grande réforme constitutionnelle publiée le 3 mai 1791, c'est par ses prévisions patriotiques qu'elle a frayé une route honorable d'émancipation légale pour toutes les classes; mais, voulant faire l'émancipation pratique et non doctrinaire, elle a dû l'adapter aux idées du pays, et, comme le remarque lord Brougham : « La plupart des bourgeois devaient bientôt « être anoblis, tandis qu'on enlevait à beaucoup de no« bles leurs droits les plus précieux en limitant les fran« chises électorales aux seuls propriétaires fonciers. On « ne pouvait imaginer de meilleurs expédiens pour con« fondre les deux ordres; le seul moyen de rehausser les « classes inférieures, était de leur faire partager les hon« neurs et l'estime dont jouissait depuis un temps immé« morial la classe supérieure. De pareilles institutions de« vaient insensiblement réunir en une seule masse deux « ordres jusqu'alors toujours discordans. Ainsi, les bar« rières qui séparaient les diverses parties de la société « auraient disparu, si la sagesse et les intentions libérales « de la noblesse polonaise n'eussent point été déjouées par « des ennemis atroces et corrompus ; elle aurait, par un « seul acte de législation, accompli cette fusion sociale, « que les nations de l'Europe les plus libres et les plus « heureuses ne doivent qu'à une longue suite de siècles et « au concours des plus favorables circonstances (1). »

Il est excusable pour nous de rappeler ici de quelle manière un autre célèbre publiciste, Burke, rend justice à cette époque de la législature polonaise. Il dit : « L'huma« nité doit se réjouir et se glorifier quand elle considère « ce changement de la Pologne : rien n'y est faible, rien « n'y est honteux. Ce changement est d'une nature si éle« vée, qu'il sera le bienfait le plus noble et le plus grand « accordé à l'espèce humaine. Nous avons vu détruire l'a« narchie et l'esclavage; nous avons vu le trône affermi « par l'amour de la nation, sans offenser la liberté ; les ca-

(1) Précis historique.

« bales étrangères étouffées par le changement de l'élec-
« tion en hérédité..... Un corps de noblesse, le plus géné-
« reux et le plus nombreux de la terre, s'est mis à la tête
« de citoyens nobles et libres comme elle. Personne n'a
« éprouvé de perte, personne n'est opprimé; depuis le
« roi jusqu'au plus simple particulier, chacun est *confirmé*
« dans ses relations naturelles; *tout demeure à sa place et*
« *tout est amélioré.* »

Avant de terminer ce que nous avions à dire sur la question du tiers-état, nous ajouterons que cette tendance de la bourgeoisie à s'infiltrer dans la noblesse est tellement forte, qu'elle a survécu aux libertés polonaises, et qu'on a vu dernièrement dans cette Pologne Russe qui porte le nom de royaume, et qui servait uniquement de jouet aux cruautés des autocrates du nord, dans cette Pologne, où la noblesse et le tiers-état étaient nivelés de droit et de fait; on y a vu, même après ce nivellement, les hommes marquans, les savans même, et surtout les étrangers, chercher à se faire anoblir plutôt que de rendre plus respectable la classe à laquelle ils appartenaient.

Pour examiner et apprécier le patriotisme et les lumières des différentes classes d'habitans de l'ancienne Pologne, et expliquer ainsi leur poids politique relatif, il nous faut maintenant dépeindre les dangers que la Pologne courait de la part de l'astuce et de la cupidité des puissances voisines. Dès que l'électeur de Brandebourg a rêvé la royauté, il lui a fallu un royaume; nous savons par les Mémoires de Frédéric-le-Grand, qu'on a été long-temps à trouver même le nom de ce royaume, et si l'on a préféré celui de Prusse à celui de Vandalie, c'est qu'il encourageait déjà en quelque sorte les usurpations sur la Pologne, et annonçait la future prise de possession de Dantzick, et de tous les palatinats qui séparaient le Brandebourg du duché de Prusse nouvellement construit en royaume. A mesure que les riches bourgeois des villes polonaises allaient se perdre dans le corps de la noblesse, les avantages d'un commerce illimité attiraient vers les villes,

favorablement situées comme Dantzick, Thorn, etc. de nombreuses familles allemandes, qui favorisaient les idées d'agrandissement de la maison de Brandebourg, à cause de la communauté du culte protestant, de la langue et de l'origine germanique. De ce côté donc, tout ce qui faisait disparaître les idées locales, les idées polonaises dans les institutions politiques et religieuses, était menaçant pour les destinées de la Pologne, arrêtait ses progrès naturels et lui commandait des précautions défensives contre tout ce qui avait une tendance au germanisme.

L'exemple de l'électeur de Brandebourg prenant le titre des possessions qu'il convoite, devint un objet d'imitation pour les grands-ducs de Moscovie; eux aussi se trouvaient à l'étroit dans l'immensité de leurs régions glaciales; ils se firent appeler czars de toutes les Russies, pendant que la plupart de ces mêmes Russies faisaient encore partie de la république de Pologne. A l'époque où nous écrivons, les czars portent encore le titre d'héritiers de Norwége; si leur bonheur ne décline pas, peut-être verrons-nous ce dernier titre devenir une réalité. Mais revenons à la Pologne; du côté du nord et de l'est, le même danger la menace que du côté de ses provinces situées sur la Baltique. Du côté de la Moscovie, le rit grec se fraie un accès auprès des classes des habitans les moins instruits dans les provinces limitrophes. Les intrigues des czars se voilent sous le manteau de la confraternité religieuse qui les lie à une partie des populations soumises à la Pologne; voilà donc un nouveau danger moral qui explique la dureté de certaines précautions patriotiques, et arrête le libre développement progressif dans la vie intérieure de la Pologne.

Mais les dangers de ce pays ne se bornent pas là. L'Autriche prépare aussi son invasion; elle a déjà englouti la Hongrie, la Bohême et la Silésie; elle veut passer les Carpathes, elle convoite de nouvelles possessions comme elle craint pour les anciennes tous les exemples tentateurs d'une indépendance et d'une liberté qui lui ont été toujours

antipathiques, et qui sont inconciliables avec la politique de son cabinet. L'Autriche a à ses ordres les jésuites, et l'attrait des titres de l'empire germanique. A peine un nom devient marquant en Pologne, que toutes ces influences l'entourent aussitôt, et finissent par le décorer ou plutôt le stigmatiser du titre de prince ou de comte du Saint-Empire. Les médiocrités morales et intellectuelles se laissent prendre à cette amorce. Encore aujourd'hui, nous le voyons, elles imaginent deviner dans le gothicisme viennois une profondeur systématique et une politique à l'abri de toutes les fautes.

Ainsi donc, de tous les côtés la nationalité polonaise se trouve gravement menacée. Examinons à présent où son véritable esprit doit chercher un refuge, à l'abri duquel il puisse préparer sa défense, si non sa victoire. En Pologne, comme dans beaucoup d'autres pays jusqu'à nos jours, le patriotisme des masses se réduit à défendre vaillamment les foyers domestiques lorsqu'ils sont souillés par le contact étranger, mais le patriotisme des masses n'a jamais été et ne sera jamais et nulle part, prévoyant : les villes ont perdu leurs meilleurs citoyens qui, devenus nobles, se sont confondus avec une autre classe d'habitans; le reste de la bourgeoisie est absorbé dans la sphère étroite des sollicitudes municipales, ou composée d'étrangers qui préparent sourdement le succès à des influences aussi étrangères qu'eux, et croient même montrer de la vertu, quand ils ne sont pas ouvertement traîtres au pays, qui a favorisé leur fortune.

Reste encore une classe que nous n'avons pu compter dans aucune des précédentes, mais à laquelle s'appliqueraient toutes les considérations que nous venons d'énumérer; cette classe ce sont les juifs. Les libertés polonaises les ont attirés presque de toute l'Europe; ils ont fixé sous cette égide leurs vastes spéculations; mais le patriotisme des juifs est l'augmentation des profits. La guerre ou la peste, tout leur est bon; leur seule calamité c'est la stagnation

des affaires ou la vie régulière qui empêche les spéculations aventureuses à perte de vue, et qui seules peuvent stimuler leur imagination.

Voyons à présent où était donc le génie tutélaire de la nationalité polonaise, à l'heure de ses plus grands dangers devenus imminens dès la seconde moitié du XVII siècle.

Nous ne voulons pas nous prévaloir des difficultés de l'époque; nous ne voulons pas rappeler longuement qu'alors dans tous les états du continent européen, les sollicitudes politiques n'appartenaient exclusivement qu'au domaine de l'action gouvernementale, que les prévoyances patriotiques des citoyens se bornaient alors, pour la plupart, à suivre les inspirations des cours, que ce que nous appelons aujourd'hui l'esprit et l'opinion publique, n'avaient pas encore ce degré de développement, que lui ont donné depuis les tribunes parlementaires, le régime électoral, la liberté de la presse, l'esprit d'association politique, et l'exercice des autres libertés publiques. L'Angleterre et la Pologne faisaient presque seules exception à ce caractère dominant de la société européenne, chacune d'elles avec ses élémens distincts de sociabilité, et ses formes constitutionnelles respectives. Aujourd'hui les organes politiques de chaque état n'ont qu'à choisir entre mille ressources de prévoyance et de sollicitude publique, mille associations ne cessent de penser pour le pays; elles devancent presque toujours les événemens, les devinent, préviennent leurs dangers ou leur préparent les voies de salut. La société, « aide-toi, le ciel t'aidera, » n'a pas été surprise ni étonnée par la révolution de juillet : l'union politique de Birmingham n'a pas peu contribué à soutenir le ministère Grey et à obtenir dans la réforme parlementaire le germe des nombreuses améliorations qu'appelle la position de la Grande-Bretagne; nous savons combien les unions Irlandaises ont influé sur l'émancipation religieuse, et combien elles préparent l'émancipation politique de leur île opprimée. Dans les pays qui gémissent sous l'oppression, les sollici-

tudes patriotiques se cachent encore au sein des associations secrètes, mais partout aujourd'hui on veut une patrie; nulle part, en dehors d'une patrie, on ne conçoit de bonheur individuel ou de bonheur public. Mais dans les temps que nous rappelons, dans presque toute l'Europe, la patrie était un mot presque vide de sens, parce que ce n'est ni par la puissance des princes, ni par leur influence sur les destins des pays étrangers, que la patrie sera jamais représentée. La Pologne était une des exceptions de cet état de choses, elle présentait une véritable patrie à tous ceux qui respiraient libres à l'ombre de ses institutions. Voyons si elle avait aussi des citoyens dignes de la liberté qu'elle leur offrait.

Depuis que les dangers de la république devinrent sensibles, on vit germer aussi en Pologne les élémens d'une réforme dans le système de ses institutions politiques. Une saine critique appliquée à cette partie de l'histoire de Pologne démontrera sans peine qu'avant de périr, la Pologne fut la seule puissance qui exposa aux autres que l'intérêt de la conservation et de l'indépendance de chacune d'elles demande qu'on subordonne une marche aventureuse à un système général, qu'on modère les sympathies, les préférences et les antipathies de voisinage par un sentiment plus généreux et de plus haute portée politique, et qu'on adopte un système conservateur, sans lequel il n'y aura jamais à espérer ni sécurité, ni stabilité, ni droiture dans la vie de la famille européenne. L'histoire assignera une place élevée à la correspondance de Sobieski avec Louis XIV, commencée le 14 juillet 1672, et conservée au dépôt des affaires étrangères à Paris. Par cette correspondance, le futur roi, alors grand-général de la couronne, au nom de seize cents des premières notabilités de la république, notabilités de fortune, de position sociale et d'intelligence, depuis le primat du clergé jusqu'aux chefs de toutes les institutions politiques, invitait Louis XIV à participer au grand œuvre de la réforme de

la république de Pologne, pour donner plus de concentration à ses forces défensives, dont le développement était dans les exigences futures d'un pays menacé par la nouvelle combinaison des forces du Nord, hostiles à la paix, à la civilisation, et aux progrès du reste de l'Europe. Les premiers citoyens d'une république offraient de confier temporairement, s'il le fallait, même le pouvoir dictatorial à qui Louis XIV le jugerait convenable, pour mener à bien leurs patriotiques efforts! Ils ne demandaient à ce prince que de leur donner pour roi ou Turenne, ou Condé, ou le prince de Conti, encore enfant, dont Turenne serait le tuteur. Et notons, pour apprécier la valeur de cette démarche, qu'en Pologne, comme dans toute république délibérante, les convictions devaient être populaires pour avoir quelques résultats: c'étaient donc presque les masses, comme nous venons de le voir, qui étaient déjà assez clairvoyantes pour rappeler à la France, ce centre de la politique et du mouvement européen, depuis l'active habileté de Richelieu, quels orages s'amassaient dans le lointain de son horizon, orages que la Pologne voyait de plus près, et mesurait déjà avec des probabilités presque mathématiques. Notons que ceux qui parlaient ainsi au nom de la Pologne appartenaient aux sommités sociales, qui, par leur fortune et leur position, avaient plus d'intérêt que les autres à conserver le *statu quo*, cette bannière chère, dans tous les temps, à tous les hommes qui possèdent beaucoup. Notons enfin qu'une lumière pareille, un désintéressement si rare, dans une question d'Etat aussi grave, n'avait alors pour se répandre que fort peu de ces facilités que les journaux et la presse périodique ont aujourd'hui ajoutées aux élémens de communication et de vie politiques. Mais Sobieski, à la tête des armées, avait beau tenir en respect les voisins de la Pologne, intéressés à y développer et naturaliser l'anarchie; il attendit en vain une réponse satisfaisante de la part de Louis XIV : ce roi de France, malgré toutes ses

velléités de grandeur, n'était pas à la hauteur des exigences sociales du moment ; il n'était pas plus clairvoyant que ce genre de juste-milieu qui préludait déjà dans ses conseils, aux mesquines combinaisons d'isolement, nous allions dire, par anachronisme, de *non intervention*, qui devaient, avec le temps, faire descendre l'influence politique de la France, à la queue des influences les dernières apparues sur le continent européen.

Aussi, le temps a déjà déroulé l'enchaînement inflexible des conséquences honteuses et funestes dont il châtie, chez les peuples comme chez les individus, l'isolement et l'égoïsme, si contraires à la constitution naturelle des sociétés et à la destinée morale de l'homme. A peine un siècle est écoulé depuis cet aveuglement d'un roi, auquel la foule des écrivains ne cesse de donner le titre de grand, que le monde a vu venir à Paris même, les peuples dont les approches étaient surveillées, un siècle auparavant, par la prévoyante politique de la Pologne, venir, dis-je, dans la capitale de la France, et pousser devant eux toutes les nations du continent, subjuguées par la nouveauté du phénomène. Le monde a vu le prince dont les aïeux n'obtenaient qu'à peine de la bouche de Louis XIV le titre d'altesse, stigmatiser d'une honte éternelle la race des Bourbons, en leur octroyant la possession de la France réduite par des ukases; et le peuple français applaudissait encore bruyamment à la chute de ses propres grandeurs. La seule nation qui ne participait en rien à cet abaissement de la France, qui versait le sang de ses derniers enfans, pour détourner du monde civilisé cette grande honte, c'était la nation polonaise, fidèle à son dévouement pour le grand homme, qui dédaigna un trône rabaissé par l'influence de ces czars dont l'aveuglement de Louis XIV avait encouragé les progrès. Au lieu de s'étonner que dans les systèmes politiques, cette expression la plus vraie de la vie nationale des Polonais, il y eût une si remarquable unité d'action, beaucoup d'historiens ne cessent de répéter que la Pologne

n'avait aucune tendance prononcée dans sa politique, ni aucune influence sur le système social de l'Europe.

Après cette excursion épisodique, qui nous a été arrachée par de funestes et récens souvenirs, revenons aux phases des réformes dans l'ancienne Pologne. Le peu d'appui que le parti réformateur avait trouvé dans le cabinet français, l'avait réduit à ses propres forces; mais Louis XIV disait aussi : « *La nationalité polonaise ne périra pas*. » La France faisait honneur de l'élection de Sobieski à l'assistance du cabinet de Saint-Germain. Louis XIV voulait que l'on supposât cette assistance plus vraie encore qu'elle ne l'était, et faisait applaudir par ses sujets les victoires éclatantes de Sobieski comme une partie de ses propres triomphes, et la *sympathie* fut encore alors la seule assistance que le gouvernement français permit à son peuple de prêter à la Pologne : aussi croit-on lire une correspondance du jour, lorsque madame de Sévigné, dans sa lettre du 18 novembre 1676, désigne le défenseur de la chrétienté par l'épithète de brave roi, épithète dont les Polonais sont décorés encore aujourd'hui, en signe unique de sympathie gouvernementale en France.

Sobieski voulait sauver sa patrie par une réforme régénératrice, et le sort, ne le comprenant pas, le dota d'une couronne. Bientôt les voisins de la Pologne, qui craignaient cette réforme comme une défaite, parvinrent habilement à détruire la confiance de la nation dans le nouveau roi. Il n'était pas impossible de trouver un certain nombre de citoyens à courte vue pour semer le mécontentement contre toutes les réformes, sous le prétexte spécieux qu'elles n'avaient pour but que d'étendre arbitrairement le pouvoir du nouveau souverain; la nécessité de ces réformes fut de cette manière voilée : on cessa de s'effrayer de l'étranger, et on ne pensa qu'à défendre les libertés publiques. Ces perfides voisins, dans le dessein de profiter de l'anarchie, embrassèrent aussitôt le parti de s'offrir toujours aux mécontens comme protecteurs de leurs prérogatives menacées.

Quoique du sein même d'influences tellement malfaisantes le vrai patriotisme soit parvenu à faire naître quelques moyens inattendus pour ranimer les forces nationales, le remède efficace fut malheureusement ajourné, et la république ne trouvait que dans les vertus des citoyens un palliatif temporaire à son affaiblissement progressif. La noblesse, confédérée la première, confia dans plusieurs circonstances plus de force au pouvoir royal; elle lui permit de convoquer des diètes extraordinaires; et afin d'en prévenir la rupture, afin d'empêcher qu'un seul factieux ne pût d'un seul mot renverser les meilleurs projets, la république elle-même reconnut, par une exaltation difficile à concevoir, le besoin et la légalité des confédérations. Les abus étaient parfois neutralisés par ce nouveau moyen; mais malheureusement ils ne cessaient de germer: quelquefois ils augmentaient par suite des inconvéniens du mode qu'on adoptait pour les combattre. Il devenait toujours plus difficile de concilier l'autorité des confédérations et celle des diètes, sans s'écarter, en apparence du moins, des anciens usages, qui seuls pouvaient obtenir le consentement unanime, unique puissance législative reconnue règle de la république. Pourtant, au milieu de ce mélange de violences et de subtilités si bizarres en théorie abstraite, l'esprit patriotique des Polonais sortait souvent vainqueur de la lutte engagée entre les maximes presque inconciliables de ses citoyens, et la politique des puissances voisines envahissante et libre de tout contrôle. Ce n'est que le patriotisme seul des Polonais qui triomphait encore, et du germanisme protestant qui envahissait la Pologne du côté du Brandebourg, et du papisme, si peu catholique et nullement chrétien, qui la voulait soumettre à l'Autriche, et de l'influence moscovite, plus perfide encore que les deux autres. Il ne restait aux Polonais pour toute ressource que leur amour de l'indépendance nationale; aussi se virent-ils parfois forcés de renoncer à tous les avantages du progrès, que leur position géographique sem-

blait demander; par nécessité aussi, devaient-ils quelquefois suspendre cette tolérance religieuse qui les honorait depuis si long-temps, et, par contre-coup, ils s'occupaient de moins en moins du bien des classes de la société, auxquelles l'exaltation patriotique pouvait reprocher de l'indifférence pour l'indépendance du pays.

Cependant une sorte de réforme sociale intérieure continuait à s'élaborer en Pologne; on crut y atteindre définitivement par l'acte mémorable de la constitution du 3 mai 1791. L'inégalité devant la loi tant qu'elle avait existé n'ayant été qu'une nécessité passagère, un moyen d'initiation et jamais une conviction nationale, les nobles polonais cherchèrent les moyens d'anoblir tout le peuple; républicains et candidats au trône, ils construisaient cette royauté héréditaire, devenue pour les grands états de l'Europe une condition indispensable de force politique à l'extérieur.

Si le ton de la plaisanterie convenait au sujet que nous traitons, on pourrait dire vraiment qu'il n'a manqué aux auteurs de la plus généreuse des révolutions, de la révolution polonaise du 3 mai, que d'avoir été clubistes ou membres de quelque société secrète pour recueillir les éloges des presses propagandistes; mais comme malheureusement ils ont conservé leur qualité de nobles, la haine que les méfaits politiques des privilégiés dans d'autres pays ont excitée, a seule suffi pour empêcher que la carrière vraiment poétique de cette noblesse, qui honorera toujours les fastes de la Pologne, ait été assez généralement appréciée et admirée.

Si l'on observe combien il en coûte aux hommes de se départir des moindres droits sanctionnés par le temps, même après les leçons palpitantes des malheurs de la Pologne, comment se défendre d'un sentiment d'étonnement mêlé d'admiration, quand on remarque que l'établissement d'un trône héréditaire, par la réforme du 3 mai, a été l'expression des pouvoirs et des instructions presque

unanimes de toutes les diétines, ou corps électoraux, composés justement de ceux qui avaient une action si directe sur l'élection des rois. A notre connaissance, aucune histoire d'événemens politiques ne présente rien d'aussi grand, si ce n'est le crime de ces rois, qui ont décrété la destruction du peuple polonais, au moment même où la royauté y a cueilli le plus honorable de ses triomphes.

L'élection des rois n'était pas le seul privilége abdiqué par la noblesse. Dans toutes les parties de la vie sociale, l'esprit national faisait des progrès étonnans; on reconnut l'impôt permanent, l'armée régulière, comme des nécessités incontestables et la condition fatale de l'unanimité exigée dans les votes de la diète avait déjà apparu comme une telle monstruosité même avant l'époque du 3 mai 1791; que durant plusieurs diètes pas un seul nonce n'avait songé à faire usage de son véto. Les étrangers qui ont parlé de la Pologne n'ont ordinairement embrassé que quelque idée politique isolée qu'ils ont ensuite présentée comme l'édifice social tout entier. Aussi leurs raisonnemens ressemblent en général aux prétentions d'un architecte, qui, d'après une pierre transportée en Angleterre, voudrait juger d'un édifice de Venise, d'où cette pierre aurait été détachée.

Pour ramener la question à ses véritables termes, et pour apprécier les effets des systèmes législatifs, il ne faut point considérer l'époque de la création des lois, mais bien les temps qui la précèdent et la suivent. Cette vérité, qu'il semblerait peut-être superflu d'énoncer, a cependant été oubliée par des écrivains d'un fort grand mérite, et nous voyons tous les jours reparaître les raisonnemens les moins fondés sur les anciennes institutions nationales de la Pologne. Pour nous, nous nous inclinerons toujours devant un état qui a compté plusieurs siècles d'existence, où, sans révolution, sans coups d'état, les seules voies constitutionnelles ont amené la fameuse réforme du 3 mai, réforme qu'aucune législation constitutionnelle n'a jamais surpassée, ni par la

sagesse des prévisions, ni par la générosité des sacrifices. Maintenant on regarde souvent la réforme anglaise avec le même manque d'intelligence; on se prosterne devant elle quand il faudrait se prosterner devant les institutions antiques, éternelle semence de réformes et de progrès dans la Grande-Bretagne. Quand on considère que la meilleure des républiques, d'après le programme de l'Hôtel-de-Ville, n'a pas duré plus long-temps que le plus médiocre vaudeville, on pourrait cesser de s'étonner, que dans l'ancienne Pologne l'unanimité des votes dans les diètes ait été jugée nécessaire. Dans cette république, où pendant tant de siécles la liberté, assise aux pieds du trône, a su toujours se défendre contre l'intrigue, contre le désir immodéré du crédit et de la faveur, le roi, maître absolu de toutes les grâces, aurait pu, comme ailleurs, trop facilement procurer à ses opinions personnelles la pluralité des voix. Et pourtant d'un autre côté, ces députés, à qui leur mission même donnait un caractère inviolable, ne se permirent jamais dans leurs délibérations les plus tumultueuses de rétablir entre eux l'unanimité par le massacre des opposans. Jamais l'idée même d'éliminer légalement ceux qui déplaisaient à la majorité parlementaire ne s'est présentée dans les diètes polonaises; les Manuel, les Grégoire auraient pu soutenir librement leurs opinions, au milieu de ces assemblées, que des écrivains français ont si souvent accusées d'anarchisme. Or, dans un corps délibérant, la seule anarchie véritable, c'est la violence; tous les autres mouvemens parlementaires sont les symptômes, sont les conditions mêmes de la vie.

Cependant, le bien social, comme le bien individuel, est presque toujours accompagné d'inconvéniens qui devraient modérer l'ardeur aveugle des améliorations; c'est peut-être une des lois de notre nature, ou un avertissement providentiel contre les erreurs qui, trop souvent répétées, deviendraient mortelles. En Pologne, pendant toute cette longue période où la grande réforme couvait dans les es-

prits, le principe vital de la république fut peu à peu épuisé: paralysé comme il était dans son progrès, il ne pouvait plus rien produire, tandis que le principe monarchique ne faisant d'abord qu'envahir les convictions, n'avait encore rien de créateur dans le mouvement de la force sociale. Cet état transitoire n'a été impartialement apprécié jusqu'aujourd'hui, par aucun écrivain étranger à la Pologne: le travail intellectuel a été jugé comme une espèce de torpeur politique. On exigeait de la Pologne des choses presque inconciliables : la création d'un nouveau dogme social et la popularité de ses vertus héroïques, qui ne se reproduisent dans les masses que pendant les époques d'un amour et d'une confiance fanatiques pour les doctrines antiques. Sous ce point de vue, le reproche adressé à la Pologne, que, dans ses dernières catastrophes, elle n'a pas produit des caractères suffisamment influens, est aussi par trop exagéré. Les deux principes co-existans n'étaient pas stériles; nous ne citerons pas les noms qui se sont distingués par la défense du principe monarchique, car son triomphe a déjà prouvé la force morale et intellectuelle de ses apôtres. Quant aux principes républicains qui déclinaient, nous ne citerons qu'un seul nom, mais qui grandit après chaque révolution en Pologne ou ailleurs: c'est le nom de Kozsciuszko!

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE SOUMISE.

ACTES DU GOUVERNEMENT RUSSE.

Les journaux ont fait connaître en abrégé l'ukase de l'empereur Nicolas, du 16 septembre, émis à la suite de la sentence définitive du tribunal nommé à Varsovie pour juger les auteurs de la révolution du 29 novembre 1830.

— Nous en reproduisons le texte littéral emprunté à la feuille officielle russe, n° 295. — Il servira de pièce justificative pour l'article séparé que nous avons inséré ci-dessus, dans la vue de mettre au jour toute l'illégalité et la barbarie d'un acte que l'on s'est plu à parer du nom d'amnistie.

Voici cet acte :

Nous NICOLAS Ier, etc., etc.

En accordant, par notre manifeste du 1er novembre 1831, un pardon général à nos sujets du royaume de Pologne, nous n'avons exclu de cette amnistie que les véritables auteurs de la rébellion qui a eu lieu dans ledit pays.

Un tribunal criminel spécial fut établi par nous, le 13 février 1832, à Varsovie, pour juger les prévenus de crime d'État. Il a achevé la tâche que nous lui avons confiée.

Nous avons examiné le rapport dudit tribunal et la sentence portée par lui contre ceux qu'il a reconnus coupables ; et gardant le souvenir que feu le Césarzewitz, grand-duc Constantin, avait intercédé pour obtenir, autant que cela se pourrait, une grâce, désirant concilier ce qu'on doit à la justice et au respect pour la loi avec les sentimens de la miséricorde ; en considérant enfin le repentir des coupables, nous avons jugé convenable d'adoucir les peines portées par ledit tribunal (1). En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons :

1. Les criminels qui, en considération de leur grave culpabilité, ont encouru la peine de mort, et nommément Pierre Wysocki, sous-lieutenant ; François Malczewski, sous-lieutenant ; Vincent Niemojowski, propriétaire dans le palatinat de Kalisz ; Thomas Przybylski, soldat, auront leur peine commuée, et seront envoyés aux travaux des mines en Sibérie : Wysocki pour vingt ans, Malczewski,

(1) Voir ci-dessus l'article relatif à cet ukase, qui prouve jusqu'à quel point l'édit impérial aggrave, au lieu d'adoucir, la sentence judiciaire.

pour dix-huit, Przybylski pour quinze, et Niemojowski pour dix ans.

2. Le sous-lieutenant Louis Chrząstowski, le sous-lieutenant Stanislas Prokopowicz et le sous-lieutenant Stypułkowski, condamnés le premier à douze, le second à dix ans de réclusion en place forte, le troisième à dix ans de prison forcée, seront, en commutation de peine, employés aux travaux de fortification, le premier pour dix ans, le second à huit, le troisième également à huit ans.

3. Les sous-officiers Wojakowski, Koszewski, Wolski, Bill, Lenczowski, Kurcewski, Babski, Rozanski et Kicinski, condamnés, le premier à six ans, les autres à quatre ans de prison forcée, feront, en commutation de peine, le service des compagnies correctionnelles, le premier pendant cinq ans, les autres pendant trois ans.

4. Les sous-officiers Wulobyłski, Bogusławski, Groázinski et Rozniecki, et l'étudiant Slabowski, condamnés, les quatre premiers à trois ans, et le cinquième à deux ans de prison forcée, feront, en commutation de peine, le service des compagnies correctionnelles, les quatre premiers pendant deux ans, le dernier pendant un an.

5. L'étudiant Hippolyte Rzewuski, condamné à un an de prison forcée, aura également sa peine commuée en un an de service dans les compagnies correctionnelles.

6. Les sous-officiers Bębnowski et Wodzynski, condamnés à être renfermés dans une maison de correction, le premier pendant deux ans et le second pendant un an, y seront détenus, le premier pendant un an et le second pendant un an.

7. Prenant en considération le repentir de Charles Zielinski, lieutenant-colonel démisionnaire, condamné à un an de prison forcée, eu égard à sa déclaration, que c'est par les menaces des rebelles qu'il avait été forcé d'accepter le titre de vice-président du gouvernement illégitime de Zakroczym, eu égard enfin que ledit Zielinski s'est empressé de nous renouveler son serment de fidélité et qu'il

s'est présenté de lui-même au tribunal, nous lui accordons un gracieux pardon en annulant la peine portée contre lui par le dit tribunal.

8. Quant aux autres coupables, dont les noms sont compris dans la liste nominale ci-jointe, qui, après que la révolte eut été étouffée, prévenus de crimes que nous avons exclus de notre amnistie, et deux fois cités, conformément à notre décret du 13 février 1832, à comparaître par devant le tribunal, se sont soustraits à son autorité, et qui, jugés sur les preuves de l'enquête, ont été convaincus de crimes et de graves délits et condamnés d'après les dispositions du code pénal du royaume de Pologne, nommément les premiers deux cent quarante-neuf désignés dans la liste ci-jointe, à la peine de mort sur gibet, les neuf suivans à la peine de mort par le glaive, et les sept derniers à la réclusion en place forte et à la prison forcée, avec toutes les suites que ces peines entraînent d'après la loi · Nous avons ordonné, en maintenant la perte encourue par ces coupables de tous droits quelconques par eux possédés, de commuer la peine de mort et de prison, en celle de bannissement perpétuel, tant du royaume de Pologne que de tout autre province de notre Empire. Tout criminel, ci-dessus désigné, qui oserait rentrer ostensiblement ou secrètement soit dans l'empire soit dans le royaume, sera passible des peines portées par le tribunal, lesquelles seront exécutées d'après toute la sévérité du code pénal de guerre en vigueur dans l'armée active (1).

9. Toute enquête ultérieure pour découvrir l'origine et d'autres fauteurs de la rébellion, toute recherche d'individus soupçonnés de complicité dans les crimes politiques, seront désormais abandonnées, et l'on ne renouvellera de ce chef aucuns actes *dans la voie criminelle* (2). Le tri-

(1) Ce Code prescrit que les arrêts portés conformément à ses dispositious sont exécutoires dans les vingt-quatre heures.

(2) Les mots *dans la voie criminelle* annoncent que toutes les autres voies administratives, politiques, etc., peuvent être exploitées pour les enquêtes et recherches que l'on jugerait nécessaire.

bunal criminel spécial est clos; ses actes, mis en ordre, seront déposés où de droit. Notre lieutenant dans le royaume de Pologne prendra à cet égard les mesures nécessaires.

10. L'exécution du présent décret, qui, conjointement avec la liste ci-jointe, sera inséré dans le Bulletin des Lois, est respectivement confiée à notre lieutenant dans le royaume de Pologne, général en chef de l'armée active, feld-maréchal, prince de Varsovie, comte Paszkiewicz Erivanski; au conseil d'administration et au tribunal criminel spécial.

Donné à Carsko-Sielo, le 4/16 septembre 1834.

Signé NICOLAS.

PAR L'EMPEREUR ET ROI :
Le ministre-secrétaire-d'état en remplacement,
L'adjoint du ministre,
Signé IGNACE TURKUL.

CONFORME A L'ORIGINAL :
Le secrétaire-d'état près le conseil d'administration,
Signé TYMOWSKI.

LISTE NOMINALE DES COUPABLES

Qui, malgré un appel itératif, ne se sont pas présentés par-devant le tribunal criminel spécial établi à Varsovie par décret du 13 février 1832; qui ont été jugés et condamnés par ledit tribunal, et auxquels se rapporte l'art. 8 du décret de S. M. I. et R., du 4/16 septembre 1834.

I. CRIMINELS CONDAMNÉS A LA PEINE DE MORT SUR GIBET (1).

Les élèves de l'Ecole des Porte-Enseignes.

1. Groman, Clément.
2. Byszyński, Jean.
3. Banczakiewicz, Louis.
4. Czarkowski, Léon.
5. Raczyński, Léopold.
6. Pągowski, Clément.

(1) Pour ne point abuser de la patience des lecteurs étrangers, nous n'avons indiqué que les noms et prénoms des condamnés, en plaçant les qualifications en tête des diverses cathégories.

de l'émigration polonaise et de leurs efforts pour se procurer des moyens d'existence. En effet des mesures sages prises par le gouvernement, une appréciation plus juste de la situation des réfugiés, leur résignation à leur grande infortune, le temps, cet auxiliaire puissant du bon droit, ont beaucoup contribué à calmer l'esprit des réfugiés et à éloigner toute occasion d'effervescence si naturelle à des hommes malheureux. Nous nous bornons à dire au sujet des deux rapports que le projet présenté par la première commission de faire chaque année, la diminution d'un vingtième sur la masse des subsides accordés aux réfugiés ne nous paraît pas une économie fondée sur la justice; car, cette économie ne doit être introduite qu'en proportion des moyens que pourraient se créer les réfugiés pour gagner leur vie. Or, ces moyens sont-ils partout les mêmes, et également faciles à trouver? Ne dépendent-ils pas des obstacles que présente telle ou telle localité, l'état de tel ou tel individu? Est-il juste d'adopter une mesure générale alors qu'il y a tant de considérations particulières à faire valoir? Nous croyons que le gouvernement encouragera en masse les efforts des réfugiés pour pourvoir à leur existence, mais qu'il ne diminuera leurs subsides qu'à mesure des ressources qu'ils parviendront à se créer, ayant toujours égard aux obstacles indépendans de leur bonne volonté pour se procurer du travail et dégréver ainsi les charges de l'état. Jamais peut-être à la chambre on ne rendit mieux justice à la conduite des réfugiés que dans le discours du ministre de l'intérieur et le rapport de la seconde commission. Nous prenons avec plaisir acte des paroles suivantes du ministre:

« Les réfugiés s'associent autant qu'on pouvait l'attendre, à la pensée de paix et de résignation que le gouvernement leur avait offerte pour condition de leur séjour en France. » Voici ce que dit à ce sujet le rapport de la seconde commission :

« Si dans les premiers momens de leur séjour, plusieurs d'entre eux ont méconnu les devoirs qu'impose l'hospitalité, il faut leur rendre aujourd'hui cette justice que leur conduite *ne mérite plus de reproches;* la correspondance des préfets en fait fois. »

Quant aux moyens que présente le rapporteur pour diminuer les charges de l'état, nous observerons que les négociations diplomatiques relatives à une amnistie ne peuvent amener, quant aux Polonais, un résultat favorable. Ils sont d'abord trop fiers pour se soumettre à l'envahisseur de leur patrie, leur dignité nationale ne le leur permet pas; et puis, si même leur pa-

83. Moraczewski, Gabriel.
84. Kąsinowski, Mathieu.
85. Kietlinski, Léopold.
86. Łubienski, Félix.
87. Nowosielski, André.
88. Kawiecki, Constantin.
89. Patelski, Joseph.
90. Mazurkiewicz, Stanislas.
91. Baczewski, Antoine.
92. Szymanowski, Felix.
93. Lepinski, Léon.
94. Rydecki, Stanislas.
95. Kozłowski, Benoît.
96. Januszewski, Jean.
97. Wierzbicki, Antoine.
98. Mystkowski, Michel.
99. Czaykowski, Stanislas.
100. Brzezinski, Jean.
101. Szamota, François.
102. Mszanecki, Etienne.
103. Lubowicki, Joseph.
104. Głaszynski, François.
105. Pienczykowski, Jean.
106. Jaworski, Cajetan.
107. Ostrorog, Michel.
108. Modzelewski, Vincent.
109. Berier, Edouard.
110. Pijanowski, André.
111. Skąpski, François.
112. Pajecki, Jérôme.
113. Koperski, Lucien.
114. Kozłowski, Joseph.
115. Chruscinski, Guillaume
116. Guski, Xavier.
117. Borzęcki, Erasme.
118. Parys, Antoine.
119. Radziejowski, Victor.
120. Rożycki, Louis.
121. Gaucz, Vincent.
122. Dobrowolski, Joseph.
123. Zieliński, Joseph.
124. Trzaskowski, Constantin.
125. Kobyliński, Charles.
126. Tylski, Victor.
127. Poniński, Stanislas.

Les sous-officiers démissionnaires.

128. Cichowski, Séverin.
129. Paszkiewicz, Charles.

Les rédacteurs de journaux.

130. Nabielak, Louis.
131. Goszczyński, Séverin.

Les c. d. étudians de l'Université et des Lycées.

132. Rupniewski, Roch.
133. Orpiszewski, Louis.
134. Nasiorowski, Valentin.
135. Trzciński, Edouard.
136. Jankowski, Louis.
137. Swiętosławski, Alexand.
138. Krosnowski, Valentin.
139. Rettel, Léonard.

Les officiers et sous-officiers (1).

140. Zaliwski, s.-lieutenant.
141. Czarnecki, s.-lieutenant.
142. Grabowski, sergent.
143. Roślakowski, capitaine.
144. Słubicki, lieutenant.
145. Swięcicki, s.-lieutenant.
146. Siciński, sous-lieutenant.
147. Kosicki, sous-lieutenant.
148. Przeradzki, s.-lieuten.
149. Przeradzki, T., s.-lieut.
150. Krzysztoporski, s.-lieut.
151. Zajączkowski, s.-lieuten.
152. Łossowski, s.-lieutenant.
153. Gawroński, capitaine.
154. Hasfort, s.-lieutenant.
155. Karsnicki, s.-lieutenant.
156. Dollinger, s.-lieutenant.
157. Szyndler, sous-officier.
158. Urbański, lieutenant.
159. Czechowski, s.-lieuten.
160. Łaski, sous-lieutenant.
161. Baliński, p.-enseigne.
162. Michałowski, s.-lieuten.
163. Borkiewicz, s.-lieuten.
164. Jabłkowski, sous-lieut.
165. Łazowski, sous-lieuten.
166. Stryieński, sous-lieuten.
167. Wędrogowski, s.-officier.
168. Wołoszyński, sous-lieut.
169. Bietkowski, sous-lieuten.
170. Czernik, sergent.
171. Łabanowski, sous-lieut.
172. Orłowski, sous-lieuten.
173. Hauke, comte, s.-lieut.
174. Olszewski, sous-officier.
175. Gajewski, sous-officier.
176. Nowoielski, sous-lieut.
177. Jokisz, porte-enseigne.
178. Hirszpel, porte-enseigne.
179. Puchalski, p.-enseigne.
180. Bielawski, p.-enseigne.
181. Wasilewski, s.-officier.
182. Żarski, porte-enseigne.
183. Borkowski, sous-officier.
184. Głębocki, sous-officier.
185. Lipski, sous-officier.
186. Piętka, sous-officier.
187. Donowski, p.-enseigne.
188. Rakowski, sous-officier.
189. Szyszkowski, s.-officier.
190. Dornfeld, sous-officier.
191. Koss, sous-officier.
192. Brzeziński, p.-enseigne.
193. Frehse, porte-enseigne.
194. Węgliński, p.-enseigne.
195. Skolimowski, s.-officier.
196. Dorantowicz, p.-enseig.
197. Preszel, porte-enseigne.
198. Gryffel, porte-enseigne.
199. Plater, comte, p.-enseig.
200. Zwierzchowski, s.-offic.
201. Zarzecki, sous-officier.
202. Jaszowski, sous-officier.
203. Proszkowski, p.-enseig.

(1) Il est bien entendu que les grades des militaires sont ceux que les condamnés possédaient avant la révolution, et qu'aucun compte n'a été tenu de ceux que les nobles victimes ont acquis en combattant pour l'indépendance de leur patrie.

Les étudians de l'université.

204. Bartkowski, Jean.
205. Giewartowski, Léopold.
206. Faliński, Stanislas.
207. Piwowarski, Adam.
208. Szymański, Napoléon.
209. Kobyliński, Vincent.
210. Liedłke, Alexandre.
211. Bacewicz, Antoine.
212. Suchorski, Polycarpe.
213. Miączyński, Alexandre.
214. Szweycer, Michel.
215. Meyzner, Joseph.
215. Wiłkowski, Cajetan.
217. Modliński, Ignace.
218. Jaranowski, Constantin.
219. Dąbski, Julien.
220. Gorzenski, Léon.

Les membres de la diète, militaires, hommes de lettres, avocats, propriétaires.

221. Paszkowicz, l.-colonel.
222. Ostrowski, J.-B.
223. Bronikowski, X., avocat.
224. Mochnacki, M., licencié.
225. Małachowski, comte, député.
226. Gurowski, A., comte.
227. Grzymała, François, rédacteur.
228. Babski, rédacteur.
229. Dębiński, Michel.
230. Kormański, sous-lieut.
231. Stoltzman, lieutenant.
232. Radziejowski, s.-officier.
233. Trzciński, Franç., dép.
234. Cichowski, Adolphe.
235. Mniewski, Alexandre.
236. Przyborowski, Constantin.
237. Poniński, Napoléon.
238. Czetwertyński, J., prince, sous-lieutenant.
239. Korzeniowski, s.-officier.
240. Nieszokoć, lieutenant.
241. Antonini, major.
242. Sołtyk, comte, député.
243. Zwierkowski, député.
244. Ostrowski, Ol., comte, député.
245. Ostrowski, Ant., comte, sénateur Castellan.
246. Ledóchowski, J., comte, député.
247. Wołowski, François, député.
248. Luszczewski, A., député.
249. Lelewel, Joachim, député.

II. CRIMINELS CONDAMNÉS A LA PEINE DE MORT PAR LE GLAIVE.

1. Czartoryski, Adam, prince, sénateur Palatin.
2. Morawski, Théophile, dép.
3. Barzykowski, Stanislas, député.
4. Skrzynecki, colonel.

5. Niemojowski, Bonaventure, propriétaire.
6. Morawski, Théodore, propriétaire.
7. Biernacki, c. d. député.
8. Swirski, Jos., c. d. député.
9. Szaniecki, J., c. d. député.

III. *a*. CRIMINELS CONDAMNÉS A LA RÉCLUSION DE 20 ANS, EN PLACE FORTE.

1. Korwinowski, lieutenant.
2. Dunin, sous-lieutenant.

b. CRIMINELS CONDAMNÉS A 10 ANS DE PRISON FORCÉE.

3. Wołowski, Louis, étudiant à l'université.
4. Polichnowski, Ignace, étudiant.
5. Nowicki, Xavier, étudiant.
6. Labędzki, Julien, étudiant.
7. Jozefowicz, Victor, étudiant.

CONFORME A LA LISTE PRÉSENTÉE A SA MAJESTÉ :

Le ministre secrétaire-d'état en remplacement,

L'adjoint du ministre,

Signé TURKUL.

POUR COPIE CONFORME :

Le secrétaire-d'état près le conseil d'administration,

J. TYMOWSKI.

Il aurait manqué quelque chose à l'acte de cruelle vengeance exercée par l'empereur Nicolas, trois ans après la lutte terminée, sur près de trois cents Polonais, coupables du crime irrémissible d'avoir voulu rendre la vie politique à leur patrie, si à côté des condamnations approuvées, sursies ou aggravées, l'autocrate n'avait joint des récompenses pour les juges. Le journal officiel (1) nous annonce que le général Pankretief, chargé de présider la cour prévotale à la place du général Sulima, disgracié pour avoir voulu être juste, a reçu le grand-cordon de Saint-Alexandre

(1) Voyez le Dz. Pow., Nos 293, 299, 300.

en diamans, que les autres membres de ce tribunal spécial ont reçu;

Le général major Paniatin, le grand-cordon de Sainte-Anne;

Les généraux majors Dmitrioff, Mamonoff et Okuneff, le grand-cordon de Saint-Stanislas;

Deux juges polonais (indignes de ce nom) Kwiatkowski et Pokłękowski, le cordon de Saint-Stanislas, 2e classe. Ce dernier a été de plus gratifié par un rescript impérial.

Nous ne connaissons pas encore les récompenses accordées aux autres membres du tribunal; mais un d'eux, connu par son lâche dévouement à la Russie, et qui n'a pas hésité de condamner à mort un des accusés, qui lui avait précédemment sauvé la vie, le palatin Czarnecki, vient d'être enlevé par une apoplexie foudroyante. Pourquoi ne l'a-t-il pas été avant de se rendre coupable d'une félonie bien autrement condamnable que celle imputée aux victimes de l'amour de la patrie le plus noble et le plus pur!

POLOGNE PROSCRITE.

APPEL FAIT EN ANGLETERRE EN FAVEUR DES POLONAIS.

(*Extrait du Times.*)

Nous croyons n'avoir presque pas besoin d'éveiller l'attention du public sur la lettre que nous adresse M. Mackenzie, secrétaire honoraire de la Société littéraire des amis de la Pologne, et que nous insérons dans notre numéro d'aujourd'hui. Tout ce que nous pourrions ajouter à cette lettre rendrait, à grand'peine, plus vif l'intérêt excité par le touchant et éloquent appel du secrétaire de l'association aux sentimens bienveillans de nos compatriotes en faveur des malheureux débris de cette héroïque armée polonaise, dont les exploits dans la défense de ses foyers maintenant détruits, seront inscrits par les historiens de nos jours, parmi les plus nobles souvenirs de l'histoire de l'Europe.

Toutes les considérations, si l'on excepte celle de l'opportunité, ordonnaient à l'Angleterre de faire la guerre au despote russe, dans le but de secourir et de délivrer la Pologne. Nous ne discuterons pas maintenant la question de savoir si les motifs puisés dans les inspirations de la vraie sagesse ou de la vertu, peuvent justifier notre gouvernement d'être resté impassible dans plus d'une occasion, depuis le premier partage jusqu'à la dernière ruine de cette nation généreuse et illustre. Mais il est évident que si l'Angleterre était intervenue par la guerre, si elle l'avait fait avec énergie, le succès aurait pu être douteux; et ces malheureux exilés, alliés fidèles alors de l'Angleterre, auraient joui avec elle des fruits d'un glorieux triomphe dans la cause commune de la liberté, au lieu de demander maintenant l'obole de Bélisaire à ceux auxquels ils ont la générosité de ne pas reprocher leur délaissement. Nous croyons donc que c'est pour nous un devoir sacré de secourir ces débris trahis et persécutés d'une nation cruellement immolée; d'une nation à la valeur de laquelle l'occident de l'Europe doit probablement d'avoir échappé au sort funeste de tant d'autres vastes et glorieuses régions, parcourues et foulées par les conquérans des siècles passés. La Pologne a été long-temps la barrière de l'Europe contre l'Orient; mais le sentiment de la reconnaissance s'est éteint avec celui du danger; et maintenant, tout ce que nous voyons dans les défenseurs de nos ancêtres, c'est le dénuement et la faim. Notre correspondant laisse à la sympathie publique le soin de suggérer la manière la plus propre de secourir ces malheureux. Nous conjurons les habitans de Londres de prendre en considération sérieuse cet appel à leur justice, non moins qu'à leur bienveillance et à leur générosité. Le nouveau lord-Maire de Londres ne saurait ouvrir, sous de meilleurs auspices, la carrière de ses hautes fonctions qu'en convoquant, sous sa présidence, une assemblée publique, dans le but de fournir à l'entrée de l'hiver quelques secours aux malheureux Polonais.

L'Association littéraire des amis de la Pologne,

A l'éditeur du Times.

Monsieur. — Encouragée par la bienveillance que vous avez toujours montrée à soutenir la cause des personnes qui se trouvent dans une détresse réelle et non méritée, la Société littéraire des amis de la Pologne m'a chargé de vous communiquer quelques renseignemens sur la situation des réfugiés polonais en Angleterre, et elle espère que vous voudrez bien les admettre dans votre estimable journal.

On sait que pendant la dernière session du Parlement, la chambre des Communes éprouvant une vive sympathie pour le sort de ces infortunés, a voté une adresse à Sa Majesté, dont l'objet était de réclamer quelques secours en leur faveur, et qu'en conséquence la somme de 10,000 livres sterling leur fût accordée. La distribution de cette somme, selon des règles fixées, a été confiée par le gouvernement à la Société littéraire polonaise de Londres.

Quoique cette allocation puisse paraître assez forte en soi, si l'on observe cependant que le nombre des réfugiés polonais en Angleterre monte à peu près à 500 hommes, dont la moitié sont des officiers, et que cette somme a dû suffire aux besoins d'une année, on se persuadera facilement que la part des allocations échues à chaque émigré ne peut être que très faible. Et en effet, le subside hebdomadaire le plus considérable, celui des officiers supérieurs généraux, ne dépasse pas 15 shellings, tandis que les capitaines et les autres officiers supérieurs ne touchent que 10 shellings par semaine. Les sous-officiers et les soldats n'ont que 5 shellings et 3 pences, c'est-à-dire 9 pences (12 sous) par jour. On ne pourra donc pas s'étonner que ces gens, ne possédant pas d'autres moyens de subsistance, soient souvent exposés à de grandes privations, et qu'à l'approche de l'hiver ils aient beaucoup à souffrir par le manque d'habillement.

Mais quelque fâcheuse que soit leur situation, il y a en Angleterre d'autres Polonais dont le sort est encore plus à plaindre.

Selon les conditions de l'allocation des subsides, la somme de 10,000 livres sterlings doit être exclusivement appliquée à ceux des Polonais qui étaient présens en Angleterre au moment où ce secours fut voté. Beaucoup d'entre eux, arrivés depuis, n'ont pu participer au bienfait du Parlement et se trouvent dans la dernière misère. Ils sont d'autant plus à plaindre qu'ils ne sont pas venus en Angleterre volontairement, mais qu'ils y ont été envoyés de force par les gouvernemens du continent.

On dira peut-être que les Polonais doivent s'efforcer de faire valoir leur propre industrie; l'Association polonaise bien loin de combattre cette opinion, ne néglige aucune occasion d'encourager les Polonais au travail; eux-mêmes d'ailleurs ne demandent pas mieux que de pourvoir à leur existence par des occupations quelconques. Mais il leur est très difficile d'en trouver. Dans chaque branche de commerce, l'offre de travail est plus grande que la demande; et de plus, l'habileté de nos ouvriers, et la préférence juste et naturelle accordée aux Anglais sur les étrangers empêche que les Polonais puissent trouver de l'ouvrage comme ouvriers ou comme garçons de ferme. Il est vrai que, pendant la moisson, beaucoup d'entr'eux ont été employés par les fermiers, et leur conduite rangée, leur zèle et leur activité, ont pleinement satisfait ceux qui les ont occupés. Mais cette occasion d'exercer leur propre industrie était de peu de durée.

Les officiers même, quoique en possession de plus grandes ressources, parviennent encore plus difficilement à se procurer un emploi utile dans un pays dont la plupart ignorent la langue, et où toutes les professions ont une surabondance de travailleurs. Ils ne négligent cependant aucune occasion de s'occuper. Plusieurs sont employés comme maîtres de langue, de dessin, de musique, d'ar-

mes, etc., etc; d'autres travaillent chez des graveurs, des imprimeurs, des notaires. Il en est qui, après avoir rempli les fonctions les plus élevées dans le service de leur patrie, ont su, avec autant de dignité que de courage, renoncer aux habitudes d'une grande existence pour entrer dans la modeste carrière des ouvriers et des mécaniciens. Mais ce sont là des exceptions : la grande majorité ne peut pas trouver de l'emploi, et, retenue forcément dans l'inaction, une partie a succombé sous le poids des souffrances matérielles et morales, tandis que quelques uns sont en proie à la plus grande des calamités humaines, la perte de la raison.

Si le public anglais était exactement informé de la misère de ces infortunés, nul doute qu'ils ne fussent promptement secourus. Les amis de la Pologne ont déjà fait un appel à la générosité du peuple anglais en leur faveur, et cet appel a été entendu : les personnes de toutes les opinions politiques contribuèrent alors à les secourir, et toutes les classes de la population de Londres montrèrent de la sympathie pour leurs souffrances. Non seulement les pairs, les membres du parlement et d'autres personnages distingués se trouvèrent au nombre de leurs amis, mais les ouvriers, les artisans leur apportèrent les épargnes gagnées à la sueur de leur front. Nos dames aussi, toujours prêtes à adoucir les souffrances, donnèrent dans leur conduite envers nos malheureux hôtes, des preuves d'une charité délicate et constante, charité qui a voulu rester cachée, et qui, plus connue, ne manquerait pas de trouver nombre d'admirateurs et de prosélytes.

Nous ne saurions supposer non plus que les subsides alloués par le Parlement puissent fermer tout accès à la générosité du public. Dans les circonstances semblables, il en était tout autrement jusqu'ici : car les donations offertes par des particuliers ont égalé quelquefois les subsides alloués par le Parlement. Aujourd'hui, et à l'égard des infortunés dont nous plaidons la cause, la plus petite somme se-

rait d'un grand secours; car elle nous aiderait à fournir aux réfugiés polonais quelques habillemens et les moyens d'obtenir de l'emploi, ou bien les frais de route à ceux qui désireraient passer dans d'autres pays.

L'association littéraire des Amis de la Pologne, se croyant obligée d'annoncer au public la situation malheureuse des Polonais en Angleterre, et persuadée que les colonnes de votre précieux journal lui offriront le meilleur moyen d'atteindre ce but, m'a chargé de vous adresser la présente, afin que la sympathie publique soit éveillée pour les souffrances de ces malheureux exilés.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Signé K. F. H. MACKENZIE,
Secrétaire honoraire de la Société.

PAR ORDRE DU CONSEIL :

Londres, ce 7 novembre 1834.

Sussex Chambers Duke street St. James.

LE COMTE GUROWSKI.

Nous éprouvons un sentiment très pénible en annonçant à nos lecteurs une brochure nouvellement publiée par le comte Adam Gurowski (polonais d'origine), intitulée : « *La vérité sur la Russie et sur la Révolte des provinces polonaises* (1). » — Il y eut de tout temps des rénégats politiques, et nous avons toujours cru le comte Gurowski très disposé à le devenir; mais jamais nous n'avons vu des opinions aussi indignes d'un homme qui se respecterait un

(1) Nous trouvons dans la *Gazette* de France, du 21 novembre, un compte-rendu de la brochure du comte Gurowski, que nous nous réservons de commenter plus tard, en ayant soin de prouver par une biographie détaillée du soi-disant héros de la Gazette, combien ce titre lui est mérité. Il n'y a que le manque total de connaissance de l'individu, et une facilité étonnante à se laisser aveugler par une effronterie qui n'a ni nom, ni exemple dans l'Histoire, qui ont pu motiver l'article de la Gazette, tout opposé d'ailleurs dans ses conclusions avec celles de l'auteur de la brochure *La vérité sur la révolte des Provinces polonaises*.

peu, énoncées avec un cynisme plus révoltant. Il y eut de tout temps des gens incapables de supporter certaines privations, et qui par défaut de courage moral se sont humiliés, abaissés. Mais un Polonais cherchant à justifier et sanctionner autant qu'il est en lui l'anéantissement de sa patrie, l'oppression de ses frères, un fils dénaturé voulant à toutes forces faire enterrer sa mère qu'il sait assoupie et non morte, ne peuvent que soulever le dégoût et l'horreur. Voilà aussi les seules impressions que produira indubitablement la brochure dont il s'agit, même chez nos ennemis. — Malgré Grochow, Dembe, Iganie, Stocze, Ostrołenka, etc., malgré l'insurrection de ses provinces, la Pologne n'est qu'un cadavre aux yeux du comte Gurowski.—Et pourquoi?... Elle ne donne plus d'écus. — Et c'est là le seul symptôme de vie que reconnaisse probablement le noble comte.

REVUE DIRIGÉE PAR M. WOLOWSKI, AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS.

Le premier numéro de la *Revue de législation et de jurisprudence*, journal mensuel publié sous la direction d'un réfugié polonais, M. Louis Wolowski, avocat à la cour royale de Paris, a paru le 30 octobre dernier. Ce recueil, ouvert à l'examen scientifique des questions de droit les plus importantes, a pour principal rédacteur un des proscrits par le récent ukase du très clément autocrate. Parmi les autres collaborateurs, nous citerons MM. Troplong, Foucher, Cormenin, Dalloz, Ch. Comte, Odilon-Barrot, dont les noms seuls sont une garantie suffisante de succès. En encourageant de tous nos vœux l'entreprise généreuse d'un exilé, jaloux de contribuer à la prospérité et à la gloire de sa nouvelle patrie, et fier d'être soutenu par l'élite du barreau français, nous nous bornerons à donner une idée sommaire du contenu de la livraison que nous avons sous les yeux. — La *Revue* s'ouvre par un article de M. Troplong, président de chambre à la cour royale de Nan-

cy, *sur la nécessité de réformer les études historiques applicables au Droit français;* article où l'on expose et où l'on justifie les raisons pour lesquelles, même après les travaux des Dumoulin, Loyseau, d'Aguesseau, et autres célèbres jurisconsultes, l'étude scrupuleuse du passé le plus éloigné offre encore de nos jours un champ vaste et riche à des investigations d'une utilité immédiate dans des causes pendantes. Pour prouver cette dernière assertion, M. Troplong a choisi pour exemple les différentes manières d'envisager la question des droits d'usage servant aux communes rurales, et, en particulier, le système développé à ce sujet par un savant professeur M. Proudhon. Nous ne pouvons suivre M. Troplong dans le lucide exposé de la vraie théorie historique sur les droits d'usage des communes en France; mais nous y renvoyons tout lecteur qui douterait un moment de l'intime liaison qui, malgré les progrès modernes, existe toujours entre la connaissance profonde des annales et la connaissance du droit d'un même pays. M. Foucher, avocat général à la cour royale de Rennes, a envoyé à la *Revue* un excellent article *sur la législation en matière de conflit*, sujet sur lequel, malgré les améliorations législatives dues à l'ordonnance du 12 décembre 1821, et surtout à celle du 1er juin 1828, la législation française est loin de présenter un système à la hauteur des institutions et des mœurs politiques actuelles; coup d'œil rapide sur les immenses abus des *évocations* dans l'ancienne monarchie; fidèle tableau de ce qui, depuis la révolution, a été statué en matière de conflit; exposé précis enfin de la nécessité d'une codification de toutes les dispositions législatives sur la *compétence* des différentes juridictions : voilà ce que nous avons trouvé et lu avec le plus vif intérêt dans le travail de M. Foucher. — L'article intitulé *Régime hypothécaire*, écrit par M. Louis Wolowski, à l'occasion des ouvrages récens publiés sur cette matière par MM. Troplong et Mongalvy, contient des considérations générales sur les graves défauts de la législation hy-

pothécaire en France, et présente un rapide aperçu des immenses avantages qu'assure un meilleur système, sous ce rapport, à plusieurs autres pays. M. Wolowski, résumant les vices principaux du régime hypothécaire actuel, en ce que, 1° il n'ordonne pas l'accomplissement d'une formalité décisive en signe de la translation de la propriété à l'égard des tiers; 2° en ce qu'il n'offre pas d'inscription exacte de toutes les charges quelconques grevant la propriété; et 3° en ce qu'il admet l'existence d'hypothèques légales pour des sommes indéterminées, explique comment la législation en Prusse et en Pologne a su éviter ces inconvéniens, et donner ainsi au crédit foncier le développement le plus étendu. L'institution *des lettres de gage* en Prusse et en Pologne mérite de fixer toute l'attention des législateurs français, qui ne peuvent ignorer combien, d'un côté, l'utilité de ces institutions a été déjà constatée par l'expérience; de l'autre, combien le crédit territorial en France laisse encore à désirer. M. Wolowski nous annonce une série d'articles sur cette matière d'un intérêt si flagrant, et il a dû éprouver bien du plaisir en trouvant dans les institutions de sa malheureuse patrie des modèles à proposer aux pays les plus avancés. — Le reste de la *Revue* d'octobre est rempli d'analyses judicieuses de plusieurs publications sur des objets de législation et de jurisprudence, ainsi que d'un examen rapide de quelques arrêts de la cour de cassation sujets à controverse.

L'UKASE DU 16 OCTOBRE 1834.

(*Complément de la prétendue amnistie russe.*)

La *Gazette d'État de Prusse,* contient l'ukase suivant que nous reproduisons textuellement :

Nous, Nicolas, etc.,

Par notre ukase du 4/16 octobre 1832, les naturels et les habitans des provinces de la Pologne incorporées de nouveau

à l'empire, qui avaient passé la frontière ou dont on ne connaissait pas le domicile, avaient obtenu l'autorisation de nous adresser leurs pétitions et leurs demandes en grâce, dans le cas où la part qu'ils avaient prise à la rébellion consistait dans le fait d'avoir passé la frontière avec les troupes rebelles, ou lorsque, d'après le degré de leur culpabilité, ils pouvaient être rangés dans la troisième classe des criminels d'état. On leur avait accordé en même temps, ainsi qu'à tous ceux qui s'étaient éloignés de la Russie, la faculté de demander des juges suivant les lois pour pouvoir se justifier, et, depuis cette époque, plusieurs ont effectivement fait usage de cette faculté. Deux années s'étant écoulées depuis la publication de cet ukase, terme qui a été fixé pour toutes assignations judiciaires à donner aux personnes qui se trouvent hors de l'empire, et ceux qui n'en ont pas profité ayant perdu, aux termes des lois en vigueur, tout droit à notre condescendance ultérieure, nous avons jugé à propos, pour rétablir complétement la tranquillité dans cette partie de l'empire, et effacer toutes les traces des troubles qui l'ont désolée, de terminer cette affaire, et en conséquence nous avons ordonné ce qui suit :

1° Tous les habitans sans distinction des gouvernemens ci-dessus désignés, qui se sont éloignés de l'empire comme complices de la rébellion, et qui jusqu'à ce moment n'ont point présenté leur demande en grâce, ou demandé l'autorisation de revenir en Russie pour se justifier devant les tribunaux, ne pourront jamais, quel que soit d'ailleurs leur rang, le degré de leur culpabilité, ou leur résidence actuelle, revenir en Russie, et franchir les frontières de l'empire.

2° Il ne sera plus reçu aucune pétition de ces individus.

3° Leurs biens seront immédiatement confisqués.

4° A l'égard de ceux qui à l'avenir se permettraient de franchir clandestinement les frontières de notre empire, on devra procéder comme à l'égard des criminels d'état convaincus. Toutefois, la peine à leur infliger ne sera déter-

minée que par l'instruction telle qu'elle existera au moment de leur arrestation ;

5° Les commissions d'enquête qui avaient été établies dans les gouvernemens occidentaux sont et demeurent dissoutes, attendu qu'elles ne sont plus nécessaires.

Le sénat dirigeant est chargé de la publication et de l'exécution du présent ukase.

Cette pièce officielle vient comme à point nommé prêter un témoignage irrécusable à plusieurs de nos assertions contenues dans l'article sur l'ukase du 16 septembre (1).

Nous avions tenu à prémunir les étrangers contre les argumens qu'on croyait pouvoir tirer de la teneur ambiguë de l'avant-dernier ukase confirmatif de l'arrêt prononcé par le tribunal extraordinaire à Varsovie et devant contenir une soi-disant amnistie, puisqu'il y était dit qu'à l'exception des individus condamnés par le tribunal, toute autre poursuite pour faits antérieurs allait être supprimée, et nous avions observé que cet ukase, quelque peu de confiance d'ailleurs qu'il méritât, ne concernait au reste que les habitans du petit royaume de Pologne œuvre du congrès de Vienne et nullement ceux des provinces incorporées antérieurement à la Russie.

Pour le coup voilà que le nouvel ukase rend tout clair et bien explicite ! cette fois-ci on ne saurait faire au gracieux autocrate du Nord le reproche du manque de franchise, et les réfugiés polonais des provinces conquises ne pourront se plaindre d'être attirés dans le piège !

Défense totale pour eux de rentrer dans leur patrie.

Défense même de présenter aucune pétition à cet effet.

Confiscation de leurs biens.

Plus de commission pour les juger.

Le fait seul d'avoir posé le pied sur le sol natal sera, sans aucun jugement préalable, considéré comme un crime d'état emportant condamnation à mort ; ce qui équivaudra à une chasse aux hommes. Voici donc, en dernier résultat, la

(1) Voir l'article au commencement du numéro.

différence qu'il y a entre le traitement réservé aux quatre millions d'habitans du soi-disant royaume de Pologne, et celui qui est le partage des neuf millions de Polonais habitans des provinces incorporées à la Russie. Ici, on ne se gêne plus; là on fait semblant de garder encore quelque decorum, mais ne nous y trompons pas! c'est seulement pour la forme, car pour le fond, comme nous devons le penser, tout cela revient au même. Qu'importe en effet que, par exemple, les juges prennent ici le nom réel de commission, là de tribunal, lorsqu'ils sont également nommés *ad hoc*, par le Czar, et désignés pour servir d'instrumens à sa vengeance, lorsqu'avec une égale barbarie et insolence nous voyons fouler aux pieds tous les égards dus à l'humanité, toutes les règles de la plus simple équité et de la justice.

NOUVELLES DIVERSES.

— Nous lisons dans le journal officiel de Varsovie (Dziennik Powszechny) du 5 novembre, que le général Storózenko, directeur de la police de la Capitale, invite les personnes qui voudraient se charger d'un *transport d'enfans* à Minsk (ville située à deux cents lieues de Varsovie), de se présenter à son bureau pour voir le cahier des conditions auxquelles le gouvernement russe entend solder les frais de cette fourniture de génération, qui est destinée à peupler sans doute les provinces désertes de la Sibérie. Ce fait n'a pas besoin de commentaires.

— Le 2 de ce mois, est décédée à Tours la comtesse Tyszkiewicz, nièce du dernier roi de Pologne, et sœur du prince Poniatowski, dont le nom est également cher aux Français et aux Polonais. Les obsèques de la comtesse ont eu lieu le 6 du courant; ses dépouilles mortelles ont été placées dans le caveau de la chapelle des Sœurs hospitalières de Valençay. M. Joseph Poniatowski, fils adoptif de la com-

tesse; M. le duc de Valençay, le prince de Talleyrand et plusieurs réfugiés polonais ont assisté au convoi.

—Le 25 du courant, un service funèbre a été célébré à l'église Saint-Louis d'Antin, à Paris, en l'honneur de Zawisza et Dziewicki et les autres Polonais qui, emportés par leur ardent patriotisme, ont quitté la France l'année dernière, pour chercher à opérer un nouveau soulèvement en Pologne, et sont morts victimes de leur héroïque dévouement.

—Le 26 novembre un bal pompeux a eu lieu à Londres au profit des réfugiés polonais indigens. L'idée de ce bal a été la suite des efforts de la société littéraire polonaise à Londres dont nous avons donné une lettre adressée au *Times*, en faveur des réfugiés. Le Lord-maire a mis à la disposition des commissaires du bal les vastes et magnifiques appartemens de Guild-Hall, et il a ordonné à tous les employés attachés à l'Hôtel-de-Ville de prêter gratuitement leur assistance. Les membres du comité polonais, les patrons et les patronesses du bal ont rivalisé de zèle et d'ardeur pour recevoir et animer la noble société réunie pour cette œuvre de sympathie et d'humanité. L'assemblée se composait d'environ quatre mille personnes. Les danses se sont prolongées jusqu'au jour. On estime le produit net au profit des Polonais à plus de 700 livres sterling. Voici les noms des personnes qui avaient bien voulu accepter le titre de patron ou de patronesse.

Patrons.

Son altesse royale le duc de Sussex.
Le duc de Devonshire.
Le marquis de Landsdown.
Le marquis de Cunyngham.
Le comte de Malgrave.
Le comte Grey.
Le comte Dartmouth.
Le vicomte d'Ebrington, membre du parlement.
Le vicomte de Sandon, m. p.
Lord Lumley, m. p.
Lord Dudley Stuart, m. p.
Lord Tenterden.

Lord Janmure.
Lord Henley.
Le colonel Stanhope.
Le chevalier Abbott.
Sir J. Hobhouse Bart. m. p.
Sir Auguste Clifford.
Le général Spring Rice, m. p.
L'hon. R. C. Fergusson, m. p.
L'honor. Poulett Thompson, m. p.
J. W. Beaumont, m. p.
Capitaine Byng, m. p.
C. Wood, m. p.
Edward Petre, m. p.
John Smith, m. p.
Le colonel Evans, m. p.

Patronesses.

La marquise de Landsdown.
La marquise de Conyngham.
La comtesse Grey.
La comtesse de Mulgrave.
La comtesse de Dartmouth.
Lady Frances Sandon.
Lady Henley.
Lady Agnès Byng.
Lady Julia Hobhouse.
Lady Mary Wood.
Lady Georges Stuart.
Lady Chiffort.
Mistriss Petre.
Mis. Abbott.
Mist. Stanhope.
Mist. Beaumont.
Mist. Smith.
Miss. G. R. Smithont.
Miss. Macleod.

— Le 29 novembre, 4[e] anniversaire de la glorieuse révolution de 1830, les réfugiés polonais ont assisté à Paris à des messes célébrées à l'église de St-Germain des Prés et à celle de St-Louis d'Antin.—A deux heures, la Société littéraire polonaise, présidée par le prince Czartoryski, a tenu sa séance annuelle commémorative de la révolution du 29 novembre ; des discours y ont été prononcés par le président, le vice-président. L. Plater, le doyen des littérateurs polonais J. U. Niemcewicz, et deux membres de la Société, MM. Bronikowski et Woronicz, qui ont pris une part personnelle à l'évènement historique dont on célébrait la mémoire. Le soir, une réunion publique, convoquée par le comité français en faveur des Polonais, sous la présidence du comte de Lasteyrie, a eu lieu dans les salons de la Société de Civilisation, rue Saint-Guillaume. Beaucoup d'orateurs français et polonais y ont pris successivement la parole.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

(SUITE.)

— O projekcie wyrzucenia polakow z Francyi. — Sur le projet d'expulser les Polonais de la France, par M. Podczaszyński. Paris. In-8. 1834.

— O wzięciu Woli z planem pola bitwy. — Sur la prise de Wola, par le major Switkowski. Paris. 1833.

— Poezije Jgnacego Krasickiego. — Poésies d'*Jgnace Krasicki*. Paris, 1832. 3 vol. in-12.

— Polak w więzieniu w Paryżu, wiersz przez N. F. Żabą z tłumaczeniem francuzkiem P. Gabourd. — Le Polonais en prison à Paris, poésie de *N. F. Zaba*. avec la traduction française de *P. Gabourd*. Paris, 1832. In-8 de 8 p.

— Polacy we Francji, tygodnik Aweniοński wydawany przez Stanisława Bratkowskiego. — Les Polonais en France, feuille hebdomadaire d'Avignon, publiée par *Stanislas Bratkowski*. 8 numéros. Avignon, 1832.

— Polacy w Oporto. — Les Polonais à Oporto. Paris, 1833.

— *Polnische Miscellen*. — Variétés polonaises, par *Xavier Bronikowski*. N° 1. Paris, 1832; Heideloff. 6 p.

— Pologne (la), par le marquis *de la Gervaisais* (suite). Paris, 1833. Pihan de la Forest. In-8 de 40 p.

— Pologne (la) province russe, par le comte *Plater*. Paris, 1832. In-8 de 24 p.

— Pologne (la) et l'Angleterre, ou Adresse des réfugiés polonais en France à la Chambre des communes de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Paris, 1832. 8 p.

— Pologne (la) et la Prusse en 1831. In-8 de 56 p.

— Pologne (la) et le Congrès de Vienne. Paris, 1831. In-8 de 14 p.

— Pologne (la) et la Russie, précédée d'un coup d'œil sur la situation de la France relativement à la Pologne, par *A. Jullien de Paris*. Paris, rue de l'Odéon, n° 30. 1831. In-8 de 24 p.

— Pologne (la); précis historique et militaire, par le comte *Roman Soltyk*. Paris, 1833. 2 vol. in-8.

— Pologne (la); par M. le marquis *de la Gervésais*. Paris, 1833. Pihan-Delaforêt. In-8 de 40 p.

— Polonais (le), journal des intérêts de la Pologne. Recueil mensuel. Paris, rue Vivienne, n° 12.

— Polonais (les) dispersés en Europe. Paris, 1831. In-8 de 12 p.

— Polonais (les), les Lithuaniens et les Russiens célébrant en France le premier anniversaire de leur révolution nationale du 29 novembre 1830, et du 25 mars 1831. Paris, 1832. In-8. 68 p.

— Polonais (les) et les Polonaises de la révolution du 29 novembre 1830, par *Joseph Straszewicz* (portraits et biographies). 10 livraisons in-fol. et autant in-8.

— Polonais (les) au tribunal de l'Europe, par *Stanislas Plater*. Paris, quai Malaquai, nº 13. 1831. In-8. de 32 p.

— Polonais (les); événemens historiques en 7 actes et en 12 tableaux, par M. *Prosper*. Paris, 1832; Barba. In-8 de 64 p.

— Polonais (les) (avec la devise : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni*). Paris. 1832; Pihan-Delaforêt. In-8 de 16 p.

— Polonais (les) du dépôt de Bourges à MM. les pairs et députés. Paris, 30 mars 1833. In-8 de 4 p.

— Powstanie na Wołyniu czyli pamiętnik półku jazdy Wołyńskiej przez Karola Rożyckiego. — Insurrection en Volhynie, par *Charles Rożycki*. Bourges, 1832. In-8 de 34 p.

— Prawa człowieka i obywatela. — Droits de l'homme et du citoyen. Paris, 1833. In-8 de 4 p.

— Prawidła wyboru komitetu uchwalone no zebraniu ogólnem Polaków w Paryżu, i attrybucije komitetu naradowego. — Réglement des élections du Comité polonais et ses attributions (lith.). Paris, 1832. In-fol. et in-8.

— Projet du démembrement de la Turquie européenne et du rétablissement de l'indépendance de la Pologne, par *Bronikowski*. Paris, 1833. In-8.

— Protestation du Comité polonais. Paris, 1833.

— Puissances (les) européennes ont-elles le droit et intérêt d'intervenir dans les affaires de la Pologne? Examen de cette question par un Polonais (*Louis Mierosławski*. Besançon, 1832. In-8 de 40 p.

— Quelques Mots sur l'état actuel de la Pologne sous la domination russe, accompagnés de pièces jutificatives officielles adressées aux pairs et aux députés de la France. Paris, 1832. in-8.

— Quelques Mots sur l'état des paysans en Pologne, par un Polonais (*Théodore Morawski*). Paris, 1833.

— Quelques Mots concernant les ordres donnés par le général en chef de l'armée polonaise au corps du général Romarino. Paris, 1832. In-8 de 8 p.

— Quelques Mots sur les derniers événemens de la Pologne, pour servir de réponse à l'article du journal *la Tribune* du 3 décembre 1832. In-8 de 32 p.

— Quelques Observations sur la dernière révolution de Pologne. Paris, 1832.

— Question (la) polonaise. Paris, 1831. In-8 de 14 p.

— Rapport fait au tribunal de commerce, par M. *Lugol* (audience du 14 janvier 1833). Affaire entre la banque de Pologne et les sieurs *Jules Poulain* et *Joseph Leprince*, de Paris. Paris, 1833. In-4 de 52 p.

— Récit des événemens militaires qui, depuis le 13 mai 1831, ont précédé la bataille d'Ostrołenka. Description de cette bataille et de l'affaire de Nur, avec carte et plans, par le général *Uminski*. Paris, 1833. 38 p.

— Rewolucija Polska 29 Listopada 1830, przez Józefa Zalwskiego. Paryż 1833. — Révolution du 29 novembre 1830, par *Joseph Zaliwski*. Paris, 1831. In-8.

— Réclamation de M. *Théodore Morawski* au sujet d'une notice sur le général *Skrzynecki* par M. *Adam Gurowski* (extrait du *Cabinet de lecture* du 29 mai 1832. In-8 de 8 p.

— Réglement de la Société littéraire polonaise. 29 avril 1832. Paris, in-8 de 14 p.

— Relation de l'attaque de Varsovie dans les journées des 6 et 7 septembre 1831, par le général *Uminski* (extrait du *Spectateur Militaire*; mai 1832. Avec un plan de Varsovie). 28 p.

— Rocznica 29 Listopada. — Anniversaire du 29 novembre. Paris, 29 nov. 1831. In-8 de 4 p.

— Royaume (le) de Pologne depuis 1815, par *Alphonse d'Herbelot* (extrait de la *Revue Encyclopédique*. Nov. 1830). 32 p.

— Russe (le), ou un Conseil de guerre (épisode de novembre 1830); drame eu deux actes par MM. *Charles Desnoyers* et *Alboise*. Paris, 1832; Barba. In-8 de 48 p.

— *Russisches schreckens und Vervolgungs System sowie die in Preussen begonne Nachahmung desselben dargestellt aus officiellen Quellen.* — Système russe de terreur et de persécution, et son imitation en Prusse, d'après des documens officiels, par *Michel Hube*. Ier cahier. Paris. 1832; Heideloff. In-8 de 236 p.

— Rys ogólny jednorocznych dziejów tułactwa polskiego w zakładzie Awenionskim od Lutego 1832 do Lutego 1833. — Aperçu général des événemens qui ont eu lieu dans le dépôt des réfugiés polonais à Avignon, dans le cours d'un an, depuis le mois de février 1833. Avignon, 1833. In-8 de 28 p.

— Scènes politiques de la révolution polonaise, rédigées par une société de réfugiés polonais du dépôt d'Avignon (sous la direction de *Stanislas Brotkowski*.) 10 livraisons. Avignon et Lyon, 1832—1733. In-8.

— *Schreiben der Polnischen generals Dembinski an den Herrn Herausgeber des Berichts neber seinen Littuanischen Feldzug.* — Écrit du général *Dembinski*, adressé à l'auteur de la Relation de sa campagne en Lithuanie. Strasbourg. 1832. In-8.

— Service funèbre célébré à Paris le 23 février 1831 à la mémoire de Kosciuszko par les soins de M. *Frantz Zeltner* (extrait de la *Revue Encyclopédique* Paris, 1831). De 80 p.

— Société polonaise des Amis de Progrès. Paris, 14 février 1832. In-8 de 4 p.

— Sonety Józefa Hieronima Kaysiewicza. — Les Sonnets de *Joseph Jérôme Kajsiewicz*. Paris, 1832. In-32.

— Souvenirs de la Pologne et scènes militaires de la campagne de 1832, par *A. de S.*, ancien officier. Paris, 1833. In-8 de 500 p.

— Souvenirs de la Pologne historiques, statistiques et littéraires, publiés par une réunion de littérateurs polonais. 14 liv. Paris, 1833. In-8.

— Spotkanie się wygnańców w podróży przez Lotaryngiją odbytej. — Rencontre des réfugiés polonais en Lorraine (*Zienkowicz*). Besançon, 1833. In-8 de 30 p.

— Swięta miłości kochanje Ojczyzny, z tłumaczeniem P. Lemaître, muzyka A. Sowinskiego. Paryż, 1831. — Amour sacré de la patrie, accompagné d'une traduction de M. Lemaître, musique d'A. Sowinski. Paris, 1831.

— Tableau de la première époque de la révolution de Pologne, par *Louis Mierosławski*. Besançon, 1833. In-8 avec 4 portr. et 8 pl.

— Tableau historique, chronologique des révolutions nationales de Pologne, par *A. J. de Mancy* et *L. Ch.* de Lithuanie. 3e édit.

— Tableau géographique, statistique et historique du royaume de Pologne par *Félix Sahiewski*. Première livraison.

TABLE GÉNÉRALE

DU TOME TROISIÈME.

POLITIQUE.

HISTOIRE.

VARIETES.

CORRESPONDANCE PRIVEE.

LITTERATURE ET BEAUX-ARTS.

CHRONIQUE POLONAISE.

BULLETIN LITTERAIRE.

TYPOGRAPHIE A. PINARD, QUAI VOLTAIRE, 15.







